Secrétariat du Grand Conseil

PL 12176-A

Date de dépôt : 8 décembre 2017

Rapport

de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2018 (LBu-2018) (D 3 70)

Rapport de majorité de M. Alberto Velasco (page 1) Rapport de première minorité de M. Jean Batou (page 232) Rapport de seconde minorité de M. Patrick Lussi (page 240) PL 12176-A 2/244

Table des matières du rapport de majorité

Introduction	4
Listes des amendements votés lors de la séance	
du 29 novembre en 3 ^e débat	4
Vote sur les politiques publiques	7
Débat d'entrée en matière et vote	9
Vote en premier débat	14
Discussion sur les questions transversales relatives au projet de budget 2018	15
Présentation des amendements dans le cadre du 2e débat	17
Budget de fonctionnement	20
Subventions	73
Budget d'investissement	75
Amendements transversaux sur les investissements	75
Troisième débat	93
Déclarations finales des groupes	126
Groupe EAG	126
Groupe socialiste	128
Groupe PLR	129
Groupe UDC	129
Groupe PDC	130
Groupe des Verts	131
Groupe MCG	132
Vote du PL 11968 en 3 ^e débat	134
Déclaration du président	135
Déclaration du président du Département des finances	135
Conclusion	137
Projet de loi 12176-A	139

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Alberto Velasco

Mesdames et Messieurs les députés,

La Commission des finances a étudié le projet de loi en question lors de ses séances des 20 et 27 septembre, des 4,11 et 18 octobre, ainsi que celles des 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 novembre sous les présidences de M^{me} Emilie Flamand-Lew¹ et de M. Edouard Cuendet.

En tout, la commission a consacré, en tout, avec les séances de souscommission, près de 110 heures à l'étude du projet de budget 2018.

La Commission des finances a été assistée tout au long de ses travaux par M. Raphaël Audria, secrétaire scientifique.

Les procès-verbaux de ces séances ont été rédigés principalement par M. Gerard Riedi ainsi que par M^{mes} Virginie Moro et Noémie Pauli, et MM. Sacha Gonzcy et Nicolas Gasbarro.

La commission a siégé notamment en présence de MM. Yves Fornallaz, directeur du budget et de M. Marco Cuocolo, économiste. La commission souhaite relever l'excellente collaboration avec les représentants du département des finances durant le traitement du projet de loi.

Que toutes ces personnes soient remerciées du soutien apporté à la commission.

Les membres du Conseil d'Etat, les représentants du Pouvoir judiciaire, de la Cour des comptes, du Secrétariat général du Grand Conseil, de nombreux établissements publics autonomes et de fondations, ainsi que les responsables financiers respectifs ont également assisté à tout ou partie des travaux de la commission. La commission les remercie vivement.

¹ Notamment lors de la séance du 1^{er} novembre.

PL 12176-A 4/244

Introduction

Le budget présenté par le Conseil d'Etat présentait les chiffres suivant :

Chargent de fonctionnement : 8 293 524 135 F Revenus de fonctionnement : 8 032 163 068 F

Excédent des charges (déficit): 261 361 067 F

Excédent des charges avant

dotations et dissolutions de provisions : **270 508 237 F.**Investissements nets : 773 397 620 F

Suite aux travaux en commission les chiffres retenus sont les suivants :

Chargent de fonctionnement : 8 340 938 628 F
Revenus de fonctionnement : 8 154 511 956 F
Excédent des charges : 186 426 672 F

Excédent des charges avant dotations

et dissolutions de provisions : 195 033 842 F Investissements nets : 726 643 870 F

A la suite des travaux de la commission, l'excédent des charges a été réduit de 74 934 395 F.

Les éléments qui ont participé à cette réduction sont principalement dus à la réévaluation des rentrées fiscales, d'environ 100 millions.

Listes des amendements votés lors de la séance du 29 novembre en 3^e débat (voir notamment tableau en annexe 3 du présent rapport)

Projet de budget amendé par le CE le 15 novembre =>		8 318 510 677	8 154 503 368	-164 007 309	
Prog.	Na t	Libellé	Charges	Revenus	Résultat
Tous	31	Baisse sur la nature 3132. Honoraires conseillers externes.	-1 000 000		
J 01	30	Baisse charges de personnel	-300 000		
N 01	36	Grand Théâtre	-3 000 000		
O 07	36	Suppression de subvention club suisse de la presse	-102 000		

O 07	31	Suppression sur la politique régionale	-50 000		
Tous	30	Assurance accident	-1 000 451		
N 02	36	Subvention sport – soutien aux mouvements juniors	160 00		
	30		10 870 640		
Tous	36	Annuité pleine	9 021 969		
	42			8 588	
C 01	36	Annulation de l'économie sur les subsides C	5 468 400		
M 03	36	Augmentation des charges de la RPT	703 519		
N 01	31	Grand Théâtre – prestations pédagogiques	120 000		
Total des amendements votés		20 889 077	8 5888	-20 880 489	

Amendements proposés par le Conseil d'Etat et refusés par la commission des finances					
H02	30	Suppression du rattrapage de la CP Police	1 290 493		
H07	30	Suppression du rattrapage de la CP Prison	248 381		
Total des amendements refusés		1 538 874	-	-1 538 874	

Projet de loi budgétaire tel que tel voté au 3e débat

Charges	Revenu	Résultat
8 340 938 628 F	8 154 511 956 F	-186 426 672 F

PL 12176-A 6/244

Il en résulte que le déficit de 186, 425 millions a comme conséquence que les investissements nets à hauteur de 726,6 millions ne seront pas autofinancés et que par conséquent la dette augmentera à moins que lors des comptes 2018 ceux-ci, comme d'habitude dégage un excédent primaire.

Le détail de l'ensemble des amendements traités figure dans l'annexe 4 du présent rapport.

Effectifs du personnel (petit Etat)

Le projet de budget contemple 183 nouveaux postes avec comme conséquences un coût net supplémentaire aux comptes. Le nombre de postes brut augmente de 296, 7 (+1,8%), y compris les 113, 8 autofinancés.

Ces nouveaux postes se décomposent, en partie, comme suite :

- 191, 7 au département de l'instruction publique
- 20,5 au Pouvoir judiciaire
- 12 à la direction générale des services informatiques
- 11, 5 pour la sécurité publique

Les 118 postes autofinancés concernent :

- 66 département de la sécurité et de l'économie
- 42 département des finances
- 3,8 département de l'instruction publique
- 2 département de l'environnement, des transports et de l'aménagement

Le détail des chiffres concerne le projet de budget 2018 figure en annexe sous le titre « Thèmes transversaux ».

VOTE D'ENSEMBLE SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

3e débat Budget de fonctionnement

POLITIQUES PUBLIQUES	ACCEPTÉE	REFUSÉE	ABSTENTIONS
A - FORMATION	3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 MCG = 8	1 EAG, 4 PLR, 2 UDC = 7	
B - EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL	3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 MCG, 1 EAG, 4 PLR, 2 UDC = 15		
C - ACTION SOCIALE	3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 MCG = 8	1 EAG	4 PLR, 2 UDC = 6
D - PERSONNES ÂGÉES	3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 MCG, 1 EAG, 4 PLR, 2 UDC = 15		
E - HANDICAP	3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 MCG, 1 EAG, 4 PLR, 2 UDC = 15		
F - ENVIRONNEMENT	3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 MCG, 1 EAG, 4 PLR, 2 UDC = 15		
G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT	3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 MCG = 8	1 EAG	PLR, 2 UDC = 4
H - SÉCURITÉ ET POPULATION	1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 3 MCG = 9	1 EAG	3 S, 3 UDC = 5

PL 12176-A 8/244

	3 S, 1 Ve, 1 PDC,		
I - JUSTICE	3 MCG, 1 EAG,		
	4 PLR,		
	2 UDC = 15		
	3 S, 1 Ve,		4 DL D. 2 LIDC -
J - MOBILITÉ	1 PDC,	1 EAG	4 PLR, 2 UDC = 6
	3 MCG = 8		0
	3 S, 1 Ve,		
	1 PDC,		
K - SANTÉ	3 MCG,		
	1 EAG,		
	4 PLR,		
	2 UDC = 15		
	1 S, 1 Ve,		
L - ÉCONOMIE	1 PDC,	1 EAG	2 S, 2 UDC = 4
	4 PLR, 3 MCG = 10		
	1 Ve, 1 PDC,		
M- FINANCE ET	4 PLR,	1 EAG	3 S, 2 UDC = 5
IMPÔTS	2 MCG = 8	1 LAG	3 5, 2 ODC 3
	2 S, 1 Ve,		
N - CULTURE,	1 PDC,	1 EAG,	3 PLR, 1 UDC =
SPORT et LOISIRS	1 UDC,	1 S, 1 PLR	4
	3 MCG = 8	= 3	
O - AUTORITÉ ET	2 S, 1 Ve,		1 C 4 DI D
	1 PDC,	1 EAG	1 S, 4 PLR, 2 UDC = 7
GOUVERNANCE	3 MCG = 7		2 UDC = 7
P - ACTIVITÉS DE	2 S, 1 Ve,		
SUPPORT ET	1 PDC,	1 EAG,	1 S, 1 UDC = 2
PRESTATIONS DE	4 PLR,	1 UDC = 2	15,1000 2
MOYEN	3 MCG = 11		
	3 S, 1 Ve,		
	1 PDC,		
O - ÉNERGIE	3 MCG,		
	1 EAG,		
	4 PLR,		
	2 UDC = 15		

DÉBAT D'ENTRÉE EN MATIÈRE ET VOTE

Lors des travaux de la commission sur les budgets antérieurs, il était coutumier de procéder à l'entrée en matière à la fin des auditions des entités et départements sur les différentes politiques publiques. Afin d'éviter le risque de voir l'entrée en matière refusée après des mois de travail, l'ensemble de la commission a estimé qu'il était judicieux de procéder avant les auditions, à l'entrée en matière du projet de budget proposé.

A la suite de quoi et à la demande du président, les groupes sont priés d'annoncer, en préambule au vote, sous forme de déclarations préalables, leur position sur le projet de budget.

Le **groupe MCG** indique que, pour le groupe MCG, un vote d'entrée en matière sur ce budget signifie que l'on veut qu'un budget soit possible. La question pourrait se limiter à savoir si on veut ou non un budget, sur ce qui est quand même l'acte fort de la commission des finances et du Grand Conseil. Il relève qu'il est donc important d'essayer d'avoir un budget, car il y a 2 ans cela n'a pas été possible pour diverses raisons, même si l'année dernière, il a été possible de se mettre d'accord sur un budget, avec un vote sur le fil du rasoir. Le groupe MCG s'inscrit donc dans la dynamique d'avoir un budget pour 2018 et, pour cette raison, il **votera en faveur de l'entrée en matière**. Il examinera avec intérêt les rentrées fiscales, dont certaines ont peut-être été sous-estimées, et c'est donc avec ce genre d'élément estimation ou surestimation des recettes que le groupe MCG insistera dans le cadre de ces travaux.

Le **groupe UDC** fait savoir que le groupe UDC est très décu par ce budget. C'est un budget qui, avec de grosses ficelles, dit qu'on ne s'en sort plus et qu'il faut absolument faire « cracher » les communes, sinon on n'arrive pas à obtenir l'équilibre du budget. Il se demande comment cela sera possible quand on sait que les communes font un surplus de 100 millions de francs et que le budget est présenté avec un déficit de 260 millions de francs, il manque encore 160 millions de francs. Il indique qu'ils ne vont pas venir dire la bouche en cœur aux commissaires que les mesures que prendront les communes seront fiscalement neutres. S'ajoute à cela la votation du Grand Conseil de 30 millions de francs en faveur des TPG, soit un déficit total d'environ 300 millions de francs. Le groupe UDC ne comprend pas non plus qu'on puisse annoncer une baisse de 72 millions de francs dans les recettes fiscales alors qu'il est prévu dans ce budget une hausse du PIB de 1,6%. Il est convaincu que c'est vraiment un budget fabriqué pour faire peur aux députés. Enfin, il relève que depuis le temps que l'on fait des promesses aux députés et qu'on leur dit que des réformes structurelles vont être faites, il n'y croit plus et annonce que le groupe UDC refusera l'entrée en matière.

PL 12176-A 10/244

Le groupe socialiste annonce qu'il votera l'entrée en matière et relève que si le projet de budget maintient globalement les prestations sociales et ménage la fonction publique, il ne cherche pour ainsi dire aucune solution à long terme permettant d'atteindre un équilibre budgétaire. Le déficit qui nous est présenté n'est pas la conséquence d'une année fiscale difficile, mais ce sont plus tôt les effets des baisses successives depuis 2000. Donc, il n'est pas étonnant d'avoir 260 millions de francs de déficit. Par ailleurs, on apprend que le Conseil d'Etat vient d'annoncer qu'il s'inscrit dans un nouveau projet baptisé PF17 et dont le but est de proposer de baisser encore les recettes fiscales de plusieurs centaines de millions de francs ainsi que des investissements comme les Dardelles qui génèrent des frais de fonctionnement annuels de l'ordre de 50 millions de francs supplémentaires.

Le groupe socialiste bien que favorable à l'entrée en matière, exprime des interrogations quant au fond. Notamment dans la perspective envisagée par certains groupes d'avoir un budget équilibré en pratiquant 260 millions de francs de coupes supplémentaires. Dans ce cas, en et fonction des coupes effectuées, le groupe socialiste se réservera la possibilité de ne pas voter ce budget. Bien que certaines propositions du Conseil d'Etat actuel ont également été acceptées comme la limitation de la déduction des frais de déplacement, il y a déficit sur les solutions envisagées par Conseil d'Etat sur les exercices futurs pour assainir les finances publiques.

Le groupe EAG relève que ce budget est l'arbre qui cache la forêt et qu'il aimerait donc parler de l'arbre, mais également de la forêt. Il indique qu'il avait été annoncé que les commissaires seraient informés à la mi-octobre par le Conseil d'Etat de ses premiers avant-projets structurels pour le retour à l'équilibre. Le groupe d'EAG aurait préféré que la commission gèle les travaux dans l'attente de ces informations, mais il se rallie à l'idée qu'il faut entrer en matière justement pour ne pas parler seulement du budget, mais également des conditions du retour à l'équilibre. Il indique avoir a fait une addition préoccupante avec 261 millions de francs de déficit annoncés dans le projet de budget 2018, les 2 projets de lois votés par la majorité de droite et le MCG à la commission fiscale qui vont provoquer une baisse chiffrée entre 100 et 150 millions de francs et le PF17 qui représente une perte de 350 millions de francs, sauf erreur, pour l'Etat, à laquelle il faut ajouter une diminution de la rétrocession de la Confédération à hauteur de quelques dizaines de millions de francs. On peut encore penser à la CPEG dont on ne connaît pas encore le coût des mesures qui seront prises, ou aux 30 millions de francs pour les TPG comme le souffle le PLR. Au total, on est autour de 750 millions de francs qui manquent dans les caisses de l'Etat. À partir de là, soit il faut aller à la hache dans l'instruction publique, dans la santé et dans le social, ce dont rêve le PLR,

soit il faudra rétablir l'équilibre budgétaire en revenant sur les cadeaux fiscaux qui ont été concédés aux privilégiés et surtout en n'en faisant pas de nouveaux dans les mois et années à venir. Le groupe **EAG entrera donc en matière** pour discuter de ces éléments plutôt que des détails de ce budget électoraliste.

Le groupe des Verts fait savoir qu'il est d'accord d'entrer en matière pour travailler sur ce projet de budget. En revanche, sa position pour le vote final n'est pas déterminée, cela dépendra des modifications apportées pour réduire le déficit prévu, du PFQ et des mesures structurelles qui seront présentées par le Conseil d'Etat. Le groupe des Verts pense qu'il y a des mesures à prendre sur des charges et sur des recettes et il espère qu'une majorité assez solide pourra être trouvée, pas uniquement pour un budget, mais pour une vision à plus long terme de ces questions financières. Il indique au'il faut que cette majorité soit prête à agir sur les charges et sur les recettes et à arrêter ces surenchères qui consistent à voter de nouveaux engagements financiers d'un côté et de nouvelles baisses fiscales de l'autre. A ce sujet il relève que certains groupes ont des positions assez cohérentes en voulant baisser les charges et baisser les prestations. D'autres souhaitent plutôt augmenter les recettes et pouvoir maintenir les prestations. Un troisième bloc du parlement a une position assez incohérente consistant à voter de nouvelles prestations et à ne pas vouloir augmenter les recettes, voire à vouloir baisser les recettes. Si les deux blocs qui ont une position cohérente n'arrivent pas à se mettre d'accord, on va continuer à aller dans le mur. Le groupe des verts appelle donc de ses vœux une alliance entre ces deux blocs cohérents sur un plus petit dénominateur commun qu'on pourrait appeler l'intérêt général.

Le groupe PDC annonce qu'il votera l'entrée en matière en soulignant qu'il est conscient des difficultés que traverse le magistrat en charge des finances à établir un projet de budget à l'équilibre. La marge discutée au sein du groupe PDC était de travailler ensemble pour trouver des économies structurelles permettant de ramener ce budget sous la barre des 100 millions de francs de déficit. Il s'agit de la décision prise par le groupe PDC avant ce week-end. Depuis dimanche, Le groupe PDC sait qu'il va y avoir une baisse du taux de TVA de 0,3% et que cela va certainement apporter une amélioration au budget, notamment par rapport aux investissements qui étaient jusqu'à présent calculés sur une base de 8%. Pour le groupe PDC, il s'agit toutefois de fausses économies, car il faut vraiment qu'on arrive à restructurer les charges et les dépenses. Aujourd'hui, la pression fiscale, notamment sur la classe movenne, est très forte. Les gens gagnant entre 150 000 et 250 000 F sont taxés entre 35% et 50%, ce qui va beaucoup trop loin et l'on ne peut plus continuer dans cette direction. Les tableaux fournis par la Confédération montrent clairement que Genève est le canton qui a les charges les plus hautes par tête

PL 12176-A 12/244

d'habitant et qui n'arrive pas à se restructurer. Dans les divers documents remis aux commissaires, le groupe PDC observe que des économies peuvent encore être réalisées dans certains départements, notamment au DETA. En résumé, le groupe PDC est d'accord de voter l'entrée en matière pour chercher des diminutions de charges structurelles et il souhaite procéder à ce travail démocratique qu'il faut faire sur le budget.

Le <u>groupe PLR</u> signale qu'il votera l'entrée en matière du budget, mais il informe déjà qu'il le refusera s'il n'est pas amélioré dans sa tenue des charges. Le groupe PLR souhaiterait également avoir rapidement des estimations des comptes 2017. Il aimerait aussi que soit fourni au plus vite un amendement pour déterminer le montant qui doit être ajouté aux TPG en raison de la loi votée la semaine dernière par le Grand Conseil. Il attend de pied ferme le PFQ et les mesures structurelles pour apprécier dans quelle direction on se dirige et il aimerait avoir une liste de tous les investissements (CEVA, Dardelles,...) planifiés et entrepris ainsi que les conséquences sur les charges de fonctionnement. Ensuite il indique que le PFQ remis le 21 décembre 2016 indique que l'augmentation moyenne des charges était de 1,9% ces dernières années en relation avec les effets mécaniques salariaux. Aujourd'hui, le Conseil d'Etat présente un projet de budget avec une hausse des charges de 1,9%. Cela correspond certes à la hausse moyenne, mais seulement avec l'application de la moitié des mécanismes salariaux, c'est dire le peu d'effort qui a été fait au niveau des charges. Le groupe PLR relève qu'il était indiqué dans le PFQ que les commissaires seraient informés au sujet des mesures structurelles au plus tard avec le projet de budget 2018, ce qui n'a pas été le cas, il le regrette vivement.

Le <u>président du département</u> des finances se réjouit d'entendre qu'il y a une majorité pour voter l'entrée en matière afin que la commission des finances puisse étudier les tenants et les aboutissants du projet de budget et travailler d'ici la présentation des mesures proposées par le Conseil d'Etat dans le cadre du PFQ. Il est d'ailleurs intéressé de savoir quelles seront les réactions aux propositions du Conseil d'Etat car on a entendu beaucoup de commissaires fustiger le Conseil d'Etat et son incapacité à faire ceci ou cela. Il a l'impression que le Conseil d'Etat va venir avec des mesures qui ne vont pas forcément susciter des réactions d'enthousiasme des deux côtés, mais on verra.

À propos du projet de budget 2018, il indique que le Conseil d'Etat a utilisé à plusieurs reprises les épithètes de « pas satisfaisant » et « pas réjouissant » et c'est la réalité. IL ne s'est jamais réjoui de cette affaire. Il souligne que le Conseil d'Etat souhaite avoir un budget voté par le parlement, qu'il est certain que cela va être difficile, mais que le Conseil d'Etat a la responsabilité de présenter un budget qui a des chances, même minces, de trouver une majorité

au Grand Conseil. L'exercice consistant à ne pas avoir de budget voté pour une 2º année durant la législature n'est pas bon pour Genève, cela ne fait pas honneur au canton et cela peut même être dévastateur. Il indique avoir la même explication que le groupe des verts pour décrire la situation politique. En effet, auparavant, elle était plus simple. Certains voulaient plus de prestations et plus d'impôts et d'autres moins de prestations et moins d'impôts. À ceux-ci, il faut maintenant ajouter d'autres qui veulent plus de prestations et moins d'impôts. Ce qu'on constate récemment, sans porter de jugement de valeur, c'est que le groupe MCG demande des baisses de la fiscalité - il trouve que sur le fond elles avaient un certain sens, mais cela paraissait difficile dans la situation actuelle, surtout avec la réforme fiscale qui attend le canton – et même temps soutient des augmentations de dépenses, notamment les 30 millions de francs pour les TPG.

Le président du département informe que le Conseil d'Etat va procéder à une évaluation des conséquences financières et budgétaires suite à la décision du Grand Conseil concernant les TPG. À l'évidence, on est dans une situation où l'on augmente structurellement les charges d'un côté tout en trouvant des majorités pour diminuer les revenus. Il indique que cela devient très compliqué et il renvoie dos à dos les différentes parties de ce parlement. Par ailleurs, il ne veut pas décharger le Conseil d'Etat de sa responsabilité car celui-ci a bien sûr sa responsabilité et il l'assume avec des propositions qui arriveront à la mioctobre.

Ce référant au propos du groupe PLR, il indique que le taux d'augmentation des charges est dans la moyenne comme ils l'ont indiqué, mais il rappelle qu'un tiers de cette augmentation de charges est dû à une augmentation spectaculaire de la RPT par rapport à laquelle on ne peut malheureusement rien faire. Plus de 30% de cette hausse est par ailleurs due à l'augmentation d'un certain nombre de charges liées à des lois. Il est convaincu qu'il y a un potentiel d'amélioration des coûts de la délivrance des prestations et du fonctionnement de l'Etat car, on a eu, pendant de longues années, des augmentations de charges qui étaient parfois nettement supérieures à celles actuelles, mais elles étaient largement couvertes par l'augmentation des recettes. Ce qu'on voit de manière assez forte maintenant, c'est une stagnation des revenus. Il relève que le groupe EAG dit à juste titre qu'il faut intégrer les effets de la réforme fiscale PF17. Cela étant, il faut aussi imaginer l'évolution des recettes fiscales, en particulier des personnes morales, si on ne faisait pas cette réforme. La baisse des recettes des personnes morales serait dévastatrice. On ne parlerait pas d'une stagnation de revenus, mais d'une baisse notable avec des pertes d'emplois et une augmentation du chômage qui seraient dramatiques. C'est dans ce sens qu'il a toujours dit qu'il est inapproprié de procéder à des baisses fiscales, en

PL 12176-A 14/244

particulier en lien avec les entreprises, parce que la priorité principale du Conseil d'Etat est de faire passer cette fameuse réforme fiscale qui est fondamentale pour le canton.

S'agissant des comptes 2017, il sera possible d'avoir des éléments plus significatifs avec les résultats du panel du mois d'octobre et les actualisations fiscales du mois d'octobre. En ce qui concerne le lien avec les investissements, le président du département pense qu'il ne faut pas faire l'abstraction d'une réflexion sur les investissements. Ceux-ci ont un lien direct avec le fonctionnement. Pour 100 millions de francs d'investissement, il y a environ 20 millions de francs d'impact direct dans les budgets de fonctionnement des exercices suivants. Le Conseil d'Etat va examiner cet aspect sur lequel la commission aura l'occasion de débattre. Enfin, il estime qu'il est indispensable d'améliorer ce projet de budget avec les commissaires, mais pour y parvenir il faut parvenir à l'état d'esprit décrit précédemment

A la suite de l'intervention du Conseiller d'Etat, le groupe MCG intervient pour indiquer qu'il n'a pas l'habitude de prendre la parole après un conseiller d'Etat, mais estime que le président du département s'est avancé sur un terrain dangereux. Alors que le groupe s'était concentré uniquement sur l'entrée en matière, le président du département lance des polémiques politiciennes au risque de mettre en péril le budget par sa seule faute.

Le président du département indique qu'il est est navré que cela mette le groupe MCG dans cet état car il n'a relevé que les incohérences de tous les côtés s'agissant de baisses d'impôts et d'augmentations de charges. Cela étant, il revendique le devoir de faire part de ses sentiments aux commissaires et il continuera à le faire, car il est là en toute honnêteté et en toute ouverture pour discuter dans le plus grand des respects de ses interlocuteurs.

A la suite de quoi et sans autre commentaire le président procédé au vote d'entré en matière du projet de budget.

Vote en premier débat

Mis aux voix l'entrée en matière du PL 12176 est acceptée par :

14 oui (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 3 MCG) et 1 non (UDC)

DISCUSSION SUR LES QUESTIONS TRANSVERSALES RELATIVES AU PROJET DE BUDGET 2018

Ensuite le président propose de passer aux questions dites transversales et qui concernent les différents départements et politiques publiques.

Subventions non monétaires

Un changement de la méthode de calcul est intervenu s'agissant de la mise à disposition, gratuite ou partiellement gratuite, de locaux à diverses associations et fondations. Auparavant, c'est une méthode dite du marché qui était utilisée. Elle avait aussi l'inconvénient de ne pas traduire la réalité des coûts (tantôt on était en dessus, tantôt en dessous) avec des méthodes peu reproductibles et qui dépendaient du jugement d'experts ou de résultat de négociations. Le groupe LIAF a donc proposé au Conseil d'Etat un changement de méthode basé sur la méthode du coût selon le principe suivant. Pour les locaux que l'Etat n'utilise pas et qu'il met à disposition d'entités ayant des tâches généralement d'intérêt public, il n'a pas de raison que l'Etat fasse des pertes, ni qu'il fasse des bénéfices sur ces mises à disposition.

La méthode de calcul est relativement simple. Le terrain est valorisé – on n'amortit pas les terrains parce qu'il y a généralement pas de coût d'entretien – à hauteur du capital investi valorisé au taux moyen d'intérêt de la dette de l'Etat (arrondi à 2% pour faire court). On arrive ainsi à une valorisation de la subvention non monétaire qui est le coût que l'Etat supporterait s'il utilisait lui-même ces locaux sans perte, ni gain. Sur le paquet global et à périmètre égal, on a ainsi une diminution des subventions d'environ 13%. Cela veut dire que, jusqu'à présent, la valorisation des subventions non monétaires était un peu en dessus du coût que cela représentait pour l'Etat.

Parmi les questions soulevées par les commissaires ont peut relever les suivantes :

- Chiffres sur rente-pont AVS en comparaison avec les années précédentes (nombre de personnes et montants), en précisant ce qui est prévu pour 2018 et ce qui est d'ores et déjà annoncé pour 2017.
- Mise à jour du plan décennal des investissements afin d'avoir une sur les prochaines années.
- Coûts et des taux d'occupation des bâtiments administratifs. Concrètement connaître les surfaces et les coûts de tous les bâtiments administratifs de plus de 1000 m² en distinguant entre les bâtiments propriétés de l'Etat et ceux loués. Par rapport aux comptes 2015, l'indication était que la location coûtait environ deux fois plus cher au m², mais que c'était partiellement compensé par d'autres aspects, notamment de fonctionnalité.

PL 12176-A 16/244

 Compte tenu de ce qui est annoncé dans le projet de budget 2018, la somme que représente la demi-annuité pour les entités subventionnées et indemnisées et notamment la part non couverte par l'indemnité pour payer la demi-annuité.

- Par rapport aux 5% d'économies sur les charges de personnel, connaître l'évaluation de l'objectif d'économies au projet de budget 2018 ainsi que la mise à jour de la liste des mesures du Conseil d'Etat avec l'effectif sur les années 2015, 2016 et 2017 ainsi que l'impact sur 2018.
- La liste des litiges judiciaires entre l'Etat et les communes.
- Ouels services appliquent ou non la baisse de 1% sur les charges.
- La somme, dans la masse salariale, qui est allouée dans le projet de budget 2018 pour l'effet de noria pour le petit Etat et, éventuellement, pour le grand Etat.

Les réponses aux questions transversales se trouvent dans le volume « Annexes au rapport de majorité ».

PRÉSENTATION DES AMENDEMENTS DANS LE CADRE DU 2º DÉBAT

Le département indique que les commissaires ont reçu 4 documents sur les amendements du Conseil d'Etat au projet de budget 2018:

- Une synthèse sur les amendements budgétaires et techniques au projet de budget de fonctionnement par politique publique.
- La liste des amendements budgétaires sur le projet de budget de fonctionnement.
- La liste des amendements techniques sur le projet de budget de fonctionnement.
- Les amendements sur le projet de budget d'investissements.

Le département indique que, sur le projet de budget de fonctionnement, les amendements présentés par le Conseil d'Etat permettent **d'améliorer les revenus de 122 millions** de francs, principalement en raison des estimations des impôts, et augmente les charges de 25 millions de francs. Globalement, le projet de budget 2018 déposé au mois de septembre 2017 présentait un déficit de 261 millions de francs. Avec les amendements présentés par le Conseil d'Etat, **le déficit s'élèverait à 164 millions de francs**.

Ensuite, il indique que comme chaque année, il faut distinguer les amendements budgétaires et les amendements techniques, suite à une demande historique de la commission des finances. Les amendements budgétaires sont les amendements qui ont un effet sur le résultat ou sur le total des charges et des revenus. Quant aux amendements techniques, ce sont souvent des corrections d'erreurs, des corrections d'affectation entre deux programmes ou entre différentes natures. Surtout, les amendements techniques n'ont aucun effet sur le résultat, sur le total des charges ou sur le total des revenus. Il fait savoir que les amendements budgétaires sur le fonctionnement touchent 35 lignes. Cela peut paraître beaucoup, mais c'est largement inférieur à ce qui était présenté ces dernières années. Les amendements techniques concernent 92 lignes dont les deux tiers sont simplement une correction de calcul de l'annuité sur les EMS. C'est le basculement de petits montants (quelques milliers de francs) d'une ligne à une autre.

A la suite de quoi il propose de présenter les principaux amendements budgétaires du fonctionnement.

Il y a deux amendements sur les impôts :

 Le premier représente 136 millions de francs et concerne la réévaluation des impôts suite à l'avancement de la taxation par rapport à cet été et au résultat au panel des entreprises qui a permis de fortement augmenter les PL 12176-A 18/244

impôts sur les personnes morales. Le panel des entreprises prévoyait, pour l'année 2017, un recul du bénéfice de 7% au mois de janvier alors qu'il prévoit aujourd'hui une progression des bénéfices de 3%.

 Le deuxième amendement sur les impôts fait suite à la décision du tribunal d'invalider la transmission automatique des certificats de salaires.
 16 millions de francs avaient été inscrits au projet de budget 2018 à ce titre et ils sont donc retirés.

Les autres amendements sur les charges sur les différentes politiques publiques sont les suivants :

- En A03, une augmentation des charges de 5 millions de francs pour l'ajustement des frais de placement dans l'éducation spécialisée. C'est en relation avec le suivi des comptes 2017.
- En A02, une diminution de revenus de 4,7 millions de francs en raison d'une diminution de la contribution fédérale en faveur de la formation professionnelle. Le DIP a constaté que la Confédération a diminué les ressources affectées à cette mission et il a donc ajusté son budget.
- En C01, une augmentation des charges de 6 millions de francs pour l'assurance-maladie suite à l'augmentation des primes d'assurance-maladie. On retrouve un montant équivalent en revenus. 3 millions de francs sur cette hausse s'expliquent par une diminution des montants que la Confédération consacre au financement de l'allégement des primes individuelles de l'assurance-maladie.
- En C05, une diminution de charges de 3 millions de francs en raison de la révision à la baisse du nombre de personnes accueillies dans le dispositif cantonal de l'asile
- En J01, deux amendements concernent les TPG. Le 1^{er} amendement (+4 252 168 F de charges) est relatif à l'adaptation des tarifs Unireso. Cela aura d'ailleurs déjà un effet sur les comptes 2017 sur lesquels il y aura un crédit supplémentaire sur cette ligne. Le deuxième amendement de 9 millions de francs est en lien avec l'adoption de la loi 12128 par le Grand Conseil à l'automne.

Vote en deuxième débat

A la suite de quoi, le président met aux voix le principe du vote en bloc des amendements techniques.

Les commissaires acceptent à l'unanimité de voter en bloc respectivement les amendements techniques concernant le budget de fonctionnement et le budget des investissements, par :

14 oui (3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Les commissaires acceptent les amendements techniques concernant le budget de fonctionnement par :

10 oui (3 S, 1 Ve, 1 PDC, 2 UDC, 3 MCG) et 4 abst. (4 PLR)

PL 12176-A 20/244

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Amendements transversaux du Conseil d'Etat

Le président indique que le Conseil d'Etat présente un amendement transversal en nature 30 découlant de la hausse du taux de cotisation du régime LAMal de 0,082% à 0,092% dès le 1^{er} janvier 2018. Celui-ci augmente les charges de 98 307 F. A la suite de quoi, il met aux voix cet amendement transversal.

Cet amendement général présenté par le Conseil d'Etat sur la nature 30 « charges de personnel » d'un montant de 98 307 F est accepté par : 10 oui (3 S, 1 Ve, 1 PDC, 2 UDC, 3 MCG) et 4 abst. (4 PLR)

Amendements budgétaires du Conseil d'Etat

Mise aux voix des amendements suivants :

Diminution de 4 728 000 F de la nature 46 « revenus de transferts » au programme A02.

Cet amendement est accepté par :

10 oui (3 S, 1 Ve, 1 PDC, 2 UDC, 3 MCG) et 4 abst. (4 PLR)

Augmentation de 803 662 F de la nature 30 « charges de personnel » au programme A02.

Cet amendement est accepté par :

9 oui (3 S, 1 Ve, 1 PDC, 1 UDC, 3 MCG), 2 non (2PLR) et 3 abst. (2 PLR, 1 UDC)

Augmentation de 5 000 000 F de la nature 36 « frais de placement éducation spécialisée » au programme A03.

Cet amendement est accepté par :

9 oui 9 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 MCG), 5 non (3 PLR, 2 UDC) et 1 abst. (1 PLR)

<u>Diminution de 500 000 F de la nature 31 « charges de biens et services et autres charges d'exploitation » au programme B01.</u>

Cet amendement est accepté par :

14 oui (3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG) et 1 abst. (1 EAG)

<u>Diminution de 500 000 F de la nature 46 « revenus de transferts » au programme B01.</u>

Cet amendement est accepté par :

8 oui (3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 MCG), 3 non (1 PLR, 2 UDC) et 4 abst. (1 EAG, 3 PLR)

<u>Augmentation de 6 000 000 F de la nature 36 « subsides aux assurés à ressources modestes » au programme C01.</u>

Cet amendement est accepté par :

9 oui (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 MCG), 3 non (3 PLR) et 3 abst. (1 PLR, 2 UDC)

<u>Augmentation de 6 095 300 F de la nature 46 « revenus de transferts » au programme C01.</u>

Cet amendement est accepté par :

15 oui (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

<u>Diminution de 100 000 F de la nature 36 « subsides aux assurés à ressources modestes » au programme C01.</u>

Cet amendement est accepté par :

10 oui (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG) et 5 abst. (1 EAG, 3 S, 1 Ve)

Augmentation de 300 000 F de la nature 46 « revenus de transferts » au programme C01.

Cet amendement est accepté par :

10 oui (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG) et 5 abst. (1 EAG, 3 S, 1 Ve)

<u>Augmentation de 1 900 000 F de la nature 36 « couverture</u> des créances des assureurs pour primes impayées » au programme C01.

Cet amendement est accepté par :

9 oui (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 MCG), 5 non (3 PLR, 2 UDC) et 1 abst. (1 PLR)

PL 12176-A 22/244

<u>Diminution de 30 000 F de la nature 36 « Hospice général – Prestations – Action sociale (S970810000) » au programme C03.</u>

Cet amendement est accepté par :

10 oui (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG) et 5 abst. (1 EAG, 3 S, 1 Ve)

<u>Diminution de 30 000 F de la nature 46 « revenus de transferts » au programme C03.</u>

Cet amendement est accepté par :

10 oui (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG), 1 non (PLR) et 4 abst. (3 PLR, 1 UDC)

<u>Diminution de 3 000 000 F de la nature 36 « Hospice général – Prestations – Asile » au programme C05.</u>

Cet amendement est accepté par :

12 oui (1 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG) et 3 abst. (1 EAG, 2 S)

<u>Diminution de 194 829 F de la nature 36 « Prestations complémentaires AVS</u> (PC fédérales AVS » au programme D02.

Cet amendement est accepté par :

10 (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG) et 5 abst. (1 EAG, 3 S, 1 Ve)

<u>Diminution de 47 603 F de la nature 36 « Prestations complémentaires AVS</u> (PC cantonales - AVS » au programme D02.

Cet amendement est accepté par :

10 oui (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG) et 5 abst. (1 EAG, 3 S, 1 Ve)

Le président met aux voix l'amendement proposé par le Conseil d'Etat, visant une augmentation de 727 296 F de la nature 46 « revenus de transferts » au programme D02.

Cet amendement est accepté par :

10 oui (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG) et 5 abst. (1 EAG, 3 S, 1 Ve)

<u>Diminution de 105 590 F de la nature 36 « Prestations complémentaires</u> fédérales AI (PC fédérales – AI) » au programme E02.

Cet amendement est accepté par :

10 oui (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG) et 5 abst. (1 EAG, 3 S, 1 Ve)

<u>Diminution de 51 978 F de la nature 36 « Prestations complémentaires cantonales AI (PC cantonales – AI) » au programme E02.</u>

Cet amendement est accepté par :

10 oui (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG) et 5 abst. (1 EAG, 3 S, 1 Ve)

Augmentation de 472 704 F de la nature 30 « charges de personnel » au programme E02.

10 oui (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG) et 5 abst. (1 EAG, 3 S, 1 Ve)

<u>Augmentation de 700 000 F de la nature 30 « charges de personnel » au programme H01.</u>

Cet amendement est accepté par :

3 (3 MCG) et 12 abst. (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC)

<u>Diminution de 1 290 493 F de la nature 30 « charges de personnel » au programme H02.</u>

Un commissaire intervient en indiquant qu'il aimerait savoir si le refus de cet amendement a une influence sur la marge de manœuvre du Grand Conseil. Selon lui, cela réduit la marge de 5 millions de francs du montant de la diminution de charges prévues par cet amendement.

Le département confirme la remarque et rappelle la nécessité d'être cohérent. Lorsque le Conseil d'Etat dépose des projets de lois, il cale ensuite son budget et les amendements en conséquence. En l'occurrence, il y a eu un vote du parlement sur ce sujet et un référendum a été lancé, mais on ne connaît pas son issue. Le département invite les commissaires à aller au-delà des critères habituels que l'on retient pour des amendements et des discussions budgétaires, car cela paraît absolument logique.

Un autre commissaire estime que cela paraît cohérent avec ce qu'il s'est passé pour la limitation des frais de déplacement. Et, dans le même registre, il pourrait y avoir des recettes supplémentaires liées à la cellule antifraude dans le programme H05, notamment par rapport aux gens qui immatriculent leurs véhicules dans un autre canton.

Le département indique que c'est un dispositif transversal qui va agir sur la base des données en lien la population et tous les effets positifs seront enregistrés. En conséquence, le Conseil d'Etat fait des amendements pour être cohérent avec les charges de personnel supplémentaires prévues. Il prévoit que

PL 12176-A 24/244

cela aura des effets positifs, mais il reste à voir quel sera l'effet dans les différents programmes.

A la suite de quoi, le président met aux voix l'amendement proposé par le Conseil d'Etat, visant une Diminution de 1 290 493 F de la nature 30 « charges de personnel » au programme H02.

Cet amendement est refusé par :

1 oui (Ve), 12 non (1 EAG, 2 S, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG) et 2 abst. (1 S, 1 PDC)

Suite à la remarque du département qui relève que la commission aggrave le budget par sa décision, un commissaire dit qu'il est d'accord, mais que cela concerne des montants qui ne seront pas dépensés.

A la suite de quoi le président propose de passer à l'amendement déposé par le Conseil d'Etat, visant une augmentation de 275 000 F de la nature 30 « charges de personnel » au programme H02 en faisant remarquer que cet amendement a un effet neutre pris en considération avec l'amendement suivant

Au sujet des 2 ETP dont il est question, le département lit les motifs de cet amendement et du suivant : « dans le cadre de l'actualisation de la convention intercantonale de la conférence latine des chefs des départements de justice et police (CLDJP), augmentation de 2 ETP financés par une augmentation de la participation financière des autres cantons ». Il s'agit probablement d'un accord intercantonal qui nécessite une augmentation de 2 ETP, ceux-ci étant financés par les autres cantons.

Le commissaire considère que l'explication est insuffisante à ce stade. Ils n'ont par exemple pas le détail de convention en question, ainsi que les garanties de financement, les échéances et le travail auquel cela correspond.

Cet amendement est accepté par :

7 oui (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC), 5 non (2 S, 3 MCG) et 3 abst. (1 EAG, 1 S, 1 Ve)

<u>Augmentation de 275 000 F de la nature 46 « revenus de transferts » au programme H02.</u>

Cet amendement est refusé par :

5 oui (1 S, 1 PDC, 3 MCG), 6 non (4 PLR, 2 UDC) et 4 abst. (1 EAG, 2 S, 1 Ve)

Le département explique que ce n'est pas parce que la commission des finances accepte une augmentation de revenu, comme c'est le cas avec son dernier vote, que cela augmente sa marge. Si la commission accepte l'amendement sur les impôts qui augmente les revenus de 100 millions de francs, ce n'est pas pour autant que la marge de la commission des finances va augmenter de 100 millions de francs. Les diminutions de revenus et les augmentations de revenus n'ont d'influence sur le calcul de la marge à disposition de la commission des finances. Ce sont uniquement les amendements sur les charges qui sont pris en compte dans le calcul de la marge.

Un commissaire fait remarquer que le Conseil d'Etat peut redéposer cet amendement en 3^e débat. Par ailleurs, cela n'empêche pas l'Etat d'encaisser les montants en question.

<u>Augmentation de 825 000 F de la nature 30 « charges de personnel » au programme H02.</u>

Cet amendement est refusé par :

7 oui (1 EAG, 3 S, 3 MCG), 7 non (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC) et 1 abst. (1 Ve)

<u>Diminution de 248 381 F de la nature 30 « charges de personnel » au programme H07.</u>

Cet amendement est refusé par :

2 oui (1 Ve, 1 PDC), 11 non (2 S, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG) et 2 abst. (1 EAG, 1 S)

Le président met aux voix l'amendement proposé par le Conseil d'Etat, visant <u>une augmentation de 275 000 F de la nature 30 « charges de personnel »</u> au programme H07.

Cet amendement est refusé par :

7 oui (1 EAG, 3 S, 3 MCG), 7 non (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC) et 1 abst. (1 Ve)

Le président met aux voix l'amendement proposé par le Conseil d'Etat, visant une augmentation de 4 252 168 F de la nature 36 « charges de transfert » au programme J01.

Cet amendement est accepté par :

8 oui (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 3 MCG), 6 non (4 PLR, 2 UDC) et 1 abst. (1 PDC)

PL 12176-A 26/244

<u>Augmentation de 9 000 000 F de la nature 36 « charges de transfert » au programme J01.</u>

Cet amendement est accepté par :

8 oui (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 3 MCG), 6 non (4 PLR, 2 UDC) et 1 abst. (1 PDC)

Augmentation de 26 279 F de la nature 36 « charges de transfert » au programme J01.

Cet amendement est accepté par :

8 oui (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 3 MCG), 6 non (4 PLR, 2 UDC) et 1 abst. (1 PDC)

Augmentation de 1 400 000 F de la nature 31 « charges de biens et services et autres charges d'exploitation » au programme K01.

Cet amendement est accepté par :

11 oui (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 2 UDC, 3 MCG) et 4 non (4 PLR)

<u>Diminution de 16 000 000 F de la nature 40 « revenus fiscaux » au programme M01.</u>

A la suite de la demande d'explication par un commissaire, le département explique que c'est en lien avec le projet de loi du Conseil d'Etat visant à rendre obligatoire la transmission automatique des certificats de salaire par les employeurs. C'est quelque chose qui existe dans une dizaine de cantons, dont le canton de Vaud. Cela a toutefois fait l'objet d'un recours auprès de la Cour constitutionnelle qui a annulé la loi considérant que le droit supérieur n'aurait pas été respecté. La LHID établit une liste des documents qui doivent être transmis par des tiers (par exemple sur les prestations en capital) et le tribunal a jugé que cette liste doit être considérée comme exhaustive et que, dès lors, les certificats de salaire n'en font pas partie. Étant donné que le budget prévoyait un revenu de 16 millions de francs lié à l'entrée en vigueur de cette loi, la logique impose au Conseil d'Etat de soumettre un amendement diminuant les revenus de 16 millions de francs.

Mis aux voix l'amendement proposé est accepté par :

6 oui (1 PDC, 3 PLR, 2 UDC), 5 non (1 EAG, 1 S, 3 MCG) et 4 abst. (2 S, 1 Ve, 1 PLR)

A la question de savoir si un recours au niveau fédéral a été envisagé, le département indique qu'il a participé à une séance de la conférence latine des

directeurs des finances le lendemain de l'annonce de la décision. Ses homologues sont tous tombés à la renverse en apprenant l'information. Il faut dire que cette jurisprudence les met dans l'embarras. Maintenant, différentes pistes sont explorées, y compris au niveau intercantonal en demandant une modification de la LHID. Sur la question d'un éventuel recours, le Conseil d'Etat est en réflexion à ce propos.

<u>Augmentation de 99 100 000 F de la nature 40 « revenus fiscaux » au programme M01.</u>

Un commissaire constate des différences assez conséquentes en comparant les chiffres des années précédentes, à savoir la différence entre les revenus fiscaux budgétés et ceux qui ont été publiés aux comptes. Il y avait 245 millions de francs de différences en 2013, 273 millions de francs en 2014, 65 millions de francs en 2015, 65 millions de francs en 2016 et 456 millions de francs en 2012.

Le département fait remarquer que la différence entre les montants estimés et les montants réels se réduit au fil du temps.

Le commissaire se réjouit qu'il y ait 99 millions de francs supplémentaires, mais il se demande si on n'est pas encore trop prudent. Sur les années précédentes, on se retrouve quand même avec un différentiel de 60 millions de francs. Il se demande si on ne pourrait pas réduire ce différentiel dans un esprit de sincérité budgétaire, c'est-à-dire augmenter encore les 99 millions de francs pour arriver à ce qu'on risque de trouver au niveau des comptes.

Le département signale qu'il faut regarder les deux amendements pour un total de 136 millions de francs. Sur ce montant, 125 ou 126 millions de francs concernent les personnes morales et 10 millions de francs les personnes physiques. Il rappelle que, pour les personnes physiques, le modèle est basé sur des estimations réalisées par les économètres. Les 125 autres millions de francs correspondent à l'impôt des personnes morales et à la part d'IFD qui provient aussi essentiellement des personnes morales. Il précise que les éléments d'appréciation pour évaluer ces chiffres sont fournis par les entreprises elles-mêmes et que le budget est ainsi préparé sur la base du panel de janvier qui est rempli par environ 150 entreprises. En janvier 2017, elles ont estimé qu'elle allait être la marche des affaires dans l'exercice courant, c'està-dire en 2017, et elles font une projection sur 2018. Un deuxième panel est réalisé au mois de septembre et c'est sur celui-ci que se base l'amendement du Conseil d'Etat. Etant donné que 9 mois se sont écoulés depuis le 1er panel, les entreprises ont une vision de l'exercice 2018 qui est beaucoup plus précise à quelques mois de 2018. Il paraît très hasardeux de surinterpréter des chiffres

PL 12176-A 28/244

fournis par les entreprises. Tout d'abord, on a pour habitude d'appliquer cette méthode de manière régulière et on n'a aucune raison objective de dire aux entreprises qu'elles se sont trompées et qu'on sait mieux qu'elles quel est le bénéfice qu'elles vont pouvoir faire. M. Dal Busco estime qu'il faut être calé sur ce modèle, faire confiance aux entreprises et espérer qu'au mois de janvier la tendance conjoncturelle favorable que l'on observe sera confirmée. Le département n'irait pas manipuler ces chiffres et il faut absolument éviter de le faire.

<u>Augmentation de 99 100 000 F de la nature 40 « revenus fiscaux » au programme M01.</u>

Cet amendement est accepté à l'unanimité par : 15 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

<u>Augmentation de 36 828 000 F de la nature 46 « revenus de transferts » au programme M01.</u>

Cet amendement est accepté à l'unanimité par : 15 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

A la question de savoir un commissaire pourrait présenter lui un tel amendement basé sur son appréciation de la situation économique, le département estime que rien ne figure dans la loi à ce sujet. Par contre, dans la pratique, si un député ne peut pas démontrer une erreur de l'administration ou l'existence d'une nouvelle loi, il n'y a pas d'amendement sur les revenus de la part des députés.

<u>Diminution de 200 000 F de la nature 44 « revenus financiers » au programme</u> P04.

En réponse un commissaire qui aimerait savoir si ce montant figurera dans la balance fiscale, le département répond que cela ne sera apparemment pas le cas. Effectivement, il a toujours été indiqué que ces mécanismes faisaient l'objet d'une balance fiscale. Il se trouve que la loi votée met à la charge du canton ces 200 000 F, ce qui avait d'ailleurs étonné le président du département.

Le commissaire indique que le groupe PLR sera opposé à cette diminution. Il ne considère pas que ces 200 000 F doivent être payés par les associations sportives, bien au contraire. Toutefois, quand on voit que le PFQ veut mettre 80 millions de francs à la charge des communes, il imagine bien qu'elles ne

vont pas accepter de prendre en charge ces 200 000 F dans le cadre de la balance fiscale si cela devait faire l'objet de nouvelles négociations. Par ailleurs, cela sera de toute façon appliqué puisque la loi est entrée en vigueur.

La présidente du département du DIP explique que cela fait partie d'un accord avec les communes sachant qu'elles offrent un certain nombre de gratuités déjà depuis longtemps au canton pour un certain nombre de choses et que la réciproque n'était pas vraie. Ils se sont donc mis d'accord de remettre les pendules à l'heure. Maintenant, le Conseil d'Etat demande à la commission de soutenir l'amendement puisque c'est ce que la loi votée par le Grand Conseil prévoit. A la suite de quoi le commissaire retire sa position.

En suite la présidente du DIP relève qu'il y a effectivement une perte pour le canton, mais les communes mettaient déjà à disposition un certain nombre de choses. Ensuite, il y a tout le calcul pour savoir ce que représente par exemple une journée sportive des élèves au bout du monde. C'est dans ce sens que cela a été négocié avec les communes, sinon cela aurait figuré dans le fonds de régulation.

Cet amendement est accepté par :

13 oui (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 3 MCG) et 2 abst. (2 S)

Amendements transversaux des commissaires

Le président demande si les commissaires ont des amendements transversaux à présenter en commençant par les politiques publiques « A Formation » et « N Culture, sports et loisirs ».

Le groupe PLR annonce un amendement transversal proposant de limiter les charges de personnel (rubrique 30) à 14,5 millions de francs, soit l'équivalent de l'inflation (+0,7% au lieu des +1,7% prévus dans le budget). Cela améliorerait le budget d'environ 24,5 millions de francs.

A la suite de quoi, un commissaire (S) demande à la présidente du DIP comment on va gérer les conséquences de cet amendement dans son département ?

La présidente rappelle que, pour le DIP, cela multiplie pratiquement par 3 le nombre de postes supprimés puisque la grande majorité des nouveaux postes sont des postes d'enseignants ou frontaux face aux élèves et qu'ils sont comptabilisés seulement de septembre à décembre. Pour atteindre l'économie voulue, cela signifie que le DIP doit multiplier par trois les postes supprimés ou non créés.

PL 12176-A 30/244

Ensuite le département indique que, si on fait l'hypothèse que le DIP prendrait en charge la moitié de ces 24 millions de francs (le DIP représentant environ la moitié de la nature 30 de l'Etat), le département devrait prendre charge 12 millions de francs. Il faut ensuite multiplier ce montant par 3, soit 36 millions de francs, puisque la diminution ne peut être faite que sur les 4 derniers mois de l'année 2018. Si on traduit ce chiffre en termes de postes, cela <u>fait à peu près 250 ETP</u>.

A la question du commissaire de savoir si cela impacterait tous les degrés scolaires, la présidente estime qu'il est possible d'appliquer cela de manière linéaire, en mettant 35 élèves par classe au primaire et un peu moins ailleurs ou le contraire, etc.

A la suite de quoi le commissaire considère qu'il est important de connaître l'impact de cet amendement sur la politique publique « A Formation ». Ensuite, il pourra poser la même question pour chaque politique.

A la question du département qui demande si l'amendement propose une application linéaire de la diminution de 24,5 millions de francs, le groupe PLR confirme que c'est une réduction linéaire.

Le groupe PDC fait savoir qu'il soutient cette mesure de rigueur.

Le groupe EAG signale que ces 24 millions de francs représentent, sauf erreur, les deux tiers de l'effort fait durant les 3 dernières années en termes d'économie sur les charges de personnel. Cela permet de se rendre compte de l'ampleur de cette demande glissée en fin de discussion.

Le groupe UDC rappelle qu'il avait déjà proposé des amendements linéaires visant à réduire l'augmentation de personnel prévue. Il soutiendra donc l'amendement du groupe PLR.

Le groupe PS trouve que ce type d'amendement (en francs plutôt qu'en postes et sans cibler des politiques publiques) est une politique de non-choix et de non-sens des priorités qui caractérise le PLR au moment du budget. En l'occurrence, dans les éventuelles autres propositions pour un montant équivalent. Il trouve que c'est une mesure d'une violence assez conséquente et il est évident que, si cet amendement devait être adopté, le parti socialiste ne pourrait plus soutenir le budget.

Le groupe des verts annonce qu'il s'opposera également à cet amendement. Etant donné qu'il est linéaire, il va toucher les politiques publiques où il y a le plus de postes, c'est-à-dire la politique publique « A Formation », mais aussi la politique publique « H Sécurité et population » où de nombreux postes supplémentaires sont accordés. Les partis adeptes d'un discours sécuritaire doivent être conscients qu'en votant cet amendement, ils votent une forte baisse dans les nouveaux postes au niveau de la sécurité.

Le groupe MCG annonce qu'il ne soutiendra pas cet amendement qui n'est pas raisonnable et qui attaque clairement les prestations que cela soit aux HUG, dans l'enseignement ou dans la sécurité. Il constate que c'est un amendement dogmatique, sans réflexion et sans considérer le fonctionnement spécifique de l'Etat avec des lois, des obligations et du personnel qui est là. Si tel est le cas, il faut avoir le courage de le dire quand on veut des licenciements. Maintenant, désorganiser l'instruction publique après avoir détruit la police, si on veut détruire l'Etat et Genève, il faut aller dans ce sens.

Le groupe PLR fait remarquer qu'il ne s'agit pas de diminuer le nombre de fonctionnaires ou le salaire de ceux-ci, mais de contenir l'augmentation du nombre de fonctionnaires. Il propose une augmentation de 0,7%, ce qui n'est pas rien, car il ne s'agit pas de procéder à des licenciements comme cela a été évoqué. Le groupe PLR propose simplement de diminuer l'augmentation prévue dans le projet de budget 2018.

Le groupe PS comprend que selon les vœux du PLR il faut faire plus avec moins ce qui veut dire une baisse de la qualité des prestations. Il s'étonne que le groupe PDC y soit favorable et aille à l'encontre du budget de son magistrat. En proposant de rester au niveau du budget précédent, cela signifie que, pour le PDC, il ne s'est rien passé à Genève en un an (la population n'a pas augmenté, le nombre d'enfants dans les écoles n'a pas augmenté, aux HUG, il y a toujours le même nombre de malades, etc.) et de ce fait il ne comprend pas ce discours. Lors de l'audition des HUG, ceux-ci ont dit qu'il y avait une augmentation du nombre de malades et qu'ils ont un problème d'inadéquation entre la quantité de personnel nécessaire et le nombre de malades. Maintenant, si certains veulent se boucher les yeux et aller de l'avant avec cet amendement, cela aura un effet destructif sur les prestations de l'Etat.

A la suite de quoi, le président met aux voix l'amendement transversal proposé par le groupe PLR, visant une diminution de 24 500 000 F de la nature 30 « charges de personnel ».

Cet amendement est refusé par :

7 oui (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC) et 8 non (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 3 MCG)

Ensuite de quoi, le groupe PLR propose un nouvel amendement. Il relève que la gauche et le MCG sont opposés au projet SCORE, mais il faut se rappeler que des mesures transitoires (rente-pont AVS, prise en charge des primes d'assurance-maladie et octroi de l'indemnité pour risque inhérent à la fonction) ont été votées en attendant son adoption. Le calcul fait par le groupe PLR – il reviendra le cas échéant si les chiffres ne devaient pas être les bons –

PL 12176-A 32/244

donne un montant de 19,5 millions de francs. Le groupe PLR propose, avec un amendement ciblé, une diminution de la rubrique 30 de 19,5 millions de francs.

Le département fait remarquer que le projet SCORE a été déposé et qu'il sera auditionné à ce sujet le 1^{er} décembre prochain par la Commission ad hoc sur le personnel de l'Etat et le Conseil d'Etat fonde encore beaucoup d'espoir sur la réalisation d'un travail sérieux en commission afin de juger de la pertinence de ce projet SCORE.

Le groupe MCG comprend que l'on puisse proposer des coupes. Il est arrivé au groupe MCG d'en proposer également, notamment pour faire passer un budget. Dans le cas d'espèce, on est dans quelque chose d'un peu massif et le groupe MCG s'opposera à cet amendement.

A la demande du groupe PS, le président du département répond que le Conseil d'Etat ne soutient pas cet amendement qui porte sur des mesures transitoires. Le Conseil d'Etat a confiance dans le fait que le Grand Conseil va examiner avec le sérieux voulu le projet SCORE.

Le groupe PS est d'accord que SCORE est un projet important, toutefois si on commence déjà à faire des coupes en lien avec ce débat, les travaux risquent de ne pas s'éterniser. Le groupe socialiste ne soutiendra donc pas cet amendement.

Le groupe des verts fait tout d'abord remarquer que le parti des Verts ne s'est pas exprimé contre SCORE jusqu'à présent. Il est ouvert à l'étudier. Par ailleurs, s'il n'y a pas de projet de loi déposé pour aller dans le sens de l'exposé des motifs de l'amendement présenté par le groupe PLR, cela sera simplement une coupe linéaire qui s'appliquera à toutes les politiques de la même manière. Le paiement des primes d'assurance-maladie des policiers figure dans la loi. Dès lors si le groupe PLR veut modifier cette situation, il faut qu'il dépose un projet de loi. Il ne suffit pas d'amender le budget, sinon la coupe s'appliquera à toutes les politiques publiques de la même manière.

Le groupe UDC constate qu'il est incontournable de faire des économies mais que cela étant, on fait tout un pataquès du versement de la prime d'assurance-maladie pour les policiers, mais il faut voir que cela fait partie des conditions qui leur sont données au moment de leur engagement, au même titre que l'annuité. Pour cette raison, le groupe UDC s'abstiendra sur cet amendement.

A la suite de quoi, le président met aux voix l'amendement transversal proposé par le groupe PLR, visant une diminution de 19 500 000 F de la nature 30 « charges de personnel ».

Cet amendement est refusé par :

5 oui (1 PDC, 4 PLR), 8 non (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 3 MCG) et 2 abst. (2 UDC)

Le groupe PLR **présente un autre amendement transversal** sur la rubrique 3102 « imprimés, publications ». A l'heure du numérique et de la E-administration, le groupe PLR propose que les frais de publication des départements soient limités au niveau des comptes 2016, ce qui représenterait une économie d'environ **1,5 million de francs sur la rubrique 3102**.

Le président du département relève que le Conseil d'Etat a effectivement proposé de supprimer toute une série de publications. Il faut toutefois savoir que cette rubrique prévoit un montant plus élevé spécifiquement en raison des élections cantonales. La différence avec le budget mentionné par le PLR, c'est en raison des frais liés à ces élections.

Le département explique que, entre les comptes 2016 et le projet de budget 2018, l'augmentation au département présidentiel est de 1,2 million de francs sur les 1,5 million de francs en lien avec le fait que 2018 est une année électorale.

A la suite de quoi, le président met aux voix l'amendement transversal proposé par le groupe PLR, visant une diminution de 1 500 000 F de la nature 3102 « imprimés, publications ».

Cet amendement est refusé par :

7 oui (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC) et 8 non (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 3 MCG)

Le groupe PLR présente un nouvel amendement sur la rubrique 3130 « prestations de services de tiers ». Le groupe PLR estime qu'il y a des économies à faire pour revenir au niveau des comptes 2016 (82,6 millions de francs) et il propose ainsi de faire une économie de 8 millions de francs par rapport aux 90,5 millions de francs prévus au projet de budget 2018.

Concernant les détails du contenu de cette ligne, le DIP indique que cela comprend le transport des personnes handicapées au niveau du DIP. Par ailleurs, on trouve dans cette rubrique les frais de courrier, les prestations liées aux procédures judiciaires, des frais de déménagement, des frais bancaires et des prestations de sécurité.

A la suite de quoi, le président met aux voix l'amendement transversal proposé par le groupe PLR, visant une diminution de 8 000 000 F de la nature 3130 « prestations de services de tiers ».

Cet amendement est refusé par :

7 oui (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC) et 8 non (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 3 MCG)

PL 12176-A 34/244

Le groupe PLR constate que les amendements visant à contenir la fuite en avant entre les comptes 2016 et le projet de budget 2018 ne sont pas acceptés et propose un nouvel amendement au niveau des honoraires des conseillers externes, d'experts, de spécialistes, etc. (rubrique 3132), le groupe PLR estime qu'une diminution de 10%, soit -5,2 millions de francs, est tout à fait possible.

Le groupe PLR explique que cette rubrique comprend tous les mandats et les honoraires des experts et des spécialistes. Une diminution de 10% ne paraît pas être une mesure d'austérité dramatique pour l'Etat. Il rappelle que les commissaires ont reçu un document avec tous les mandats de plus de 20 000 F. Même avec ces 5,2 millions de francs de moins, on reste quand même à 46 millions de francs de mandats externes qui sont donnés par l'Etat.

Le département indique que les départements utilisant ces crédits sont, entre autres, la DGSI (9 millions de francs), mais aussi au DIP pour la logopédie.

La présidente du DIP indique que ces crédits ne sont pas très importants par rapport à l'ensemble de la masse, mais cela permet d'avoir recours à des logopédistes lorsqu'il y a un manque à l'interne. Cette rubrique couvre aussi les experts aux examens professionnels à l'OFPC.

Un commissaire PLR sait que la DGSI fait de moins en moins appel à des spécialistes extérieurs et que la diminution proposée ne va ainsi pas affaiblir la DGSI à qui des postes supplémentaires ont été accordés. Il ne voit pas quelle est la difficulté de réduire un peu les prestations à ce niveau. Pour autant, si on enlève ces 5,2 millions de francs pour des prestations de tiers, ce n'est pas la fin de l'Etat. Il faut bien voir qu'une partie des amendements du groupe PLR consistent uniquement à revenir au niveau de 2016. Il constate que certains de ses collègues ne tiennent pas compte de la situation générale économique et conjoncturelle ainsi que des difficultés que l'on connaît. Certains ont apparemment l'impression que, avec les mesures proposées, on est ainsi en train d'enlever l'essentiel des moyens pour le fonctionnement de l'Etat. Si le groupe PLR propose ces mesures, c'est qu'il est impossible d'aller dans le détail. Ensuite il indique que le PLR et le PDC ne suivent pas le Conseil d'Etat quand il propose un budget à -260 millions de francs. Avec les mesures proposées par le groupe PLR, on arriverait avec un budget à -70 millions de francs. Il faut voir ce qu'il se passe dans les autres cantons. Ils font donc des propositions linéaires qui peuvent évidemment déplaire.

Le groupe PS relève que si le PLR veut faire un amendement sur l'informatique, il ne faut pas le faire sur le transport des enfants handicapés. Il constate que le PLR n'a même pas les réponses sur les prestations qu'il y a

derrière les lignes touchées par leurs amendements alors ces questions auraient dû être posées lors des travaux précédents.

Le groupe des verts relève que la DGSI internalise des postes depuis plusieurs années, mais que les économies réalisées sur la ligne 31 sont déjà intégrées dans le budget. Il ne faut pas dire qu'on peut baisser le budget en raison de ces internalisations. En effet, cela a déjà été pris en compte. De plus, même si on a souhaité une internalisation parce que cela coûte moins cher à l'Etat, ils vont toujours garder une partie de mandataires parce qu'ils ont besoin d'une certaine souplesse et qu'ils ne peuvent pas engager quelqu'un quand c'est pour un projet court. Il trouve que l'aspect linéaire et très global de ces coupes est assez regrettable. Par rapport au fait que les députés ne peuvent pas faire des coupes précises parce qu'ils n'ont pas les moyens de le faire, c'est effectivement le Conseil d'Etat qui peut le faire. Il se trouve que ce sont le PLR et le PDC qui tiennent ce discours alors qu'ils ont la majorité au Conseil d'Etat à eux deux. À un moment donné, on peut s'étonner qu'ils n'arrivent pas leurs fins autrement qu'avec des coupes linéaires proposées dans le cadre de la commission des finances.

Un commissaire UDC rappelle que, dans le cadre de la réforme de l'organisation de la DGSI, il a été indiqué à la commission de contrôle de gestion que la DGSI avait internalisé 111 personnes et supprimé 134 contrats de location de service.

Le groupe MCG fait savoir que le montant actuel pour la rubrique 3132 est quand même un peu élevé. Par rapport aux comptes 2016, il y a environ 1 million de francs de plus dans le projet de budget 2018. Il propose donc un sous-amendement diminuant de 1 million de francs la rubrique 3132. Cela permettra peut-être de faire des priorités, mais de manière moins violente qu'avec une baisse de 5 millions de francs. Si on doit réévaluer certaines de ces rubriques, il est mieux de le faire sur plusieurs années pour permettre aux départements de se réadapter et de se réorganiser.

Un commissaire PS revient sur les raisons qui ont conduit à ces internalisations à la DGSI. À l'époque, le coût de l'externalisation de la DGSI était de 16 millions de francs et il avait demandé que ces postes soient intégrés à la DGSI, ce qui avait été refusé par le PLR, malgré l'économie qu'il était possible de faire. Cela venait du fait que le PLR était intéressé par l'externalisation des prestations et des contrats qui étaient donnés à l'externe à diverses compagnies. Il aimerait savoir quelles sont les conséquences si on coupe ces budgets à la DGSI alors qu'ils sont par exemple très impliqués à l'office des poursuites et ils ont besoin de ces sommes pour continuer les investissements dans ce projet. Ensuite il relève l'incohérence de ces groupes en mettant en exergue l'économie proposée à l'époque par le DIP au niveau du

PL 12176-A 36/244

Passeport Vacances qui pensait bien faire en considérant que cela pouvait être assumé par quelqu'un d'autre alors que le PLR et le PDC ont été les premiers à lancer une résolution au Grand Conseil demandant de remettre l'argent pour ces activités. C'est que l'on appelle une politique sournoise en demandant des coupes afin de les faire endosser par d'autres!

Le groupe PDC rappelle qu'on est un peu dans un budget de rigueur et ce qui est demandé aujourd'hui, c'est une baisse de façon à réguler l'outil qu'est l'Etat. Si on ne le fait pas, ce qui est une augmentation de 300 postes cette année deviendra une augmentation de 3000 postes au bout de 10 ans. Ce n'est pas une critique, mais on sait qu'il y a un manque de transversalité au sein du Conseil d'Etat. C'est surtout par rapport à l'organisation de l'appareil-Etat qu'on recherche aujourd'hui une étincelle qui ferait comprendre qu'on peut faire un certain nombre d'économies et qu'on peut restructurer l'appareil-Etat. Avec un déficit qui était de 80 millions de francs l'année passée et un déficit prévu pour 2018 qui est de 160 millions de francs, il se demande quel sera le déficit pour l'année suivante. Le PDC souhaite un budget pour la barre des 100 millions de francs de déficit et il fait remarquer que, lors des différentes auditions, ils ont posé des questions, notamment pour savoir si certaines prestations pouvaient être repoussées dans le temps ou sur les possibilités de réorganiser l'Etat, surtout par rapport à PF17, SCORE, la CPEG et bien d'autres. C'est la direction que le PDC a souhaité prendre et qu'il propose aux autres groupes de suivre.

Le groupe l'UDC note qu'il va essayer d'être raisonnable cette année en demandant uniquement de limiter l'inflation. Pour le moment, on ne coupe rien et on ne supprime rien. Néanmoins le groupe UDC salue l'effort fait par le groupe MCG avec sa contre-proposition et il soutiendra celle-ci.

Un commissaire PS fait remarquer que la baisse de 5,2 millions de francs demandée aura bien des conséquences sur les entreprises qui remplissent ces mandats et sur leurs employés.

A la suite de quoi le président met aux voix l'amendement proposé par le groupe PLR visant une diminution de 5 200 000 F de la nature 3132 « honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc. ».

Cet amendement est refusé par :

5 oui (1 PDC, 4 PLR), 7 non (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 2 MCG) et 2 abst. (2 UDC)

Ensuite il met aux voix l'amendement général proposé par le groupe MCG visant une diminution de 1 000 000 F de la nature 3132 « honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc. ».

Cet amendement est accepté par :

9 oui (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 2 MCG) et 5 non (1 EAG, 3 S, 1 Ve)

Une commissaire PS indique n'a rien vu sur la mise en œuvre du PL 11916 (sur le -1% à rétrocéder aux entités subventionnées) adopté par le Grand Conseil. Le cas échéant, elle fera un amendement dans ce sens.

Le président du département tient à rappeler que cette loi demandait un versement en 2017 et il ne voit donc pas bien le rapport avec le projet de budget 2018. Par ailleurs, le Conseil d'Etat doit encore discuter prochainement des modalités d'application de cette loi qui n'est pas encore promulguée. Il y a une loi et il faudra effectivement l'appliquer, mais il faut encore en déterminer les modalités d'application. Il faut étudier différents aspects, dont la notion de non-thésaurisation, dans la mise en œuvre de la loi.

Amendements budgétaires des commissaires

Politique publique A – FORMATION

<u>A01 – Enseignement obligatoire et orientation</u>

Le groupe PLR présente un amendement qui, selon ses dires, ne générera aucun licenciement et ne diminuera pas les prestations en tant que telles et considère qu'il devrait, à ce titre, faire l'unanimité. Il est bien conscient qu'il y a beaucoup plus d'élèves et que ces 1000 nouveaux élèves demandent qu'il y ait 95 postes supplémentaires, ce qui représente une augmentation de 14,25 millions de francs. Le groupe PLR souhaite donc supprimer l'augmentation entre ces 95 postes et les 196 postes supplémentaires inscrits au budget, ce qui correspond à une diminution de 15,5 millions de francs de la rubrique 30 de la politique publique A. Il relève qu'on ne peut pas dire que cet amendement n'est pas ciblé.

Le groupe PS demande si la présidente du DIP confirme qu'il n'y aura pas de diminution de postes si cet amendement est adopté.

La présidente du département indique que, sauf erreur, le détail des postes pour le DIP avait été transmis aux commissaires. Il y a effectivement 95,4 postes qui concernent purement la croissance démographique telle qu'elle est estimée. Au total, il y a donc 195,5 postes dont 95,4 postes pour la croissance démographique, mais aussi près de 20 postes autofinancés. Ce qui

PL 12176-A 38/244

serait enlevé avec l'adoption de cet amendement, cela serait surtout la formation obligatoire jusqu'à 18 ans et le renforcement de l'école primaire avec le déploiement des équipes pluridisciplinaires. Elle pense que le PLR a soustrait 95,4 postes de l'augmentation totale de 195,5 postes et sur la base du coût moyen d'un poste, il a dû calculer que ces 100 postes représentaient environ 15 millions de francs. Elle rappelle que, même si on allait dans le sens de la proposition du PLR, on aurait peut-être une économie de 5 millions de francs puisque les budgets du DIP sont, pour l'essentiel, calculés sur 4 mois. Même les postes qui sont liés à la partie qui n'est pas de l'enseignement – on va par exemple devoir renforcer les conseillers en insertion et en orientation – ont tous été calculés dès la rentrée scolaire prochaine. Dès lors, il y aurait des postes à supprimer dans la réalité pour arriver au montant en francs que le PLR souhaite atteindre.

Le groupe PLR constate que le discours est le même chaque année, à savoir on ne peut rien toucher parce que les gens sont engagés uniquement à partir du mois de septembre et qu'il va alors falloir licencier. Une autre solution consisterait à augmenter les heures d'enseignement pour une partie du personnel enseignant. Le PLR fait une proposition de diminution très claire. Sinon, il faudrait peut-être qu'on arrive à avoir pour le DIP des budgets allant de début septembre à fin août, ce qui permettrait enfin de discuter sérieusement.

La présidente du département relève qu'elle n'a pas dit que ce n'était pas faisable, mais qu'elle ne le souhaite pas. Techniquement, il est possible d'enlever les postes. Par contre, si le but est d'enlever 15 millions de francs, il faudra supprimer davantage de postes que le nombre envisagé par le PLR puisqu'ils ne sont comptabilisés au budget que sur 4 mois. Si on enlève 100 postes, dont une partie est autofinancée, l'économie sera beaucoup moins importante que ces 15 millions de francs. Il y a d'abord les postes qui sont autofinancés sur lesquels on n'économiserait rien du tout. Pour le reste, on économiserait sur 80 postes sur 4 mois, ce qui ne correspond pas à une économie de 15 millions de francs.

Au sujet de la remarque d'un député PLR qui note que 28,5 postes sont dévolus à l'école inclusive, la présidente précise que ces postes concernent essentiellement les équipes pluridisciplinaires à l'école primaire et quelques postes de renforcement par exemple à l'office médico-pédagogique. Quant à savoir s'il serait possible de mettre momentanément entre parenthèses un certain nombre de ces postes de façon à avoir un budget plus adapté à ce qu'on cherche, la présidente fait remarquer que ce n'est pas ce qu'elle cherche, ni ce qu'elle croit qu'une majorité du parlement cherche. Elle a souvent entendu dire qu'ils souhaitaient en règle générale un renforcement de l'école primaire. Elle

rappelle que celle-ci fonctionne avec des moyens très limités compte tenu des difficultés que l'on voit sur le terrain maintenant.

Le député trouve que la présidente a raison de renforcer l'école primaire. En l'occurrence, il s'agit de l'école inclusive, c'est-à-dire le fait de faire entrer dans les classes toute une série d'élèves à besoins particuliers. Il demande s'il y aurait là de quoi faire, momentanément, une économie.

La présidente rappelle que l'école inclusive ne se limite pas à l'intégration des élèves handicapés dans les classes de l'enseignement régulier. C'est aussi là qu'on met les postes de soutien à la lecture. Depuis 2 à 3 ans, on a aussi commencé à déployer les équipes pluridisciplinaires. Il y a ainsi un bout de poste d'éducateur, un bout de poste de logopédistes ou un bout de poste d'enseignement spécialisé à l'école ordinaire, pas pour intégrer les élèves à besoins particuliers, mais pour répondre à des difficultés que les enseignants rencontrent aujourd'hui sur le terrain. Par exemple, pour un petit qui a des difficultés d'apprentissage de la lecture, il peut s'agir du fait d'avoir dans l'établissement scolaire (ce qui correspond à plusieurs écoles) un bout de poste de logopédiste qui peut venir éventuellement en classe et évaluer s'il y a un problème et s'il faut éventuellement faire un bilan. Il s'agit bien de renforcer l'école primaire. On n'est pas dans de l'intégration d'élèves handicapés. C'est plus large que cela.

Si on prend par exemple les enfants qui sortent du centre d'intégration précoce en autisme (un centre préscolaire), ceux dont on estime qu'ils ont un potentiel d'aller à l'école dans l'enseignement régulier ont un soutien dégressif. Si on ne faisait pas cela, ces enfants seraient dans l'enseignement spécialisé, mais aussi avec une équipe de soutien. Après deux ou trois ans, l'expérience montre que les résultats sont spectaculaires sur certains enfants allant dans l'enseignement régulier. Elle est allée à l'école des Contamines, il y a 10 jours, voire 3 de ces enfants. Elle peut dire que le pari qui a été fait et qu'ils sont probablement en train de réussir, c'est qu'à terme ces enfants coûteront même moins cher parce qu'on va les maintenir probablement un certain temps, voire toute leur scolarité, dans l'enseignement régulier. Avec un soutien allant en diminuant, ils seront beaucoup moins coûteux que si on les met à part avec des surhandicaps qui vont augmenter à travers le temps.

Le député aimerait savoir, par rapport à la diminution entreprise au niveau du SRED qui coûte assez cher, s'il y a encore une possibilité de faire des économies, c'est-à-dire de diminuer le nombre de postes.

La présidente signale que le nombre de postes est déjà passé de 30 à 20. Ensuite, il faut aussi savoir ce qu'on veut. Elle attend par exemple un rapport d'évaluation sur le nouveau cycle d'orientation pour savoir comment travailler

PL 12176-A 40/244

à ce niveau. C'est le SRED qui s'en occupe parce que la Cour des comptes a refusé de faire quelque chose dans ce domaine. On peut supprimer ce genre d'activité, mais elle demande comment il sera alors possible d'évaluer les réformes scolaires mises en place. Il faut aussi pouvoir mesurer un certain nombre d'éléments et d'actions.

Formellement, le groupe PLR aimerait ainsi savoir s'il est possible d'avoir une diminution de postes.

La présidente fait remarquer qu'un certain nombre de postes ont déjà été économisés. Et au fur et à mesure des départs, c'est une question qui continue à être examinée. Cela étant, ce qui a toujours été fait, c'est que quand on gagne un poste ici ou là, on le réalloue. Même si le DIP gagne trois postes ici et un poste là, il faut voir à côté ce que représente l'augmentation démographique en termes de postes. Le budget 2016 a ainsi été fait en partie avec des postes que le Conseil d'Etat a laissé engager au DIP, mais aussi grâce à des réallocations. Chaque fois qu'il est possible de grignoter quelque part, le département fait des réallocations.

Le groupe PLR note, qu'au niveau des heures effectives d'enseignement au cycle d'orientation, on voit qu'il y a deux heures de moins sur le terrain à Genève par rapport aux autres cantons.

La présidente du département rappelle brièvement que la particularité genevoise, qu'on l'aime ou non, c'est le fait que les enseignants du cycle d'orientation ont historiquement la même formation académique et pédagogique que les enseignants du secondaire II (une maîtrise universitaire avec deux ans de formation supplémentaire en partie académique et en partie pratique à l'IUFE). Dans les autres cantons, les enseignants du cycle d'orientation, ou son équivalent, sont en général soit des enseignants qui ont une formation de type bachelor, soit des enseignants du primaire qui ont fait des compléments de formation. Ils sont ainsi alignés sur un statut d'enseignant du primaire en règle générale (ou un peu plus en termes de salaires) et ils sont un nombre de périodes d'enseignement qui est à peu près équivalent au primaire. À Genève, les enseignants du primaire ont 28 périodes par semaine. C'est de là que vient la différence. Dans les autres cantons, il y a effectivement plus de périodes d'enseignements. Il faut ajouter que, dans les autres cantons, les enseignants du secondaire II (collège, ECG, etc.) sont mieux payés qu'à Genève

Le groupe PLR insiste en indiquant qu'il a été frappé en voyant la différence du nombre d'heures d'enseignement et que si on arrivait à corriger cette situation, on gagnerait peut-être quelques ETP.

La présidente du département estime que c'est vrai dans l'absolu. Elle aimerait quand même rappeler que le cycle d'orientation a déjà fait un gros effort durant la législature. C'est le seul endroit du département où de vraies économies ont été faites en remplissant plus les classes, ce qui a permis d'économiser 60 postes sur trois années. Une réelle économie a ainsi été faite. Elle invite les députés du PLR à aller discuter avec les enseignants du cycle d'orientation. Si c'était aussi agréable d'enseigner au cycle d'orientation, on peut se demander pourquoi une bonne partie des enseignants du cycle d'orientation demanderaient à aller enseigner au collège ou au secondaire II et pas l'inverse. Il faut aller voir ce qu'il se passe dans une classe de 11° CT (l'équivalent de la pratique) pour des élèves qui savent qu'ils n'ont à peu près aucune chance de trouver une place d'apprentissage l'année suivante. Il n'y a pratiquement aucun employeur qui va les prendre. Ce sont ces jeunes dont on va s'occuper entre autres avec la formation obligatoire jusqu'à 18 ans.

La présidente croit qu'il y a une justification à défendre le statut unique du corps enseignant. Si on leur disait maintenant qu'il faut faire deux ou trois périodes de plus, cela serait explosif, surtout dans un cycle d'orientation où 60 postes ont été économisés. Elle peut dire que les enseignants du cycle d'orientation ne la portent pas forcément beaucoup dans leur cœur parce qu'ils voient bien que les conditions ne sont pas améliorées durant la législature. Elle leur a expliqué que c'était par rapport à des règlements que la FAMCO avait acceptés sur le nombre d'élèves par classe. Quand il faut négocier avec le personnel, c'est forcément du donnant-donnant. Ce n'est jamais quelque chose d'abrupt, sinon on met tout le monde dans la rue.

Le président constatant que la commission est en train de refaire l'audition sur la politique publique « A Formation », se résout à mettre aux voix l'amendement proposé par le groupe PLR, visant une diminution de 15 500 000 F de la nature 30 « charges de personnel » au programme A01.

Cet amendement est refusé par :

7 oui (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC) et 8 non (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 3 MCG)

Ensuite, le président appelle les programmes suivants qui sont tous acceptés sans opposition :

A02 - Enseignement secondaire II et formation continue

A03 – Suivi éducatif et soutien aux familles

A04 – Hautes écoles

A05 – Enseignement spécialisé

A06 – Programme transversal à la politique A

PL 12176-A 42/244

Vote d'ensemble sur la politique publique A – FORMATION

Cette politique A, dans son ensemble, est acceptée telle qu'amendée par : 7 oui (3 S, 1 Ve, 3 MCG), 6 non (1 EAG, 3 PLR, 2 UDC) et 2 abst. (1 PDC, 1 PLR)

Déclaration

Le groupe EAG indique qu'il a décidé de voter contre chaque politique publique, non pour refuser la politique publique telle qu'elle est menée, mais pour refuser les économies qui ont été imposées de manière collégiale par le Conseil d'Etat.

Par ailleurs, il trouve désagréable de voir les députés voter en faveur de la politique de leur conseiller d'Etat et de voter contre la politique publique des autres conseillers d'Etat alors que l'on sait que tous les arbitrages ont été faits au sein du Conseil d'Etat et que c'est une politique commune des conseillers d'Etat à majorité de l'Entente qui est présentée comme projet de budget. En tout cas, il ne veut pas donner de bons et de mauvais points par politique publique en fonction de la couleur politique du magistrat qui en est responsable.

Politique publique N - CULTURE, SPORT et LOISIRS

N01 - Culture

Le groupe PLR note qu'il y a une volonté, avec le PFQ, de faire passer les communes à la caisse, notamment pour les abonnements TPG et pour la RPT. Il pense que cela va tuer toute volonté d'amélioration du désenchevêtrement qui pourrait encore être envisagée. Maintenant, <u>le groupe PLR propose une diminution de 3 millions de francs à la rubrique 3636 « subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif » où l'on retrouve le Grand Théâtre.</u>

Le groupe PS regrette avec cette proposition que le Grand Théâtre soit l'otage de la mésentente actuelle entre le Conseil d'Etat et le conseil d'administratif de la Ville de Genève. Comme cela a été expliqué le Grand Théâtre est dans une situation compliquée qui est rendue encore plus compliquée avec les problèmes liés aux travaux et au retard provoqué sur la prochaine saison. Avec cet amendement, on rendrait un mauvais service à cette institution qui n'y peut rien des bisbilles entre la ville et le canton. On peut être mécontent que la répartition des tâches entre la Ville de Genève et le canton

en matière culturelle ne se fasse pas correctement par contre, il est problématique de sanctionner le Grand Théâtre pour cette raison. Par ailleurs, les commissaires ont appris qu'ils avaient dû recourir à des avances de trésorerie pour payer les salaires. Ce n'est pas correct pour de telles institutions qui contribuent largement au rayonnement culturel de Genève.

Le groupe PLR fait remarquer qu'il ne remet pas en cause le programme du Grand Théâtre, la qualité des spectacles et l'intérêt évident pour le canton. Visiblement la Ville de Genève a plutôt l'impression que cela a un intérêt municipal et pas un intérêt cantonal. Des arguments ont effectivement été présentés aux commissaires, notamment à l'époque du vote sur la Nouvelle Comédie. C'est le PLR qui a fait la différence sur le vote en faveur de la Nouvelle Comédie. Si on leur avait dit à l'époque qu'on serait aujourd'hui dans cette situation par rapport au Grand Théâtre, ils se seraient au minimum abstenus. Le crédit pour la Nouvelle Comédie, c'est la Ville de Genève qui aurait dû se débrouiller avec lui. Il faut replacer le débat dans son contexte. Ce n'était pas une volonté du PLR que le canton reprenne à tout prix ce Grand Théâtre. Il voulait seulement qu'il y ait un vrai désenchevêtrement. Si la Ville de Genève avait dit dès le départ qu'elle gardait le Grand Théâtre, le PLR aurait été d'accord, même s'il pense qu'il y a un vrai intérêt cantonal au Grand Théâtre. Tout le groupe PLR n'est pas du même avis sur cette problématique, mais ils sont d'accord sur le fait que la manière dont il est géré aujourd'hui, avec deux têtes, ne fonctionne pas. Effectivement, il s'agit de mettre la pression sur la Ville de Genève et non sur le Grand Théâtre. Si cette subvention est refusée, c'est la Ville de Genève qui va devoir assumer et il y a de fortes chances pour que la Ville de Genève vote ce crédit supplémentaire de 3 millions de francs si c'est effectivement ce qui manque au Grand Théâtre. Le problème n'est pas du tout là. C'est un problème de désenchevêtrement et de promesses qui n'ont pas été tenues.

Le groupe UDC n'a pas envie d'entrer dans cette polémique autour du Grand Théâtre. Il relève que la rubrique 36 « charges de transfert » (cf. p. 317) augmente de 1,5%. On était à 65,7 millions de francs dans les comptes 2016 et à 66,8 millions de francs que dans le budget 2017, mais le montant passe à 67,8 millions de francs. Il aimerait savoir quels soucis créeraient une diminution de 980 000 F.

La présidente du département signale que c'est lié au fait que les loisirs ont été basculés de l'office de l'enfance et de la jeunesse à la culture. C'est un transfert qui est neutre. Elle précise également qu'il n'y a pas d'augmentation prévue pour le Grand Théâtre dans le projet de budget 2018.

Le groupe PS indique qu'ils n'auraient jamais voté la LRT s'il avait su ce qu'il sait aujourd'hui. S'agissant du Grand Théâtre, il faut remercier la Ville

PL 12176-A 44/244

de Genève. Le canton se serait retrouvé avec le Grand Théâtre dans sa situation actuelle, avec un personnel ayant deux statuts différents, si le transfert avait été fait tout de suite. La proposition faite par le magistrat était de prendre le temps de liquider ces statuts, de négocier et de faire ensuite le transfert. Cela semble être logique. Mais si on veut avoir un mauvais esprit, on peut tout supprimer, y compris les 3 millions de francs pour le Grand Théâtre. Cela étant, si l'Etat avait hérité du Grand Théâtre dans son état actuel, on peut garantir que cela aurait été quelque chose d'assez difficile à gérer.

Le groupe des verts fait remarquer que les députés avaient exprimé leurs doutes au moment du vote en plénière en fin d'année. Avec les dernières nouvelles sur les négociations, on peut se demander s'il vaut la peine que cela se poursuive. Le groupe des verts s'abstiendra sur cet amendement. Si les négociations entre la Ville de Genève et l'Etat de Genève reprennent et qu'ils arrivent avec une convention et un projet bien défini en 2018, rien n'empêchera de voter à ce moment un crédit supplémentaire. En l'état des discussions, ce n'est pas dramatique si le Grand Théâtre ne figure pas au budget de l'Etat de Genève.

Le groupe EAG a un point de vue contraire. Ce n'est pas en quelques minutes qu'on doit régler une telle question. Le Grand Conseil a voté le crédit pour 2017 et il a réservé son jugement pour 2018 et il faut se donner le temps de réfléchir à ce qu'on va faire en 2018. Il sait que les positions ne sont pas encore tout à fait tranchées de part et d'autre et dans chacun des groupes. Trancher cette question en 3 minutes autour d'une ligne budgétaire, cela serait une erreur. Il s'opposera donc à cette coupe.

Le groupe UDC présente un amendement diminuant de 480 000 F la rubrique 36 « charge de transfert ».

La présidente du département estime qu'il y a deux thématiques différentes. Concernant le Grand Théâtre, elle comprend la mauvaise humeur de la commission des finances et la partage en tout cas partiellement. Elle sait que la Ville de Genève n'a pas forcément été très claire sur ce dossier ou, plutôt, qu'elle a changé d'attitude à plusieurs reprises. Pour autant, elle n'aimerait pas que l'on confonde, d'une part, la difficulté de la ville à se positionner sur cette thématique et la suspension des négociations en attendant que des problèmes soient réglés et, d'autre part, le Grand Théâtre en tant qu'entité. L'histoire des 3 millions de francs versés par le canton est plus ancienne que la LRT. À la fin de la dernière législature, après le vote de la loi sur la culture, il avait été décidé quasiment à l'unanimité (il y avait une abstention du PLR lié non pas au principe de la loi sur la culture, mais à la question de la prévoyance sociale des artistes) que le canton rentre dans les grandes institutions culturelles, notamment celles qui ont des besoins financiers. Le problème qui se pose pour

le Grand Théâtre, c'est qu'il a actuellement des dépenses trop importantes en termes administratifs par rapport aux dépenses artistiques. Tout un travail est ainsi en cours à ce sujet et des choses ont déjà été corrigées. Il faut voir que le Grand Théâtre n'est pas dans une situation extrêmement simple. La présidente n'aimerait pas qu'on confonde deux choses. À la limite, la LRT n'a rien à voir avec cela. Même s'il n'y avait pas eu la LRT, le Conseil d'Etat actuel serait venu proposer ces 3 millions de francs compte tenu des engagements pris à la fin de la précédente législature. En cas de refus, on va attendre de recevoir les comptes précédents et le Conseil d'Etat va peut-être devoir revenir avec un projet de loi proposant une subvention et, s'il est accepté, une demande de crédit supplémentaire. Elle estime qu'il serait dommage de prendre en otage une prestation à la population pour une histoire de LRT qui n'a rien à voir.

Par rapport à l'amendement du groupe UDC, la présidente du département indique que les charges de transfert comprennent notamment celles du service des loisirs. Il y a 1 million de francs d'augmentation de charges et, parallèlement, 585 000 F de hausse des revenus. Il y a également les dépenses générales sur la rubrique 31 qui ont été diminuées de 120 000 F pour les mettre sur la MRL. C'est donc une opération neutre. Quand le groupe UDC parle de 480 000 F, la seule chose qu'elle voit, c'est quelque chose qui n'est pas dans les réallocations ou les transferts neutres. C'est ce qu'on appelle l'harmonisation des conditions-cadres pour les enseignants de musique. Lorsqu'il a été décidé que le canton allait déléguer aux écoles de musique le fait de faire de l'enseignement musical et qu'on a demandé aux écoles de musique de se regrouper dans une confédération, on a découvert de très grandes différences salariales entre les grands conservatoires qui étaient à peu près alignés sur ce qu'on trouve à l'Etat et les petites institutions qui étaient à des niveaux beaucoup plus bas. À l'époque, le Conseil d'Etat avait commencé à décider d'une harmonisation en augmentant la subvention. Cela a été fait dans le cadre d'un premier train, mais ils se sont ensuite arrêtés au milieu du gué. Cette harmonisation reprend partiellement avec ces 480 000 F. Cela étant, pour ce qui concerne les transferts et autres, le département a fait des réallocations neutres. Simplement, au niveau budgétaire, cela doit apparaître étant donné qu'il ne s'agit pas des mêmes lignes.

Le groupe PLR considère que, suite au vote de ce soir, si la subvention est supprimée du projet de budget, cela permettra au Grand Théâtre d'être plus serein puisqu'il n'aura qu'une seule collectivité publique à laquelle il devra demander un subventionnement et que celle à laquelle il devra s'adresser est la Ville de Genève qui est plus importante au niveau du Grand Théâtre que les 3 millions de francs donnés par le canton. S'il y a un vote clair ce soir, cela ne peut que ramener le calme dans tous les esprits.

PL 12176-A 46/244

A la suite de quoi, le président met aux voix l'amendement proposé par le groupe PLR, visant une diminution de 3 000 000 F de la nature 3636 « subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif » au programme N01.

Cet amendement est accepté par:

7 oui (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC), 4 non (1 EAG, 3 S) et 4 abst. (1 Ve, 3 MCG)

L'UDC retire son amendement.

N02 – Sport et loisirs

Le groupe UDC présente un amendement concernant Genève-Plage de -100 000 F en N02. Tous les commissaires ont reçu une information sur le nombre de travailleurs frontaliers à Genève-Plage notamment le fait que 100% des gardiens de bain sont des permis G alors qu'un certain nombre de résidents genevois pourraient tout à fait faire ce genre de tâches. On leur a également rapporté qu'il y aurait quelque part une forme de sous-enchère salariale au travers de l'engagement massif de travailleurs frontaliers. C'est quelque chose que le groupe MCG ne trouve pas tolérable et il propose de réduire la subvention de 100 000 F (rubrique 3636).

La présidente rappelle que c'est un travail saisonnier et qu'il n'est pas simple de vivre à Genève avec de tels salaires.

Le groupe MCG pense que ce n'est pas au contribuable genevois de devoir payer des subventions à des entités qui ne font pas d'effort en termes d'engagement. Si on veut diminuer les bénéficiaires de prestations de l'Hospice général, certaines entreprises devraient faire un effort en termes d'emploi. Sur ce point, on voit qu'aucun effort n'est fait par Genève-Plage qui engage 100% de frontaliers. Cet amendement est modeste par rapport à la politique menée par les dirigeants de Genève-Plage.

Le groupe PS rappelle qu'on est dans une phase transitoire et qu'il y a de fortes chances que cette piscine soit transférée à la commune de Cologny. On donnerait un très mauvais signal en coupant dans le contrat de prestations, quelle qu'en soit la raison. Le groupe socialiste n'acceptera donc pas cet amendement.

Le groupe UDC indique qu'il comprend le dépôt de cet amendement. Sur la forme, cela ne semble pas être le bon moment. Il semble aussi difficile de dire qu'on va remplacer ces frontaliers par un personnel qui va coûter plus cher. Le groupe UDC va donc s'abstenir.

La présidente du département est incapable de dire quelles seraient les conséquences pratiques de cet amendement, mais il y a le risque de faire capoter les négociations avec la commune Cologny.

Le groupe MCG estime que, s'il s'agit pour la commune de reprendre 100% de frontaliers comme gardiens de bains, il faut faire capoter cette reprise. Quand la commission a voté le contrat de prestations, elle ne disposait pas de ces éléments, mais il ne pensait pas non plus que cela pourrait aller aussi loin.

A la suite de quoi, le président met aux voix l'amendement proposé par le groupe MCG, visant une diminution de 100 000 F de la nature 3636 « subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif » au programme N02.

Cet amendement est refusé par :

3 oui (3 MCG), 8 non (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 PLR) et 3 abst. (1 PLR, 2 UDC)

A la suite d'une question sur Genève Futur Hockey la présidente signale que le projet de loi est à la commission des finances depuis près de 6 mois. Si les commissaires ont lu la presse du jour, ils peuvent se rendre compte qu'il serait utile qu'ils s'en saisissent parce qu'on est en train de reprocher au canton de ne pas verser cet argent. Elle invite la commission à se saisir du projet de loi et indique que le département viendra alors apporter les explications nécessaires, le cas échéant même avant le vote du budget final.

La présidente du département indique qu'elle a souvent entendu, à la commission des finances des reproches sur le fait que l'Etat dépense beaucoup sur la culture et pas assez sur le sport. Etant donné que de l'argent a été enlevé à la culture, elle s'étonne qu'il n'ait pas été proposé d'en mettre un peu plus au niveau du sport et notamment de la relève sportive. Le DIP était prêt, si nécessaire, à dire où le mettre.

<u>Vote d'ensemble sur la politique publique N – CULTURE, SPORT et</u> LOISIRS

Cette politique N – CULTURE, SPORT et LOISIRS est adoptée dans son ensemble, par :

8 oui (2 S, 1 Ve, 1 PDC, 1 PLR, 3 MCG), 1 non (EAG) et 6 abst. (1 S, 3 PLR, 2 UDC)

PL 12176-A 48/244

Politique publique B - EMPLOI

B01 – Réinsertion des demandeurs d'emploi

Le groupe socialiste déclare, par rapport à cette politique publique, que l'on constate que des économies ont été faites parce que le nombre de personnes concernées a diminué au niveau des subventions fédérales. On relève les efforts faits dans le sens de la directive transversale axée sur les frontaliers et l'accès à l'emploi pour les personnes locales. Un rapport sur une initiative de l'alternative dit qu'il faut davantage concentrer les forces entre l'aide sociale et l'OCE pour permettre à des personnes se trouvant dans des situations difficiles de retrouver un emploi. Il faut également porter une attention particulière aux personnes actives qui n'ont pas le droit à des indemnités chômage parce qu'elles effectuent des travaux beaucoup plus précaires que celles qui peuvent y prétendre. Le groupe PS trouve important qu'il y ait un rapprochement plus important entre l'Hospice et l'OCE, afin qu'elles soient réinsérées dans le monde du travail.

Vote d'ensemble sur la politique publique B – EMPLOI

Cette politique B – Emploi est adoptée dans son ensemble, par : 3 oui (2 MCG, 1 Ve), 1 non (1 EAG) et 7 abst. (2 S, 1 PDC, 3 PLR, 1 UDC)

Politique publique C - ACTION SOCIALE

C01 – Accès à l'assurance-maladie

Le groupe socialiste évoque un vote qui s'est déroulé en plénière lors de la dernière séance qui réallouait les subsides pour l'assurance-maladie pour une somme de 5,5 millions. Il aurait aimé savoir si le Conseil d'Etat allait faire un amendement pour le 3^e débat ou si un commissaire peut faire un amendement sans contrepartie dès lors qu'il s'agit d'une loi qui va entrer en force avant la fin du budget.

Le département allègue que le Conseil d'Etat pourra déposer ou non un amendement lors du 3^e débat. En attendant, il avance qu'ils ont aussi le droit de déposer un amendement dans ce sens.

Les politiques publiques suivantes ont été adoptées sans opposition :

C02 – Soutien à la famille

C03 – Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale

C04 – Protection des personnes adultes sous curatelle

C05 – Actions en matière d'asile et de migration

Vote d'ensemble sur la politique publique C – ACTION SOCIALE

Cette politique publique C – ACTION SOCIALE est adoptée dans son ensemble, par :

4 oui (1 Ve, 3 MCG), 1non (EAG) et 8 abst. (2 S, 1 PDC, 3 PLR, 2 UDC)

Le groupe PS souhaite faire une remarque par rapport à leur abstention, relève, comme ils l'ont rapporté dans les rapports d'audition, que l'Hospice général avait un contrat de prestation reconduit que pour une année. Le PS et son auditeur trouvent un peu léger qu'une institution pareille n'ait pas une perspective à plus long terme et que le Conseil d'Etat ne se soit pas déterminé de manière très claire sur la politique à avoir en tout cas sur du moyen terme (4 ans). Concernant cette politique publique, il souhaite faire une remarque concernant les adultes sous curatelle en indiquant qu'un effort a été fait avec les postes qui ont été alloués. Cependant, il s'agit d'un problème tant au niveau des professionnels qu'au niveau de cette population très précarisée et cela nécessiterait une politique plus volontariste et plus anticipatrice.

Politique publique D – PERSONNES ÂGÉES

Le président appelle les politiques publiques suivantes qui ont **été adoptées** sans opposition :

D01 – Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées

<u>D02 – Soutien financier individuel aux personnes âgées</u>

Vote d'ensemble sur la politique publique D – PERSONNES ÂGÉES

Le groupe socialiste affirme que de nouveau, dans cette politique publique, retrouve un renforcement de l'ambulatoire, ou en tout cas un désir, mais les EMS restent une politique publique importante au vu du vieillissement de la population. Il relève que ces institutions ont régulièrement subi des moins 1% et de l'effet de Noria non calculés de manière précise par rapport aux institutions, car il est important pour les personnes âgées d'avoir, pour ce type

PL 12176-A 50/244

de prise en charge, un personnel fidèle engagé sur du moyen ou plus long terme. L'effet de Noria et son calcul automatique amènent des problématiques qui poussent ces institutions à rechercher et externaliser des plans de prestations. C'est problématique car il ne sera pas possible d'économiser sans arrêt en appliquant continuellement moins 1%, de réduction sur les charges, un effet de Noria et avec des annuités financées partiellement dans un secteur aussi sensible que celui-ci et qui demande des prises en charge importantes.

Cette politique publique D – PERSONNES ÂGÉES est adoptée dans son ensemble, par :

6 oui (1 Ve, 2 S, 3 MCG), 1 (EAG) et 7 abst. (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC)

Politique publique E - HANDICAP

<u>E 01 – Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées</u>

Le groupe socialiste relève avoir redouté cette politique publique dans le cadre du budget. Malgré la création de nouveaux postes, il se trouve que Genève doit expatrier des places en institution dans le canton voisin qui en a besoin, ce qui paraît être indispensable compte tenu de l'augmentation de la population concernée. Par ailleurs on constate une compression au niveau du personnel de par tous les effets successifs suite aux problèmes de financement des annuités ainsi que l'effet de Noria non calculés spécifiquement pour chaque institution. Ces effets cumulés font qu'actuellement, chaque fois que nous votons une diminution, ce sont des prestations en moins qui doivent être allouées aux personnes handicapées.

Le groupe PDC aimerait souligner la raison pour laquelle le PDC s'abstient à ce stade. Il explique qu'il y a budget qui est sorti du Conseil d'Etat avec des charges qui étaient de 1.9%. Ces charges sont aujourd'hui à 2,4% d'augmentation. On est donc plus dans la symétrie du budget du Conseil d'Etat. Il ne s'abstient pas parce que le département n'a pas fait son travail. Il a l'impression que ces politiques sont relativement saines pour le canton et sont bien menées tout en correspondant aux besoins de la population. Par contre, on ne peut pas continuer comme cela, tout simplement et c'est la raison pour laquelle il s'abstient.

Le président relève qu'il n'y a pas d'opposition. Dès lors, le programme est adopté.

E 02 – Soutien financier individuel aux personnes handicapées

Programme adopté sans opposition

Vote d'ensemble sur la politique publique E – HANDICAP

Cette politique publique E-HANDICAP est acceptée dans son ensemble par :

4 oui (1 Ve, 3 MCG), 2 non (1 EAG, 1 PLR) et 8 abst. (2 S, 1 PDC, 3 PLR, 2 UDC)

Politique publique F – ENVIRONNEMENT

Ces différents programmes sont adoptés sans opposition :

F01 – Protection de l'environnement

F03 – Gestion des eaux

F 04 – Nature et paysage

F05 – Politique agricole

Vote d'ensemble sur la politique publique F – ENVIRONNEMENT

Cette politique publique F – ENVIRONNEMENT est acceptée dans son ensemble par :

4 oui (1 PLR, 3 MCG), 2 non (1 EAG, 1 S) et 8 abst. (1 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 2 UDC)

Politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

<u>G01 – Logement et planification foncière</u>

Le groupe PLR propose d'amender la politique publique G01, rubrique 3636, qui correspond à la subvention en faveur du RPSL qui n'est rien d'autre qu'une subvention qui avait été imaginée en son temps par l'ex-conseiller d'Etat, M. Muller, pour s'appuyer les sympathies de cette association.

Il ne comprend pas qu'on puisse encore maintenir cela. Avec une grande sagesse, le Grand Conseil l'avait retiré il y a quelques années et à chaque fois, M. Hodgers, qui redistribue les subventions aux gens qui lui sont

PL 12176-A 52/244

sympathiques, la remet et chaque année je propose sa suppression. C'est un amendement de – 49 500 F qui correspond à la suppression de ce montant-là.

Mis aux voix l'amendement du PLR est refusé par :

7 oui (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC) et 7 non (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 3 MCG)

L'ensemble de ces programmes sont adoptés sans opposition :

G02 – Aménagement du territoire

G03 – Conformité des constructions et des chantiers

G04 – Géodonnées de référence et garantie des droits réels

G05 – Protection du patrimoine bâti

<u>Vote d'ensemble sur la politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT</u>

Cette politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT dans son ensemble, est refusée par :

6 oui (2 S, 1 Ve, 3 MCG), 7 non (1 EAG, 4 PLR, 2 UDC) et 1 abst. (PDC)

Suite à ce refus le département du DAL se retrouve sans budget mais par contre le déficit se retrouve réduit en conséquence de 83, 5 millions environ. La République et canton de Genève à partir de maintenant ne fournira plus, notamment, les prestations en matière de logement et d'aménagement!

Politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION

H01 – Population, droit de cité et migration

Un commissaire socialiste se poser régulièrement la question de savoir si les moyens dévolus à l'OCPM permettent d'assumer ces missions, par la délivrance de documents dans des délais raisonnables. Etant donné que ce n'est toujours pas le cas malgré les affirmations du département il se demande s'il ne manque pas quelques postes à l'OCPM car bien qu'il n'ait pas encore de solution, il néanmoins très inquiet pour cet office et ce d'autant que le Conseil d'Etat prétend que tout va bien et que les prestations sont maintenues alors que ce n'est pas le cas car elles se péjorent.

Le groupe ne s'inscrit dans cette déclaration car définitive, à force de diminuer les revenus et d'augmenter les charges, c'est peut-être l'organisation

qui serait à voir et cela permettrait sans doute de stabiliser le personnel et cesser cette explosion des charges.

A la suite de quoi, le président relève qu'il n'y a pas d'amendement et donc pas d'opposition. Dès lors, le **programme est adopté**.

L'ensemble des programmes suivants sont adoptés sans opposition :

<u>H02 – Sécurité publique</u>

H05 – Admission à la circulation routière et à la navigation

H06 – Exécution des poursuites et faillites

H 07 – Privation de liberté et mesures d'encadrement

H09 – Sécurité civile et armée

Un commissaire socialiste propose un amendement sur les postes. Il relève qu'en regardant H09, il est inscrit au premier budget 2018, 81,8 ETP alors qu'au compte 2016 il y en a 77,65. Soit une augmentation de plus de 5%. Il propose, pour le projet de budget 2018, de conserver les 77,65 ETP inscrits aux comptes. Il souhaite enlever 700 000 F sur les charges de personnel à la rubrique 30 et il évoque la rubrique 31 ou il propose de baisser de 200 000 F. En effet, sur les comptes de 2016, on passe 820 000 F à un projet de budget à 1 062 000 F en 2018.

Mis au vote de l'amendement de -700 000 F sur rubrique 30 du programme H09

Cet amendement est accepté par :

10 oui (2 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC) et 4 non (1 EAG, 3 MCG)

Mis au vote de l'amendement de –200 000 F sur la rubrique 31 du programme H09

Cet amendement est accepté par :

10 oui (2 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC) et 4 non (1 EAG, 3 MCG

<u>Vote d'ensemble sur la politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION</u>

Cette politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

9 oui (2 S, 1 Ve, 4 PLR, 2 UDC), 1 non (1 EAG) et 4 abst. (1 PDC, 3 MCG)

PL 12176-A 54/244

Politique publique I – JUSTICE

<u>I01 – Pouvoir judiciaire</u>

Le groupe PDC relève qu'il est dit dans le descriptif que l'Etat doit rendre la justice avec dignité, rigueur, assiduité, diligence et humanité. Lors de la dernière prestation de serment, à la vue du bataillon de juges présents, il a été persuadé que cette mission peut être largement réalisée sans, année après année, venir avec des ETP supplémentaires.

Il leur demande donc un peu de rigueur en proposant sur la ligne 30, charge de personnel un amendement pour revenir au budget 2017, soit une diminution de 2'893'737.-

Le groupe PLR aimerait rappeler que le Grand Conseil vote unanimement les augmentations de postes qui sont fixées dans la loi pour la justice. En règle générale, il a une certaine retenue concernant les postes judiciaires, mais il aimerait juste rappeler que le Grand Conseil ne se pose pas de questions lorsqu'on augmente les postes. La dernière conséquence a été de supprimer des préformations, ce qui ne lui pose pas de problèmes, mais il pense qu'il faut savoir ce qu'il en est. Il pense qu'il y a une économie à faire partout et les 2, 8 millions qui sont proposés correspondent à cela. Des économies sont possibles, mais il aimerait quand même rappeler la schizophrénie de ce parlement qui propose à la fois, tous partis confondus, une augmentation des postes de la justice unanime et qui ensuite se plaint que les prix de la justice augmentent.

Le groupe UDC se demande que faire car il abonde dans ce qu'il a entendu, il y a des économies à faire, mais la schizophrénie est bien quand même que vous avez des explications à la rubrique 30, avec le PL 12094 et le PL 11601 qui sont en lien avec l'adoption du personnel pour le tribunal pénal. Il se demande si le procureur général exagère avec ce Juridisme à l'américaine car il y a une explosion des postes et une explosion de la longueur des procédures. En ce qui le concerne, il est favorable à l'amendement transversal, mais dans ce cas-là, il préfère s'abstenir parce qu'à un moment donné, une exécution des décisions doit avoir lieu surtout que c'est relatif à des projets de loi largement votés par le Grand Conseil.

Le groupe des verts reviendra sur l'argument donné, à savoir que ce sont des projets de loi votés par le Grand Conseil et de ce fait refusera cet amendement. IL relate la schizophrénie du fait de vouloir plus de sécurité politique et qu'ensuite on demande à retirer des moyens à la justice. L'UDC parle de judiciarisation de la société à l'Américaine, mais elle affirme qu'en l'occurrence, ce qui alourdit fortement, ce n'est justement pas des procès que les gens se font entre eux, mais bien la filière pénale qui coûte très cher en

poste depuis un grand nombre d'années. Les moyens mis dans la justice ont permis de désengorger et baisser la population de Champ-Dollon, car si chaque personne doit attendre son procès pendant 1 année à cause des procédures trop engorgées, cela aboutit à la surpopulation. En améliorant la situation de la justice, on permet de traiter les cas plus rapidement, d'avoir un tournus pour la détention préventive. Elle pense que ça serait une absurdité, elle s'opposera donc à cela.

Le groupe socialiste indique qu'il rejoint la prise de position des Verts qui va dans le même sens et qu'il ne votera pas cet amendement par souci de cohérence.

Vote de l'amendement d'une <u>diminution de charge de personnel de</u> 2 893 737 F sur la rubrique 30,

Cet amendement est refusé par :

5 oui (1 PDC, 4 PLR), 5 non (1 EAG, 3 S, 1 Ve) et 5 abst. (2 UDC, 3 MCG)

<u>Vote d'ensemble sur la politique publique I – JUSTICE</u>

Cette politique publique I – JUSTICE, dans son ensemble, est acceptée par :

7 oui (3 S, 1 Ve, 3 MCG), 1 non (1 EAG) et 7 abst. (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC)

Politique publique J – MOBILITÉ

<u>J01 – Transports et mobilité</u>

Le groupe socialiste annonce un amendement de $-300\,000\,\mathrm{F}$ sur la ligne 30 concernant la charge de personnel concernant les études de la traversée du lac. En effet, il ne pense pas qu'ils ont les moyens de mener actuellement, vu les déficits, ces études et qu'il faut repousser cela pendant une certaine période.

Mise aux voix de l'amendement pour diminuer 300 000 F sur la rubrique 30 concernant la charge de personnel de la politique J01.

PL 12176-A 56/244

Cet amendement est accepté par :

9 oui (3 S, 1 Ve, 3 PLR, 2 UDC), 3 non (3 MCG) et 3 abst. (1 EAG, 1 PDC, 1 PLR)

Le groupe PLR indique qu'étant donné le vote, ils ne sont pas liés par les motifs, mais par l'objectif de l'amendement.

<u>J02 – Infrastructures routières et de transports publics</u> Sans opposition, ce programme il est adopté.

Vote d'ensemble sur la politique publique J – MOBILITÉ

Cette politique publique J – MOBILITÉ dans son ensemble, telle qu'amendée, est acceptée par :

6 oui (3 S, 1 Ve, 2 MCG), 1 non (EAG) et 8 abst. (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 1 MCG)

Politique publique K – SANTÉ

K01 – Réseau de soins

Le groupe PLR annonce que les groupes PLR et PDC déposent un amendement sur la ligne 3634, pour plafonner la subvention de l'hôpital à ce qu'elle était en 2016, qui représente 26 millions d'économies.

Le groupe socialiste indique qu'il y a déjà une saturation dans les équipes de l'hôpital quant aux horaires, au rythme et aux responsabilités qu'ils ont versus le nombre de patients. Par ailleurs c'est un hôpital cantonal qui assume une politique de formation universitaire. Ne pas accepter qu'il y ait une progression vu le vieillissement de la population, vu les exigences de chacun de nous par rapport à la santé, c'est couper les moyens de l'hôpital d'évoluer et de suivre des programmes indispensables dans le cadre académique de cette institution. C'est avec rigueur que le Parti socialiste refusera cet amendement.

Le groupe PLR indique qu'il défend l'idée que les coûts de la santé doivent être maîtrisés et qu'il n'appartient pas à la collectivité publique de tout assumer dans les soins, en particulier dans les soins privés. Il leur semble que les assurances maladie ont des primes relativement élevées et celles-ci pourraient servir à financer en partie le surcoût de l'hôpital. Le citoyen paie déjà assez à ce titre. Il est déraisonnable d'imaginer qu'en plus de l'augmentation des

primes, le citoyen doive assumer une augmentation de la subvention de l'hôpital.

Le groupe PDC indique avoir une vision simple des coûts de la santé qui représente 30% de frais de médicaments, 30% de frais pour les médecins, 30% de frais pour les infrastructures et 10% pour tous les frais administratifs. Aujourd'hui, on a un hôpital magnifique. Malgré la qualité de l'accueil, il est convaincu qu'aujourd'hui, si on ne donne pas un signe à l'hôpital pour qu'il soit plus rigoureux, plus structuré, cela deviendra problématique. Quand on entend qu'il v a plus de personnel aujourd'hui mais qui n'a plus accès au patient, il v a un problème. Il pense que cet amendement sera difficile à faire passer, raison pour laquelle, il reviendra avec un second amendement si celuici ne passe pas. Il lui paraît complètement ubuesque que l'on demande à toutes les communes de présenter un budget équilibré et là on autorise l'hôpital cantonal à venir vers nous avec un budget déficitaire de 11,4 millions. Ce n'est pas parce qu'on a une garantie qui est donnée qu'on doit accepter d'avoir un budget déficitaire. Si on continue d'accepter les sommes qui sont demandées, sans réagir, sans montrer qu'il v a une réflexion à avoir. l'hôpital continuera dans fuite à l'avant.

Le groupe présente le sous-amendement suivant :

« baisse de la subvention HUG de 11,4 millions »

Le groupe MCG indique que les amendements proposés par le PLR et le PDC ne tiennent pas la route. Il encourage les commissaires à lire la page 267 du projet de budget qui indique les causes de ces 23 millions d'augmentations et qui se justifient tout simplement parce qu'il y a l'exploitation d'une nouvelle maternité, il y a également le bâtiment des lits qui coûte 7,7 millions. A moins que l'on veuille fermer ces entités ? Il y a également d'autres prestations pour la collectivité. Il trouve scandaleux de proposer ce genre d'amendement et annonce que le groupe MCG refusera cet amendement par ce qu'il impactera le fonctionnement du canton et il invite à assumer leurs votes au niveau du Grand Conseil, ceux qui ont donné des moyens pour construire, car il s'agit maintenant de permettre son fonctionnement.

Le rapporteur du rapport d'audition des HUG relève que lors du rendu du contenu à la commission des finances, il avait indiqué comme relevé par la MCG, que ces augmentations obéissaient à la mise en fonctionnement du BDL2, de la maternité et de la gériatrie. En effet, vu l'augmentation de la population augmente et notamment d'âge avancé, les besoins de soins sont en augmentation. Ainsi, quand on engage une infirmière, c'est 3 postes qu'il faut prévoir étant donné la rotation 24h sur 24. S'ajoute à cela une baisse des

PL 12176-A 58/244

revenus dus à la baisse de tarification des soins qui est décidée à Berne, Non seulement leurs revenus diminuent mais <u>leurs</u> prestations augmentent pour des raisons claires et on trouve le moyen de la part du PDC (parti de la famille) et du PLR de proposer une coupe de 26 millions. Le Directeur de l'hôpital, lors de son audition, nous a même signifié que le budget actuel ne répond pas aux nécessités de l'hôpital. Il encourage la commission à refuser ces amendements.

Le Groupe UDC refuse toute culpabilisation car selon ses dires il s'agit au contraire de trouver paradoxal que lorsqu'on se retrouve dans une situation financière tendue avec des pertes, qu'ils sont pour le plus et que personne n'accepte le principe des vases communiquant. Il se trouve qu'avec le vieillissement de la population et les efforts qui ont été faits, le corollaire à ceci est que l'IMAD a beaucoup plus que les soins ambulatoires qui prennent le dessus. Il y a quand même dans cette subvention 14 millions pour l'IMAD qui n'est pas dans une bonne situation. L'UDC relève que l'on doit diminuer les subventions ailleurs et non pas dans la politique K, car il y a les réseaux de soins, le vieillissement de la population, et les soins que nous devons à la population à prendre en compte. il s'abstiendra sur l'amendement.

Le groupe PLR relève que quand ils annoncent une coupe, ce n'est pas pour fermer la maternité. Il indique que ce n'est pas sûr qu'il y ait beaucoup plus de naissances aujourd'hui qu'il y a dix ans et ce n'est pas 23 millions de surcoûts qui sont liés à la maternité. La question est de savoir qui occupe les coûts de la santé et c'est une option politique très différente. Il interpelle la gauche et le MCG sur le fait qu'ils hurlent à la mort contre les primes d'assurance maladie pour transférer l'entier de ces coûts à l'Etat et ils contribuent encore aujourd'hui. Le BDL 2, quand il a été présenté comme projet, c'était surcoût 0 parce que cela va générer des économies. Aujourd'hui, on dit que si vous ne votez pas les augmentations de budget, on ne peut pas faire tourner le BDL2. Quant à ceux qui se demandent comment faire des économies, c'est simplement en leur donnant moins d'argent. C'est une règle de base qui dit que lorsqu'on a moins d'argent, on est obligé de se réinventer. Car le seul moyen pour arriver à se faire réformer une institution aussi lourde que l'hôpital c'est en diminuer les subventions et en les obligeant à faire des choix, notamment sur un certain service qui pourrait être assumé par le privé. L'Etat doit faire ce que le secteur privé ne peut pas faire ou fait de beaucoup mieux que le privé car les cliniques privées coûtent moins cher pour certaines prestations que l'hôpital. Il invite le conseiller d'Etat responsable du département à essayer de continuer d'avoir la meilleure relation possible avec les cliniques privées pour voir justement quelles sont les priorités et/ou on peut essaver de diminuer les coûts

Le groupe socialiste relève que l'audition des cliniques privées a mis en exergue le projet de celles-ci à s'approprier des marchés au niveau de la santé, car ce sera une des principales activités pour le futur dans un pays comme la Suisse et le vieillissent de la population. En ce qui concerne l'hôpital, justement en termes de population par rapport à la section privée qui est autonome au niveau du budget, mais répond à un réel besoin de la population qui a ses assurances privées qui, à un moment donné, n'arrivent pas à trouver les soins spécifiques nécessaires dans les cliniques privées. L'hôpital est une prestation de base et les gens doivent trouver une infrastructure comme l'hôpital avec une formation à la pointe. Il est important que cette section puisse continuer à exister pour les personnalités extérieures, mais aussi pour la population qui a des assurances privées. Ensuite, quand on parle des améliorations à faire, lors de ces 4.5 dernières années, entre les -1%, les annuités, les stagnations dans le contrat de prestation, ils ont déjà dû être créatifs pour la restructuration et la recherche d'économie. Il y a déjà eu un plan drastique d'économie dans une autre législature et le fonctionnement de l'hôpital a bien changé. Il pense que ceux qui ont voté en commission des travaux de ce BDL2 l'ont voté vite d'un point de vue architectural et à l'époque dans les projets de loi, il n'y avait pas encore l'obligation de faire figurer les conséquences en poste. Ils en ont déjà parlé, mais ce n'était pas le souci à l'époque, car le BDL2 était indispensable pour les soins en général et le confort des personnes. Le groupe socialiste ajoute qu'à périmètre constant, l'hôpital avait 140 millions de moins. Dire que l'hôpital n'a pas fait d'efforts, ce n'est pas le cas. Depuis des années, ils ont des budgets réduits en chiffre relatif. On est dans un débat idéologique qui consiste à favoriser une santé privée de qualité avec des cliniques privées et une santé publique de moindre qualité pour les pauvres.

Enfin, Le groupe socialiste cite le PL 10703 ouvrant un crédit d'investissement pour le BDL2 à sa page 12 sous 2, point 3 relatif aux charges induites de fonctionnement. Les charges induites par le fonctionnement et par l'entretien du bâtiment seront à inclure dans le contrat de prestation entre l'Etat et les HUG. Cela a été déposé le 30 juillet 2010.

Le groupe EAG aimerait revenir sur la discussion générale des effets d'une coupe et les politiques d'économie et d'austérité dans le domaine de la santé mérite d'être informé par le résultat d'une étude des Universités d'OXFORD, CAMBRIDGE et University College of London paru à mi-novembre dans la presse britannique dans *THE INDEPENDENT*. Il y a eu 120 000 morts liées aux politiques d'austérité dans le domaine de la santé et de la santé publique menée par le gouvernement conservateur britannique. C'est ce chemin-là que vous dessinez avec vos discours sur l'économie dans ce domaine. Le taux de

PL 12176-A 60/244

mortalité en Grande-Bretagne a clairement augmenté avec ces politiques et il leur recommande de lire l'article et affirme ne pas aller dans le sens de l'amendement

Le groupe des verts est d'avis qu'une coupe de 26 millions ne permettra pas à l'hôpital de se réorganiser en moins d'un mois. En ce qui concerne les nouveaux bâtiments, il y a une naïveté à prétendre qu'on ouvre de nouveaux bâtiments, sans imaginer que ce soit neutre en termes de poste. Au sujet des naissances, contrairement à ce que dit le PLR, elles augmentent de manière constante et, chaque année, il y a de nouveaux records. Il faut bien offrir une infrastructure pour cela. En ce qui concerne les cliniques privées, elles ont le choix des personnes qu'elles admettent, contrairement aux HUG qui ont une obligation d'admission. Tout le monde est content d'avoir un hôpital universitaire à Genève, mais, ensuite, quand on parle du budget, on veut enlever des dizaines de millions. Il faut faire un choix plutôt que des coupes, soit on garde les HUG, soit on les enlève pour mettre un simple hôpital.

Le groupe UDC n'apprécie pas la schizophrénie concernant cette politique K. Au regard des chiffres, l'annuité coûte 13 millions, somme que les commissaires vont offrir à l'hôpital, ce qui fait 5,5 millions de plus que l'hôpital va devoir supporter. Considérant que l'on va vers une perte de qualité et de prestation, il se demande si un jour ils auront le courage de dire qu'ils n'ont pas les moyens de leurs ambitions. En ce qui concerne la politique K, il maintient que ce n'est pas le bon endroit où il faut couper, car avec le vieillissement de la population a besoin de soins. Il ne dit pas que la proposition faite par le PDC et PLR est fausse, mais que ce n'est pas le bon endroit. Par contre, il se trouve que, dans son ampleur, le budget général doit effectivement diminuer et si on suivait un peu plus ce que dit l'UDC, au regard des personnes résidentes et non résidentes qui fréquentent l'hôpital, il pourrait y avoir aussi une réduction des coûts.

A ce stade du débat, le groupe EAG indique que son groupe s'oppose à toutes les politiques publiques, car ils sont opposés au budget en général et par rapport aux restrictions qu'il induit dans certaines politiques publiques et aux problèmes qu'ils posent.

A la suite de quoi, le président propose de passer au vote des deux amendements

Amendement proposé par le groupe PLR sur le programme K01, rubrique 3634 d'une réduction de 26 millions.

Cet amendement est refusé par :

6 oui (1 PDC, 4 PLR, 1 UDC), 8 non (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 3 MCG) et 1 abst. (1 UDC)

Amendement proposé par le groupe PDC sur le programme K01, rubrique 3634 d'une réduction de 11,4 millions.

Cet amendement est refusé par :

6 oui (1 PDC, 4 PLR, 1 UDC), 8 non (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 3 MCG) et 1 abst. (1 UDC)

Ces programmes sont acceptés sans opposition

K02 – Régulation sanitaire

K03 – Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

Vote d'ensemble sur la politique publique K – SANTÉ

Cette politique publique K – SANTÉ, dans son ensemble est acceptée par : 7oui (3 S,1 Ve, 3 MCG), 5 non (1 EAG, 4 PLR) et 3 abst. (2 UDC, 1 PDC)

<u>Politique publique L – ÉCONOMIE</u>

<u>L01 – Développement et soutien à l'économie</u>

Un commissaire socialiste affirme que les postes sont passés de 11,9 (2017) à 14,25 en 2018 et qu'il n'est pas possible de dire que la politique dans ce secteur soit satisfaisante. Dès lors, il propose un amendement pour supprimer 100 000 F en ligne 30 du programme L01 sur les charges de personnel.

Mis aux voix cet amendement est accepté par :

11 oui (2 S, 1 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 3 MCG) ; 1 non (EAG) et 2 abst. (1 S, 1 Ve)

L'ensemble de ces programmes sont adoptés son opposition :

<u>L02 – Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques</u>

<u>L03 – Régulation du commerce</u>

L04 – Surveillance du marché du travail

PL 12176-A 62/244

Vote d'ensemble sur la politique publique L – ÉCONOMIE

Cette politique publique $L-\acute{E}CONOMIE$ dans son ensemble et telle qu'amendée est adoptée par :

10 oui (2 S, 1 Ve, 4 PLR, 3 MCG), 1non (EAG) et 3abst. (1 S, 1 PDC, 1 UDC)

Politique publique M – FINANCE ET IMPÔTS

M01 – Impôts, taxes et droits

Le groupe socialiste indique qu'au-delà de la position contre bouclier fiscal pouvant s'apparenter à une position idéologique, il affirme avoir été choqué du positionnement du Conseil d'Etat affiché lors du débat en séance plénière de la semaine dernière contre le simple renvoi en commission fiscale du projet de loi sur le bouclier fiscal, alors que, dans le même temps, c'est grâce aux socialistes que le PFQ du Conseil d'Etat a été finalement renvoyé en commission des finances. Dès lors, la question des nouvelles recettes fiscales est totalement légitime. La moindre des choses, au minimum, est d'étudier les projets de loi déposés en plénière en commission.

Le président du département certifie qu'il n'est question d'aucune idéologie et que le seul moyen d'éviter que ces projets soient votés par le plénum était de ne pas les envoyer aux commissions, ce qu'il trouve positif. Il indique être quotidiennement confronté à des contacts et a pris conscience, avec le Conseil d'Etat de la situation extrêmement délicate dans laquelle le Canton se trouve. En effet, il y a des contribuables, et non des moindres, qui se sont très clairement manifestés ces derniers temps en prévision du premier dépôt suite à son refus. Une grande inquiétude s'est manifestée de la part de ce contribuable qui menace de s'en aller, ce qui aurait une importante répercussion dès lors qu'on parle en dizaines de millions de francs. Il s'agit de donner un signal fort et c'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat s'est opposé en n'entrant pas en matière. C'est un choix qui a été fait par pur pragmatisme.

S'agissant du PFQ, le président du département est étonné et il ne comprend pas comment il s'est retrouvé aux extraits. Il a encore moins compris que, après avoir réclamé ce fameux document, 48h après que le Conseil d'Etat l'ait déposé, le PFQ a été étudié de manière peu approfondie pour être renvoyé directement au Conseil d'Etat qui était étonné.

Le groupe MCG souhaite faire le dépôt d'un amendement qui consiste à augmenter de 20 millions les revenus fiscaux en rubrique 40. Il pense qu'il y a un problème de sincérité budgétaire et il évoque qu'entre le budget et ce qui

est inscrit au compte, il y a une différence de 60 millions cette année et qu'il y avait davantage de différences auparavant.

Le président répond que, sur le fond, il y a un décalage entre les dépenses, prévisions de dépenses, autorisations et prévisions de recettes. Ce ne sont que des estimations pour les recettes, donc il n'est pas concevable de parler de sincérité budgétaire pour des estimations. Ce modèle a été perfectionné au fil des années et il est souvent dû à des éléments non récurrents et imprévisibles. C'est impossible de se baser sur la sincérité budgétaire pour prévoir des recettes. Il relève que leur rigueur et leur crédibilité tiennent justement au fait qu'ils ont toujours suivi le même modèle.

Le groupe PLR affirme, par rapport au dernier point évoqué par le groupe MCG, qu'il faut garder les mêmes modèles. En effet, ils n'ont jamais été aussi proches entre les estimations et les rentrées, sous réserve des rentrées exceptionnelles qui leur ont toujours été explicitées. En ce qui concerne le PFO, il affirme qu'il n'a aucune valeur légale. Objectivement, il faudrait une indication des intentions du Conseil d'Etat pour ces prochaines années. C'est fondamental de ce point de vue lorsque la situation financière est compliquée et d'autant plus fondamentale quand on est à la veille des élections, sachant que 6 d'entre eux se représentent. Il relève que les députés ont quand même l'intention, vu les élections à venir, de savoir ce qu'ils souhaitent faire lorsqu'ils vont continuer leur mandat. Déposer un PFO, qui malheureusement, sur la position de certains, ne correspond en rien à la ligne qu'ils voulaient poursuivre ces prochaines années. Il n'y a pas d'autres signes que cela pour affirmer que ce PFQ ne leur convient pas. Le fait de le renvoyer à l'expéditeur est un signe politique pour expliquer qu'ils sont mécontents et au lieu d'avoir le débat une fois sur le PFO, ils l'auront deux fois.

Le MCG dit que, sur le côté non récurrent, ils ont visiblement les récurrences qui se retrouvent année après année même si elles sont basées sur certains éléments non récurrents qui, de toute manière, composent le budget. Il ne pense pas que ce soit un argument qui puisse s'opposer à cet amendement, même s'il peut comprendre qu'on veuille rester à une vision plus traditionnelle dans la manière de faire des budgets. Il lui semble qu'il faille se calquer sur la réalité des exercices précédents qui démontrent qu'on a un différentiel.

Le groupe des verts refusera cet amendement, car il estime dangereux de commencer à toucher aux estimations fiscales établies selon des méthodes très précises par des professionnels au sein de l'administration.

Un commissaire socialiste suppose que l'amendement de son collègue est valable si le Conseil d'Etat veut le prendre à sa charge. Il ne pense pas qu'ils peuvent décider cela contrairement à la décision du Conseil d'Etat.

PL 12176-A 64/244

A la suite de quoi, le président demande au Sautier si un député peut déposer un tel amendement prévoyant des recettes supplémentaires pour la politique M01 à hauteur de 20 millions.

Le Sautier répond que normalement pas car, au motif de la sincérité budgétaire, il a toujours été admis que seule l'administration et donc ensuite le Conseil d'Etat pouvait déposer des amendements de manière étayée sur une base concrète et crédible pour modifier les revenus. Il y a juste une exception, il ne se rappelle pas si le Conseil d'Etat ne le pas repris à son compte, qui concernait une augmentation de revenu du pouvoir judiciaire. N'étant pas en séance, cela a été repris par un député, car l'amendement était étayé avec des éléments concrets et réels. C'est le seul exemple ou ça pourrait être admissible.

A la suite de quoi, le président remercie décide de ne pas soumettre cet amendement au vote. Ce que récuse le MCG et de ce fait on procède au vote.

Soumis au vote le principe d'un vote de la commission sur une augmentation des recettes à hauteur de 20 millions suite à l'avis du Sautier, **celui-ci est refusé** par :

3 oui (1 EAG, 1 S, 2 MCG), 7 non (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC) et 4 abst. (2 S, 1 Ve, 1 MCG)

<u>M02 – Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et</u> administratif.

Le groupe Socialiste revient sur le gel du projet de loi du bouclier fiscal et trouve étonnant que le Conseil d'Etat ait écarté l'hypothèse d'avoir une centaine de millions de francs de recettes supplémentaires en gelant le bouclier. Aujourd'hui, on n'a pas le détail des chiffres (nombre de bénéficiaires, montant des fortunes concernées, montant d'imposition, etc.) et de ce fait il est difficile de faire la discussion de détail en séance plénière du Grand Conseil. Le président du département a évoqué à maintes reprises, en parlant de la RIE III/PF17, le fait que des entreprises et des personnes physiques sont très attentives à la question de la stabilité fiscale. Si les socialistes n'ont pas de réponse circonstanciée, comme cela se fait pour tous les projets de lois en commission avec des chiffres et des questions posées par les commissaires, il est clair qu'ils vont maintenir cette hypothèse. En l'occurrence, le Conseil d'Etat fait un mauvais calcul en disant qu'il ne faut même pas étudier la question.

Le groupe socialiste, concernant le bouclier fiscal, retient que le président du département a entendu des chuchotements de la part ces contribuables qui envisageraient de quitter Genève. On sait toutefois qu'il y a des gens qui se

disent parfois malades alors qu'ils ne le sont pas. À la lecture du PFQ, il s'est dit que ce sont toujours les mêmes qui vont morfler. Il constate également, en lisant Bilan, que Genève accueille toujours plus de personnes fortunées et et de ce fait quand on demande un sacrifice à ceux qui ont moins, on peut aussi demander un sacrifice à ceux qui ont plus. Nous ne parlons pas d'une suspension définitive du bouclier fiscal. EAG est, certes, favorable à sa suppression complète, mais les socialistes souhaitent uniquement qu'il soit suspendu pendant un ou deux années. D'ailleurs, il est sûr qu'en expliquant à ces personnes fortunées qu'elles feraient une bonne action pour le canton de Genève, elles seraient tout heureuses et elles participeraient volontiers, de la même manière qu'elles peuvent faire un don à une institution culturelle ou autre.

Concernant le fait d'aller en douzièmes provisoires et les problèmes que cela poserait selon le président du département, il faut constater que ce n'est pas ce que pense le PLR. Concernant le projet de loi traité au Grand Conseil la semaine dernière sur l'obligation pour le CE de devoir redéposer un budget, le PLR a réussi à tromper le groupe UDC. Ce que demandait le projet de loi, c'est d'avoir un budget. Il est d'accord avec le PLR pour qu'il y ait toute de suite les douzièmes provisoires au mois de janvier, mais il avait sollicité qu'il y ait un budget qui soit tout de même déposé après. En effet, il considère que c'est souhaitable pour la république et l'ensemble de l'économie d'appliquer les douzièmes provisoires. Il se trouve que cet objet a été refusé et le groupe socialiste ne comprend ce refus consistant à ce qu'un nouveau budget soit déposé car il est convaincu que le rôle du Conseil d'Etat et du magistrat en charge des finances est de constituer une majorité pour son budget. Pour le Conseil d'Etat, il est facile de ne pas faire des majorités parce et renvoyer cette responsabilité chez les commissaires afin de voter le budget. Le groupe socialiste peut le supporter quelques années, mais à un moment donné il finit par refuser, car il y a toujours une possibilité d'avoir une majorité, peut-être en faisant des coupes importantes pour contenter les bancs d'en face ou peut-être avec des budgets qui satisfassent la politique et la vision de la gauche. Le groupe socialiste est quand même étonné que le président du département se plaigne des douzièmes provisoires alors qu'il v avait une solution pour les éviter. Il que relève que président du département est un ambassadeur de Genève, comme ses collègues du Conseil d'Etat, et il peut dire que le fait de ne pas être capable de voter un budget ne donne pas une bonne image du canton à l'extérieur. La responsabilité du Conseil d'Etat est de se mettre d'accord et de déposer un budget en espérant qu'une majorité se dégage au Grand Conseil. Intrinsèquement, il n'est pas favorable pour le canton, pour la population, pour

PL 12176-A 66/244

le fonctionnement correct de l'administration de partir dans un régime de douzièmes provisoires.

Enfin, le groupe socialiste fait remarquer que toutes ces dernières années ils ont voté les budgets à l'exception de 2014 et 2016 afin d'assumer cette responsabilité ils ne demandaient pas grand-chose si ce n'est le renvoi d'un projet de loi sur le bouclier fiscal en commission pour l'étudier.

Le groupe PLR trouve que c'est un faux procès qui est fait au Conseil d'Etat et au président du département. Il rappelle que l'urgence était demandée par le Grand Conseil et qu'elle a été acceptée par celui-ci. De même, c'est le Grand Conseil qui a refusé le renvoi en commission sans que le Conseil d'Etat n'intervienne. Tout simplement, le dépôt de ce type de projet de loi et de traitement crée une insécurité juridique sur un plan fiscal dont une majorité du Grand Conseil ne veut pas. Par ailleurs, le groupe socialiste demande des informations dont il dispose déjà et il ne voit d'ailleurs pas quelles informations supplémentaires pourraient être données sur le bouclier fiscal. Sur le fond, les socialistes sont convaincus qu'une suspension du bouclier fiscal produirait des rentrées fiscales supplémentaires. Le PLR est convaincu pour sa part qu'une suspension du bouclier fiscale aurait un effet durable de baisse des recettes fiscales à long terme. A un moment donné, ils ont des visions politiques différentes et il faut accepter que, parfois – à l'époque le parti socialiste avait davantage l'habitude de perdre sur un certain nombre de projets de lois – une majorité peut imposer sa décision sans qu'elle aille dans le sens du parti socialiste.

Sans autre commentaire et propositions, l'ensemble des programmes suivant est accepté sans d'opposition.

M01 - Impôts, taxes et droits

M02 – Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif

M03 – Péréquation financière intercantonale

M04 – Production et perception des impôts

Vote d'ensemble sur la politique publique M – FINANCE ET IMPÔTS

Cette politique publique M – FINANCE ET IMPÔTS dans son ensemble est acceptée par :

10 oui (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG), 4 non (1 EAG, 3 S) et 1 abst. (1 Ve)

Politique publique O – AUTORITÉ ET GOUVERNANCE

L'ensemble de ces programmes est accepté sans opposition

O01 - Grand Conseil

O03 - Conseil d'Etat

O04 - Surveillance de l'Etat

04.01 – Audits et évaluations de la Cour des comptes

Le groupe PLR relève que lors que l'audition de la Cour des comptes, ils leur ont expliqué qu'ils gardaient 50 000 F en réserve et que cela faisait partie de leur méthode de travail. Il propose de supprimer en ligne 30, 50 000 F, car si tous les départements font cela, on perd le contrôle du Grand Conseil sur les dépenses qui sont faites.

Amendement au programme 04.01 – Audit et évaluations de la Cour des comptes, en ligne 30 de -50 000 F dans les dépenses.

Cet amendement est refusé par :

7 oui (1 PDC, 4 PLR 2 UDC), 7 non (3 S, 1 Ve, 3 MCG) et 1 abst. (1 EAG)

Ce programme **est accepté** sans opposition.

Ensuite, soumis au vote l'ensemble de ces est adopté sans opposition.

04.06 - Surveillance de la bonne application de la LIPAD

04.08 – Audits et expertises du SAI

04.09 – Assurance de la protection de la personnalité à l'Etat de Genève

<u>O06 – Exercices des droits politiques</u>

<u>O07 – Affaires extérieures</u>

Un commissaire socialiste propose de supprimer la subvention du Club suisse de la presse d'un montant de 102 000 F

Mis au vote cet amendement est accepté par :

11 oui (1 EAG, 1 S, 1 Ve, 4 PLR, 2 UDC, 2 MCG), 2 non (1 S, 1 PDC) et 2 abst. (1 MCG, 1 S)

Le groupe MCG souhaite faire un amendement sur la politique régionale O07, en ligne 31, une baisse de 50 000 F.

Mis au vote cet amendement est accepté par ;

10 oui (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG) et 5 non (1 EAG, 3 S, 1 Ve)

PL 12176-A 68/244

O09 - Intérieur

Sans opposition, il est adopté.

<u>Vote d'ensemble sur la politique publique O – AUTORITÉ ET</u> GOUVERNANCE

Cette politique publique O – AUTORITÉ ET GOUVERNANCE dans son ensemble, telle qu'amendée, est acceptée par :

6 oui (2 S 1 Ve 3 MCG), 1 non (EAG) et 7 abst. (1 S, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC)

<u>Politique publique P – ÉTATS-MAJORS ET PRESTATION DE</u> MOYEN

P01 – Etats-majors départementaux

P02 – Gestion transversale et départementale des ressources humaines

P03 – Gestion financière transversale et départementale et achats

L'ensemble de ces politiques est accepté sans opposition.

P04 – Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)

Une commissaire socialiste a été informée d'un nouvel élément. Concernant le nettoyage, tous les postes internes vont par directive à partir du 4 décembre être complètement externalisés. Elle aurait voulu avoir des informations plus précises et savoir quel est le but économique. Elle se pose ces questions, car entre la diminution (– 5%) et aujourd'hui on voit dans les EMS qu'ils sont poussés à externaliser des emplois qui étaient internalisés. Elle se demande quelle est la politique et quelles sont les étendues de la directive.

Le président du département rappelle que, sous son égide, un accord dans le domaine du nettoyage des bâtiments de l'Etat a été passé, il y a quelques mois. Il s'agit d'un accord tripartite entre l'Etat, les syndicats et l'AGENS (association genevoise des entrepreneurs en nettoyage et de service) sur des conditions minimales qui portent notamment sur les appels d'offres où la pondération du prix a été réduite de manière très importante pour favoriser la formation et d'autres éléments qualitatifs. Un niveau de rémunération minimum est également exigé pour tous les contrats. Il indique que cet accord est maintenant appliqué pour les tous appels d'offres à la satisfaction des partenaires sociaux.

Le département précise que la pondération du prix intervenait, ai niveau de l'offre publique, à hauteur de 55% et qu'elle est maintenant de 30%. Elle a été réduite pour permettre aux entreprises de mieux valoriser la qualité de la prestation. Il fait remarquer qu'il n'est pas possible d'exiger que les nettoyeurs

soient mieux payés quand ils travaillent pour l'Etat versus d'autres clients. Par contre, on peut exiger un niveau de qualification supérieur et depuis cette année, il ne s'agit que des gens qui ont suivi une formation. Le vœu des syndicats est d'arriver à un CFC, mais c'est plutôt un vœu pieux parce qu'ils ont clairement de la peine à avoir des collaborateurs capables de passer ces certificats, surtout pour des problèmes de langues. Il confirme qu'il y a de l'externalisation, qui est antérieure à 2011. On externalise les postes de nettoyeurs qui partent à la retraite ou qui quittent l'Etat de Genève et, en règle générale, le regroupement se fait par bâtiment et ensuite ont produit les appels d'offres publiques.

Un commissaire socialiste indique qu'il y a eu des changements des fournisseurs de prestations de nettoyage dans un collège qui a entraîné des baisses de salaires importantes pour les personnes concernées au nettoyage. Il entend bien qu'il y a eu des changements dans les critères et les pondérations mais il n'empêche que, si on apprend qu'une centaine de nettoyeurs devraient changer d'entreprise pour être repris par une autre avec des salaires plus bas, cela pose un vrai problème. Cela mérite donc des clarifications.

Le président du département indique qu'il s'est impliqué dans ce dossier précisément pour qu'il n'y ait pas ce type d'écueils. Il doit dire que quelques cas l'ont véritablement choqué. Il ne trouvait pas normal que, à la faveur d'un nouveau contrat, des gens doivent perdre dans certains cas 600 F ou 700 F sur des salaires qui ne sont déjà pas très élevés. C'est précisément pour éviter cela qu'un accord avec été trouvé avec les partenaires sociaux. A partir de là, il en est resté au fait que les partenaires sociaux étaient satisfaits.

Le département ajoute qu'ils sont soumis aux marchés publics, avec a une clause en termes d'environnement durable et social, avec des entreprises qui ont signé une convention collective. Il précise que, depuis que cela a été fait, on retrouve des petites entreprises locales dans le marché. Auparavant, elles ne venaient pas parce qu'elles avaient à faire à des grandes entreprises qui souspayaient les gens et pour qui la formation n'était pas importante. Par contre, il n'est pas possible d'exiger dans les marchés publics de ne travailler qu'avec des Genevois.

A la suite de ces diverses informations ce programme P04 est accepté sans opposions.

P05 – Systèmes d'information et de communication

Le groupe UDC souhaite faire un amendement en P05 sur la rubrique 30, charge personnelle. Il indique que l'augmentation entre le budget 2017 et 2018 est de 3,4 millions. Il souhaite supprimer 1 403 906 F pour laisser une augmentation à 2 millions.

PL 12176-A 70/244

Un commissaire MCG relève qu'on leur a dit que les personnels fixes devraient remplacer les mandataires externes mais il remarque que les mandataires externes augmentent d'une manière importante aussi, à la rubrique 31 de 8,1%, soit plus que les charges de personnel alors que l'on devrait plutôt avoir une stabilité. Il se demande si cela ne serait pas judicieux d'enlever les charges de biens et services. Il constate que les charges de personnel augmentent de 3,4 millions de francs et que, dans le même temps, les charges de biens et service, dont doivent faire partie les prestataires externes, augmentent de 2,8 millions de francs. L'un ne devrait-il pas compenser l'autre?

Le département indique que le grand programme d'internalisation a commencé en 2014. Celui-ci a d'ailleurs fait l'objet d'une note signée par le président du département et qui avait été adressée l'année passée, à la même période, à la commission des finances. Elle fait état d'un certain nombre d'informations, notamment sur l'économie enclenchée par ce biais. On estime que l'économie faite entre 2014 et 2020, suite à l'internalisation de 111 ETP se portera ainsi à environ 26 millions de francs. Le mécanisme sous-iacent est compliqué à lire dans le budget. D'un côté, on augmente la rubrique 30 et, d'un autre côté, on diminue d'un montant supérieur des rubriques liées aux contrats de maintenance et à l'activation des charges de personnel. Il précise que c'est cette activation des charges de personnel est toujours un peu compliqué à expliquer. Lorsque les collaborateurs de la DGSI travaillent sur un actif, cela va créer de la charge. Il faut partir du principe que l'Etat paie les informaticiens au même salaire que le marché. Les entreprises qui proposent à l'Etat du personnel en location font leur marge et celle-ci est exactement l'économie que l'on va avoir pour chacun des contrats qui seront supprimés. Il ajoute que, parmi les effets qu'il y a eu à l'époque avec cette externalisation, dont le pic a été l'année 2011, c'est qu'il y a eu un effet pernicieux sur le marché de l'emploi. Au-delà de l'aspect financier – cela a été relevé par différents organes, dont la Cour des comptes –, le CTI embauchait beaucoup de permis G. En effet, les soumissionnaires étant mis sous pression pour diminuer les coûts et ils sont allés chercher des gens sur des marchés de l'emploi où l'emploi coûtait le moins cher. Une information relevée dans cette note indique que c'est que le personnel de la DGSI (internes et externes) comptait 36% de permis G en 2012 et que ce ratio avait diminué de 20% en 2016. Il y a ainsi un effet positif à certains égards sur le marché de l'emploi local. Par ailleurs, la DGSI est au centre de beaucoup de choses aujourd'hui. Elle fournit des prestations numériques ainsi que des systèmes d'informations et de communication à l'ensemble de l'administration cantonale. Le département aime bien rappeler que la DGSI traite à la fois le 117 et le 144. S'ils dysfonctionnent, cela a un

impact immédiat et assez visible. Tout ce qu'ils paient, les fournisseurs, etc. l'administration, les prestations sociales, etc., maintenant repose sur ces systèmes informatiques. À une période où une forte pression s'exerce sur cette même administration pour qu'elle diminue ses coûts, on se tourne encore plus vers l'informatique pour essayer d'automatiser et de faire les choses plus simplement. Ce report de charges exercé sur ces services de se retrouve ensuite dans le budget.

Le département indique que, lorsqu'ils arrivent devant la commission des travaux avec des crédits d'investissement parce qu'un département, un métier ou une politique publique ont besoin d'un nouveau système d'information (avec l'informatique on ne fait qu'empiler les choses et on les retire très rarement), l'impact sur le budget de fonctionnement, une fois que l'actif est mis en service, est toujours très précisément indiqué. En effet, la DGSI doit ensuite le gérer, l'exploiter et faire en sorte que cela fonctionne. Comme cela ne fait qu'additionner les choses, cela entraîne mécaniquement des charges supplémentaires. S'il n'a pas ces moyens, son seul volant d'action est d'arrêter les crédits qui sont lancés.

A la suite de cette audition, le groupe UDC fait remarquer que le but de cet amendement n'est pas de crucifier un service, mais il tient à dire qu'il y a 3,4 millions de francs d'augmentation entre le projet de budget 2017 et le projet de budget 2018 juste sur ces postes de personnel. Il rappelle que, pour l'UDC, un budget qui mériterait d'être voté est un budget qui présente pour le moins, dans ces temps difficiles, un excédent de 300 millions de francs. Aujourd'hui, on est quasiment au même montant en négatif. Le groupe UDC insiste avec cet amendement puisqu'il s'agit simplement de limiter la hausse alors que l'Etat de Genève est dans une situation difficile. Il confirme qu'il maintient son amendement.

A la suite de quoi, le président soumet au vote l'amendement proposé par le groupe UDC, visant une diminution de 1 403 906 F de la nature 30 « charges de personnel » au programme P05.

Cet amendement est refusé par :

4 oui (1 UDC, 3 MCG), 5 non (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 1 PDC) et 5 abst. (1 S, 4 PLR)

Ensuite, il soumet au vote l'amendement proposé par le groupe MCG, visant <u>une diminution de 2 000 000 F de la nature 31 « charges de biens et services et autres charges d'exploitation » au programme P05.</u>

Cet amendement est accepté par

6 oui (2 PLR, 1 UDC, 3 MCG), 5 non (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 1 PDC) et 3 abst. (1 S, 2 PLR)

PL 12176-A 72/244

<u>Vote d'ensemble sur la politique publique P – ÉTATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYEN</u>

Cette politique publique P – ÉTATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYEN dans son ensemble, telle qu'amendée, est acceptée par : 6 oui (1 S, 1 Ve, 1 UDC, 3 MCG), 1 non (EAG) et 7 abst. (2 S, 1 PDC, 4 PLR)

Politique publique Q – ÉNERGIE

Q01 – Énergie

Sans opposition, ce programme est accepté.

Vote d'ensemble sur la politique publique Q – ÉNERGIE

Cette politique publique \mathbf{Q} – ENERGIE dans son ensemble, est acceptée par :

7 oui (3 S, 1 Ve, 3 MCG), 1 non (EAG) et 7 abst. (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC)

SUBVENTIONS

Le groupe socialiste mentionne qu'il a déposé un PL pour la réallocation du « -1% » appliqué en 2016 et qui a été votée. Suite à une question posée sur la suite de ce vote le Conseiller d'Etat a répondu qu'étant donné que la loi a été votée ils l'appliqueront. Cette réponse n'étant pas très convaincante étant donné que ce « -1% » représente 15,8 millions en 2016 et cela devrait se voir au niveau des comptes. Soit la réallocation est versée en 2017 comme le demande la loi, soit c'est un transitoire vu que c'est déjà prévu dans les comptes 2017 pour que cela puisse être versé en janvier ou février. Ce qui est gênant c'est que quand ils recevront les comptes, ils ne pourront que constater. Afin de s'assurer de ce versement, le groupe propose un amendement pour créer un fond dans le budget 2018 permettant d'effectuer ces versements qui sont de 15,8 millions qui découlent d'une loi acceptée par le parlement. Vu qu'il y a une loi votée, ils veulent être assurés que ce versement va intervenir en 2017 ou, du moins savoir, si un paiement effectué en 2018 de la part du département pourrait être affecté aux comptes 2017 techniquement parlant.

Le département indique le Conseil d'Etat n'a pas encore pris de position. Mais la loi dit que tout doit être réglé dans le cadre de l'exercice 2017 et de ce fait cela sera inscrit sur les comptes 2017. L'exécution s'effectuera entre le 7 décembre et la fin du bouclement des comptes afin que cela figure dans les comptes 2017. Il ne voit pas comment on peut déplacer cela sur les comptes 2018. Il indique que le paiement interviendra vraisemblablement début 2018 et que de toute façon, pour inscrire tout cela dans les comptes 2017, il y a la comptabilité qui paraît dans les comptes 2017. Ensuite, le paiement en trésorerie sera effectué en 2018 mais qu'il est impossible de régler ceci avant Noël.

Le groupe UDC intervient pour annoncer une augmentation de subvention qui qui se trouve à la page 483, M02 soirée loisir. On y voit que le soutien au mouvement junior est de 330 989 F et il veut l'augmenter d'environ 160 000 F soit, pour arriver à 500 000 F. Etant donné qu'il y ait une marge, il n'y a donc pas besoin de faire d'économie ailleurs.

Le groupe des verts trouve étrange de la part d'un parti qui ne souhaite pas voter le budget de faire un amendement de 160 000 F.

Le groupe PLR annonce un amendement sur la ligne RPSL dans la G01 pour éviter que ce soit toujours les mêmes qui soient subventionnés dans la politique du logement. Il souhaite verser les 49 500 F prévus pour RPSL à l'association Pic-Vert.

PL 12176-A 74/244

Le président relève que ces deux amendements ne peuvent être déposés maintenant, mais seulement au 3° débat puisque la politique N a déjà été adoptée.

Considérant ces subventionnés le groupe socialiste constate qu'en ayant voté l'annuité qui fait partie des mécanismes salariaux, ils leur ont demandé de trouver une somme pour compléter la subvention car ils sont astreints par les conventions. Désormais, ils vont devoir trouver des économies ailleurs de 14,5 millions.

Sans autre commentaire le président soumet au vote la liste des subventions accordées (liste en page 475 et ss, tome 1 PB 2018).

La liste des subventions, dans son ensemble, est acceptée par :

7 oui (3 S, 1 Ve, 3 MCG) et 7 abst. (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC)

BUDGET D'INVESTISSEMENT

Amendements transversaux sur les investissements

Le groupe PLR aimerait faire une déclaration initiale et à ce propos il relève que les investissements sont toujours présentés globalement aux commissaires en leur disant qu'il y a un degré de réalisation assez peu précis et que, du coup, cela a peu d'importance. Ensuite, on dit aux commissaires que c'est un peu tabou de savoir comment les choses se passent. Le groupe PLR n'est pas d'accord et il signale qu'il avait demandé, à l'époque, que la commission recoive une liste des investissements avec les estimatifs de coûts de fonctionnement pour chacun. Une déclaration a été faite à ce sujet, mais les commissaires n'ont pas obtenu cette liste à sa connaissance. Il rappelle qu'on a toujours l'impression que les investissements font marcher l'économie et que cela n'a pas d'incidence par ailleurs, notamment sur les coûts de fonctionnement. Selon lui, c'est doublement faux. C'est tout d'abord faux pour une raison technique liée aux amortissements. Ces derniers ont une influence sensible quand on regarde le budget de fonctionnement. Deuxièmement, les investissements ont ensuite un coût. On le voit, notamment quand il s'agit des investissements pour la Maison Rousseau et de la littérature. Ensuite, on lit dans la presse que les montants sont déjà plus élevés que les montants votés. Avant que la loi soit promulguée, les commissaires apprennent déjà que ce qu'on leur a dit était faux et que les 150 000 F deviendront 350 000 F. C'est déjà impressionnant dans ce cas, mais c'est la même chose pour des projets beaucoup plus grands. Il ne sait par exemple pas combien va coûter l'exploitation du nouveau dépôt de tram ou de la prison des Dardelles (on a dit aux commissaires que cela ne serait que 60 personnes et il se réjouit de le voir). Il aimerait que soit clairement expliqué combien les choses coûtent car il a vraiment l'impression que les députés se font régulièrement avoir et le BDL2 est un excellent exemple puisqu'on culpabilise les députés sur le fait qu'il voudrait fermer la maternité simplement parce qu'ils s'interrogent sur les frais de fonctionnement du BDL2 qui était normalement destiné à faire des économies ou presque. Le groupe PLR pense que les investissements ne doivent plus être un tabou car on critique beaucoup le canton de Vaud en raison des transferts de charges qu'ils ont fait et de l'usage de normes comptables différentes de celles utilisées par le canton de Genève. Il faut également voir que le canton de Vaud a commencé par diminuer les investissements, aussi pour faire des économies.

Le groupe MCG annonce une proposition d'une coupe transversale de 50 millions de francs sur les investissements pour deux raisons. Tout d'abord, certains députés de la commission ont contesté ce matin les frais de PL 12176-A 76/244

fonctionnement de nouvelles constructions hospitalières. Si on développe l'investissement et qu'on ne se donne pas les moyens ensuite d'en assumer les frais de fonctionnement, il faut avoir une véritable réflexion sur ce point. Deuxièmement, on dit que cela crée de l'emploi, or, il n'est pas sûr que la construction crée autant d'emploi qu'on le dit. Une personne travaillant dans ce secteur a récemment indiqué leur à indiquer que, dans le gros œuvre, il y a un noyautage complet d'un nombre conséquent de sociétés par des cadres qui sont essentiellement des permis G et qui bloquent les embauches de résidents genevois dans certains secteurs. Il pense qu'il faut aussi que ce secteur économique, auquel des montants importants sont attribués, prenne ses responsabilités au niveau des embauches.

Le groupe PDC rappelle, concernant la pertinence ou non de faire des investissements, qu'il y a une commission des travaux censée étudier l'impact de ces investissements. De plus, ces investissements sont ensuite votés par le Grand Conseil. Maintenant, si on veut revenir sur cette politique d'investissement de l'Etat de Genève, il faut voir qu'il a été en panne d'investissement pendant des années, ce qui a produit des reports qui sont impitoyables aujourd'hui. La dette du canton serait moitié moins importante si on avait voulu régler le problème de cette manière. Il faut également voir que, quand 1 F est investi dans le bâtiment, il n'est pas seulement investi dans le bâtiment, mais aussi auprès des transporteurs, des bureaux d'architectes, des ingénieurs, etc. Il y a ainsi toute une économie derrière qui est relativement importante. Si on veut supprimer le carburant de ce canton, en limitant les investissements, ce n'est en tout cas pas le moment pour le faire. Cela serait également un élément supplémentaire pour que le PDC ne vote pas ce budget.

Le groupe socialiste relève que le problème est qu'une partie des investissements sont liés aux marchés publics. Dès lors, cela peut être des entreprises étrangères ou d'autres cantons qui ne respectent pas les mêmes dispositions avec la même rigueur et qui malheureusement ont aussi des parts de marché dans ces projets d'investissement. Même si les entreprises genevoises jouent le jeu, dans le budget des investissements, on ne parle pas uniquement de ce qui revient aux entreprises genevoises. Par contre il relève la contradiction du PDC qui a défendu un amendement de -20 millions de francs sur les HUG ce matin. Concernant les Dardelles, la liste des investissements comprend un crédit de 204 millions de francs. Avec un amortissement sur 50 ans, cela représente au moins 4 millions de francs d'amortissement par année. Il rappelle que le Conseil d'Etat ne veut pas parler de la suspension du bouclier fiscal et qu'il veut mettre en œuvre PF17 avec comme conséquence une baisse de 500 millions de francs, nécessaire au financement des investissements. Le groupe socialiste n'est pas favorable à

l'amendement déposé par le groupe MCG parce qu'il est transversal, mais une question de priorisation des investissements est à étudier.

Par ailleurs, le groupe socialiste relève les années où le Conseil d'Etat a voté 150 millions de francs d'investissement dans le cadre d'une politique d'austérité. Cela a eu comme conséquence les gouvernements qui ont suivi Conseil d'Etat actuel ont assumé des besoins d'infrastructures afin de satisfaire les besoins des prestations aux citovens et a l'économie. Et chaque franc dépensé dans les investissements rapporte au niveau économique. Par contre, un élément important qui leur semble important est de veiller à ce que les investissements s'opèrent, si possible, dans le cadre d'une politique anticyclique. Il fait remarquer que les investissements figurant dans le projet de budget 2018 concernent des investissements votés par le Grand Conseil ou dont les travaux sont en cours, il ne s'agit pas de nouveaux investissements. Ce sont des travaux programmés et des sommes qui doivent être versées année après année dans le cadre des travaux entamés. Si on coupe 20 ou 50 millions de francs, il faut savoir ce que cela veut dire. De toute façon, il y a des engagements de l'Etat dans ces ouvrages dont les travaux ont commencé, qui sont en train de se terminer ou qui sont finis, mais que l'Etat doit encore payer.

Le groupe PLR note qu'actuellement, les investissements proposés, et qui sont priorisés, ne sont pas là pour conduire une politique anticyclique. Ils sont là pour répondre à des besoins. Cela étant, il est vrai qu'il y a eu, à l'époque, un manque de politique anticyclique. Il signale qu'il y a 1200 à 1300 entreprises dans la construction à Genève dont 95% sont des PME (second œuvre, métallurgie du bâtiment, le gros œuvre, carreleurs, etc.). D'après les derniers chiffres qu'il a consultés, 75% des travaux sont attribués par l'Etat à des entreprises genevoises. C'est quand même un élément important pour maintenir une activité intéressante et maintenir des métiers (il y a près de 1000 apprentis en formation). Concernant le fait qu'il faut être beaucoup plus attentif sur les coûts de fonctionnement découlant de ces investissements, le canton de Vaud n'est pas un bon exemple puisqu'il a peu investi pendant de nombreuses années. Ils connaissent beaucoup de gens et d'entreprises dans le canton de Vaud qui estiment notamment que le réseau routier vaudois secondaire est en mauvais état.

Le groupe UDC indique adhérer totalement à la proposition du groupe MCG sur le fond. Par contre, sur la forme l'amendement se trompe de ligne. Le groupe UDC est favorable à enlever 50 millions de francs sur le budget de fonctionnement, mais cela serait une erreur de les enlever dans le budget des investissements. Il refusera donc l'amendement.

Le groupe des verts a l'impression que c'est une discussion vaine puisque les autorisations de dépenses ont déjà été données par les crédits votés par le

PL 12176-A 78/244

Grand Conseil. On peut donc faire une coupe de 600 millions de francs sur le budget d'investissement, mais l'Etat pourra faire toutes les dépenses qui ont été autorisées. Il estime que faire une coupe transversale sur le budget des investissements ne veut rien dire. Si cet amendement est mis au vote, elle le refusera.

Le groupe d'EAG signale, concernant les politiques d'investissement, qu'il n'est pas opposé aux propositions qui sont faites. Cela étant, il n'est pas en faveur de coupes linéaires. Il est bien évident que, quand on choisit de faire un investissement, on doit suivre en termes d'amortissement et de frais de fonctionnement. Il est tout à fait en faveur de la proposition du groupe du PLR consistant à avoir des données et savoir quels engagements sont pris en termes de fonctionnement avec le vote des investissements. Cela paraît correct vis-àvis de la transparence du fonctionnement du Grand Conseil. Maintenant, il est possible que tel ou tel investissement soit refusé par le groupe EAG, mais c'est un choix qui n'est pas fait la tête dans le sac, mais en fonction de priorités d'investissement qui ne leur paraissent pas pertinentes. En réalité, toute coupe linéaire de ce type ne va probablement pas donner grand-chose parce que c'est un geste de mauvaise humeur. Le groupe EAG est opposé à ce budget de fonctionnement, toutefois, en termes de budget d'investissement, ils y sont favorables, de même qu'à toute la transparence possible sur les coûts de fonctionnement induits. Cela étant, il serait totalement illogique de la part d'un groupe comme EAG d'être favorable à l'augmentation des coûts de fonctionnement sur les prestations publiques et d'être opposé aux investissements nécessaires pour développer l'hôpital, la formation, la mobilité, etc. Il observe avec intérêt les divisions qui se dessinent en fonction d'intérêts privés dans certains groupes où l'on peut être plus ou moins sensible aux intérêts du bâtiment ou à ceux de l'équilibre budgétaire à long terme.

Suite à la remarque du groupe socialiste, le groupe MCG va redéfinir l'amendement suite à la remarque du groupe socialiste. Il s'agit ainsi d'une baisse de 50 millions de francs, mais <u>hors crédits de renouvellement</u>.

Le département rappelle que, pour le budget de fonctionnement, les charges sont une autorisation de dépenses et les revenus sont une prévision. La nature du budget des investissements est complètement différente. C'est simplement une prévision du rythme d'engagement des dépenses préalablement adoptées par le Grand Conseil. Il s'agit de crédits qui ont été adoptés en connaissance de cause avec tous les tableaux financiers et toutes les conséquences en termes d'amortissements et de coûts de fonctionnement induits. La question s'était même posée, lors des débats parlementaires sur la LGAF, s'il fallait maintenir ce budget d'investissement étant donné que c'est juste le rythme d'engagement de dépenses préalablement décidées par le Grand Conseil et sur lesquelles, s'il

devait y avoir un crédit supplémentaire, cela serait sur l'entier du crédit, mais pas sur une année particulière. Il comprend que l'amendement du groupe MCG serait hors crédits de renouvellements et il demande si cela serait au prorata des montants inscrits dans le budget sur tout ce qui n'est pas crédits de renouvellement.

Le groupe MCG indique que c'est 50 millions de francs sur les dépenses brutes au prorata des dépenses d'investissement inscrites hors crédits de renouvellements.

Le département confirme qu'il v a un effet direct du niveau des investissements sur le budget de fonctionnement par le truchement des amortissements et des frais de fonctionnement qui varient selon la nature des investissements. Ce n'est pas la même chose si c'est une route ou un hôpital universitaire au niveau du fonctionnement. Il rappelle que le Conseil d'Etat fait une planification décennale des investissements et il essaye ainsi de placer les investissements dans cet horizon temporel. Il est également vrai que, depuis 2010-2011, le niveau des investissements est très élevé et est le double de celui qu'a eu le canton de Vaud pendant une douzaine d'années et le canton de Genève ne fait que rattraper un retard. Maintenant, pour l'essentiel de ces investissements, il y a une continuité des travaux qui ont été engagés, mais il y a de nouveaux investissements qui arrivent. Le département pense que le Conseil d'Etat devra se poser la question, à la faveur de ses réflexions annuelles sur la mise à jour du PDI, de savoir s'il maintient à l'avenir ce même niveau d'investissement très élevé que le canton a eu et qui lui permettait de rattraper un retard. En effet, celui-ci a maintenant été rattrapé dans bien des domaines. Quant à savoir s'il faut maintenir le niveau actuel ou un niveau légèrement inférieur, il faudra se poser la question car cela a un impact direct sur la dette, si l'on n'arrive pas à dégager suffisamment de marge dans l'exploitation et que les amortissements ne couvrent pas les dépenses d'investissement, le canton n'a pas d'autofinancement et son endettement augmente, ce qui est une source de préoccupations.

A la suite de quoi, et sans autres commentaires, le président met aux voix l'amendement transversal proposé par le MCG visant une diminution de 50 000 000 F sur tous les investissements au prorata de tous les investissements bruts hors crédits de renouvellement.

Mis aux voix, cet amendement est refusé par :

3 oui 3 MCG), 10 non (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 1 UDC) et 2 abst. (1 PLR, 1 UDC)

PL 12176-A 80/244

Politique publique A – FORMATION

Amendement proposé par le Conseil d'Etat, visant une <u>diminution de</u> 2 500 000 F du projet n° 1908003 « HEAD – Équipements et adaptation des locaux du nouveau campus ».

Cet amendement présenté par le Conseil d'Etat sur le projet n° 1908003 « HEAD – Équipements » est accepté, par :

13 oui (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 2 PLR, 2 UDC, 3 MCG) et 2 (2 PLR)

Vote d'ensemble sur la politique publique A – FORMATION

Cette politique publique A – FORMATION dans son ensemble, telle qu'amendée, est acceptée par :

10 oui (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 1 UDC, 3 MCG) et 5 abst. (4 PLR, 1 UDC)

Politique publique B - EMPLOI

Vote d'ensemble sur la politique publique B – EMPLOI

Cette politique publique B – EMPLOI dans son ensemble, est acceptée par :

10 oui (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 1 UDC, 3 MCG) et 5 abst. (4 PLR, 1 UDC)

Politique publique C – ACTION SOCIALE

<u>Vote d'ensemble sur la politique publique C – ACTION SOCIALE</u>

Cette politique publique C – ACTION SOCIALE dans son ensemble, est acceptée par :

9 oui (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 MCG) et 6 abst. (4 PLR, 2 UDC)

Politique publique D – PERSONNES ÂGÉES

Vote d'ensemble sur la politique publique D – PERSONNES ÂGÉES

Les commissaires acceptent la politique publique D – PERSONNES ÂGÉES dans son ensemble, est acceptée par :

10 oui (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 1 UDC, 3 MCG) et 5 abst. (4 PLR, 1 UDC)

Politique publique E – HANDICAP

Vote d'ensemble sur la politique publique E – HANDICAP

Cette politique publique E-HANDICAP dans son ensemble, est acceptée par :

9 oui (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 MCG) et 6 abst. (4 PLR, 2 UDC)

Politique publique F – ENVIRONNEMENT

Amendement visant une diminution de $150\,000\,\mathrm{F}$ du projet n° $1918006\,$ « zone portuaire et de loisir du Vengeron ».

Mis aux voix l'amendement proposé par le Conseil d'Etat, visant une diminution de 150 000 F du projet n° 1918006 « zone portuaire et de loisir du Vengeron ».

Cet amendement est accepté par :

9 oui (1 S, 1 Ve, 1 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 3 MCG) et 6 abst. (1 EAG, 2 S, 2 PLR, 1 UDC)

<u>Vote d'ensemble sur la politique publique F – ENVIRONNEMENT</u>

Cette politique publique F – ENVIRONNEMENT dans son ensemble, telle qu'amendée, est acceptée par :

8 oui (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 MCG) et 7 abst. (1 S, 4 PLR, 2 UDC)

Politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

Le groupe PLR annonce un amendement sur les prêts à caractère général (cf. p. 237). Il précise que son amendement consisterait à diminuer les prêts aux coopératives d'habitation qui bénéficient déjà d'un cautionnement de l'Etat de 95%. Il aimerait savoir s'il est possible de faire un tel amendement. Il note que le statut des deux lignes concernées est indiqué comme « voté » et il se demande si une loi détermine le montant attribué aux coopératives d'habitation chaque année.

Le département explique que ce ne sont pas de réels investissements comme les lois d'investissement. Les prêts figurent dans le budget des investissements dans la mesure où ce sont des mouvements du patrimoine administratif et le budget d'investissement est défini comme des mouvements du patrimoine administratif.

PL 12176-A 82/244

A la suite de quoi, le groupe PLR indique qu'il reviendra avec cet amendement en troisième débat, le cas échéant.

<u>Vote d'ensemble sur la politique publique G – AMÉNAGEMENT ET</u> LOGEMENT

Cette politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT dans son ensemble, est acceptée par :

9 oui (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 MCG), 3 non (3 PLR) et 3 abst. (1 PLR, 2 UDC)

Politique publique H - SÉCURITÉ ET POPULATION

Le président signale que le Conseil d'Etat présente 3 amendements à la politique publique « H Sécurité et population ».

Le groupe socialiste en référence à son intervention précédente sur les deux investissements concernant les Dardelles dans le budget des investissements propose deux amendements. Le premier amendement consiste à mettre à zéro la ligne de 7 millions de francs et de mettre à zéro la ligne que le Conseil d'Etat propose de baisser à 12,75 millions de francs.

Le président du département propose de diviser par deux le montant d'un certain nombre d'investissements. Dans le cadre de la préparation des amendements de novembre, il a passé en revue tous ces investissements et il s'est également demandé s'il y avait une possibilité de décaisser 25 millions de francs pour les Dardelles compte tenu de la planification. Ce n'est objectivement pas le cas. Comme cela a été dit, ce qu'on estime avec ce budget des investissements, ce sont les montants qui vont être réellement décaissés. Le même constat a été fait avec plusieurs autres projets. Pour couper court à cette discussion, il a été décidé que les montants prévus comme décaissement pour ces projets ayant peu de chance de se réaliser devaient être divisés par deux. Il n'y a pas d'autre ambition avec ces amendements que de réduire ce volume par deux. Le débat se fera de toute façon dans le cadre du projet de loi lorsqu'il sera déposé. Selon le Conseil d'Etat, il n'y a pas beaucoup de sens de débattre ou d'engager des discussions de fonds maintenant.

Le groupe PLR ne comprend pas bien l'objectif politique de diviser ces montants par 2, mais également de les maintenir ou de les supprimer. Il demande quel est l'intérêt d'avoir des investissements d'un montant inférieur dans le budget. Si ce n'est que pour une raison de sincérité budgétaire.

Le président du département confirme cela et que ce n'est pas une raison politique. Il rappelle que le budget des investissements a été déposé au mois

de juin. On estimait alors que l'avancement des études, des procédures, des déclassements, etc. permettait d'envisager des ouvertures de divers chantiers. Arrivé en novembre, on constate que certains dossiers, en l'occurrence ceux qui font l'objet d'amendements par le Conseil d'Etat ne vont probablement pas provoquer les décaissements imaginés pour différentes raisons.

Un commissaire socialiste est dérangé par le fait que cela voudrait dire que, à ce stade, le Conseil d'Etat n'envisage pas de reporter la construction de cette prison. Il trouve inquiétant de maintenir ce montant car si on laisse un montant de 25,5 millions de francs (ou 12,75 millions de francs avec l'amendement du Conseil d'Etat) dans le projet de budget 2018, cela veut dire que le message du Conseil d'Etat est d'aller de l'avant avec ce projet et pas de le remettre à zéro.

Le président du département assure que cela ne veut rien dire car le Conseil d'Etat n'a pas encore adopté un projet de loi pour faire les investissements en question. Cela veut juste dire que, par rapport aux décaissements initialement prévus, en raison de la sincérité budgétaire ou de la trésorerie, le Conseil d'Etat pense que les montants prévus ne devront pas être dépensés. Dès lors, il propose de diviser ces montants par deux. Cela étant, le débat reste à faire au Conseil d'Etat et, ensuite, au Grand Conseil.

Le groupe socialiste maintient ses amendements mettant ces deux lignes à zéro en indiquant que c'est un message envoyé au Conseil d'Etat pour lui donner le signal qu'il doit revoir sa planification et ne pas déposer un projet de loi de construction.

A la suite de quoi le président met aux voix :

L'amendement proposé par le groupe socialiste, visant une diminution de 7 000 000 F du projet n° 1011254 « Les Dardelles (Brenaz III) - étude ».

Cet amendement sur le projet n° 1011254 « Les Dardelles (Brenaz III) - étude », d'un montant de -7 000 000 F, est accepté par :

9 oui (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 2 UDC, 3 MCG), 4 non (1 PDC, 3 PLR) et 2 abst. (1 S, 1 PLR)

Amendement proposé par le groupe socialiste, visant une <u>diminution de</u> 25 000 000 F <u>du projet n° 1918007 « Les Dardelles – construction et équipements ».</u>

Cet amendement présenté par M. et équipements », d'un montant de -25 500 000 F, est accepté par :

9 oui (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 2 UDC, 3 MCG), 5 non (1 PDC, 4 PLR) et 1 abst. (S)

PL 12176-A 84/244

Le groupe PLR propose un amendement de -1,4 million de francs au projet 1918009 « nouveaux radars » pour ne pas surcharger le service des contraventions qui a déjà beaucoup de peine avec le travail qu'il a à faire actuellement.

Le groupe MCG refusera cet amendement car il s'agit en effet de prévention routière qui concerne tout le monde, d'autant plus que ces nouveaux radars reposent sur un système entièrement automatisé qui ne nécessitera pas d'engagements supplémentaires, mais uniquement du traitement d'informations.

A la suite de quoi, le président met aux voix :

L'amendement proposé par le groupe PLR, <u>visant une diminution de</u> 1 400 000 F du projet n° 1918009 « nouveaux radars ».

Cet amendement présenté par sur le projet n° 1918009 « nouveaux radars », d'un montant de -1 400 000 F, est refusé par :

6 oui (4 PLR, 2 UDC) et 9 non (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 MCG)

L'amendement proposé par le Conseil d'Etat, <u>visant une diminution de 700 000 F du projet n° 1918009 « nouveaux radars ».</u>

Cet amendement sur le projet n° 1918009 « nouveaux radars », d'un montant de -700 000 F, est accepté par :

9 oui (1 EAG, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 1 MCG); 5 non (3 S, 2 MCG) et 1 (Ve)

L'amendement proposé par le Conseil d'Etat, visant <u>une diminution de</u> 500 000 F du projet n° 1918010 « sécurisation des installations des stands de <u>tir – équipements métiers de la police ».</u>

Cet amendement sur le projet n° 1918010 « sécurisation des installations des stands de tir — équipements métiers de la police », d'un montant de -500 000 F, est accepté par :

15 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

<u>Vote d'ensemble sur la politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION</u>

Cette politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION dans son ensemble, telle qu'amendée, est acceptée par :

10 oui (1 EAG, 3 S, 1 PDC, 2 PLR, 3 MCG) et 5 abst. (1 Ve, 2 PLR, 2 UDC)

Politique publique I – JUSTICE

<u>Vote d'ensemble sur la politique publique I – JUSTICE</u>

Cette politique publique I - JUSTICE dans son ensemble, est acceptée par :

9 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 MCG) et 6 abst. (4 PLR, 2 UDC)

Politique publique J – MOBILITÉ

Amendement proposé par le Conseil d'Etat, visant <u>une diminution de 100 000 F du projet n° 1918012 « jonction autoroutière de Vernier Canada et barreau de Monfleury ».</u>

Cet amendement présenté par le Conseil d'Etat sur le projet n° 1918012 « jonction autoroutière de Vernier Canada et barreau de Monfleury », d'un montant de -100 000 F, **est accepté à l'unanimité :**

15 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Amendement présenté par le Conseil d'Etat <u>visant une diminution de 100 000 F du projet n° 1918013 « Etudes d'avant-projet pour la télécabine</u> urbaine entre les Cherpines et l'aéroport ».

Puisqu'il s'agit d'une étude d'avant-projet, le groupe UDC souhaite mettre cette ligne à zéro.

Amendement proposé par le groupe UDC, visant <u>une diminution de 200 000 F du projet n° 1918013 « Études d'avant-projet pour la télécabine urbaine entre les Cherpines et l'aéroport ».</u>

PL 12176-A 86/244

Cet amendement présenté sur le projet n° 1918013 « ÉEtudes d'avant-projet pour la télécabine urbaine entre les Cherpines et l'aéroport », d'un montant de -200 000 F, **est accepté par** :

9 oui (1 EAG, 1 S, 1 Ve, 4 PLR, 2 UDC) et 6 non (2 S, 1 PDC, 3 MCG)

Vote d'ensemble sur la politique publique J – MOBILITÉ

Cette politique publique J – MOBILITÉ dans son ensemble, telle qu'amendée, **est acceptée par** :

8 oui (1 EAG, 3 S, 1 PDC, 3 MCG) et 7 abst. (1 Ve, 4 PLR, 2 UDC)

Politique publique K - SANTÉ

Amendement proposé par le Conseil d'Etat, <u>visant une diminution de 637 500 F du projet n° 1918014 « IMAD - informatique</u> ».

Cet amendement présenté par le Conseil d'Etat sur le projet n° 1918014 « IMAD - informatique », d'un montant de -637 500 F, est acceptée à l'unanimité par :

15 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Amendement proposé par le Conseil d'Etat et visant <u>une diminution de 1 350 000 F du projet n° 1918015 « HUG – solution d'archive neutre (VNA – vendor neutral archive) ».</u>

S'agissant d'« objets non déposés au Grand Conseil » le département rappelle qu'il avait été demandé, lors des débats sur la LGAF, de présenter séparément, dans le projet de budget (une prévision du rythme d'engagement des dépenses), les lois déjà votées par le Grand Conseil (pour lesquelles il existe déjà une autorisation de dépense) et tous les projets de lois envisagés par le Conseil d'Etat et qui figurent dans la planification décennale des investissements. Celle-ci comporte les projets de lois approuvés ainsi que ceux qui sont encore des intentions à ce stade. Le budget des investissements n'est ainsi que la première année de la planification décennale. On est purement dans de la prévision à ce stade. Ici, on ne parle que des projets de lois du Conseil d'Etat.

Cet amendement présenté par le Conseil d'Etat sur le projet n° 1918015 « HUG – solution d'archive neutre (VNA – vendor neutral archive) », d'un montant de -1 350 000 F, **est accepté à l'unanimité par** :

14 oui (3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Amendement proposé par le Conseil d'Etat, <u>visant une diminution de 1 000 000 F du projet n° 1918016 « HUG – équipements d'automation et d'assistance aux gestes techniques ».</u>

L'amendement sur le projet n° 1918016 « HUG – équipements d'automation et d'assistance aux gestes techniques », d'un montant de -1 000 000 F, est **accepté à l'unanimité par** :

14 (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Amendement proposé par le Conseil d'Etat, <u>visant une diminution de</u> 200 000 F du projet n° 1918017 « HUG – rénovation des pavillons (3A) de <u>l'Hôpital de Loëx ».</u>

L'amendement sur le projet n° 1918017 « HUG – rénovation des pavillons (3A) de l'Hôpital de Loëx », d'un montant de -200 000 F, **est accepté à l'unanimité par** :

14 (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Amendement proposé par le Conseil d'Etat, <u>visant une diminution de 500 000 F du projet n° 1918018 « HUG – rénovation et agrandissements des blocs opératoires ».</u>

L'amendement sur le projet n° 1918018 « HUG – rénovation et agrandissements des blocs opératoires », d'un montant de -500 000 F, est accepté par :

13 oui (1 EAG, 1 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG) et 1 abst. (S)

Vote d'ensemble sur la politique publique K – SANTÉ

Cette politique publique $K-SANT\acute{E}$ dans son ensemble, telle qu'amendée, est acceptée par :

8 oui (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 MCG) et 6 abst. (4 PLR, 2 UDC)

Politique publique L – ÉCONOMIE

<u>Vote d'ensemble sur la politique publique L – ÉCONOMIE</u>

Cette politique publique $L-\acute{E}CONOMIE$ dans son ensemble, est acceptée par :

11 oui (1 EAG, 1 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 3 MCG) et 3 abst. (1 S, 2 UDC)

PL 12176-A 88/244

Politique publique M – FINANCE ET IMPÔTS

Vote d'ensemble sur la politique publique M – FINANCE ET IMPÔTS

Cette politique publique $M-FINANCE\ ET\ IMPÔTS$ dans son ensemble, est acceptée par :

12 oui (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 3 MCG) et 3 abst. (1 S, 2 UDC)

Politique publique N - CULTURE, SPORT et LOISIRS

Amendement proposé par le Conseil d'Etat, visant une diminution de 700 000 F du projet n° 1918019 « centre de formation football - subvention ».

L'amendement sur le projet n° 1918019 « centre de formation football - subvention », d'un montant de -700 000 F, **est acceptée à l'unanimité par** : 15 oui (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Le groupe MCG propose un amendement pour supprimer 11,25 millions de francs pour la Nouvelle Comédie.

Le groupe socialiste fait remarquer que le Grand Conseil et l'Etat de Genève s'étaient engagés pour un investissement de 45 millions de francs. Si cet amendement est accepté, cela signifie que la tranche 2018 sera enlevée sans qu'on sache ce que deviennent les travaux de la Nouvelle Comédie.

Le PLR fait remarquer que c'est exactement la même demande que celle qui a été faite pour les Dardelles tout à l'heure.

Le département signale que la question s'était posée lors des débats sur la LGAF. Il rappelle que le budget des investissements constitue une prévision de décaissements d'investissements à ce stade. Il se trouve que ce crédit a été voté par le Grand Conseil. Le mandat a ainsi été donné au Conseil d'Etat de réaliser l'investissement selon le rythme qu'il envisage et dans le montant prévu. A l'époque, lors des débats, il avait été demandé quelles étaient les sanctions possibles, mais on n'avait pas trouvé de sanctions possibles. Quelque part, la loi a été votée et c'est au Conseil d'Etat de mettre en œuvre cette décision du Grand Conseil.

En réponse à la question si l'acceptation de cet amendement revient à reporter les travaux d'une année, le département indique que cela fait partie des limites des débats qu'il y avait eu à l'époque sur la LGAF. La question s'était d'ailleurs posée de savoir s'il ne fallait pas supprimer ce budget des investissements qui exprime le rythme des investissements pour tous les projets de lois votés par le Grand Conseil.

A la suie de quoi, le président met aux voix l'amendement proposé par le MCG, visant une diminution de 11 250 000 F du projet n° 1011584 « Nouvelle Comédie - subvention ».

Cet amendement sur le projet n° 1011584 « Nouvelle Comédie - subvention », d'un montant de -11 250 000 F, **est refusé par** :

3 oui (3 MCG), 9 non (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 PLR) et 3abst. (1 PLR, 2 UDC)

<u>Vote d'ensemble sur la politique publique N – CULTURE, SPORT et LOISIRS</u>

Cette la politique publique $N-CULTURE,\ SPORT$ et LOISIRS dans son ensemble, telle qu'amendée, est acceptée par :

6 oui (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC), 2 non (2 PLR) et 7 abst. (2 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Politique publique O – AUTORITÉ ET GOUVERNANCE

Vote d'ensemble sur la politique publique O – AUTORITÉ ET GOUVERNANCE

Cette politique publique O-AUTORIT'E ET GOUVERNANCE dans son ensemble, **est accept\'ee par** :

8 oui (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 MCG) et 7 abst. (1 S, 4 PLR, 2 UDC)

Politique publique P – ÉTATS-MAJORS ET PRESTATION DE MOYEN

Le groupe PLR propose de diminuer le montant du projet n° 1917017 « acquisitions de terrains et bâtiments » de 5 millions de francs et, donc, de supprimer cette ligne. Tout d'abord, il n'y a pas de projet déposé et par ailleurs, il s'agit de savoir ce qu'il va se passer avec le projet de loi qui a été déposé par le MCG et la gauche pour reprendre l'initiative de l'ASLOCA par rapport au PAV et à la CPEG. Si c'est pour dépenser 2,5 millions de francs pour des terrains et bâtiments que l'on va donner à la CPEG, cela ne vaut pas la peine. Il faut mieux attendre le traitement de ce projet de loi.

Amendement proposé par le groupe PLR, visant <u>une diminution de 5 000 000 F du projet n° 1917017 « acquisitions de terrains et bâtiments</u> ».

Cet amendement sur le projet n° 1917017 « acquisitions de terrains et bâtiments », d'un montant de -5 000 000 F, est refusé par :

7 oui (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC) et 8 non (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 3 MCG)

PL 12176-A 90/244

Le groupe socialiste présente un amendement augmentant cette ligne de 5 millions de francs.

Mis voix de l'amendement proposé par le groupe socialiste, <u>visant une augmentation de 5 000 000 F du projet n° 1917017 « acquisitions de terrains et bâtiments ».</u>

Cet amendement sur le projet n° 1917017 « acquisitions de terrains et bâtiments », d'un montant de $5\,000\,000\,F$, **est refusé par** :

4 oui (1 EAG, 3 S),10 non (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG) et 1 abst. (Ve)

Amendement proposé par le Conseil d'Etat, <u>visant une diminution de</u> 2 500 000 F du projet n° 1917017 « acquisitions de terrains et bâtiments ».

Cet amendement présenté sur le projet n° 1917017 « acquisitions de terrains et bâtiments », d'un montant de -2 500 000 F, **est accepté par :**

10 oui (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG) et 5 non (1 EAG, 3 S, 1 Ve)

Amendement proposé par le Conseil d'Etat, visant une diminution de 3 716 250 F du projet n° 1914015 « crédits d'ouvrage à venir en matière de systèmes d'information et de communication ».

Cet amendement présenté par le Conseil d'Etat sur le projet n° 1914015 « crédits d'ouvrage à venir en matière de systèmes d'information et de communication », d'un montant de 3 716 250 F, **est accepté par :**

14 oui (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG) et 1 abst. (S)

<u>Vote d'ensemble sur la politique publique P – ÉTATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS</u>

Cette politique publique $P-\acute{E}TATS-MAJORS$ ET PRESTATIONS DE MOYENS dans son ensemble, telle qu'amendée, **est acceptée par** :

5 oui (1 EAG, 1 PDC, 3 MCG) et 10 abst. (3 S, 1 Ve, 4 PLR, 2 UDC)

Politique publique Q - ÉNERGIE

Vote d'ensemble sur la politique publique Q – ÉNERGIE

Cette politique publique Q – ÉNERGIE dans son ensemble, **est acceptée** par : 8 oui (1 EAG, 3 S, 1 PDC, 3 MCG) et 7 abst. (1 Ve, 4 PLR, 2 UDC)

Vote du PL 12176 en 2e débat

Mis aux voix, le:

Titre et le préambule

l'article 1 « Perception des impôts ».

l'article 2 « Perception des centimes additionnels ».

l'article 3 « Personnes physiques ».

l'article 4 « Personnes morales ».

l'article 5 « Successions et enregistrements ».

l'article 6 « Budget ».

sont adoptés sans opposition

Ensuite le président donne lecture de l'article 7 « Fonctionnement », tel qu'amendé par les commissaires de par leurs votes des différents amendements présentés par le CE ou par eux-mêmes, dont la teneur est la suivante :

« ¹ Les charges s'élèvent à 8 189 606 975 F et les revenus à 8 115 865 951 F hors imputations internes et subventions à redistribuer.

² L'excédent de charges s'élève à 73 741 024 F et l'excédent de charges avant dotations et dissolutions de provisions à 81 698 194 F. »

Les commissaires refusent L'article 7 « Fonctionnement », tel qu'amendé, est refusé par :

3 oui (3 MCG); 11 non (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 4 PLR, 2 UDC) et 1 abst. (PDC)

Ensuite il donne lecture de l'article 8 « Investissements », tel qu'amendé par les commissaires de par leurs votes des différents amendements présentés par le CE ou par eux-mêmes, dont la teneur est la suivante :

PL 12176-A 92/244

« ¹ Les dépenses d'investissement sont arrêtées à 750 254 344 F et les recettes à 23 610 474 F, hors prêts ordinaires.

² Les investissements nets s'élèvent à 726 643 870 F.

³ Les dépenses relatives aux prêts ordinaires sont arrêtées à 40 060 000 F et les recettes à 5 316 249F. »

L'article 8 « Investissements », tel qu'amendé, est accepté par :

9 oui (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 MCG); 6 non (4 PLR, 2 UDC)

Ensuite il met aux voix les articles suivants : article 9 « Emprunts » article 10 « Facturation ». qui sont adoptés sans opposition

TROISIÈME DÉBAT

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le groupe socialiste note que l'article 7 sur le fonctionnement a été refusé en raison de l'absence de la politique publique « G Aménagement et logement » et que par ailleurs il ne semble pas nécessaire de revoter toutes les politiques publiques.

Le président indique que la commission va revoter toutes les politiques publiques où des amendements ont été faits. Celles sur lesquelles il n'y a pas eu d'amendements sont réputées adoptées.

Le département relève qu'il proposera de nouveau les amendements du Conseil d'Etat qui ont été refusés au 2^e débat ainsi que des contreamendements qui viendraient annuler les décisions prises par la commission sur différentes politiques publiques.

Amendements transversaux

Le groupe UDC présente un amendement transversal sur la ligne 31 (p. 397) de -50 millions de francs sur la somme de 567 millions de francs. (réduction linéaire).

Amendement transversal proposé par M. LUSSI, visant une diminution de 50 000 000 F de la nature 31 « charges de biens et services et autres charges d'exploitation ».

Cet amendement transversal sur la nature 31 « charges de biens et services et autres charges d'exploitation », d'un montant de -50 000 000 F, **est refusé par :**

6 oui (4 PLR, 2 UDC); 8 non (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 3 MCG) et 1 abst. (1 PDC)

Le groupe PLR annonce un amendement transversal à la rubrique 36 pour un montant -15,8 millions de francs. Cela correspond à 1% de baisse des subventions qui devrait être sur les comptes 2017 pour permettre au Conseil d'Etat de compenser l'augmentation de 1% sur 2017 avec une baisse sur 2018. Cela permet au Conseil d'Etat d'éviter de devoir rembourser ces sommes aux entités. D'ailleurs, à part quelques demandes spécifiques, il n'y a pas eu de demandes des entités subventionnées qui ont déjà assumé cette baisse de 1% et qui ne l'ont apparemment pas réclamée sur le budget 2018. La loi a été votée pour dire qu'il faut rembourser ces 1% aux entités subventions. Il estime que l'Etat n'a pas à les rembourser vu la situation du canton et considère qu'elles ont fait l'effort. La structure leur permet déjà d'assumer ces 1% puisqu'ils en

PL 12176-A 94/244

avaient tenu compte pour leur fonctionnement 2017. Il estime que, par simplicité, on peut très bien demander que ces 15,8 millions de francs ne soient pas remboursés aux entités auxquelles ils auraient dû être remboursés.

Le groupe constate que par ailleurs, la loi votée permet aux entités subventionnées de toucher, en 2017, des subsides 2016 qu'elles n'ont pas réclamés et pour lesquels les comptes ont été bouclés, révisés et approuvés par le Grand Conseil à travers les comptes consolidés. Le fait de verser cela en 2017, en application de la loi, sur la base du budget 2016, revient vient à leur donner des subventions complémentaires au contrat de prestations pour l'année en cours et pour l'année à venir (la loi n'ayant pas encore été promulguée). Sur un plan académique, il est cohérent de dire que le Conseil d'Etat n'avait pas correctement géré la situation. Par contre, sur un plan économique, dans le but de combler une erreur dans la gestion, on va leur donner de l'argent qu'ils n'ont pas réclamé et dont ils n'ont pas fait preuve du besoin. Cet amendement a donc vraiment tout son sens. La logique voudrait qu'on puisse le soutenir pour permettre aux entités concernées de poursuivre le travail qu'elles effectuent avec les moyens qui leur sont donnés dans le cadre du contrat de prestations.

Le département fait remarquer que les charges de transfert comportent beaucoup d'éléments. Il demande si l'amendement ne vise que les indemnités et aides financières. Autrement dit, c'est une coupe linéaire de 15,8 millions de francs sur les indemnités et aides financières. Ce qui est confirmé par le PLR

Le département comprend la logique mais bien que le Conseil d'Etat ait regretté le vote de cette loi, elle n'est pas encore promulguée et elle sera peut-être frappée d'un référendum. Il estime que la question ne peut pas être traitée par le biais de cet amendement.

Amendement transversal du groupe PLR, visant une diminution de 15 800 000 F des indemnités et aides financières en nature 31 « charges de biens et services et autres charges d'exploitation ».

Cet amendement transversal sur les indemnités et aides financières en nature 31 « charges de biens et services et autres charges d'exploitation », d'un montant de -15 800 000 F, **est refusé par** :

6 oui (4 PLR, 2 UDC); 8 non (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 3 MCG) et 1 abst. (PDC)

Le groupe PL présente à nouveau l'amendement faisant une coupe linéaire sur les frais de personnel. Finalement, il s'agit de demander au Conseil d'Etat

qu'il s'applique à lui-même les principes qu'il impose aux entités subventionnées et faire une réduction linéaire pour accepter une augmentation limitée à +0,7%. Cet amendement diminue ainsi de 24,5 millions de francs la ligne 30. Pour autant, cela permettra au Conseil d'Etat de disposer de 14,5 millions de francs supplémentaires par rapport au budget de l'année précédente. Autrement dit, cela permet d'octroyer des moyens supplémentaires au Conseil d'Etat, mais dans une mesure plus limitée que celle qu'il souhaite.

Amendement transversal proposé par le groupe PLR, visant une diminution de 24 500 000 F de la nature 30 « charges de personnel » au programme ligne 30.

L'amendement transversal sur la nature 30 « charges de personnel », d'un montant de -24 500 000 F, **est refusé par** :

6 oui (1 PDC, 3 PLR, 2 UDC) et 8 non (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 3 MCG)

Le département indique qu'il a été porté à la connaissance du Conseil d'Etat d'une baisse du taux de cotisation de l'assurance professionnelle pour 1 million de francs. Il propose d'intégrer cette baisse au projet de budget 2018.

Suite à la demande d'un commissaire, le département indique que les chiffres qui viennent d'être distribués se basent sur le projet de budget 2018 amendé du Conseil d'Etat avec un résultat de -164 millions de francs. Ce document indique également les amendements présentés par la commission des finances et adoptés par celle-ci, ce qui correspond à une baisse des charges de 7,4 millions de francs. On peut également voir que le refus de la politique publique « G Aménagement et logement » a un impact de -122 millions de francs sur les charges et de -38 millions de francs sur les revenus. Enfin, ce document présente les 5 amendements du Conseil d'Etat en politique publique H que la commission a refusé.

Par ailleurs, en réintroduisant la politique publique « G Aménagement et logement » telle qu'elle était, le résultat serait un déficit de 156,3 millions de francs. Quant à la marge de la commission, elle est de 132 millions de francs sans la politique publique « G Aménagement et logement ». Par contre, si la politique publique « G Aménagement et logement » est réintroduite, la marge est de 10,9 millions de francs.

A la demande d'une commissaire, le département indique que le Conseil d'Etat ne va pas revenir sur la coupe linéaire de 1 million de francs sur la nature 31. Par contre, il présentera des contre-amendements sur les autres amendements des commissaires acceptés par la commission des finances. Il précise que si le contre-amendement rétablissant 3 millions de francs pour le

PL 12176-A 96/244

Grand Théâtre est refusé, le Conseil d'Etat présentera un amendement de 120'000 F pour financer la prestation pédagogique du Grand Théâtre destiné aux classes du DIP. Concernant les amendements du Conseil d'Etat qui ont été refusés en 2° débat, le Conseil d'Etat proposera effectivement de les rétablir au 3° débat.

Au sujet de la possible présentation de nouveaux amendements qui n'ont pas été discutés au préalable, et si le Conseil d'Etat prévoit de présenter un amendement pour prévoir le versement d'une annuité entière dans le projet de budget 2018, le département indique que le Conseil d'Etat présentera de nouveaux amendements et qu'il s'en tient à l'ordonnancement des travaux qui a été décidé et le fait que la discussion actuelle porte sur la liste consolidée des amendements du 2e débat. Cela étant, il confirme que le Conseil d'Etat a adopté ce matin 5 amendements :

- L'amendement de -1 million de francs sur les assurances-accidents mentionné plus tôt.
- Un amendement concernant la RPT (en politique publique M) qui péjore le résultat de 700'000 F. Il résulte d'une décision du Conseil fédéral transmise il y a quelques jours et qui valide les montants de la péréquation financière. Il y a eu une contestation du canton de Zurich sur le mode de calcul, notamment la prise en compte de 2 personnes morales. Le Conseil fédéral ayant retenu les objections du canton de Zurich et en raison du principe de solidarité entre les cantons donateurs, cela se traduit par une augmentation de la contribution du canton de Genève.
- Un amendement de 120'000 F au cas où l'amendement rétablissant les 3 millions de francs au Grand Théâtre serait refusé.

Le département indique que le Conseil d'Etat a également décidé, ce matin, de l'attitude à adopter s'agissant de deux décisions.

- Concernant le refus de la commission des finances de la demi-annuité, le Conseil d'Etat tient compte de cette décision pour présenter un amendement qui péjore le résultat de 19 millions de francs.
- Suite à la décision récente du plénum rétablissant le subside de 30 F et inscrivant les subsides dans la loi, le Conseil d'Etat présente un amendement rétablissant les 5,5 millions de francs.

Le département note qu'il y a toujours la possibilité pour le Grand Conseil d'entrer en matière sur le projet de loi proposant une demi-annuité. Le Conseil d'Etat propose ainsi de revenir sur cette décision puisqu'il estime que l'attribution d'un demi-mécanisme salarial est tout à fait justifiée dans le

contexte actuel. Cela étant, il dépose maintenant cet amendement pour aller dans le sens exprimé par la commission.

Le groupe PLR émet le souhait de connaître l'incidence sur le budget des 5 nouveaux amendements du Conseil d'Etat. Il relève que le Conseil d'Etat annonce un amendement en lien avec l'annuité qui aggrave le budget d'environ 19 millions de francs. Dans l'exposé des motifs du projet de budget 2018, le Conseil d'Etat parlait toutefois de 20,3 millions de francs. Un commissaire PLR demande quelle est la raison de cette différence. Enfin, il souhaite savoir si ces 19 millions de francs concernent aussi les entités subventionnées ou uniquement la ligne 30 du petit Etat. Si c'est la première hypothèse qui est valable, il aimerait savoir comment cela se passe.

Le département indique que la différence par rapport au montant de 20,3 millions de francs indiqué dans l'exposé des motifs, correspond a un calcul précis qui a été effectué par l'OPE pour arriver à environ 19 millions de francs. Par ailleurs, cela correspond à l'effet total, y compris pour les subventionnés. Il précise, par ailleurs, que la répartition est de 10,87 millions de francs sur la nature 30 et 9 millions de francs sur la nature 36. Quant aux 5 nouveaux amendements que le Conseil d'Etat va présenter, ils représentent un montant de 25,2 millions de francs sur le résultat.

Le commissaire comprend que le résultat, en prenant en compte une acceptation de la politique publique « G Aménagement et logement », serait de -180,5 millions de francs. A la suite de quoi, le département indique que le résultat est de -73,4 millions de francs au terme du 2° débat. En réintégrant la politique publique G d'un montant de 157 millions de francs et en tenant compte des amendements proposés par le Conseil d'Etat, le résultat serait de -182 millions de francs (sans tenir compte de la décision qui pourrait être prise en 3° débat sur les amendements de la commission qui ont été acceptés et des amendements du Conseil d'Etat qui ont été refusés en 2° débat).

En réponse à un commissaire PLR qui note que le coût de la demi-annuité couverte par l'Etat pour les entités subventionnées était indiqué comme étant de 10,215 millions de francs dans les réponses aux questions transversales, le département explique que l'OPE a recalculé ces chiffres et que ce sont les chiffres que l'on obtient avec une annuité pleine par rapport à ce qui était déjà inscrit dans le projet de budget 2018 où il n'y avait que la demi-annuité. Ensuite, le président du département suggère aux commissaires de considérer ces chiffres comme étant fiables.

PL 12176-A 98/244

Sans autre commentaire, le président procède au vote de <u>l'amendement transversal proposé par le Conseil d'Etat, visant une diminution de 1 003 451 F de la nature 30 « charges de personnel » en raison de la baisse du taux de cotisation de l'assurance accident professionnel dès le 1^{er} janvier 2018.</u>

Cet amendement transversal sur la nature 30 « charges de personnel », d'un montant de -1 003 451 F, **est accepté à l'unanimité par** :

15 oui (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Ensuite, le Conseil d'Etat présente trois amendements transversaux augmentant les charges de 19,9 millions de francs et les revenus de 8'588 F. C'est la conséquence de la non-adoption par la commission des finances de la loi connexe sur la demi-annuité. Autrement dit, cela rétablit le coût d'une annuité pleine au sein de l'Etat dans les natures 30 et 36 ainsi que les taxes en nature 42

Un commissaire comprend que c'est exclusivement le coût de l'annuité complète pour 2018, mais que cela aura également un coût en 2019, ce qui est confirmé par le département et qui précise que l'effet sera de 5 millions de francs sur 2019.

A la suite de quoi, le président met aux voix :

<u>L'amendement transversal proposé par le Conseil d'Etat, visant une</u> augmentation de 10 870 640 F de la nature 30 « charges de personnel ».

Cet amendement transversal sur la nature 30 « charges de personnel », d'un montant de 10~870~640~F, **est accepté par** :

8 oui (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 3 MCG); 6 non (1 PDC, 4 PLR, 1 UDC) et 1 abst. (1 UDC)

Un commissaire PLR relève que le Conseil d'Etat est venu présenter un budget avec des objectifs chiffrés et il a proposé un certain nombre de moyens. Devant les moyens qui lui sont refusés devant le Grand Conseil, il décide de changer d'objectif et il ajuste le cap en fonction des moyens alloués par le Grand Conseil. Selon lui, il appartenait au Conseil d'Etat, à un moment donné, d'expliquer au Grand Conseil que, si celui-ci n'accepte pas les moyens qui lui sont proposés, le Conseil d'Etat en utilisera d'autres qui seront plus douloureux. À titre personnel, il regrette que le Conseil d'Etat ait choisi de déposer un amendement pour corriger les errances du parlement.

A la suite de quoi, le président met aux voix <u>l'amendement transversal</u> proposé par le Conseil d'Etat, visant une augmentation de 9 021 969 F de la nature 36 « charges de transfert ».

Cet amendement transversal sur la nature 36 « charges de transfert », d'un montant de 9 021 969 F, **est accepté par :**

8 oui (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 3 MCG), 5 non (1 PDC, 4 PLR) et 2 abst. (2 UDC)

Ensuite il met aux voix <u>l'amendement transversal proposé par le Conseil d'Etat, visant une augmentation de 8 588 F de la nature 42 « taxes ».</u>

Cet amendement transversal sur la nature 42 « taxes », d'un montant de 8 588 F, est accepté par :

9 oui (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 MCG) ; 5 non (3 PLR, 2 UDC) et 1 abst. (1 PLR) $\,$

A la suite de quoi il propose de revenir maintenant aux questions que la commission souhaitait poser au DIP qui est représenté par M. Tissot.

Un commissaire indique que la commission de l'enseignement a adopté un projet de loi pour des chèques-formation. Il semblerait que les rapporteurs doivent déposer leur rapport de façon à ce que le projet de loi puisse être voté avant le vote du budget en plénière puisqu'il implique un surcoût de 3,4 millions de francs.

Le département indique que les chèques-formation étaient en constante progression ces dernières années. Le projet de loi en question vise à apporter des corrections et à être un peu plus sélectif dans leur attribution. Cela implique une diminution en 2019 de 500 000 F par an. Avec une mise en place rapide de la nouvelle loi, on a déjà prévu de pouvoir faire une économie de 250 000 F sur le budget 2018, ce qui a été intégré au projet de budget dont la commission des finances discute.

Politique publique A – FORMATION

A01 – Enseignement obligatoire et orientation

A02 – Enseignement secondaire II et formation continue

Ces deux programmes sont acceptés sans opposition

A03 – Suivi éducatif et soutien aux familles

Un commissaire PLR rappelle que la politique publique « A Formation » concerne aussi la FASe et qu'il n'est pas sûr qu'il appartienne au parlement et à la commission des finances de cautionner le versement du 14^e salaire au secrétaire général de la FASe. Dès lors, il souhaite réduire le montant alloué à la FASe de 17 000 F correspondant au 14^e salaire alloué.

PL 12176-A 100/244

Une commissaire socialiste constate que cela représente quasiment au salaire d'un moniteur qui pourrait être alloué à la ligne 30 pour une activité avec la jeunesse ou dans un centre de loisirs. Elle estime qu'il faut être attentif à ce qu'il n'y ait plus d'indemnité pour le directeur en plus des 13 salaires qu'il reçoit, mais c'est encore autre chose de couper dans la ligne 30 de la FASe. Un autre commissaire socialiste souhaiterait savoir si le Conseil d'Etat a envisagé le dépôt d'une plainte pour détournement de fonds étant donné que cela a été fait de façon détournée. Par contre, il arrive à la conclusion inverse de celle du commissaire PLR et il se dit qu'en mettant 17 000 F de plus à la FASe, celleci pourrait continuer à maintenir toutes les missions supplémentaires qui ne sont apparemment pas dans leur contrat de prestations.

Un commissaire MCG a entendu les explications des représentants de cette association, qui ont donné quelques explications sur ces mystérieux 17 000 F et qui sont quand même à mettre en relation avec les 23 millions de francs que l'Etat verse à la FASe. La commission a eu la garantie que ce versement avait été interrompu à partir d'octobre ou de novembre. C'est une garantie qui peut satisfaire le groupe MCG, malgré les critiques qu'il a contre la gestion de la FASe. En effet, en phase budgétaire, il faut faire attention à ne pas péjorer le travail des centres de loisirs. Le MCG a eu l'occasion de dire qu'il n'est pas favorable au système actuel, mais il serait négatif d'avoir une pénurie de personnel dans les centres de loisirs.

Le département confirme qu'à la demande du département, le versement de cette indemnité a été supprimé dès le début octobre. Le département a également demandé au SAI, qui réalisait un audit sur la FASe, de creuser cette question. D'ailleurs, la réunion de fin d'audit a eu lieu ce matin. Le rapport et les propositions qu'il contient devraient être transmis prochainement aux commissaires. Il indique qu'il a fait tout ce qu'il fallait pour bloquer l'indemnité dès qu'il a appris l'existence de cette situation.

Le Conseil d'Etat ne s'est pas prononcé sur ce point mais il propose de maintenir la ligne budgétaire telle qu'elle est prévue dans le projet de budget.

Sans autre commentaire, le président procède au vote de :

<u>L'amendement proposé par le groupe PLR visant une diminution de 17 000 F de la subvention à la FASe au programme A03.</u>

Cet amendement sur la subvention à la FASe au programme A03, d'un montant de -17 000 F, **est refusé par** :

7 oui (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC); 7 non (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 3 MCG) et 1 abst. (1 S)

Le groupe PLR qui souhaite limiter l'augmentation de personnel à la croissance des élèves propose par conséquent une réduction linéaire de 15,5 millions de francs en ligne 30 sur cette politique publique.

Amendement proposé par le groupe PLR, visant une diminution de 15 500 000 F de la nature 30 « charges de personnel » de la politique publique « A Formation ».

Cet amendement sur la nature 30 « charges de personnel » de la politique publique « A Formation », d'un montant de -15 500 000 F, **est refusé par** : 7 oui (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC) et 8 non (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 3 MCG)

Un commissaire PLR indique qu'il a travaillé pour le groupe MCG en souscommission puisqu'il a demandé le nombre d'élèves frontaliers non suisses dans les écoles genevoises. On lui a répondu qu'ils étaient plusieurs milliers. Il a également demandé quels engagements avaient été faits et selon quels cercles de recrutement. Il a ainsi appris que 14% de frontaliers ont été engagés pour la période. Il pensait que le MCG allait faire l'analyse que 42 postes (pour un coût de 6,3 millions de francs) ont été engagés de l'autre côté de la frontière pour donner la possibilité aux frontaliers de venir suivre l'école dans le canton et qu'il allait déposer un amendement dans ce sens. Dès lors, il souhaite déposer un amendement pour éviter l'engagement des enseignants frontaliers qui viennent enseigner aux frais du canton à des enfants frontaliers qui consiste à faire une coupe de 6.3 millions de francs en ligne 30.

Un commissaire MCG déclare être déçu par le groupe PLR car il a fait une demande d'urgence pour la motion « trop de frontaliers à la fonction publique », qui a été refusée par le groupe PLR. Par conséquent il constate qu'il y a une volonté d'instrumentaliser le budget. En effet, en plénière, le groupe PLR choisit de ne pas suivre la politique du groupe MCG par rapport aux engagements de frontaliers. Par contre, quand il faut fusiller un budget qui serait quand même dans l'intérêt du canton, le groupe PLR revient à l'attaque. Dès lors, il indique qu'il va essayer de déposer un projet de loi pour la prochaine séance plénière et demandera son ajout et verra si le groupe PLR, et ceux qui suivraient cet amendement, soutiendront le projet de loi diminuant de manière drastique le nombre d'enseignants frontaliers. Si c'est le cas, on reverra la chose.

Le groupe signale qu'au vu des amendements présentés par le Conseil d'Etat il considère le budget de manière plus positive. Toutefois, si l'amendement proposé par le groupe PLR devait être accepté, le groupe socialiste ne votera pas en faveur du budget. Si des coupes sont faites au niveau du DIP et de l'enseignement, le groupe socialiste n'approuvera pas le budget.

PL 12176-A 102/244

Le groupe MCG relève qu'il y a dans le PFQ des mesures qui sont prises dès cette année par le DIP pour limiter l'arrivée des enfants habitant de l'autre côté de la frontière. Il ne peut que se satisfaire de la mesure qui est prise. D'ailleurs, ce n'est pas une mesure brutale puisqu'elle permet aux enfants scolarisés de poursuivre leur formation. Le blocage n'interviendra que pour les nouvelles arrivées. C'est une excellente mesure et on voit, au niveau du PFQ, que cela permet une économie assez claire.

Le département précise que cela représente une économie de 8 millions de francs à l'échelle du PFO.

Le groupe MCG poursuit en indiquant que le seul problème c'est que, dans le milieu scolaire, il faut faire les choses convenablement en les étalant sur plusieurs années. Cela étant, quand le groupe MCG dépose un texte contre l'arrivée massive d'enseignants frontaliers, il n'est pas tellement suivi. Il tient également à remercier le groupe PLR pour ses questions pertinentes sur le sujet dans le cadre de l'examen de la politique publique « A Formation » par la souscommission. Cela permet aussi d'avancer dans la bonne direction. Malgré tout, le groupe MCG ne suivra pas cet amendement étant donné qu'il est quelque peu excessif.

Le groupe PLR fait remarquer que ce n'est pas sa politique, mais celle qui est prônée par le MCG. Il constate que, quand on leur donne tous les chiffres sur l'état de la situation et que l'on propose un amendement allant dans leur sens, le groupe MCG refuse cet amendement au prétexte que le groupe PLR n'a pas soutenu sa motion. Il ne votera jamais cette motion puisque c'est la politique qu'il combat et il veut juste montrer que le MCG n'est pas capable d'appliquer ce qu'il veut, qu'il est incohérent et qu'il a des attitudes clownesques.

Un commissaire socialiste pense que cet amendement est un vrai problème, même si la mesure figure dans le PFQ et il faudra quand même vérifier si c'est une vraie bonne mesure. Tout d'abord, si les personnes en question paient des impôts à la source, elles participent, à ce titre, au financement de l'instruction publique genevoise. Si ces personnes sont genevoises, il faut aussi voir les raisons pour lesquelles elles sont allées habiter de l'autre côté de la frontière. Des gens vont habiter en France, parfois, non par choix, et visent à revenir sur le canton de Genève. Dès lors, il faut voir si on n'est pas en train de péjorer les conditions de ces personnes.

Le groupe PDC note que, quand on a un taux de couverture de 140% et qu'on n'arrive pas à couvrir les besoins en personnel sur un territoire comme Genève, il y a une pression qui se fait des deux côtés de la frontière et il pense qu'il faut l'assumer.

Le groupe EAG relève que le PLR cherche à tout prix à couper quelque chose dans la politique publique « A Formation », y compris en essayant d'utiliser la langue du MCG. Ce n'était toutefois pas convaincant. Finalement, il y a une arithmétique consistant à dire qu'il y a tant d'élèves frontaliers et tant d'enseignants frontaliers et leur suppression permettra d'économiser exactement telle somme, mais on ne sait pas exactement comment cela va se passer. Par ailleurs, on est dans le cadre du budget et si on coupe 6 millions de francs dans la politique publique « A Formation », il y aura moins de postes. Par contre, par rapport aux résultats proposés par le PLR à titre d'appâts au groupe MCG, il n'y a aucun moyen de concilier les objectifs de couper 6 millions de francs avec les propositions faites par le PLR.

Le président du département intervient en invitant les commissaires à clore le débat sur le sujet. C'est une problématique que le Conseil d'Etat a souhaité étudier. Il propose que le débat puisse se faire dans le cadre du PFQ et que de toute façon, l'effet budgétaire sur 2018 est impossible à réaliser.

Sans autre commentaire et proposition, le président soumet au vote :

L'amendement proposé par le groupe PLR, visant une diminution de 6 300 000 F de la nature 30 « charges de personnel » de la politique publique « A Formation ».

Cet amendement sur la nature 30 « charges de personnel » de la politique publique « A Formation », d'un montant de -6 300 000 F, **est refusé par** :

5 oui (3 PLR, 2 UDC), 9 non (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 MCG) et 1 abst. (1 PLR)

A04 – Hautes écoles

A05 – Enseignement spécialisé

A06 – Programme transversal à la politique A

L'ensemble de ces programmes sont acceptés sans opposition

Vote d'ensemble sur la politique publique A – FORMATION

Cette politique publique A – FORMATION dans son ensemble, est refusée par :

7 oui (3 S, 1 Ve, 3 MCG), 7 non (1 EAG, 4 PLR, 2 UDC) et 1 abst. (1 PDC)

Le président du département n'est pas certain, vu la durée des débats, que tout le monde ait eu la présence d'esprit de savoir ce qu'il votait. Ce vote a des conséquences très compliquées et on se trouve ainsi dans une situation de totale

PL 12176-A 104/244

absurdité. **On ne peut pas supprimer l'instruction publique à Genève**! Il souligne qu'il faut faire preuve de sérieux et ne pas faire de telles choses.

Le commissaire PDC s'excuse en indiquant que sous le coup de la fatigue, il n'a pas vu l'incidence de son vote.

Face à cette absurdité ou la république du Canton de Genève se retrouve sans instruction publique, un commissaire MCG présente une motion d'ordre pour revenir sur le vote de cette politique publique. Il a été convaincu par les explications de commissaire PDC et il en va de l'intérêt de l'Etat d'avoir un budget crédible pour 2018.

A la suite de cette motion d'ordre le président met aux voix la proposition de consistant à revenir sur le vote d'ensemble de la politique publique « A Formation »

La proposition du MCG de revenir sur le vote d'ensemble de politique publique « A Formation » est acceptée par :

8 oui (3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 MCG); 6 non (4 PLR, 2 UDC) et 1 abst. (1 EAG)

Vote d'ensemble sur la politique publique A – FORMATION

Cette politique publique A – FORMATION dans son ensemble, est acceptée par :

8 oui (3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 MCG) et 7 non (1 EAG, 4 PLR, 2 UDC)

Politique publique B - EMPLOI

B01 - Réinsertion des demandeurs d'emploi

Ce programme B01 est accepté sans opposition

Vote d'ensemble sur la politique publique B – EMPLOI

Cette politique publique B - $Emploi\ dans\ son\ ensemble\ est\ adoptée\ sans\ opposition$

Politique publique C – ACTION SOCIALE

C01 – Accès à l'assurance-maladie

Le président du département indique le Conseil d'Etat dépose cet amendement sur le programme C01 et prend acte, avec regret et dépit, que le Grand Conseil a décidé d'inscrire les subsides dans la loi.

Le président soumet au vote :

<u>L'amendement proposé par le Conseil d'Etat, visant une augmentation de 5 648 400 F de la nature 36 « charges de transfert » au programme C01.</u>

Cet amendement sur la nature 36 « charges de transfert » du programme C01, d'un montant de 5 468 400 F, **est accepté par** :

8 oui (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 3 MCG), 6 non (1 PDC, 3 PLR, 2 UDC) et 1 abst. (1 PLR)

Les programmes suivants ont tous été acceptés sans opposition

<u>C02 – Soutien à la famille</u>

C03 – Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale

C04 – Protection des personnes adultes sous curatelle

C05 – Actions en matière d'asile et de migration

Vote d'ensemble sur la politique publique C – ACTION SOCIALE

Cette politique publique C – ACTION SOCIALE dans son ensemble, telle qu'amendée, **est acceptée par** :

8 oui (3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 MCG), 1 non (1 EAG) et 6 abst. (4 PLR, 2 UDC)

Politique publique D – PERSONNES ÂGÉES

Les programmes suivants ont tous été acceptés sans opposition

D01 – Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées.

D02 – Soutien financier individuel aux personnes âgées

<u>Vote d'ensemble sur la politique publique D – PERSONNES ÂGÉES</u>

Cette politique publique D - PERSONNES ÂGÉES, dans son ensemble, \boldsymbol{est} adoptée sans opposition.

PL 12176-A 106/244

Politique publique E - HANDICAP

Les programmes suivants ont tous été acceptés sans opposition

 \underline{E} 01 – Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées.

E 02 – Soutien financier individuel aux personnes handicapées.

Vote d'ensemble sur la politique publique E – HANDICAP

Cette politique publique E-HANDICAP, dans son ensemble, **est adoptée** sans opposition.

Politique publique F – ENVIRONNEMENT

Les programmes suivants ont tous été acceptés sans opposition

F01 – Protection de l'environnement

F03 – Gestion des eaux

F 04 – Nature et paysage

F05 – Politique agricole

Vote d'ensemble sur <u>la politique publique F – ENVIRONNEMENT</u>

Cette politique publique F-ENVIRONNEMENT, dans son ensemble, est **adoptée sans opposition**.

Politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

Le président du département prend la parole pour indiquer qu'il était absent au moment où la commission a refusé à la politique publique « G Aménagement et logement » en deuxième débat et il ignore la raison de cette décision. Il informe que le Conseil d'Etat demande à la commission de bien vouloir rétablir le montant prévu dans le budget car il serait compliqué de renoncer à l'aménagement du territoire, à créer de nouveaux quartiers, etc. ! Il fait remarquer que, dans les efforts d'optimisation des charges, notamment les fameux 5%, quelques départements ont fait les efforts en question et le DALE est l'un d'entre eux. Il y a eu des diminutions et des économies réelles sur des postes dans ce département.

A la suite d'une demande de compréhension sur l'amendement du Conseil d'Etat proposant d'augmenter les charges de la nature 30 du programme G01

de 167 258 F, le département explique que la commission avait voté un amendement technique qu'il faut maintenant également réintroduire.

Amendement proposé par le Conseil d'Etat, visant une augmentation de 121 723 318 F sur toutes les natures de la politique publique « G Aménagement et logement ».

Cet amendement présenté par le Conseil d'Etat sur toutes les natures de la politique publique «G Aménagement et logement», d'un montant de 121 723 318 F, **est accepté par** :

9 oui (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 MCG); 2 non (2 UDC) et 4 abst. (4 PLR)

<u>G01 – Logement et planification foncière</u>

Amendement proposé par le Conseil d'Etat, visant une augmentation de 167 258 F de la nature 30 « charges de personnel » au programme G01.

Cet amendement sur la nature $30 \ll$ charges de personnel » du programme G01, d'un montant de $167\ 258\ F$, **est accepté par :**

9 oui (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 MCG), 4 non (4 PLR) et 2 abst. (2 UDC)

Le groupe PLR note que le RPSL est subventionné depuis des années et il a compris que le parlement souhaitait absolument participer à la cohérence sociale dans le domaine du logement, mais il pense qu'il faudrait faire varier les bénéficiaires. Dès lors, il souhaite que ces 49'500 F ne soient pas attribués au RPSL, mais à Pic-Vert. Sur le plan technique, il s'agit d'un amendement supprimant la subvention de 49'500 F au RPSL et d'un amendement attribuant 49'500 F à Pic-Vert. Le commissaire PLR précise qu'il n'est pas membre de Pic-Vert.

Un commissaire demande si Pic-Vert a demandé une subvention et le département répond qu'il n'y a pas eu de demande de Pic-Vert à sa connaissance. La même demande est faite au sujet du RPSL et le département pense que c'est le cas.

Sans autre commentaire le président soumet au vote l'amendement proposé par le groupe PLR supprimant la subvention de 49 005 F au RPSL.

Cet amendement, supprimant la subvention de 49 005 F au RPSL est refusé par :

7 oui (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC) et 8 non (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 3 MCG)

PL 12176-A 108/244

Ensuite met aux voix l'amendement proposé par le groupe PLR : attribution une subvention de 49 005 F à l'association Pic-Vert.

Cet amendement attribuant une subvention de $49\,005\,F$ à l'association Pic-Vert, **est refusé par :**

5 oui (1 PDC, 2 PLR, 2 UDC), 6 non (1 EAG, 2 S, 3 MCG) et 4 (1 S, 1 Ve, 2 PLR)

G02 – Aménagement du territoire

G03 – Conformité des constructions et des chantiers

G04 – Géodonnées de référence et garantie des droits réels

G05 – Protection du patrimoine bâti

Tous les programmes ont été acceptés sans opposition

<u>Vote d'ensemble sur la politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT</u>

Cette politique publique G-AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT dans son ensemble, telle qu'amendée, **est acceptée par** :

8 oui (3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 MCG); 1 non (EAG) et 6 abst. (4 PLR, 2 UDC)

Politique publique I – JUSTICE

I01 – Pouvoir judiciaire

Accepté sans opposition

Vote d'ensemble sur la politique publique I – JUSTICE

Cette politique publique I – Justice, dans son ensemble, **est adoptée sans opposition.**

Politique publique J - MOBILITÉ

J01 – Transports et mobilité

Le département rappelle que, suite, à la réduction de 300 000 F sur la politique publique « J Mobilité » en 2^e débat qui visait à ne pas financer les 3 postes octroyés pour le projet d'étude de la traversée du lac. Le Conseil d'Etat propose de rétablir le montant de 300 000 F prévu au budget pour cette politique publique. Il fait remarquer que, à travers cet amendement et les autres

présentés par le Conseil d'Etat, celui-ci demande le rétablissement de ces montants pour que le budget soit le plus conforme à son souhait.

Amendement proposé par le Conseil d'Etat, visant une augmentation de 300 000 F de la nature 30 « charges de personnel » au programme J01.

Cet amendement présenté par le Conseil d'Etat sur la nature 30 « charges de personnel » du programme J01, d'un montant de 300 000 F, **est refusé par :** 3 oui (3 MCG) ; 9 non (2 S, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC) et 3 abst. (1 EAG, 1 S, 1 Ve)

J02 – Infrastructures routières et de transports publics

Accepté sans opposition

Vote d'ensemble sur la politique publique J – MOBILITÉ

Cette politique publique J – MOBILITÉ, dans son ensemble, est acceptée par : 8 (3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 MCG) ; 1 non (EAG) et 6 abst. (4 PLR, 2 UDC)

Politique publique K - SANTÉ

K01 – Réseau de soins

K02 – Régulation sanitaire

K03 – Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

Tous les programmes ont été acceptés sans opposition.

Vote d'ensemble sur la politique publique K – SANTÉ

Cette politique publique $K-SANT\acute{E}$, dans son ensemble, **est adoptée sans opposition.**

Politique publique M – FINANCE ET IMPÔTS

M01 - Impôts, taxes et droits

 $\underline{\text{M02}-\text{Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financiers et}}$ administratifs

PL 12176-A 110/244

M03 - Péréquation financière intercantonale

Le département fait savoir que la détermination des montants de la RPT suit un processus bien établi. Les montants calculés par l'administration sont transmis aux cantons qui les inscrivent dans leur budget. Il précise que les montants déterminés par l'administration peuvent être contestés par les cantons, ce qu'a fait le canton de Zurich en contestant la comptabilisation de deux personnes morales. Le Conseil fédéral a donné raison au canton de Zurich ce qui a pour conséquence, vu la solidarité entre les cantons donateurs, de les faire payer davantage, dont le canton de Genève à hauteur de 703 519 F. C'est la raison du dépôt de cet amendement. On ne peut malheureusement guère faire quelque chose dans ce domaine.

Le groupe MCG est surpris par ce qui s'est passé avec le canton Zurich. Il se demande si le canton de Genève n'aurait pas pu utiliser le même système pour le contribuable qui lui avait permis d'avoir des recettes exceptionnelles.

Le département indique que les règles sont compliquées. Quand les montants sont calculés par administration fédérale, chaque canton est ensuite sollicité pour vérifier si les montants intégrés correspondent à la réalité telle qu'elle est perçue dans les cantons. Apparemment, les montants comptabilisés par l'administration fédérale des contributions n'étaient pas les mêmes que ceux du canton de Zurich et l'administration fédérale des contributions a reconnu que le canton de Zurich avait raison. Malheureusement, cela produit un calcul qui est défavorable au canton de Genève puisque, quand un canton donateur voit son indice s'affaiblir, ce sont les autres cantons donateurs qui doivent compenser. Il n'a rien à contester dans ce domaine. En cas de refus de paiement de cette somme, le département explique que cette charge est de toute façon due. Le canton ayant un compte commun avec la Confédération, ces 703 519 F seront de toute façon payés.

A la suite de quoi, le président met aux voix :

<u>L'amendement proposé par le Conseil d'Etat, visant une augmentation de</u> 703 519 F de la nature 36 « charges de transfert » au programme M03.

Cet amendement sur la nature 36 « charges de transfert » du programme M03, d'un montant de 703 519 F, **est accepté par** :

10 oui (2 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 MCG) et 4 non (1 EAG, 1 S, 2 UDC)

M04 – Production et perception des impôts

Tous les programmes sont acceptés sans opposition.

Vote d'ensemble sur la politique publique M – FINANCE ET IMPÔTS

Cette politique publique M – FINANCE ET IMPÔTS, dans son ensemble, telle qu'amendée, **est acceptée par :**

8 oui (1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 MCG), 1 non (EAG) et 5 abst. (3 S, 2 UDC)

Politique publique N - CULTURE, SPORT et LOISIRS

N01 - Culture

Le président du département relève que la commission a décidé de supprimer la subvention de 3 millions de francs au Grand Théâtre qui comprenait, à hauteur de 120 000 F, des prestations à caractère pédagogique pour les classes qui vont visiter et assister à des concerts au Grand Théâtre. Le Conseil d'Etat propose de rétablir la subvention de 3 millions de francs sur la nature 36 au Grand Théâtre. Si celui-ci est refusé, le Conseil d'Etat proposera un amendement de +120 000 F en nature 31 pour rétablir ces prestations à caractère pédagogique.

Le groupe PLR fait remarquer que le canton ne versait pas de subvention au Grand Théâtre au début de la législature. Il aimerait savoir ce qu'il en était de ces 120 000 F et à quelle rubrique figuraient alors ces prestations pédagogiques.

Le département répond que, à sa connaissance, cela passait auparavant par une nature 31. Une fois qu'une subvention a été versée au Grand Théâtre, la charge a dû disparaître de la nature 31. Aujourd'hui, si on revient sur le subventionnement, le Conseil d'Etat propose de réintroduire ce montant sur la nature 31.

A la suite de quoi le président met aux voix :

L'amendement proposé par le Conseil d'Etat, visant une augmentation de 3 000 000 F de la nature 36 « charges de transfert » au programme N01.

Cet amendement sur la nature 36 « charges de transfert » du programme N01, d'un montant de 3 000 000 F, **est refusé par :**

4 oui (1 EAG, 3 S), 9 non (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 2 MCG) et 2 abst. (1 Ve, 1 MCG)

Ensuite, il met aux voix l'amendement proposé par le Conseil d'Etat, visant une augmentation de 120 000 F de la nature 31 « dépenses générales » au

PL 12176-A 112/244

programme N01 pour les prestations pédagogiques du Grand Théâtre destinées aux classes du DIP.

Cet amendement présenté par le Conseil d'Etat sur la nature 31 « dépenses générales » du programme N01, d'un montant de 120 000 F, **est accepté par** : 15 oui (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

N02 – Sport et loisirs

Le groupe UDC propose d'ajouter 170 000 F à la subvention « sport – soutien aux mouvements juniors » du programme N02. Il rappelle que le mouvement junior est très actif et l'UDC souhaitant promouvoir le sport, il propose que cette ligne budgétaire soit portée à 500 000 F.

Le groupe des verts estime que c'est un peu le fait du prince de décider d'ajouter de l'argent à une association plutôt qu'à une autre. Si elle devait ajouter 170 000 F, il y a d'autres associations qui lui sembleraient prioritaires. Pour cette raison, elle refusera cet amendement.

Le groupe socialiste constate que c'est une augmentation considérable de près de 50%. Le groupe UDC prône la rigueur budgétaire à longueur d'année et ne veut pas de nouvelles recettes. Par contre, il est prêt à augmenter de 50% une subvention. Comme dans le cas de Pic-Vert, il ne semble pas qu'ils aient fait une demande de subvention supplémentaire.

Le département indique qu'il n'y a pas de demande qui a été faite à sa connaissance. Il faut par ailleurs faire attention avec ces subventions croisées car on essaye de démêler l'écheveau et, avec cet amendement, on vient agir dans un sens tout à fait opposé.

Le groupe EAG trouve que, si l'UDC fait des propositions d'augmentation de dépenses en faveur de la jeunesse et du sport, il faut soutenir ce tournant.

Le MCG est prêt à soutenir cet amendement puisque le groupe MCG souhaite également favoriser le sport pour la jeunesse. Cela étant, il demande au groupe UDC de soutenir également le budget. C'est bien beau de faire des amendements en cours de route en faveur de telle et telle personne. En contrepartie, il faut soutenir le budget.

Un commissaire socialiste que quand on regarde les sommes allouées à la culture et celles allouées au sport, la différence est faramineuse. Par conséquent, il soutiendra l'amendement du groupe UDC, qui est effectivement ciblé sur les jeunes.

Le groupe PLR est d'accord sur le fond avec cet amendement. Si c'était pour le sport de manière générale, il n'aurait pas de problème. En revanche,

cela lui pose un problème que cela soit pour les mouvements juniors. En effet, ce ne sont pas ceux-ci qui ont réellement besoin d'argent, car ce sont surtout les communes qui financent les mouvements juniors. Là où il y a un réel problème aujourd'hui, c'est la répartition faite par la Loterie romande entre la culture et le sport puisque le rapport est de 1 à 4 ou de 1 à 5. Par ailleurs, les associations faîtières dont beaucoup sont soutenues par la Ville de Genève sont de plus en plus exsangues parce que la Ville de Genève leur supprime les subventions jusqu'au moment où elles ont complètement épuisé leurs fonds propres. Si elles ont un peu thésaurisé, elles finissent par être sans moyens à un moment donné. Il considère qu'il y a un réel problème sur lequel il faudra se pencher, mais ce n'est pas une question de mouvements juniors qui sont fortement subventionnés par les communes. Car le sport est de la compétence des communes et il faut éviter d'accroître cette problématique.

Sans autre commentaire, le président met aux voix :

L'amendement proposé par le groupe UDC, augmentant la ligne générique de subvention « sport – soutien aux mouvements juniors » de 160 000 F au programme N02.

Cet amendement, augmentant la ligne générique de subvention « sport – soutien aux mouvements juniors » de 160 000 F au programme N02, **est accepté par :**

7 oui (1 EAG, 1 S, 2 UDC, 3 MCG), 5 non (1 S, 1 Ve, 1 PDC, 2 PLR) et 3 abst. (1 S, 2 PLR)

Tous les programmes ont été acceptés sans opposition.

<u>Vote d'ensemble sur la politique publique N – CULTURE, SPORT et LOISIRS</u>

Cette politique publique $N-CULTURE,\ SPORT$ et LOISIRS dans son ensemble, telle qu'amendée, **est acceptée par :**

8 oui (2 S, 1 Ve, 1 PDC, 1 UDC, 3 MCG), 3 non (1 EAG, 1 S, 1 PLR) et 4 abst. (3 PLR, 1 UDC)

PL 12176-A 114/244

Politique publique O – AUTORITÉ ET GOUVERNANCE

O01 - Grand Conseil

O03 - Conseil d'Etat

O04 – Surveillance de l'Etat

Diverses prestations de ce programme :

- 04.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes
- 04.02 Évaluations de politiques publiques
- 04.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD
- 04.08 Audits et expertises du SAI
- 04.09 Assurance de la protection de la personnalité à l'Etat de Genève

006 – Exercices des droits politiques

O07 – Affaires extérieures

Le président du département indique que le projet de budget déposé par le Conseil d'Etat prévoyait deux montants, respectivement 50 000 F en nature 31 et 102'000 F en nature 36, que la commission a décidé de supprimer en deuxième débat sur le programme O07. Le Conseil d'Etat propose de les rétablir en troisième débat.

Le groupe PDC trouve qu'il y a un peu d'acharnement vis-à-vis du Club suisse de la presse. Il invite les commissaires à revenir sur leur position. A travers cette institution, il y a quand même du travail qui se fait notamment pour les organisations internationales. A un moment donné, il faudrait avoir une presse plus forte à Genève. Retirer des moyens à ce club c'est quand même dénaturer un peu la presse dans son ensemble, notamment par rapport à ce qui se passe avec la Tribune de Genève qui se délocalise sur Lausanne.

Un commissaire socialiste rappelle sur le Club suisse de la presse ce n'est pas qu'une question de soutien à la pression genevoise. Aujourd'hui, c'est essentiellement une salle mise à disposition pour des conférences et des conférences de presse et qui permet à des acteurs proches des Nations unies de faire valoir leur point de vue. Il a toujours pensé que cette activité devait être soutenue dans le sens où c'est une salle de conférence de presse liée à l'ONU et qui permet aux journalistes de se retrouver à proximité des Nations unies, ce qui est certainement utile. Par contre, il conteste la structure du Club suisse de la presse telle qu'elle existe aujourd'hui et si le soutien à la presse consiste à financer le salaire d'anciens rédacteurs en chef de la Tribune de Genève, cela lui pose un problème. Il considère qu'aujourd'hui, la qualité des prestations fournies n'est pas telle qu'on puisse s'estimer rassuré. D'ailleurs, les banquiers privés genevois ont renoncé à financer le Club suisse de la presse, il y a au

moins 4 ou 5 ans. Cette lucidité devrait aussi accompagner les travaux du Grand Conseil. Il trouve problématique, c'est qu'une grande majorité du Grand Conseil est invité à des agapes payées par la république, comme la fête de la communication et, comme par hasard, ce sont des subventions que l'on maintient sans être trop regardant. La dernière fois qu'il a posé la question, le directeur était payé 150'000 F pour un 80% et il employait un journaliste en emploi de solidarité. À un moment donné, ce sont des pratiques franchement problématiques. L'argent public peut être utilisé nettement plus efficacement.

Le groupe MCG comprend qu'il puisse y avoir des rivalités ou des dissensions dans le monde politique. Quand un groupe politique fait une vacherie, un autre groupe se venge et c'est un petit jeu qu'on peut pratiquer, mais à un moment donné il faut penser à l'intérêt général. Malgré tout, M. Guy Mettan fait un travail important pour Genève au niveau de la presse et des correspondants étrangers. C'est aussi quelqu'un qui est un visionnaire au niveau des relations avec la Russie et il ne faut pas oublier que Genève a, de longue date, des relations avec la Russie et il renoue avec une certaine tradition. Il pense qu'il fait un travail important et qui mérite d'être soutenu indépendamment du fait qu'il soit député. Le groupe MCG estime qu'il faut soutenir cette subvention.

Un commissaire MCG précise que, si les banques ne financent plus le Club suisse de la presse, c'est parce que des journaux n'ont pas arrêté de tirer à boulets rouges sur certains établissements bancaires.

Sans autre commentaire et proposition, le président met aux voix <u>l'amendement proposé par le Conseil d'Etat, visant une augmentation de 50 000 F de la nature 31 « charges de biens et services et autres charges <u>d'exploitation » au programme O07.</u></u>

Cet amendement présenté par le Conseil d'Etat sur la nature 31 « charges de biens et services et autres charges d'exploitation » du programme O07, d'un montant de 50 000 F, **est refusé par :**

5 oui (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 1 PDC), 9 non (1 S, 4 PLR, 1 UDC, 3 MCG) et 1 abst. (UDC)

PL 12176-A 116/244

Ensuite il met aux voix :

L'amendement proposé par le Conseil d'Etat, visant à annuler la diminution de 102 000 F de la nature 36 « Club suisse de la presse » au programme 007.

Cet amendement sur la nature 36 « Club suisse de la presse » du programme 007, d'un montant de 102 000 F, **est refusé par :**

5oui (1 S, 1 PDC, 3 MCG), 7 non (1 EAG, 1 S, 1 Ve, 4 PLR) et 3 abst. (1 S, 2 UDC)

O09 - Intérieur

Tous les programmes ont été acceptés sans opposition

<u>Vote d'ensemble sur la politique publique O – AUTORITÉ ET GOUVERNANCE</u>

Cette politique publique O – AUTORITÉ ET GOUVERNANCE, dans son ensemble, **est acceptée par** :

7 oui (2 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 MCG); 1 non (EAG) et 7 abst. (1 S, 4 PLR, 2 UDC)

Politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION

Le président de ce département attire d'abord l'attention des commissaires sur les amendements :

H02 de charges au programme de -1 290 493 F

H07de charges au programme de -238 381 F.

Car il s'agit de l'impact financier de la loi votée par le Grand Conseil sur les rattrapages en matière de promotion et d'annuité pour le personnel policier. La loi ayant été votée, le Conseil d'Etat a considéré qu'il fallait soustraire ces deux sommes. À défaut de pouvoir dire qu'il a abouti, on sait en tout cas que le référendum a été déposé aujourd'hui avec un nombre de signatures important. Il appartient aux commissaires de savoir quel sort ils veulent réserver à ces deux propositions de diminution. S'il devait se confirmer que le nombre requis de signatures valables a été atteint, on ne pourrait évidemment pas commencer l'année prochaine en supprimant ces rattrapages et il faudrait vraisemblablement attendre le 10 juin pour avoir un vote populaire sur l'issue de ce référendum. Ce n'est donc pas politique, mais purement technique. Le président du département de la sécurité ne connaît pas la pratique de la commission des finances lorsqu'un référendum a été activé, que les signatures ont été déposées, mais qu'elles n'ont pas encore été vérifiées. Le Conseil d'Etat a proposé la semaine dernière de retirer ces sommes puisqu'il n'avait pas

encore d'information sur l'aboutissement du référendum. Les risques ou les chances, selon le point de vue, de devoir activer ce rattrapage sont très forts puisque, si le référendum devait aboutir, il faudra maintenir l'ancienne pratique jusqu'au 10 juin.

Ensuite, il met en relation présente l'amendement augmentant les revenus de 275 000 F en nature 46 du programme H02. Suite à une convention passée entre les 7 cantons latins, la police genevoise, plus particulièrement la police judiciaire, va héberger le centre de criminologie de ces 2 ETP que représentent ces 275 000 F. Il s'agit d'un amendement neutre et il serait très embêtant par rapport à l'engagement vis-à-vis des autres cantons latins de ne pas pouvoir avoir ces deux postes. Par conséquent, le Conseil d'Etat représente le revenu pour ces deux postes qui incarnent ici une valeur neutre. Visiblement, la commission a refusé le revenu provenant des autres cantons, mais elle a accepté les ETP et les charges supplémentaires. Il incite les commissaires à accepter ce revenu puisque les autres cantons latins versent 275 000 F au canton de Genève.

Ensuite le président du département note que la commission a refusé deux amendements, respectivement de +825 000 F de charges en nature 30 du programme H02 et de +275 000 F en nature 30 du programme H07. Cela correspond aux montants nécessaires pour se mettre à jour sur la prise en charge par l'Etat de l'assurance-maladie, de la quote-part et de la franchise des policiers et des gardiens de prison. Pour 2018, on subit environ 10% d'augmentation de primes. Ce sont environ 10 millions de francs qui sont payés chaque année pour la prise en charge, la participation et la franchise aux policiers et gardiens de prison. Logiquement, cette population subit aussi l'augmentation des primes. Dans le contrat que l'Etat a avec le groupe Mutuel, cela fait environ 1,1 million de francs de plus. Il ne semble guère possible de soutenir que l'Etat ne va pas devoir les payer, nonobstant les intenses discussions entre les syndicats de police et le Conseil d'Etat, mais cela ne va être possible pour 2018 de faire l'économie de payer que l'Etat doit par des dispositions légales. La loi sur la police et la loi sur l'organisation du personnel pénitentiaire prévoient la prise en charge totale de cela. Si la commission considère qu'il faut quand même couper, il faudrait à tout le moins que le Conseil d'Etat puisse négocier avec les syndicats, ce qui semble très compliqué à quelques semaines du passage à la nouvelle année.

Un commissaire socialiste pense que la commission n'a peut-être pas fait le lien avec le revenu correspondant lorsqu'elle a vu la charge de 275 000 F pour 2 ETP. Il s'agissait de savoir si ce sont deux postes supplémentaires dont une grande part est prise en charge par les autres cantons et s'ils ont fait l'objet d'une décision du Grand Conseil. Enfin, il demande quelles sont les garanties

PL 12176-A 118/244

de financement et sur quelle échéance. Il est bien joli de créer deux postes dans le cadre d'une convention intercantonale, mais si les autres cantons ne paient plus l'année prochaine, cela fait quand même deux postes supplémentaires qui seront à la charge du budget cantonal.

Le département indique qu'il s'agit uniquement de la part des autres cantons. La part genevoise ce sont des pourcentages que le canton a déjà et qu'il attribue en plus. Ce n'est pas l'entier de la dépense, mais ce n'est pas une dépense nouvelle parce que le canton prend le pourcentage d'agents qui sont déjà là. Le canton de Genève bénéficie ainsi d'un engagement des autres cantons, mais il est vrai qu'il n'est pas garanti ad vitam æternam. Le concordat est sur une durée de 4 à 5 ans garantis. Ensuite, on ne sait pas. Il faut voir que ce sont un peu les mêmes postes que ceux que la Confédération finance pour la sûreté intérieure. Le canton a en principe 15 inspecteurs de la police judiciaire qui sont à la brigade de sécurité intérieure qui sont financés par la Confédération. Si cette dernière décidait – elle le pourrait théoriquement – de diminuer, voire de couper ce financement, le canton se retrouverait avec ces postes sur les bras. On joue quand même ce jeu parce que, à la faveur des départs à la retraite, on diminuerait le potentiel d'engagement de nouveaux agents pour remettre ces agents sur des postes existants. Chaque année, il y a en effet environ 50 départs dans la police. Il est donc très simple s'il faut absorber les conséquences d'un financement qui prendrait fin.

S'agissant de la mission de ces 2 ETP, il explique qu'il s'agit d'un centre de pointe dans le domaine de la police judiciaire en lien avec les compétences développées ces dernières années en matière d'analyse criminologique. Il y a à la fois de la recherche sur des profils liés à la cybercriminalité. Aujourd'hui, les cantons latins se rendent compte qu'ils n'arriveront pas à le faire chacun de leur côté. Ils doivent vraiment mutualiser leurs moyens. Par ailleurs, il y a des recherches par rapport à un système auquel on participe avec la Suisse allemande, mais auquel on ne va guère plus participer parce qu'on n'en est pas satisfait et qu'il produit peu de chose, qui est un système de profilage de criminels reliés à des affaires criminelles passées. Cela devrait permettre avec des « hits » de reconnaître ces gens et de voir si, dans la population qui peut se faire arrêter par la police à un moment où un autre, on a des « hits » qui « matchent ». Les cantons romands sont ainsi en train de développer leur propre système.

<u>H01 – Population, droit de cité et migration</u> Accepté sans opposition H02 – Sécurité publique

Amendement proposé par le Conseil d'Etat, visant une diminution de 1 290 493 F de la nature 30 « charges de personnel » au programme H02.

Cet amendement sur la nature 30 « charges de personnel » du programme H02, d'un montant de -1 290 493 F, **est refusé par :**

2oui (1 Ve, 1 PDC), 6 non (1 S, 2 PLR, 3 MCG) et 7 abst. (1 EAG, 2 S, 2 PLR, 2 UDC)

Amendement proposé par le Conseil d'Etat, visant une augmentation de 275 000 F de la nature 46 « revenus de transferts » au programme H02.

Cet amendement présenté par le Conseil d'Etat sur la nature 46 « revenus de transferts » du programme H02, d'un montant de 275 000 F, **est accepté à l'unanimité par :**

15 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Amendement proposé par le Conseil d'Etat, visant une augmentation de 825 000 F de la nature 30 « charges de personnel » au programme H02.

Cet amendement sur la nature $30 \, \text{\'e}$ charges de personnel » du programme H02, d'un montant de $825 \, 000 \, \text{F}$, est accepté par:

14 oui (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 3 MCG) et 1 abst. (UDC)

<u>H05 – Admission à la circulation routière et à la navigation</u>

<u>H06 – Exécution des poursuites et faillites</u>

Ces deux programmes ont été acceptés sans opposition.

H 07 - Privation de liberté et mesures d'encadrement

Amendement proposé par le Conseil d'Etat, visant une diminution de 248 381 F de la nature 30 « charges de personnel » au programme H07.

Cet amendement sur la nature 30 « charges de personnel » du programme H07, d'un montant de -248 381 F, **est refusé par** :

3oui (1 S, 1 Ve, 1 PDC) ; 10 non (1 S, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG) et 2 abst. (1 EAG, 1 S)

PL 12176-A 120/244

Amendement proposé par le Conseil d'Etat, visant une augmentation de 275 000 F de la nature 30 « charges de personnel » au programme H07.

Cet amendement sur la nature 30 « charges de personnel » du programme H07, d'un montant de 275 000 F, **est accepté à l'unanimité par** :

15 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

H09 - Sécurité civile et armée

Le président du département en question explique que le Conseil d'Etat présente deux amendements au programme H09 sont en miroir de ce qui a été coupé tout à l'heure. D'ailleurs, il a de la peine à comprendre la justification de cette coupe puisqu'on parle en H09 de l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires qui a accompli jusqu'au bout les -5%. La décision de la commission lui impose en nature 30 (charges de personnel) une coupe de l'ordre de 10% de son budget de personnel. Concrètement ce sont des postes qui existent et ce sont donc 5 à 6 licenciements secs. C'est un domaine dans lequel les postes vacants n'ont précisément pas été renouvelés et dans lequel il v a eu des diminutions sur les volets de la protection civile (il faut admettre qu'il y avait de la marge). On parle d'un service qui est issu de la fusion de deux services. La plupart des postes de directeurs qui étaient à double ont donc déjà été supprimés. On parle ici des ateliers mécaniques qui se situent aux Vernets dans le cadre de l'arsenal et d'instructeurs de la protection civile qui se situent à Bernex. Couper 700 000 F, cela revient à supprimer 5 à 6 ETP (plutôt des petits salaires). Au-delà de cela, c'est un poste qui a été transféré de la police à l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires pour l'organisation en cas de catastrophe qui est une nouvelle organisation qui fonctionnera en début d'année. Il n'y a donc pas eu de création de postes à proprement parler.

Sur la nature 31 du programme H09, la commission a voté en deuxième débat une diminution des charges de 200 000 F. Cela concerne également l'organisation en cas de catastrophe qui fonctionnera dès le 1^{er} janvier qui a bénéficié de 87 000 F pris au DEAS, au département présidentiel et surtout au DSE pour réinjecter des sommes afin de pouvoir assumer cette nouvelle organisation en cas de catastrophe. Celle-ci a d'ailleurs été testée, il y a deux semaines, à l'échelon de la Confédération. Il s'agit de transferts neutres et qui proviennent pour l'essentiel du secteur police. C'est pour cette raison que le Conseil d'Etat propose de rétablir ces sommes dans un office qui est plutôt bon élève et qui a appliqué les -5% comme cela lui était demandé.

A la suite de quoi et sans autre commentaire, le président met aux voix : L'amendement proposé par le Conseil d'Etat, visant une augmentation de 700 000 F de la nature 30 « charges de personnel » au programme H09.

Cet amendement sur la nature 30 « charges de personnel » du programme H09, d'un montant de 700 000 F, est accepté par :

13 oui (1 EAG, 1 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG) et 2 non (2 S)

Amendement proposé par le Conseil d'Etat, visant une augmentation de 200 000 F de la nature 31 « charges de biens et services et autres charges d'exploitation » au programme H09.

Cet amendement sur la nature 31 « charges de biens et services et autres charges d'exploitation » du programme H09, d'un montant de 200 000 F, **est accepté par :**

12oui (1 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG), 2 non (2 S) et 1 abst. (1 EAG)

<u>Vote d'ensemble sur la politique publique H – SÉ</u>CURITÉ ET POPULATION

Cette la politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION, dans son ensemble, telle qu'amendée, **est acceptée par** :

9 oui (1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 3 MCG), 1 non (EAG) et 5 abst. (3 S, 3 UDC)

Politique publique L – ÉCONOMIE

<u>L01 – Développement et soutien à l'économie</u>

Le président de ce département explique que l'amendement présenté par le Conseil d'Etat au programme L01 est un transfert du programme P01 au programme L01. Il n'y a donc pas de création de postes à proprement parler. Si la volonté de la commission était de limiter l'augmentation de postes, ce n'en est pas une puisque c'est un transfert. La promotion économique a appliqué la même règle de -5% que pour le reste de l'Etat, exception faite des enseignants, des policiers et des gardiens de prison. Si ces 100 000 F sont supprimés, cela revient à supprimer le poste et qu'il s'agit d'une personne qui travaille sur le développement de la politique de maintien de l'industrie à Genève. C'est une personne qui a commencé comme stagiaire et qui a été ensuite mise sur un poste fixe qui existait au secrétariat général du département. C'est la personne qui a par exemple travaillé sur le dossier sur l'implantation de la société Akka qui forme des ingénieurs. Comme il l'a dit l'autre jour au Grand Conseil, un des enjeux c'est la formation des ingénieurs parce qu'on n'a pas assez de personnel qualifié pour l'industrie. C'est une

PL 12176-A 122/244

personne qui coûte un peu moins de 100 000 F, qui a une trentaine d'années et qui est sur cette question de maintien de l'industrie et du tissu industriel.

Un commissaire socialiste fait remarquer qu'il y a d'autres postes dans le programme L01. Il est vrai qu'on peut parfois être perplexe face aux choix qui sont faits en matière de promotion économique. Il y a des voyages qui sont faits sous d'autres cieux dont on peut parfois douter de l'utilité réelle. Il semblait que 100'000 F de moins que le programme L01 n'était pas de nature à empêcher le canton de mener une politique de promotion économique, quitte à la recibler sur des enjeux plus locaux. Ensuite, il y a peut-être d'autres postes qui pourraient faire l'objet d'économies avec ces 100 000 F de moins.

Le département avait compris, peut-être à tort, que c'était le mouvement du poste qui avait irrité la commission. Après, il est effectivement possible de supprimer d'autres postes. La promotion économique représente une quinzaine de postes. Le détail avait été présenté à la commission lors de l'audition de cette politique publique. Notamment, Mun commissaire socialiste s'était ému à plusieurs reprises à ce sujet et le département a produit tous les rapports afférents pour savoir ce que les voyages avaient donné, etc. Il est prêt à discuter de l'orientation donnée, mais il pense qu'ils ne ciblent plus du tout, comme on a pu en avoir l'impression au début des années 2010, sur les grandes multinationales, qu'on n'arrive de toute façon plus à attraper, mais davantage sur ce qui participe de cet écosystème avec des implantations ciblées. Ceci dit, il est toujours possible de couper et si on lui enlève un poste, il faut simplement qu'on lui indique qui et qu'il le licencie.

A la suite de quoi et sans autre commentaire, le président soumet au vote : L'amendement proposé par le Conseil d'Etat, visant une diminution de 100 000 F de la nature 30 « charges de personnel » au programme L01.

Cet amendement sur la nature 30 « charges de personnel » du programme L01, d'un montant de 100 000 F, **est accepté par :**

13 oui (1 EAG, 1 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG); 1 non (1S) et 1 abst. (1 S)

<u>L02 – Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques</u>

<u>L03 – Régulation du commerce</u>

L04 – Surveillance du marché du travail

Tous ces programmes ont été acceptés sans opposition

Vote d'ensemble sur la politique publique L – ÉCONOMIE

Cette politique publique L – ÉCONOMIE dans son ensemble, telle qu'amendée, **est acceptée par :**

10 oui (1 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 3 MCG), 1 non (EAG) et 4 abst. (2 S, 2 UDC)

Politique publique P – ÉTATS-MAJORS ET PRESTATION DE MOYEN

P01 – Etats-majors départementaux

P02 – Gestion transversale et départementale des ressources humaines

P03 – Gestion financière transversale et départementale et achats

P04 – Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)

Tous ces programmes ont été acceptés sans opposition

P05 – Systèmes d'information et de communication

Le président de ce département note que la commission a eu la visite de la direction cet après-midi qui a concentré ses explications sur la nature 30. Ici, le Conseil d'Etat propose de revenir sur la coupe qui a été faite en nature 31 et il explique que celui-ci a eu de grosses discussions sur les augmentations liées à la DGSI. Il y a eu une explosion des crédits informatiques au détour des années 2000. Les membres de la sous-commission informatique et de la commission de contrôle de gestion savent que les écuries d'Augias ont été nettoyées entre 2013 et 2016. Ils en ont presque fini avec les crédits de bouclement. Grosso modo, l'Etat a considérablement diminué la voilure. Il rappelle qu'il y a eu 22% de personnel en moins à la DGSI (internes et externes) et 24% de dépenses de fonctionnement en moins en 3 ans. Il y a peu de services de l'Etat qui ont autant diminué la voilure, mais cela montre aussi qu'il v avait une marge de diminution. Depuis deux ans, les crédits ont redémarré. Chaque fois que le Grand Conseil vote des crédits d'investissement, il y a une mécanique d'activation de charges de fonctionnement. Quand il y a des acquisitions de licences, pour 1 F de licence payée, il y a 20 centimes de maintenance qui vient se porter en fonctionnement. Les 4 millions de francs supplémentaires demandés pour 2018 sont la conséquence directe du redémarrage des crédits d'investissement que le Grand Conseil a voté. Sur ces 4 millions de francs, il y a 1 million de francs pour Microsoft parce qu'il faut payer les licences. On peut regretter le système et on peut essayer de basculer le plus possible sur les logiciels open source, mais ce n'est pas possible pour toute une série de logiciels. La commission a décidé de couper 2 millions de francs alors que le Conseil d'Etat estime qu'il a déjà limé au maximum. S'il faut reprioriser les choses, il est sûr que ce n'est pas le million de francs pour Microsoft qui sera coupé. Cela serait une forme de suicide car il faut se rappeler

PL 12176-A 124/244

le virus Wannacry qui a surtout sévi au mois de juin et qui a été mortel pour tous ceux qui n'étaient pas à jour, comme cela a été le cas pour les hôpitaux au Royaume-Uni ou des centrales nucléaires en Allemagne. Du point de vue du Conseil d'Etat, non seulement ces 4 millions de francs sont justifiés et il est correct de ne pas présenter un montant supérieur. Cela correspond en effet à ce qui a été implicitement avalisé dans les crédits d'investissement. Maintenant, s'il fallait quand même couper 2 millions de francs arbitrairement, il faudrait décentraliser les frais de communication de téléphonie fixe et redispatcher dans les départements des dépenses qui avaient été concentrées jusque-là. Il faudrait également décentraliser les frais d'acquisition de fournitures et augmenter le risque de sécurité. On peut toujours repousser des frais de maintenance sur des logiciels ou sur des éléments de sécurité, mais c'est un risque qui serait pris. On lui a dit qu'on pourrait le prendre jusqu'à un certain point, mais que, pour 475'000 F spécifiques et qui ont été identifiés, notamment en lien avec les applications police, c'est un risque qui ne sera pas pris. Cela veut dire que des crédits d'investissement vont être retardés dans leur application (au DIP, au DEAS ou DSE) parce que la dépense va être étalée sur une plus longue période. Par exemple, le Grand Conseil voté un crédit de 2,3 millions de francs, il y a un an et demi, pour accélérer les procédures en matière de permis à l'OCPM. Ce crédit est au bout de son utilisation au niveau de l'investissement, mais s'il n'a rien pour le faire tourner en fonctionnement ordinaire, il ne sera pas mis en production.

A la suite de quoi et sans autre commentaire, le président soumet au vote : L'amendement proposé par le Conseil d'Etat, visant une diminution de 2 000 000 F de la nature 31 « charges de biens et services et autres charges d'exploitation » au programme P05.

Cet amendement sur la nature 31 « charges de biens et services et autres charges d'exploitation » du programme P05, d'un montant de 2 000 000 F, est accepté par :

8 oui (2 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR), 5 non (2 UDC, 3 MCG) et 2 abst. (1 EAG, 1 S)

<u>Vote d'ensemble sur la politique publique P – ÉTATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYEN</u>

Cette politique publique P – ÉTATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYEN dans son ensemble, telle qu'amendée, est acceptée par :

11 oui (2 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 3 MCG), 2 non (1 EAG, 1 UDC) et 2 abst. (1 S, 1 UDC)

Politique publique Q – ÉNERGIE

<u>Q01 – Énergie</u>, programme accepté sans opposition

Vote d'ensemble sur la politique publique Q – ÉNERGIE

Cette politique publique Q – ÉNERGIE, dans son ensemble, **est adoptée sans opposition.**

SUBVENTIONS

Le président appelle la liste des subventions accordées (liste en page 475 pour le PB 2018).

La liste des subventions, dans son ensemble, est acceptée sans opposition.

BUDGET D'INVESTISSEMENT

Les politiques publiques suivantes, dans leur ensemble, ont été adoptées sans opposition :

- A FORMATION
- B EMPLOI
- C ACTION SOCIALE
- D PERSONNES ÂGÉES
- E-HANDICAP
- F ENVIRONNEMENT
- G AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT
- H SÉCURITÉ ET POPULATION
- I JUSTICE
- J MOBILITÉ
- K SANTÉ
- L ÉCONOMIE
- M FINANCE ET IMPÔTS
- N CULTURE, SPORT et LOISIRS
- O AUTORITÉ ET GOUVERNANCE
- P ÉTATS-MAJORS ET PRESTATION DE MOYEN
- O ÉNERGIE

PL 12176-A 126/244

DÉCLARATIONS FINALES DES GROUPES

Le président invite l'ensemble des groupes afin qu'il exprime leur prise de position.

Groupe EAG

Le groupe EAG indique, comme il a déjà eu l'occasion de le dire, qu'il refusera ce budget pour des raisons de fonds. Tout d'abord, les compressions de charges portant sur la fonction publique et, surtout, sur les prestations vont aboutir au fait qu'on ne répondra plus aux besoins essentiels de la population sur un certain nombre de points. La précarité augmente dans le canton. Le vieillissement de la population nécessite des soins médicaux plus importants. Les besoins de formations, qui sont aussi liés aux besoins de maintenir une employabilité des habitants du canton, augmentent ainsi que les besoins en logements et les besoins en sécurité. L'ensemble de ces besoins nécessite des financements pour répondre à ces prestations que le groupe EAG considère indispensables pour un canton qui a ce degré de richesse.

À l'inverse, il est très préoccupé par une politique des caisses vides qui, à leur avis, est le résultat d'une longue série de cadeaux fiscaux aux privilégiés qui ont fait perdre l'équivalent de 1 milliard de francs aux recettes publiques du canton. C'est d'autant plus vrai que le Conseil d'Etat actuel s'apprête à faire un nouveau cadeau fiscal d'une ampleur inédite puisqu'il s'agit de faire un cadeau à hauteur de 800 millions de francs aux entreprises imposées au barème ordinaire, ce qui sera très partiellement compensé par une petite augmentation de l'imposition des sociétés à statut. Derrière PF17 se profile une accentuation de cette politique des caisses vides.

Les budgets actuels depuis quelques années sont en recul constant en termes relatifs, ce qui traduit par la formule « Genève maîtrise mieux ses charges que les autres cantons », figurant sur PME Magazine, mais cela vaut sans doute des félicitations au Conseil d'Etat actuel. Au contraire, cela préoccupe le groupe EAG qui pense qu'il faut inverser la vapeur, voir un effort de solidarité qui permet aux privilégiés de contribuer plus fortement au financement du budget de l'Etat et, dans la perspective de répondre aux besoins de la population. Ce ne sont pas des besoins qui augmentent en proportion des effectifs de la population, mais ce sont des besoins qui augmentent beaucoup plus rapidement pour les raisons indiquées par le groupe (croissances des inégalités, vieillissement, besoin de formation, etc.). Par conséquent, la politique d'EAG n'a jamais été la politique du pire. Il ne soutient pas le budget actuel, mais il est intervenu à toutes occasions pour réduire les coupes dans les

prestations et dans les dépenses de personnel, et pour accroître, autant que cela soit possible, les recettes fiscales de l'Etat. Le groupe EAG a voté tous les amendements qui le permettaient. Il a contribué directement au rétablissement des 30 F qui avaient été coupés pour les subsides de l'assurance-maladie. C'est sur la base d'un projet de loi d'EAG que cette prestation a été réintroduite, d'ailleurs avec une abstention de la droite ce qui les a beaucoup réjouis. Cela montre que, face à la population, il est difficile de couper un certain nombre de prestations quand on ne peut pas les couper en catimini par un règlement, mais qu'on doit opérer au niveau de la loi. Le groupe EAG se réjouit aussi – son vote y a contribué – que les indemnités soient maintenues en 2018, c'està-dire qu'on respecte simplement la loi. Ce n'est pas un cadeau fait à la fonction publique. C'est simplement le respect de la loi. Le groupe EAG espère qu'il sera possible de faire valoir ce point de vue en plénière.

Maintenant sur chacune des politiques publiques, le groupe EAG a voté contre parce qu'il appartient aux partisans de ce budget, qui sont majoritaires. de voter en faveur de chacune de ces politiques publiques et qu'il paraît infantile – on a pu encore le voir aujourd'hui – de voter oui aux politiques parce que le magistrat de son propre camp est aux commandes et de voter non aux politiques publiques du magistrat d'un autre camp alors qu'on sait que le Conseil d'Etat est collégialement solidaire de la politique qui est menée, raison pour laquelle, soit on vote oui à toutes les politiques publiques, tout en se battant pour les infléchir, soit on vote non, soit on s'abstient. Par contre, cette politique consiste à lever la main quand un magistrat de son camp s'exprime et à ne pas le faire quand c'est un magistrat de l'autre camp, cela leur paraît ridicule. C'est d'autant plus vrai que beaucoup de députés qui agissent de la sorte expliquent par ailleurs que la politique du Conseil d'Etat est une politique de coupes linéaires, sans choix, collégiale et collective, ce qui est de la politique partisane ou politicienne qui intéresse peu le groupe EAG. Le refus par EAG des politiques publiques n'est pas un non exprimé à tel ou tel magistrat, mais un non à l'ensemble de la politique budgétaire. Comme il l'a exprimé en tant que commissaire, il aurait préféré s'abstenir à titre personnel, mais son groupe a décidé qu'il était plus clair de voter non à chacune des politiques publiques et au budget. Le groupe EAG pense que le refus du budget dans son ensemble donne l'indication assez forte que c'est l'ensemble des politiques publiques que le groupe EAG conteste. Le groupe EAG refusera donc le budget.

PL 12176-A 128/244

Groupe socialiste

Le groupe socialiste indique qu'il y avait des éléments rédhibitoires pour le vote ce projet de budget par eux. Il constate que le président du département des finances est venu notamment présenter les amendements du Conseil d'Etat sur l'annuité, le subside de 30 F pour l'assurance-maladie et le rattrapage des indemnités pour les entités subventionnées. Pour le groupe socialiste, il reste la question des revenus. Il est convaincu que les revenus dans le canton ne correspondent pas aux prestations que ce canton nécessite. Le canton a subi à plusieurs reprises des baisses d'impôt assez conséquentes qui n'ont jamais été rétablies à leur juste valeur. Certains considèrent que moins d'impôts, cela permet d'avoir davantage de revenus fiscaux. Le groupe socialiste n'est pas de cet avis. Il considère que la politique de rigueur actuellement installée obéit au fait qu'il y a un manque de revenu qu'on fait appliquer à l'Etat en réduisant au maximum ses prestations.

Le groupe socialiste constate qu'il y a eu des propositions de coupes assez conséquentes, voire graves, qui ont été faites durant les débats. Pour le groupe socialiste, le danger était que le budget ne soit pas voté tel qu'amendé. Car on ne saurait alors pas dans quel sens seraient allées ces coupes en plénière et à quoi on aurait abouti si ces coupes venaient à se réaliser. On a notamment vu, avec étonnement, le commissaire PDC voter des coupes alors que c'est un magistrat PDC qui est en charge des finances. Il signale qu'il y a aussi la question des 3 millions de francs pour le Grand Théâtre. C'est une question sur laquelle le groupe socialiste reviendra en plénière. Lors de cette séance, si ce budget venait à être aggravé, il est évident que le groupe socialiste ne votera pas ce budget. Si le budget est aggravé ou que les prestations seraient amoindries, il ne votera pas le budget. C'est notamment valable si le DIP venait à être attaqué par une coupe de 10 millions de francs comme certains l'ont voulu et notamment le groupe PDC.

Le groupe socialiste souligne que ce n'est pas le budget que les socialistes auraient aimé. Avec une majorité de gauche, on n'aurait pas eu ce budget. Cela étant, ils ont une responsabilité au sein de ce collège. Ils n'ont certes pas obtenu le nombre de postes qu'ils auraient aimé, mais ils reconnaissent qu'il y a des postes en plus. Pour autant, ce n'est pas forcément le nombre de postes qui auraient été nécessaires pour assurer la politique que les socialistes considèrent nécessaire pour le canton. Dans ces conditions, les socialistes voteront ce budget sous réserve que, d'ici au vote en plénière, il n'y ait pas des velléités de coupes supplémentaires ou que les amendements présentés par le Conseil d'Etat et adoptés par la commission soient garantis en plénière. Dans le cas contraire, le groupe socialiste refusera le budget en plénière. Pour l'heure, il acceptera le budget en troisième débat de la commission des finances.

Groupe PLR

Le groupe PLR indique qu'il était entré en matière sur le budget en espérant que la croissance des charges puisse être revue à la baisse (il n'avait même pas l'ambition qu'elles diminuent, mais éventuellement qu'elles stagnent). Le Conseil d'Etat s'était fixé comme objectif 1,9%, ce qui était déjà insuffisant aux veux du PLR. L'exercice budgétaire s'est déroulé en commission et il conduit à une augmentation des charges de 47.4 millions de francs par rapport au moins de septembre, soit une augmentation qui est passée de 1,9% à 2,5%. C'est un travail qui est objectivement celui d'une majorité qui veut augmenter les charges. Ce n'est pas la politique du PLR. Par conséquent, comme il l'avait annoncé, le PLR s'opposera au projet de budget ne pouvant se satisfaire de charges qui augmentent largement. Contrairement à ce que disent les socialistes, les revenus augmentent. Si on regarde les revenus prévus par ce budget, ce sont 8,15 milliards de francs, c'est-à-dire 100 millions de francs de plus que le budget 2017. Par conséquent, il v a un peu plus de 1% d'augmentation des recettes, soit une augmentation supérieure à l'augmentation de la population et à l'indexation. On est dans une forte croissance de revenus, mais dans une encore plus forte croissance des dépenses. Cela devait s'inscrire dans un PFQ qui a été réclamé par les commissaires puisque le Conseil d'Etat avait dit, lors de la présentation de son budget, qu'un programme de retour à l'équilibre serait présenté à l'automne. Le groupe PLR remercie le Conseil d'Etat d'avoir donné aux députés le PFO et ils ont pris note que, pour moitié, ce sont des augmentations fiscales qui concernent exclusivement la classe movenne. Il y a encore près de 30% qui sont des reports de charges et donc pas des économies. Il y a aussi de nouvelles sources de revenus recherchées, notamment par le biais de l'exploitation d'une gravière. Il y a, certes, quelques économies annoncées, mais de façon très modeste et qui doivent encore être négociées. Le groupe PLR doute que ces promesses d'économies soient tenues. Le budget 2018 ne satisfait absolument pas le PLR et les perspectives dans lesquelles il s'inscrit encore moins. Par conséquent, il refusera le budget.

Groupe UDC

Le groupe UDC constate que ce projet de budget est déficitaire à hauteur de 186 millions de francs, mais le déficit pourrait même être de 200 millions de francs puisque les 15 millions de francs de revenus des SIG sont comptés dans le budget alors qu'ils ne sont pas encore votés. Le groupe UDC ne vote de toute façon pas des budgets déficitaires, mais ce budget est trop largement déficitaire. Contrairement à l'avis de la gauche, pour le groupe UDC ce n'est pas un problème de revenus, mais de charges. Il rappelle qu'un budget de plus

PL 12176-A 130/244

de 10 milliards de francs pour une population de 500 000 habitants, cela doit être unique au monde. Il relève également que l'équilibre a été promis depuis longtemps, notamment lors du discours de Saint-Pierre, mais il est repoussé à chaque fois plus tard. Ce qui inquiète le plus le groupe UDC, c'est qu'avec un tel budget on est en train de saborder quelque chose d'indispensable pour Genève, à savoir PF17. Alors que les caisses sont vides, PF17 va momentanément faire baisser les recettes fiscales. Toutefois, si le PF17 ne passait pas, le problème à Genève sera tellement inquiétant que la discussion actuelle semblera une peccadille en comparaison. Le Conseil d'Etat rend un mauvais service à la République en présentant un budget de cette sorte. Quant au PFQ, il induit des augmentations de revenus alors que la charge fiscale est déjà la plus élevée de Suisse. Il prévoit également 82,5 millions de francs de charges pour les communes. Le bénéfice cumulé de celles-ci étant de 100 millions de francs, cela signifie que l'on va ainsi mettre leurs bénéfices à zéro. Pour le contribuable, c'est un report de charges. Pour le groupe UDC, c'est tout doublement inacceptable. Il regrette vraiment que cela se passe ainsi en fin de législature avec un Conseil d'Etat en qui ils avaient cru initialement. Contrairement à tout ce qui avait été fait avant, le groupe UDC avait voté la première fois le budget en se disant que le nouveau Conseil d'Etat était plein de dynamique. Le groupe ne voulait pas mettre les pieds contre le mur simplement parce qu'il n'a pas de représentant au Conseil d'Etat et ils ont donc joué le jeu. Aujourd'hui, vu le résultat, ils ne peuvent être que décus et ne voteront pas le budget.

Groupe PDC

Le groupe PDC va parler sur un ton amer. L'année passée, le Grand Conseil a voté un budget déficitaire d'environ 80 millions de francs avec déjà une très forte croissance des charges autour de 2,2% sauf erreur. Il s'est donné la peine de donner une vraie majorité parce qu'il y avait eu une rupture du contrat social. À un moment donné, dans une république comme le canton de Genève, on a une responsabilité politique. Le commissaire indique avoir assumé cette responsabilité politique pour son groupe et avec la commission des finances. Cette année, le Conseil d'Etat s'est retrouvé devant des difficultés supplémentaires qui l'ont amené à ramener les charges sous la barre des 2%. Après ces longues semaines de débat, on voit que le budget n'a fait qu'augmenter au niveau des charges. Certes, on est parti de loin avec un déficit qui était initialement de 260 millions de francs et on pourrait dire que les choses vont mieux.

Le groupe PDC constate également que ce budget prévoit 291 ETP supplémentaires. À ce rythme, il y aura 3000 ETP supplémentaires dans dix

ans. Aujourd'hui, l'Etat compte 16 500 fonctionnaires et ce nombre passerait ainsi à 20 000 dans dix ans. Il veut bien, mais il demande comment donner de vraies prestations aux citoyens sans avoir un peu de rigueur et d'organisation dans l'Etat. On pourrait lui rétorquer que ce n'est pas le rôle du parlement, mais celui du Conseil d'Etat. Celui-ci a fait cet exercice, mais le budget que la commission des finances va voter aujourd'hui n'est plus le budget du Conseil d'Etat, en tout cas pas celui magistrat en charge du département des finances, et il le déplore. Il faut constater que, lors des discussions de la commission des finances, au sein du Conseil d'Etat, excepté le conseiller d'Etat en charge de la mobilité, quand on a parlé de faire des économies, de trouver des solutions et d'amener un peu de rigueur, il s'est retrouvé seul avec le magistrat en charge du département des finances. Néanmoins, on est devant nos responsabilités politiques et le PDC est un parti gouvernemental. À ce titre, il a essayé et il remercie le PLR avec qui il a eu des discussions constructives et avec qui il aurait été possible de faire un certain nombre d'économies qui auraient permis de rééquilibrer les choses et de s'organiser peut-être différemment. Ce qui est important c'est de se donner les moyens d'avoir une organisation efficiente et qui permette de donner des véritables prestations aux citovens. Aujourd'hui, il ne sait pas si ces prestations seront meilleures parce que le canton de Genève a prévu un déficit de 186 millions de francs dans son budget. Aujourd'hui, il estime personnellement qu'avec un budget aussi déficitaire, on va même jusqu'à donner une annuité complète. La loi prévoit en effet qu'elle doit être versée, mais on a aussi entendu que les syndicats étaient prêts à entrer en matière sur une négociation. Il estime que c'est une situation qui, dans le cas d'espèce, va demander des efforts aux générations futures. Comme convenu avec le magistrat en charge du département des finances, il va soutenir le budget ce soir tel qu'il sort des débats de commission. Pour autant, il ne donne pas un blanc-seing (d'ailleurs, il constate que la guerre a déjà été déclarée, ce soir, au président du CSP). S'il y a des efforts qui peuvent encore être faits ces prochaines semaines, le groupe PDC se joindra peut-être aux 51 voix nécessaires pour approuver un budget déficitaire. Aujourd'hui, il donne sa voix, mais il ne donne pas celle de son parti.

Groupe des Verts

Le groupe des verts espère, par rapport aux propos tenus par le groupe PDC, que ce budget ne tiendra pas en plénière à la restitution d'une subvention à un membre du groupe PDC. Cela serait navrant. Quant aux Verts, ils ne sont pas encore majoritaires, ni au Conseil d'Etat, ni au Grand Conseil. Ce budget n'est pas leur budget idéal. Pourtant, ce budget est très différent des douzièmes provisoires. Par conséquent, il porte des espoirs d'amélioration pour le bien-

PL 12176-A 132/244

être de la population Il y a dans ce budget des ressources supplémentaires qui ne sont pas sujettes à des discussions politiques dogmatiques. Ce sont des ressources supplémentaires pour l'Hospice général, pour l'IMAD, pour le DIP ou pour le TPG. Ces dernières sont les seules ressources qui soient un peu identifiées politiquement puisqu'elles feront plaisir au parti socialiste étant donné que c'est pour appliquer leur projet de loi que ces ressources sont nécessaires. Le budget prévoit également des ressources supplémentaires pour les HUG, en particulier pour l'exploitation de nouveaux bâtiments qui ont été acceptés en plénière, qui ont été construits et qu'il faut maintenant exploiter pour le bien-être de patient de gauche comme de droite. Il faut en convenir avec les Verts que c'est largement mieux que les douzièmes provisoires pour le bien-être de la population, des patients, des parents d'élèves, des usagers des TPG, etc. Donc, ce budget est un petit pas vers la victoire de tous contre la victoire de quelques-uns, c'est-à-dire plus de bien-être pour la majorité de la population. Ce petit pas est fait au bénéfice de la communauté genevoise. La recherche du bien commun, du dialogue, du consensus, c'est ce que les Verts recherchent en général pour aboutir à des améliorations pour tout le monde. Ce budget est un budget de consensus. Il a le mérite d'exister. Ce soir, le groupe des Verts le votera en commission. Il le votera aussi en plénière s'il reste inchangé. On n'est jamais à l'abri de changement intempestifs, y compris pour la restitution de petites subventions de 100 000 F. Le groupe des Verts annonce qu'il votera le budget ce soir en commission, mais également en plénière parce que c'est leur responsabilité d'assurer plus de bien-être pour la population et les Verts ne fuient jamais leurs responsabilités.

Groupe MCG

Le groupe MCG indique que le problème des finances genevoises est très simple, il manque plus d'un demi-milliard de francs dans les caisses de l'Etat. Ce sont 280 millions de francs qui sont versés chaque année aux communes frontalières et près de 300 millions de francs que le canton verse au titre de la péréquation intercantonale. Il explique qu'il y a ainsi une perte de recettes qui est conséquente et qui est due à l'excès de générosité qui s'est accumulé au cours des générations et qui fait que le canton dilapide ses moyens à toute la région. Une autre problématique importante pour le MCG, ce sont les frontaliers qui créent une précarité et une instabilité et qui causent des problèmes sociaux importants. Tout ceci fait que les Genevois sont contraints, d'une manière ou d'une autre, de se serrer la ceinture ou de s'endetter. Il faudrait encore parler du principe de l'assurance-maladie qui vient s'ajouter à tout cela, mais des initiatives sont lancées pour essayer d'améliorer cette situation à long terme au niveau fédéral, ce qui est le bon niveau pour le faire.

Dans ce cadre difficile pour Genève, le MCG pense qu'ajouter une instabilité et des crises, même si c'est pour de petits intérêts politiciens ou personnels, n'a pas beaucoup de sens. On ne peut s'amuser à faire des petits combats politiciens, mais les députés ont aussi des responsabilités. Sur un coup de tête ou par dogmatisme, ils ne peuvent pas effacer une politique publique ou partir dans des situations où on joue quand même avec la vie de milliers de personnes et avec un budget de 8 milliards de francs. Cela impose d'avoir une responsabilité. C'est aussi ce qui est important pour le MCG. Plus la situation devient difficile, et elle l'est malheureusement pour le canton de Genève, plus cela demande d'avoir de la responsabilité.

Le MCG note que certains voudraient les douzièmes provisoires pour pouvoir faire des économies. Il demande toutefois quelle image cela donnerait du canton. Par ailleurs, c'est une non-décision. On peut alors se demander quel est le rôle de la politique et si cela consiste à laisser naviguer le navire sans mettre un pilote à la barre, laisser le bateau partir au fil de l'eau ou laisser à l'administration le soin de gérer les choses. Il pense que le non-choix n'est pas une politique.

Concernant le budget en lui-même, pour le groupe MCG, les difficultés sont avant tout des problèmes de ressources plus que des problèmes de dépenses, même s'il faut veiller au contrôle des charges et à une rigueur budgétaire. Il est tout de même satisfait de quelques éléments clés de ce budget, notamment la lutte contre la fraude sociale. Le groupe MCG pense que, si on veut garder, à long terme, des prestations pour les personnes qui sont à l'aide sociale ou qui sont en difficulté ou en précarité, on doit être d'autant plus restrictif au niveau de tout ce qui est fraude sociale. Le groupe MCG se réjouit ainsi de tout ce qui a été mis en place pour le budget 2018 et tout ce qui le sera dans le cadre du PFQ. Avec l'élan pour freiner l'arrivée des élèves frontaliers, il y a quelque chose de nouveau et de courageux qui a été fait. Le groupe MCG pense également que le respect des fonctionnaires, comme de tous les habitants du canton, est important et il faut y veiller. Quoi qu'en pensent certains, ce n'est pas quelque chose qui doit être oublié. D'un autre côté, on voit au fil de séances une irresponsabilité. On a quand même un budget accepté à l'unanimité du Conseil d'Etat et qui est contesté par l'Entente pourtant majoritaire au Conseil d'Etat. De la part de ces partis, il y a quand même un manque de responsabilité vis-à-vis de ce que font leurs propres magistrats. Le groupe MCG n'a pas à faire de leçon, même si chacun est libre de les faire, mais le président du Conseil d'Etat a eu des propos durs lors des extraits vendredi dernier quand le PFQ a failli être rejeté. Au final, le MCG a une préoccupation, globale c'est la prospérité du canton. C'est par ce biais qu'on arrive à trouver des solutions aux divers enjeux et c'est la direction dans

PL 12176-A 134/244

laquelle il essaye d'aller. <u>Il est vrai qu'une prospérité ne doit pas profiter qu'à une petite poignée de personnes, cela doit être quelque chose de partagé le plus largement possible.</u> C'est la conviction du MCG. Le groupe MCG soutiendra donc le budget en commission.

VOTE DIJ PL 11968 EN 3° DÉBAT

Le président soumet au vote :

Le titre et le préambule, qui adopté sans opposition.

Les articles:

- 1 « Perception des impôts ».
- 2 « Perception des centimes additionnels ».
- 3 « Personnes physiques ».
- 4 « Personnes morales »
- 5 « Successions et enregistrements ».
- 6 « Budget ».

sont adoptés sans opposition

Ensuite, le président donne lecture de l'article 7 « Fonctionnement », tel qu'amendé par les commissaires de par leurs votes sur les différents amendements présentés par le CE ou par eux-mêmes, dont la teneur est la suivante :

- « ¹ Les charges s'élèvent à 8 340 938 628 F et les revenus à 8 154 511 956 F hors imputations internes et subventions à redistribuer.
- ² L'excédent de charges s'élève à 186 426 672 F et l'excédent de charges avant dotations et dissolutions de provisions à 195 033 842 F. »

Cet article 7 « Fonctionnement », tel qu'amendé, **est accepté par** : 8 oui (3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 MCG) et 7 non (1 EAG, 4 PLR, 2 UDC)

Ensuite le président donne lecture de l'article 8 « Investissements », tel qu'amendé par les commissaires de par leurs votes sur les différents amendements présentés par le CE ou par eux-mêmes et dont la teneur est la suivante :

« al. 1 Les dépenses d'investissement sont arrêtées à 750 254 344 F et les recettes à 23 610 474 F, hors prêts ordinaires.

- al. 2 Les investissements nets s'élèvent à 726 643 870 F.
- al. 3 Les dépenses relatives aux prêts ordinaires sont arrêtées à 40 060 000 F et les recettes à 5 316 249F. »

L'article 8 « Investissements », tel qu'amendé, **est accepté par** : 8 oui (3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 MCG), 6 non (4 PLR, 2 UDC) et 1 abst. (EAG)

Les articles:

9 « Emprunts ».

10 « Facturation ».

Sont adoptés sans opposition

Enfin, le président soumet au vote le projet de loi PL 12176.

Ce projet de loi budgétaire 2018, dans son ensemble, **est adopté par** : 8 oui (3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 MCG) et 7 non (1 EAG, 4 PLR, 2 UDC)

Déclaration du président

Le président remercie la commission qui a tenu des débats sereins. Il remercie également le Conseil d'Etat qui a pu largement se libérer, malgré sa séance du mercredi, l'administration, en particulier l'administration des finances, pour son soutien indéfectible et indispensable, M. Audria sans lequel la commission ne serait rien, les procès-verbalistes qui ont fait un travail extraordinaire et le service du Grand Conseil qui a toujours été disponible pour aider la commission.

Déclaration du président du département des finances

Le président du département se joint aux remerciements prononcés par le président de la commission s'agissant du travail et de l'ambiance qui a prévalu lors de l'étude de ce projet de budget. Lorsque le Conseil d'Etat a présenté, au début du mois de septembre, ce projet de budget 2018, il a dit que celui-ci n'était pour lui ni satisfaisant, ni réjouissant. Pourtant, il s'est trouvé une unanimité du Conseil d'Etat pour le proposer au parlement en faisant un énorme travail d'arbitrage alors qu'il était parti de très loin. Il a fait ce travail

PL 12176-A 136/244

parce qu'il est de la responsabilité du Conseil d'Etat de déposer un projet responsable. Il se permet de rappeler qu'à l'époque, les prévisions fiscales n'étaient pas aussi optimistes qu'au moment de la présentation des amendements du mois de novembre. Cela étant, il s'était attelé très sérieusement à maintenir l'augmentation des charges en dessous des 2%, ce qui n'a pas été possible d'atteindre au terme de ces débats et de décisions qui sont survenues au parlement. Le Conseil d'Etat en prend acte. C'est la réalité des rapports de force politique au Grand Conseil.

Il était de la responsabilité du Conseil d'Etat de présenter un projet de budget et le président du département est satisfait de constater qu'il v a une majorité de cette commission qui a décidé de voter un budget. Cela permet d'assurer des prestations, même si le déficit ne réjouit personne. Au-delà des prestations qu'il faut garantir à la population, la question de l'image du canton est très importante. Cela ne serait pas favorable à la réputation du canton de ne pas avoir de budget pour une deuxième année de la législature. À cet égard, le Conseil d'Etat a la responsabilité de veiller à cela et il espère que le plénum confirmera la décision de la commission. Il reste néanmoins des enjeux et il percoit encore beaucoup de tensions. Il aimerait rappeler que le canton fait face à des enjeux et à des dangers énormes et qu'à ce titre le PF17 est un enjeu majeur. Il mettra toute son énergie en tant que magistrat pour essayer de convaincre le parlement qu'il faut réussir cette réforme fondamentale parce qu'il en va de la prospérité et de l'avenir du canton. Le cadre fiscal que l'on connaît et qui est très favorable risque d'être péjoré de manière considérable si le canton ne réussit pas cette réforme. Il rappelle que le manque à gagner serait infiniment plus important si le canton ne réussit pas cette réforme.

Enfin, le président du département des finances remercie les commissaires pour la qualité des échanges et la sérénité des débats, à quelques rares exceptions, mais surtout pour doter la république d'un budget pour 2018. Il espère que ce vote sera confirmé dans quelques semaines en plénière du Grand Conseil.

Désignation des rapporteurs.

Ensuite, le président demande quel commissaire souhaite prendre le rapport de majorité et vu l'absence de réponse, il désigne M. Velasco.

Le groupe PLR indique qu'il n'a pas encore pris de décision sur le dépôt d'un éventuel rapport de minorité. Il annonce à ce stade un rapport de minorité, mais il est vraisemblable qu'il n'en dépose pas. Dans tous les cas, il fera comme l'année passée, en prenant acte de la majorité qui a voté ce budget qui

correspond à la même majorité au Conseil d'Etat et il ne déposera pas d'amendements en plénière.

CONCLUSION

A la lecture de ce rapport, Mesdames et Messieurs les députés, vous aurez constaté que c'est une majorité hétéroclite du point de vue politique, qui comme lors du budget 2017, cette année, a encore décidé d'assumer le fait que cette république ait un budget.

En effet, à la lecture des prises de position, on peut affirmer que c'est un budget qui est assumé en opportunité, par un centre gauche. Pour le parti socialiste et les verts, l'augmentation des postes à l'IMAD, aux HUG et au DIP, ainsi que le respect des mécanismes salariaux pour la fonction publique, ainsi que la garantie du financement du projet de loi sur l'assurance-maladie et la rétrocession aux subventionnés de la coupe injuste opérée en 2016, a justifié le vote de Budget 2018. Et, ceci en soulignant que ce budget n'est pas celui qu'ils auraient proposé si l'alternative avait été majoritaire. Par ailleurs, les socialistes, s'étant opposés à l'idéologie de l'équilibre budgétaire à tout crin prônée par le PLR, considèrent que le fait d'admettre ce déficit évite à la fonction publique et aux prestations à la population des coupes sévères. Reste que pour ces groupes, la question des recettes et notamment l'adaptation de l'assiette fiscale aux besoins de cette république est une nécessité. Bien que le groupe MCG partage les éléments sociaux qui ont permis aux groupe des Verts et socialiste d'assumer ce budget, en matière fiscale et de politique régionale, ce groupe maintient des positions différentes. Il en va de même pour ce qui concerne le PFQ qui, pour les partis de l'alternative, il est un outil de politique d'austérité. Quant au PDC, bien qu'ayant suivi les coupes proposées par le groupe PLR et contraires au déficit affiché, il a dû rompre, à contrecœur, sa collégialité avec l'entente afin de soutenir son ministre comme la corde soutient le pendu. C'est un budget, avec un équilibre politique précaire qui doit solliciter le vote de 51 députés, comme l'exige la loi. Précaire, car en cas de modifications non concertées, d'absences programmées ce budget serait refusé.

Il en va de même pour les groupes qui composent la minorité, dont le seul point d'encontre et le refus du projet de budget, pour des raisons diamétralement opposées, les uns (PLR et UDC) considérant que l'on pas assez réduit les charges et l'autre (EAG) considérant que justement elles n'ont été augmentées et adaptées aux prestations de qualité que la population mérite. Il en va de même pour le PFQ.

PL 12176-A 138/244

Enfin, puisque le président du département des finances nous confirme dans sa déclaration que ce projet budget est soutenu unanimement par le Conseil d'Etat, il n'est pas faux de conclure qu'il y a aujourd'hui une rupture de majorité de droite entre celle existant au sein de ce Conseil d'Etat et celle qui devrait le soutenir au Grand Conseil, afin d'assumer leur budget.

Mesdames et Messieurs les députés la majorité tenue qui a, par son vote à la commission des finances, assumé le vote de ce projet du projet de budget 2018 vous demande, au bénéfice de ces explications, et vous encourage, à faire un bon accueil à ce projet de loi.

Il ne reste plus au rapporteur qu'à remercier les fonctionnaires qui tout au long des travaux nous ont prêté main-forte et plus particulièrement le Secrétariat général du Grand Conseil ainsi que le secrétaire scientifique de la Commission des finances

Annexes:

- 1. Présentation des thèmes transversaux par le Conseil d'Etat
- 2. Amendements présentés par le Conseil d'Etat au 3^e débat
- 3. Tableau des amendements votés état à la fin du 3^e débat
- 4. Listes des amendements votés par la Commission des finances (issus du troisième débat)

Des éléments complémentaires (notamment les rapports de souscommissions, les réponses aux questions transversales et les différentes listes d'amendements présentés par le Conseil d'Etat notamment au second débat) se trouvent dans le volume « Annexes au rapport de majorité ».

Projet de loi (12176-A)

établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2018 (LBu-2018) (D 3 70)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,

vu les articles 69, 96, 97, 108, 152, 154 et 156 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012;

vu la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013, décrète ce qui suit :

Chapitre I Contributions publiques

Art. 1 Perception des impôts

Le Conseil d'Etat perçoit les impôts conformément aux lois en vigueur.

Art. 2 Perception des centimes additionnels

Il est perçu en 2018, au profit de l'Etat, les centimes additionnels prévus au chapitre II de la présente loi.

Chapitre II Centimes additionnels

Art. 3 Personnes physiques

- ¹ Il est perçu 47,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant des impôts cantonaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques.
- ² En application de la loi accordant une indemnité annuelle de fonctionnement à l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) pour les années 2016 à 2019, du 4 novembre 2016 (loi n°11844), il est perçu, en 2018, 1 centime additionnel supplémentaire, par franc et fraction de franc, sur le montant des impôts cantonaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

Art. 4 Personnes morales

Il est perçu:

- a) 88,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le bénéfice des personnes morales;
- b) 77,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le capital des personnes morales.

PL 12176-A 140/244

Art. 5 Successions et enregistrement

Il est perçu:

a) pour les successions ouvertes après le 31 décembre 2017, 110 centimes, par franc et fraction de franc, sur les droits prévus aux articles 19 à 21 de la loi sur les droits de succession, du 26 novembre 1960; les successions ouvertes avant le 1^{er} janvier 2018 restent soumises aux centimes additionnels prévus par la loi budgétaire de l'année du décès;

b) 110 centimes, par franc et fraction de franc, sur les droits prévus dans la loi sur les droits d'enregistrement, du 9 octobre 1969, à l'exception des amendes. Les actes enregistrés avant le 1^{er} janvier 2018 restent soumis aux centimes additionnels prévus par la loi budgétaire de l'année de leur enregistrement.

Chapitre III Budget

Art. 6 Budget

Le budget de l'Etat de Genève pour 2018 est annexé à la présente loi.

Art. 7 Fonctionnement

- ¹ Les charges s'élèvent à 8 340 938 628 F et les revenus à 8 154 511 956 F hors imputations internes et subventions à redistribuer.
- ² L'excédent de charges s'élève à 186 426 672 F et l'excédent de charges avant dotations et dissolutions de provisions à 195 033 842 F.

Art. 8 Investissements

- ¹ Les dépenses d'investissement sont arrêtées à 750 254 344 F et les recettes à 23 610 474 F, hors prêts ordinaires.
- ² Les investissements nets s'élèvent à 726 643 870 F.
- ³ Les dépenses relatives aux prêts ordinaires sont arrêtées à 40 060 000 F et les recettes à 5 316 249F.

Chapitre IV Emprunts

Art. 9 Emprunts

- ¹ Pour assurer l'exécution du budget, le Conseil d'Etat est autorisé à émettre des emprunts en 2018, au nom de l'Etat de Genève.
- ² Le Conseil d'Etat peut, en outre, renouveler en 2018 les emprunts venant à échéance ou remboursés par anticipation.

Chapitre V Garantie de l'Etat

Art. 10 Facturation

¹ Le taux de rémunération des engagements de pied de bilan de l'Etat est fixé pour l'année 2018 comme suit :

Transports publics genevois (TPG)	0,125%
Fondation de l'Ecole internationale de Genève	0,125%
Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID)	0,125%
Fondation Cité universitaire	0,125%
Haute école de travail social (HETS)	0,125%
Fondation d'aide aux entreprises	0,125%
Rentes genevoises	0,081%
Fondation des parkings (Genève-Plage)	0,125%
Palexpo SA	0,125%
Fondation pour l'expression associative	0,125%
Groupement local de coopération transfrontalière pour l'exploitation du téléphérique du Salève	0,125%

² La liste des engagements ci-dessus peut évoluer en cours d'exercice en fonction des engagements décidés par le Conseil d'Etat et/ou le Grand Conseil.

PL 12176-A 142/244

issu du troisième débat de la Commission des finances du 29 novembre 2017			en CHF	
	Projet de budget 2018	Budget 2017	Compte 2016	
Fonctionnement				
Revenus (hors imputations internes et subventions à redistribuer)	8 154 511 956 F	8 055 646 554 F	8 051 653 142 F	
Charges (hors imputations internes et subventions à redistribuer)	8 340 938 628 F	8 135 162 942 F	7 990 444 781 F	
Résultat net	- 186 426 672 F	- 79 516 388 F	61 208 361 F	
Investissement				
Recettes	23 610 474 F	14 651 900 F	125 582 810 F	
Dépenses	750 254 344 F	795 343 886 F	550 016 301 F	
Investissements nets	726 643 870 F	780 691 986 F	424 433 492 F	

Il s'agit des investissements hors prêts ordinaires et hors location financement.

Projet de budget 2018

Investissement (Prêts)			
Recettes	5 316 249 F	2 922 765 F	11 782 302 F
Dépenses	40 060 000 F	34 190 000 F	10 472 411 F
Investissements nets	34 743 751 F	31 267 235 F	- 1 309 891 F

ANNEXE 1

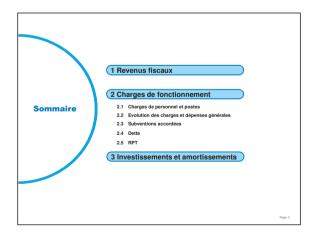
21/09/2017

Projet de budget 2018 Commission des finances Thèmes transversaux

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE 20 septembre 2017

Département des Finances Direction générale des finances de l'Etat

Page 1



PL 12176-A 144/244

21/09/2017

1.

Revenus fiscaux

non 2

Revenus fiscaux

- Impôts des personnes physiques
 - Barème ordinaire (IBO)
 - Impôt sur le revenu
 - Impôt sur la fortune
 - Impôt à la source
- Impôts des personnes morales
 - Impôt sur le bénéfice
 - Impôt sur le capital

Page 4

21/09/2017

Revenus fiscaux

Impôts des personnes physiques imposées au barème ordinaire

Estimation de l'impôt 2018

- Evaluation de l'impôt 2015 (base de calcul)
- Prise en compte des dossiers 2016 connus
- Hypothèses de variation du revenu et de la fortune
 - Entre 2015 et 2016 (PIB: +1,3% et BNS)
 - Entre 2016 et 2017 (PIB: +1,4% et BNS)
 - Entre 2017 et 2018 (PIB: +1,7% et croissance de long terme)

Dago 6

Revenus fiscaux Impôts des personnes physiques imposées au barème ordinaire 2015 2016 2017 PB2018 Impôt courant 3'204 3'218 3'294 3'362 Notifié 2'430 (76%) Non notifié 774 amplifié (24%)Impôt sur le revenu -0.8% +1.7% +1.3% Impôt sur la fortune +5,2% +4,8% +4,7% Modèle: +1,7% Impôt sur le revenu +1,3% +1,4% Impôt sur la fortune +1,9% +4,1% +3,0%

3

PL 12176-A 146/244

21/09/2017

Revenus fiscaux

Impôts des personnes physiques imposées au barème ordinaire

Mesures du Conseil d'Etat

	2017	PB 2018
59 A – Frais de déplacement	+36	+36
79 - Certificats de salaire	+16	+16
86 - Taxateurs supplémentaires		+42
87 - Création d'un service de régularisation		+17
	+52	+111

. .

Revenus fiscaux

Impôt des personnes physiques imposées à la source

■ Estimation de l'impôt 2018

- Perception 2017 connue à fin juin
- Incertitudes sur l'évolution de l'IS (quasi-résidents, etc.)
- Informations en cours pas utilisées, impôt en légère baisse par rapport à 2017, évalué à 704 millions

21/09/2017

Revenus fiscaux

Impôts des personnes morales

Estimation de l'impôt 2018

- Evaluation de l'impôt 2015 (base de calcul)
- Prise en compte des dossiers 2016 connus
- Hypothèses de variation du bénéfice et du capital
 - Entre 2015 et 2016 (questionnaire de janvier 2017: +8,2%)
 - Entre 2016 et 2017 (questionnaire de janvier 2017: -6,9%)
 - Entre 2017 et 2018 (croissance de long terme: +3,0%)

Revenus fiscaux Impôts des personnes morales							
	2015	2016	2017	PB2018			
Impôt courant	1'378	1'486	1'389	1'430			
Notifié	848 (62%)						
Non notifié	530 (38%)						
Impôt sur le bénéfice Impôt sur le capital		+8,0% +7,4%	-9,2% +3,0%	+3,0% +3,0%			
				Page	e 10		

PL 12176-A 148/244

21/09/2017

Revenus fiscaux

Impôts des personnes physiques et des personnes morales

	C2016	B2017	PB2018	PB2018/B2017	
Personnes physiques					
Impôt courant estimé	3'921	4'015	4'066	+51	+1,3%
Correctifs et reliquat	-32	34	21	-13	-39,3%
Autres	-109	-156	-163	-8	+4,8%
Total rubrique 400	3'779	3'893	3'923	+30	+0,8%
Personnes morales					
Impôt courant estimé	1'474	1'460	1'430	-30	-2,1%
Correctifs et reliquat	0	39	33	-5	-13,9%
Autres	0	5	3	-2	-40,0%
Total rubrique 401	1'474	1'504	1'466	-37	-2,5%
Total PP & PM	5'254	5'397	5'389	-7	-0,1%

Page 11

Revenus fiscaux

Baisse de l'impôt des PP et des PM entre le B2017 et le PB2018

Evaluation de l'impôt de l'année fiscale 2017

- Baisse du point de départ pour les estimations fiscales
- Modification des hypothèses de croissance
 - Baisse des hypothèses de croissance du revenu
 - Hausse des hypothèses de croissance de la fortune
 - Baisse des hypothèses de croissance du bénéfice
- Baisse de l'effet multiplicateur entre PIB et impôt sur le revenu

21/09/2017

Revenus fiscaux

Baisse de l'impôt des PP et des PM entre le B2017 et le PB2018

Evolution de l'impôt entre 2017 et 2018

- Hypothèses de croissance pour 2018
- Nouvelles mesures du Conseil d'Etat pour 2018
- Eléments non récurrents anticipés pour 2018 nettement inférieurs à ceux de 2017

Page 13

2.1

Charges du personnel

PL 12176-A 150/244

21/09/2017

2.1.1

Charges du personnel

En francs

Page 15

Charges de personnel 2018

Principales variations – nature 30 – (1/2)

Augmentation de 1,7% (+40 millions) par rapport au budget 2017.

Les éléments suivants sont les principaux facteurs de la hausse :

- Effet induit des variations d'effectifs 2017 (+11,7 millions);
- Nouveaux postes 2017 et 2018 (+33,6 millions nets) principalement destinés aux axes suivants :

A Formation

H Sécurité et population (H02 & H07)

I Justice M Finance et impôts

P 05 DGSI

- Effet induit annuité 2017 (+7,6 millions);
- Demi-annuité 2018 (+9,8 millions) au PB2018.

21/09/2017

Charges de personnel 2018 Principales variations – nature 30 – (2/2)

Ces augmentations sont partiellement compensées par des économies transversales :

- Réduction budgétaire sur les charges de personnel dans le cadre de l'économie de -5% (-13,2 millions);
- · Effet Noria (-8,5 millions);
- · Caisse des magistrats (-1,5 millions).

Page 17

Charges de personnel 2018

Principales variations – nature 30 – Rappel des mécanismes (1/2)

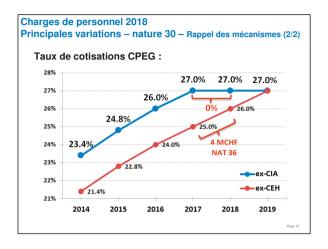
Annuité et indexation :

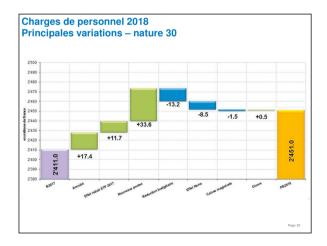
- Le mécanisme salarial 2018 est inscrit au PB pour un montant correspondant à une demi-annuité;
- · L'indexation est égale à 0% dans le projet de budget.

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016	2017	PB2018
Annuité	-	OUI	OUI	CONDITIONNELLE*	-	OUI	1/2
Indexation	-	-	-		-	-	-

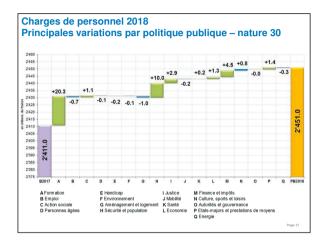
^{*} Annuité versée uniquement au personnel ayant un salaire équivalent 100% annuel inférieur à 86'868.-

PL 12176-A 152/244





21/09/2017



Charges de personnel 2018 Principales variations par politique publique – nature 30

Politique publique	Budget 2016 selon les 12èmes	Budget 2017	Projet de budget	Ecart Projet Budget 2018 vs Budget 2017	
	provisoires	2017	2018	en francs	en %
A Formation	1'188.1	1'212.6	1'233.0	20.3	1.7%
B Emploi	38.1	38.2	37.4	-0.7	-1.9%
C Action sociale	21.2	21.1	22.2	1.1	5.09
D Personnes ágées	7.9	8.8	8.7	-0.1	-1.69
E Handicap	6.0	6.2	6.0	-0.2	-2.89
F Environnement	38.4	38.9	38.8	-0.1	-0.39
G Aménagement et logement	50.1	50.3	49.4	-1.0	-1.99
H Sécurité et population	476.4	492.1	502.1	10.0	2.09
I Justice	125.2	130.2	133.1	2.9	2.29
J Mobilité	33.4	34.6	34.4	-0.2	-0.59
K Santé	17.9	18.6	18.8	0.2	0.99
L Economie	18.4	20.9	22.2	1.3	6.49
M Finance et impôts	63.9	65.4	69.9	4.5	6.91
N Culture, sports et loisirs	4.6	4.4	5.2	0.8	19.09
O Autorités et gouvernance	50.1	48.0	47.9	-0.0	-0.19
P Etats-majors et prestations de moyen	206.3	215.9	217.3	1.4	0.79
Q Energie	5.0	4.9	4.6	-0.3	-5.39
Total Général	2'351.2	2'411.0	2'451.0	40.0	1.79

PL 12176-A 154/244

21/09/2017

2.1.2

Charges du personnel

Les ETP



Dana 22

Effectif du personnel 2018

Principales variations - (ETP permanents / auxiliaires / agents spécialisés)

Le PB 2018 prévoit **183 postes** nouveaux qui induiront un coût net supplémentaire dans les comptes.

Le nombre de postes bruts augmente de 296.7 soit +1.8% (y compris 113.8 postes autofinancés) résultant de l'effet conjugué :

Création de 245.6 nouveaux postes selon les priorités du Conseil d'Etat :

- + 191.7 postes au DIP dont 133 enseignants et 58.7 administratifs.
- + 20.5 postes au Pouvoir Judiciaire, dont 1 magistrat,
- + 12 postes à la DGSI (programme P05),
- + 11.5 postes pour la sécurité publique (COPI/CECAL) et privation de liberté.

21/09/2017

Effectif du personnel 2018

Postes autofinancés - (ETP permanents / auxiliaires / agents spécialisés)

Autofinancement de 113.8 postes en lien principalement avec :

- + 66 postes au DSE concernant :
 - + 48.5 postes pour la sécurité internationale (Amba Centro, tâches de protection, Aéroport de Genève),
 - + 11 postes pour la police pour garantir le respect et la bonne application de la LTVTC,
 - + 5 postes au service d'application des peines et mesures (SAPEM)
 - + 1.5 postes DGSI charges contraintes et induites.
- 42 postes au DF notamment pour la régularisation des dossiers fiscaux.
- + 3.8 postes au DIP pour le service dentaire scolaire.
- + 2 postes au DETA pour la Traversée du Lac

Page 25

Effectif du personnel 2018

Principales variations - (ETP permanents / auxiliaires / agents spécialisés)

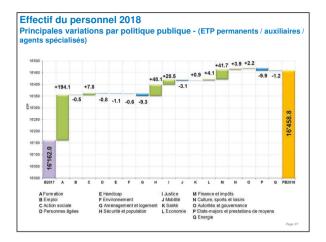
Diminution de postes :

 62.7 postes en lien avec les économies sollicitées dans les départements :

Département	ETP
PRE	2.7
DF	15.4
DSE	16.6
DALE	11.7
DETA	14.3
DEAS	2.0
TOTAL	62.7

PL 12176-A 156/244

21/09/2017



Effectif du personnel 2018

Total Petit Etat – par politique publique - (ETP permanents / auxiliaires / agents spécialisés)

Politique publique	Budget 2016 selon les 12èmes	Budget 2017	Projet de budget	Ecart Projet Budget 2018 vs Budget 2017		
	provisoires	2017	2018	en nombre de postes	en%	
A Formation	7'731.6	7'979.5	8'173.6	194.1	2.4%	
B Emploi	290.5	288.7	288.2	-0.5	-0.2%	
C Action sociale	176.2	171.9	179.8	7.8	4.5%	
D Personnes ägées	65.5	73.4	72.5	-0.8	-1.29	
E Handicap	49.4	50.2	49.2	-1.1	-2.19	
F Environnement	264.4	263.5	262.9	-0.6	-0.29	
G Aménagement et logement	355.7	352.5	343.2	-9.3	-2.69	
H Sécurité et population	3'514.6	3'588.0	3'636.1	48.1	1.39	
I Justice	742.4	755.6	776.1	20.5	2.79	
J Mobilité	254.5	261.1	258.0	-3.1	-1.29	
K Santé	117.9	121.8	122.7	0.9	0.79	
L Economie	133.5	143.8	147.9	4.1	2.99	
M Finance et impôts	514.9	519.9	561.6	41.7	8.09	
N Culture, sports et loisirs	25.7	26.2	30.1	3.9	14.99	
O Autorités et gouvernance	216.1	217.8	220.0	2.2	1.09	
P Etats-majors et prestations de moyen	1'316.1	1'315.9	1'306.0	-9.9	-0.89	
Q Energie	33.3	32.2	31.0	-1.2	-3.99	
Total Général	15'802.2	16'162.0	16'458.8	296.7	1.89	

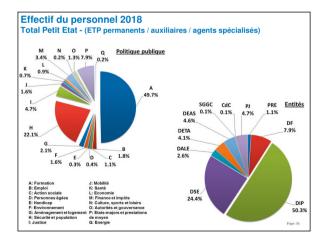
21/09/2017

Effectif du personnel 2018

Total Petit Etat – par entités - (ETP permanents / auxiliaires / agents spécialisés)

	Budget 2016 selon les 12èmes	2016 selon Budget		Ecart Projet Budget 2018 vs Budget 2017	
	provisoires	2017	2018	en nombre de postes	en %
PRE	184.4	182.8	181.6	-1.2	-0.7%
DF	1'305.3	1'279.6	1'301.2	21.6	1.7%
DIP	7'832.6	8'079.1	8'274.6	195.5	2.4%
PAT	1970.4	2'030.2	2'092.7	62.5	3.1%
ENS	5862.2	6'048.9	6'181.9	133.1	2.2%
DSE	3'803.2	3'947.4	4'023.0	75.6	1.9%
PAT	1762.6	1'916.9	1'959.0	42.1	2.2%
POL	2040.6	2'030.5	2'064.0	33.5	1.6%
DALE	449.9	437.8	425.8	-12.1	-2.8%
DETA	701.3	691.7	679.9	-11.8	-1.7%
DEAS	742.4	744.1	749.9	5.8	0.8%
Total administration	15'019.1	15'362.5	15'635.9	273.4	1.8%
SGGC	24.3	24.3	24.3	- 1	0.0%
PJ	742.4	755.6	776.1	20.5	2.7%
Total admin. 3 pouvoirs	15'785.7	16'142.4	16'436.3	293.9	1.8%
CdC	16.5	19.6	22.5	2.9	14.5%
Total général	15'802.2	16'162.0	16'458.8	296.7	1.8%

ana 29



PL 12176-A 158/244

21/09/2017

Effectif du personnel 2018

Total Petit Etat – par type/catégorie - (ETP permanents / auxiliaires / agents spécialisés)

Par type :	B2016 12èmes provisoires	B2017	PB2018	PB2018 vs	
Permanents	15'478.6	15'896.7	16'212.3	315.6	2.0%
Agents spécialisés	78.8	53.4	41.6	-11.8	-22.0%
Auxiliaires	244.8	212.0	204.9	-7.1	-3.3%
Total ETP	15'802.2	16'162.0	16'458.8	296.7	1.8%
Par catégorie :	B2016 12èmes provisoires	B2017	PB2018	PB2018 vs	
Magistrats	154.0	157.0	158.0	1.0	0.6%
PAT	7'738.8	7'925.7	8'054.8	129.2	1.6%
Enseignants	5'862.2	6'048.9	6'181.9	133.1	2.2%
Police, sûreté, prison	2'040.6	2'030.5	2'064.0	33.5	1.6%
Total ETP	15'795.6	16'162.0	16'458.8	296.7	1.8%

Pane 31

Effectif du personnel 2018

Total Grand État – par entités - (ETP permanents / auxiliaires / agents spécialisés)

A titre d'information :

Les effectifs des entités ci-dessous ne sont pas encore définitifs en raison de leur processus budgétaire actuellement en cours :

- ❖ HUG
- ❖ FIDP
- * PALEXPO SA

PL 12176-A 159/244

21/09/2017

Effectif du personnel 2018 Grand Etat – par entités - (ETP permanents / auxiliaires / agents spécialisés)

Entités contrôlées	Budget	Budget Budget		Projet de Projet Budget 2017 budget Budget 2017	
	2016	2017	2018	en nombre de postes	en % du budget
UNIGE	2'969.5	2974.3	3'027.7	53.4	1.8%
HUG (ye Joli-Mont & Montana)	10'065.6	10'399.2	10°399.2		0.0%
HG	902.4	902.4	946.3	43.9	4.9%
IMAD	1'777.6	1'837.9	1'877.9	40.0	2.2%
AIG	954.7	1'004.7	1'043.5	38.8	3.9%
TPG	1'833.8	1'872.3	1'920.0	47.7	2.5%
SIG	1'615.0	1'608.4	1'601.0	-7.4	-0.5%
FdP	166.7	159.9	161.2	1.3	0.8%
FPLC	6.4	8.2	8.1	-0.1	-0.9%
ĒΠ	23.4	25.6	27.7	2.1	8.0%
FIDP	36.1	36.6	1 40.0	3.4	9.3%
FIPOI	60.8	58.3	61.1	2.8	4.8%
Palexpo SA	191.0	204.7	1 204.7		0.0%
Ports Francs	32.0	32.0	2 31.3	-0.7	-2.2%
Total entités contrôlées	20'635.0	21'124.6	21'349.7	225.2	1.1%
Autres subventionnés	Budget 2016	Budget 2017	Projet de budget	Eca Projet Budge Budget	et 2018 vs
		2017	2018	en nombre de postes	en % du budget
HES	937.6	960.9	972.2	11.3	1.2%
EPI	638.0	670.6	669.3	-1.3	-0.2%
ĖMS	3'693.1	3'883.3	3"798.2	-85.1	-2.2%

Total autres subventionnées 5'268.7 5'514.8 5'514.8 2'458.7 75.1 1.4%

11 Processus budgétaire non encore débuté ou en cours, reprise des chilfres inscrits au 82017 ou un estimatif.

12 Ne dispose pas de budgets en termes de nombre de postes, chilfres réels au 30.06.2017.

2.2

Evolution des charges



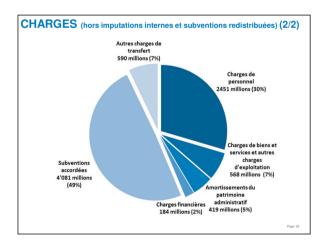
PL 12176-A 160/244

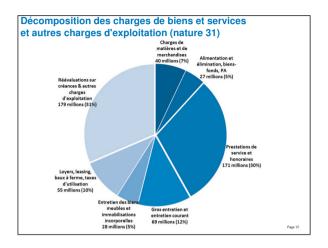
21/09/2017

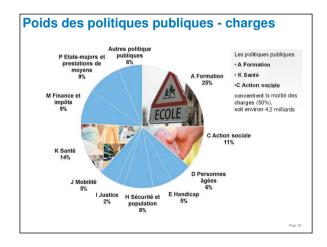
CHARGES (hors imputations internes et subventions redistribuées) (1/2)

Natures comptables	B 2017	PB 2018	Ecart PB 2018 / B2017		
Natures comptables	B 2017	FB 2010	En millions	En %	
30 Charges de personnel	2411.0	2451.0	40.0	1.7%	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	566.2	567.6	1.5	0.3%	
33 Amortissements du patrimoine administratif	407.7	419.2	11.5	2.8%	
34 Charges financières	192.1	184.1	-8.0	-4.1%	
36 Charges de transfert	4558.2	4671.6	113.3	2.5%	
Charges (hors imputations internes et subventions redistribuées)	8135.2	8293.5	158.4	1.9%	

Pane 35

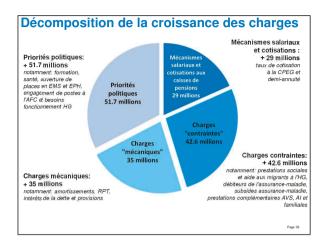






PL 12176-A 162/244

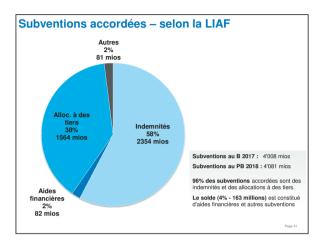
21/09/2017

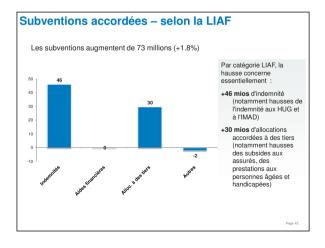


2.3

Subventions accordées







PL 12176-A 164/244

21/09/2017

Subventions accordées – indemnités monétaires

Indemnités monétaires	Ecart PB18-B17	PB 2018	B 2017	C 2016
HUG - Hőpitaux universitaires de Genève	11	877	866	828
UNIGE - Université de Genève	1	345	344	344
TPG - Transports publics genevois	-5	227	232	224
EPH & EPI - Etablis. personnes handicapées & intégration	6	205	199	193
IMAD - Institutions de maintien, aide et soins à domicile	14	181	167	159
EMS - Etablissements médicaux-sociaux	4	134	129	122
HES - Hautes écoles spécialisées	1	119	118	114
HG - Hospice général	3	82	79	78
Autres indemnités	10	184	175	197

...

Les subventions accordées – allocations à des tiers

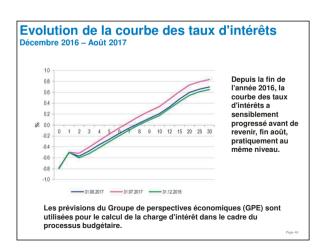
Allocations à des tiers	Ecart PB18-B17	PB 2018	B 2017	C 2016
Subsides aux assurés à ressources modestes	17	345	329	323
Hospice général - Prestations - Action Sociale	4	300	297	285
Prestations complémentaires fédérales - AVS/AI	11	414	403	385
Prestations complémentaires cantonales - AVS/AI	2	140	138	134
Mesures cantonales en faveur du chômage	-4	50	54	44
Subvention au logement social	-	51	51	45
Couverture des créances des assureurs pour primes impayées	2	53	52	50
Allocations familiales pour personnes non actives	3	47	44	42
Hospice général - Prestations - Asile	-4	33	37	42
Bourses d'études - Postobligatoire / HES / UNI	2	35	33	32
Subsides pour la formation scolaire spéciale	-2	20	22	21
Frais de placements éducation spécialisée	-0	18	19	20
Prestations complémentaires familiales	1	19	18	15
Autres allocations	-2	39	40	33

21/09/2017

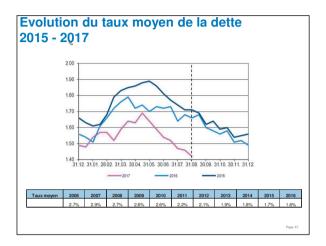
2.4

Dette

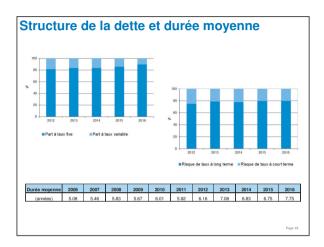
one 45

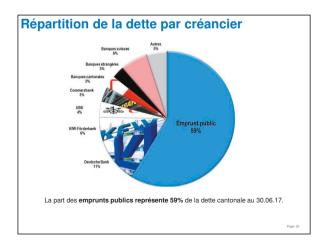


PL 12176-A 166/244

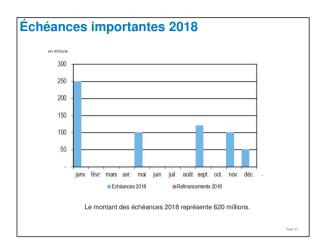


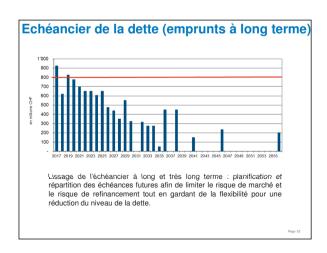






PL 12176-A 168/244





21/09/2017

Stratégie en matière de gestion de la dette Objectifs du programme M02

Objectif de taux en 2018 : 1.50%

Objectifs de structure :

- Proportion *maximale* des emprunts à court terme : 25%
- Proportion *maximale* des emprunts à taux variable : 30%

Objectif de stabilisation :

 Planification des échéances : lissage de l'échéancier à long et très long terme

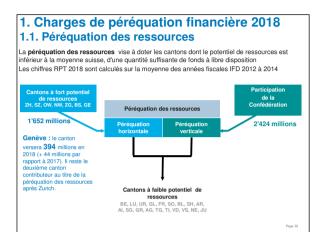
Page 53

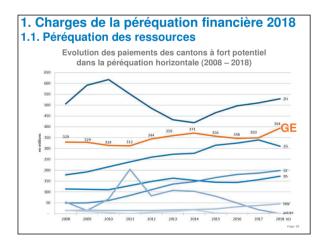
2.5

RPT

Péréquation financière inter-cantonale

PL 12176-A 170/244





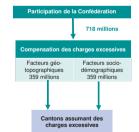
21/09/2017

1. Charges de la péréquation financière 2018 1.2. Compensation des cas de rigueur

La Compensation des cas de rigueur vise à faciliter le passage à la nouvelle péréquation pour les cantons à faible potentiel de ressources. Elle est limitée à 28 ans au maximum et son montant diminue chaque année de 5%.



2. Revenus de la péréquation financière 2018 Compensation des charges excessives



La compensation des charges excessives est entièrement financée par la Confédération.

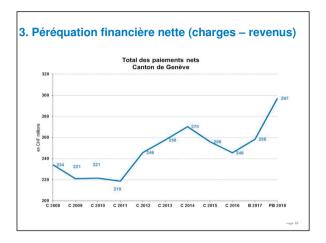
des facteurs géo-topographiques.

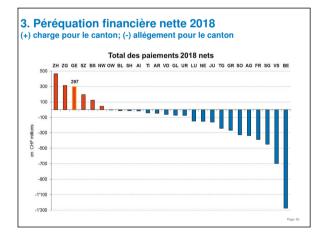
Facteurs géo-topographiques (CCG): Les cantons devant supporter des charges excessives en raison de l'altitude de leur territoire, de la déclivité du terrain ou de la structure de leur habitat bénéficient de la compensation des charges excessives dues à

Facteurs socio-démographiques (CCS): Les cantons devant supporter des charges excessives en raison de la structure de leur population ou de leur fonction de ville-centre bénéficient de la compensation des charges excessives dues à des facteurs sociodémographiques. Pour l'année 2017, l'indicateur "pauvreté" a été remanié.

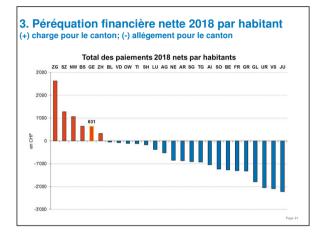
Genève : le canton recevra 102 millions (+5 millions par rapport à 2017) pour les facteurs socio-démographiques.

PL 12176-A 172/244



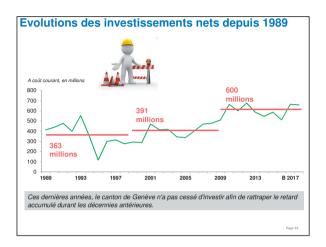


21/09/2017

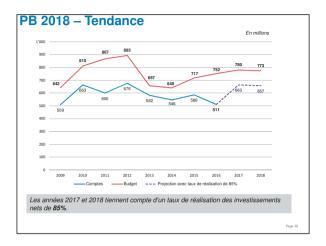


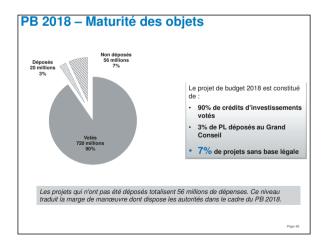
3 Investissements et amortissements

PL 12176-A 174/244



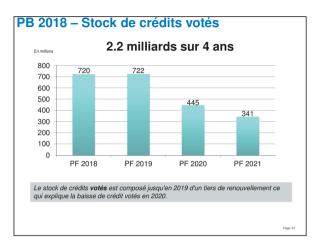
Les investissements nets se stabilisent à un niveau élevé.						
in millions F	B 2017	PB 2018	Ecart			
Dépenses d'investissement	795	797	2			
Recettes d'investissement	15	24	9			
Investissements nets	780	773	-7			
Le PB 2018 correspond à la première : 2018 à 2027 (PDI).	tranche du plan déci	ennale des invi	estissements			



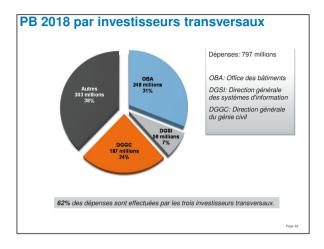


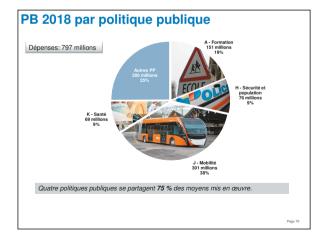
PL 12176-A 176/244

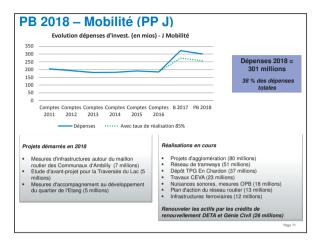
21/09/2017

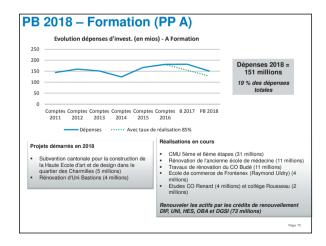


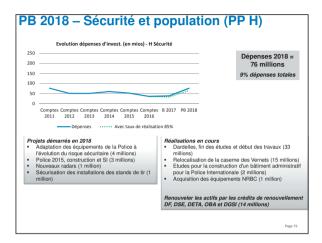
Principaux investissements (hors crédits de renouvellement) Dépenses PE 2018 % dépenses totales PB 201 LOIS Projet d'agglomération de première génération (H 1 70) Construction lignes de tramways (H 1 50) 51 9% Dépôt TPG En Chardon 37 7% Construction de logements d'utilité publique - LUP II 35 CMU 5ème & 6ème étapes 31 5% Les Dardelles - Construction et équipements 26 Liaison CEVA 23 Mesures OPB 18 3% Aménagement autour des interfaces CEVA 17 3% Parc et plage aux Eaux-Vives et agrandissement du port 15 3% TOTAL Les 10 principaux projets d'investissement (hors crédits de renouvellement) représentent 57% des dépenses planifiée pour 2018.

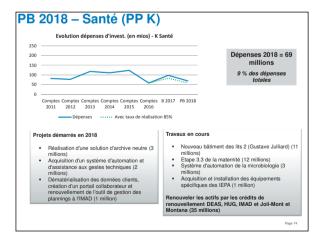










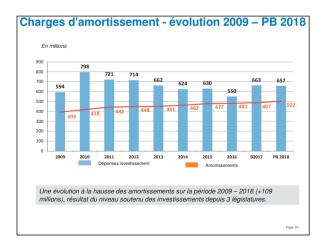


PL 12176-A 180/244

21/09/2017

Les amortissements qui découlent des investissements

_



Oscaratory Occasional	èlledi I	PROJET DE I	PROJET DE BUDGET 2018	MOTIES	TOTAL DES	L DES		BUDGE	BUDGET 2018
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
					1,000,000	•			
31	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation			Amendement du Conseil d'Etat annulant les amendements votés par la Commission des finances lors du deuxième débat	1,000,000		bndg.		

ANNEXE 2

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018	UDGET 2018	MOTIFS	TOTA	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2018 AMENDE
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
						-1'003'451	•			
Tous le programmes	30	Charges de personnel	2'451'036'373		Baisse du taux de cotisation assurance accident professionnel dès le 1er janvier 2018 ; information parvenue le 20 novembre 2017	-1'003'451		budg.	2'450'032'922	,

Programme	Nature	i ihellé	PROJET DE BUDGET 2018	SUDGET 2018	MOTIFS	TOTA	TOTAL DES		BUDGET 2018	T 2018
, ,			CHARGES	REVENUS		CHARGES	CHARGES REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
						19'892'609	8,288			
Tous le programmes	30	Charges de personnel	2'451'036'373			10'870'640		.gpnq	2'461'907'013	
Tous le programmes	36	Charges de transfert	4'671'558'781		Annuité 2018 complète en remplacement d'une demi-annuité	9'021'969		.gpnq	4'680'580'750	
Tous le programmes	42	Taxes		462'225'914			8,588	8'588 buda.		462'234'502

AMENDEMENT AU PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 DEPOSES PAR LE CONSEIL D'ETAT EN COMMISSION DES FINANCES DU 29 NOVEMBRE 2017 DEPARTEMENT : DEAS

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018	UDGET 2018	MOTIFS	TOT	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2018 AMENDE	72018 DE
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	SN	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
						5'468'400				
C01 - Accès à l'assurance maladie	98	Subsides aux assurés à ressources modestes	344,053,200		La loi 12203 modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance- maladie annule la mesure d'économie intègrée dans le projet de budget 2018 à hauteur de 5468'400 F.	5'468'400		budg.	349'521'600	'

PL 12176-A

Programme Nature	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018	SUDGET 2018	MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS	DES		BUDGE	BUDGET 2018 AMENDE
•			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
						121'890'576	121'890'576 38'362'417			
Politique publique G Aménagement Tous et logement	Tous	Politique publique G Aménagement Tous sans impulation in lemes ni subventions redistribuées			Amendement du Conseil d'Etat annulant les armendements voités par la Commission des finances lors 1217233318 38362417 budg. du deuxième débat	121'723'318	38'362'417	budg.		
G01 Logement et planification foncière	30	Charges de personnel			Amendement du Conseil d'Etat annulant les amendements votés par la Commission des finances lors du deuxième débat	167'258		techn		

AMENDEMENT AU PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 DEPOSES PAR LE CONSEIL D'ETAT EN COMMISSION DES FINANCES DU 29 NOVEMBRE 2017 H SÉCURTÉ ET POPULATION

Programme	Nature	Libelié	PROJEI DE BUDGET 2018	UDGEI 2010	MOTIFS	AMEND	AMENDEMENTS		ETP	AMENDE AUTO	DE 2018	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn	Total	CHARGES	REVENUS	
			hors 37 et 39	hors 47 et 49		hors 37 et 39	hors 37 et 39 hors 47 et 49 Budg.	Budg.		hors 37 et 39	hors 47 et 49	
						438'874	275'000					
H02 Sécurité publique	30	Charges de personnel	306712'517		Suppression de la prise en charge par l'Etat des rattrapages liés à la caisse de pension lors de promotion pour le personne! policiers (loi 11773)	-1'290'493		.gpnq		305'422'024	1	
H02 Sécurité publique	46	Revenus de transfert		46'087'085 1	Dans le cadre de l'actualisation de la convention intercarbonate de la conférence latine des chefs des 45'08'7085 département de la bistée et plous (CLD.P), augmentation de Z.ETP financés pair une augmentation de la participation franche de se autres cambres.		275'000 budg.	budg.	'		46'362'085	
H02 Sécurité publique	30	Charges de personnel	306712517		Augmentation des primes d'assurances maladie pour 2018	825'000		.gpnq	,	307537517	1	
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement	30	Charges de personnel	115721705		Suppresson de la prise en chagge par l'Etat des natrapages ilés à la caisse de persion lors de promotion pour les agents de détention (or 1772)	-248'381		.gpnq		115473'324		
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement	30	Charges de personnel	115721705	, i	Augmentation des primes d'assurances maitadle pour 2018	275'000		.gpnq	,	115'996'705	,	

Programme Nature	Nature	Libellé	PROJET DE	PROJET DE BUDGET 2018	MOTIFS	TOTA	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGE	BUDGET 2018 AMENDE
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
						000.006				
	Ĺ	ř								
H09 Sécurité civile et armée		30 Charges de personnel			Amendement du Conseil d'Etat annulant les amendements votés par la Commission des finances lors du deuxième débat	700,000		budg.		
H09 Sécurité civile et armée	31	Charges de biens et services et autres charges			Amendement du Conseil d'Etat annulant les amendements votés par la Commission des finances lors de	200,000		.gpnq		

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE	PROJET DE BUDGET 2018	MOTIFS	TOTA	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2018 AMENDE
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
						300,000				
J01 Transports et mobilité	30	Charges de personnel			Amendement du Consei d'État annulant les amendements votés par la Commission des finances lors du deuxième débat	300,000		budg.		

189/244

Drogramma	Natura	i inglié	PROJET DE BUDGET 2018	SUDGET 2018	MOTTES	TOTA	TOTAL DES		BUDGE	BUDGET 2018
800			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn	Techn CHARGES	REVENUS
								Budg.		
						100,000				
L01 Développement et soutien à	30	Charges de personnel			Amendement du Consei d'Etat annulant les amendements votés par la Commission des finances lors du deuxième débat	100,000		.gpnq		

T 2018 NDE	REVENUS		,
BUDGET 2018 AMENDE	CHARGES		389832741
	Techn Budg.		Brudg:
TOTAL DES AMENDEMENTS	REVENUS	•	
TOT	CHARGES	703'519	703519
MOTIFS			Lors de la consultation intercantonale des montants compensationes 2018, le cantion de Zurich a demandé, conformement à la PFCC (loi fédérale sur la péréquation francière et la compensation des charges), une correction de la base de calcul pour les déclarations rectifiées de deux presonnes montales. Cette demande a été soutenue par la CDF (Conférence des directrices et directeurs cantionaux de si fannese), Les emontants compensationes pour la péréquation des ressources ont par conséquent été revus et la participation du canton de Genéve montifete à la hausse. Les nouveaux montants ont été adoptés par le Conseil fédéral en date du 15 novembre.
PROJET DE BUDGET 2018	REVENUS		
PROJET DE E	CHARGES		389128222
Libellé			Charges de transfert
Nature			8
Programme			MO3 Peréquation financière intercantonale

Programme Nature	Vature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018	3UDGET 2018	MOTIFS	TOTA	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGE	BUDGET 2018 AMENDE
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	CHARGES REVENUS Techn Budg.	Techn Budg.	CHARGES REVENUS	REVENUS
						0000000				
						3 000 000	•			
	Ī									
01 Culture	36	Grand Théâtre			Amendement du Conseil d'Etat annulant les amendements votés par la Commission des finances lors du deuxième débat	3,000,000		budg.		

Politique publique: N01

Nature: 31 – Dépenses générales

Justification : prestations pédagogiques du Grand Théâtre destinées aux classes du DIP

Montant: +120'000 F

193/244

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018	SUDGET 2018	SJITOM	TOTAL	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 20	BUDGET 2018 AMENDE
•			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
						152'000				
O07 Affaires extérieures	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation			Amendement du Conseil d'Etat annulant les amendements votés par la Commission des finances lors du deuxième débat	20,000		budg.		
O07 Affaires extérieures	36	Club suisse de la presse			Amendement du Conseil d'État annulant les amendements votés par la Commission des finances lors du deuxième débat	102,000		bndg.		

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018	SUDGET 2018	MOTIFS	TOTA	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGE	BUDGET 2018 AMENDE
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	CHARGES REVENUS Techn Budg.	Techn Budg.	CHAR	REVENUS
						2,000,000				
P05 Svstèmes										
d'information et	31	Charges de biens et services et autres charges			Amendement du Conseil d'Etat annulant les amendements votés par la Commission des finances lors	2,000,000		buda.		
de		d'exploitation			du deuxième débat					

ANNEXE 3

débat)	RESULTAT
(fin du 3ème	REVENUS
NCES DU 29 NOVEMBRE (f	CHARGES
NANCES DU 2	
ISTE DES AMENDEMENTS - COMMISSION DES FINAN	
ENTS - COMM	
ES AMENDEM	
LISTE DI	

			CHARGES	REVENUS	RESULTAT
		Projet de Budget amendé par le CE le 15 novembre	8'318'510'677	8'318'510'677 8'154'503'368	-164'007'309
	PROG Nat	Nat Libellé	CHARGES	REVENUS	RESULTAT
	Tous	31 baisse sur la nature 3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	s, -1'000'000		
	- 101	30 baisse sur les charges de personnel	-300,000		
	N01	36 Grand Théâtre	-3'000'000		
	200	36 suppression subvention Club suisse de la presse	-102,000		
	200	31 suppression sur la politique régionale	-50,000		
Amendements adoptés par la	Tous	30 assurance accident	-1,003,451		
Commission des finances	N02	36 subvention sport - soutien aux mouvements juniors	160'000		
	Tous	30 annuité pleine	10'870'640		
	Tous	36 annuité pleine	9.021,969		
	Tous	42 annuité pleine		8:588	
	C01	36 annulation de l'économie sur les subsides C	5'468'400		
	M03	36 augmentation des charges de la RPT	703'519		
	N01	31 Grand Théâtre - prestations pédagogiques	120,000		
TOTAL amendements votés			20'889'077	8,288	-20'880'489
Amendements proposés par le	H02	30 suppression du rattrapage CP police	1,290'493		
Commission des finances	H07	30 suppression du rattrapage CP prison	248'381		
TOTAL amendements refusés	és		1'538'874	•	-1'538'874

projet de loi budgétaire (3ème débat)

8'340'938'628 8'154'511'956 -186'426'672

Document de travail

PL 12176-A 196/244

ANNEXE 4

1. LISTE CONSOLIDEE DES AMENDEMENTS BUDGETARES ET TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2018 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 29 NOVEMBRE 2017- FONCTIONNEMENT

			TOTAL E	TOTAL ETAT - PAR POLITIQUE PUBLIQUE					
		PROJET DE BUDGET 2018	UDGET 2018		TOTAL DI	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	JDGET 2018 JDE
		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES	REVENUS hors 47 et 49	ETP	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
TOTAL ETAT		8'293'524'135	8,032,163,068		47'414'493	122'348'888	9.0	8.340.938.628	8'154'511'956
RESULTAT			-261'361'067		74'934'395				-186'426'672
				Amendements budgétaires Amendements techniques	47'414'493	122'348'888	0.0		
	TRANSVERSAL				17'987'465	8,288	•	17'987'465	8,288
				Amendements budgétaires Amendements techniques	17'987'465	8,288			
∢	FORMATION	2'072'971'586	83'426'804		5'803'662	-4'728'000	•	2'078'775'248	78'698'804
				Amendements budgétaires Amendements techniques	5'803'662	4'728'000			
В	EMPLOI	104'730'024	33'577'707		-200,000	-200,000	•	104'230'024	33'077'707
				Amendements budgétaires Amendements techniques	-500'000	-200,000			
ပ	ACTION SOCIALE	929'127'502	169'834'311		10'238'400	6,365,300	•	939'365'902	176'199'611
				Amendements budgétaires Amendements techniques	10'238'400	- 6,365,300			
Q	PERSONNES AGEES	479'288'722	78'000'827		-242'432	727.296	•	479'046'290	78'728'123
				Amendements budgétaires Amendements techniques	-242'432	727'296			
ш	HANDICAP	425'986'721	64'829'503		-157'568	472.704	•	425'829'153	65'302'207
				Amendements budgétaires Amendements techniques	-157'568	472'704			
ш	ENVIRONNEMENT	69'546'774	41.766'649		•	•	•	69'546'774	41.766'649
				Amendements budgétaires Amendements techniques					
g	AMENAGEMENT ET LOGEMENT	121'723'318	38'362'417		167'258	•	1.0	121'890'576	38'362'417
				Amendements budgétaires Amendements techniques	167'258	-	1.0		
I	SECURITE ET POPULATION	632'484'261	282'249'665		1'864'333	275,000	9.0	634'348'594	282'524'665
				Amendements budgétaires Amendements techniques	2'075'000	275'000	9.0		
-	JUSTICE	185'857'603	64'231'752				•	185'857'603	64'231'752
				Amendements budgétaires Amendements techniques					
7	MOBILITE	399'908'279	75'899'232		13'189'114	•	•	413'097'393	75'899'232
				Amendements budgétaires Amendements techniques	12'978'447 210'667				
¥	SANTE	1.167'669'768	36'116'806		1,400,000	•	•	1'169'069'768	36'116'806
				Amendements budgétaires Amendements techniques	1'400'000				

1. LISTE CONSOLIDEE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES ET TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2018 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 29 NOVEMBRE 2017. FONCTIONNEMENT

			TOTAL	TOTAL ETAT - PAR POLITIQUE PUBLIQUE	LIQUE				
		PROJET DE I	PROJET DE BUDGET 2018		TOTAL DI	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2018	UDGET 2018
						•		AME	ADE.
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	ETP	CHARGES	REVENUS
_	ECONOMIE	38'662'661	55'418'651		578'970	•	2.6	39'241'631	55'418'651
				Amendements budgétaires Amendements techniques	578'970		2.6		
Σ	FINANCE ET IMPOTS	741'682'269	6'916'477'274		743'588	119'928'000	0.2	742'425'857	7'036'405'274
				Amendements budgétaires Amendements techniques	703'519	119'928'000	0.2		
z	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	78'407'385	1.528.120		-2.720.000	•	•	75'687'385	1.528'120
				Amendements budgétaires Amendements techniques	-2'720'000				
0	AUTORITE ET GOUVERNANCE	88'590'449	1'633'297		-152'000			88'438'449	1'633'297
				Amendements budgétaires Amendements techniques	-152'000	1 1			
۵	ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS	743'713'411	009, 206, 02		-786'297	-200,000	-3.8	742'927'114	70,707,600
				Amendements budgétaires Amendements techniques	-786'297	-200'000	-3.8		
Ø	ENERGIE	13'173'401	17'902'453		•	•		13'173'401	17'902'453
				Amendements budgétaires	- '	1 1			

2. LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2018 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 29 NOVEMBRE 2017- FONCTIONNEMENT TRANSVERSAL ETAT

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018	3UDGET 2018	MOTIFS	TOTA	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP	PROJET DE L	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
						17'987'465	8,588		•		
Tous les programmes	30	Charges de personnel	2'451'036'373		Hausse du laux de cotisation du régime LAMat de 0,082% à 0,082% des le 1er janvier 2018 selon le projet de règlement modifiant le règlement d'application de la loi instituant une assurance en cas de maternité et d'adoption (RAMat – J 5 07.01)	98,307		pndg.		2'451'134'680	'
Tous le programmes	30	Charges de personnel	2'451'036'373		Baisse du taux de cotisation assurance accident professionnel dès le 1er janvier 2018 ; information parvenue le 20 novembre 2017	-1'003'451		.gpnq		2'450'032'922	
Tous le programmes	30	Charges de personnel	2'451'036'373			10'870'640		pndg.			
Tous le programmes	36	Charges de transfert	4'671'558'781		Annuité 2018 complète en remplacement d'une demi-annuité	9.021.969		pndg.			
Tous le programmes	45	Taxes		462'225'914			8,288	.gpnq			462'234'502
Tous les programmes	34	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	567'649'109		Amendement de la commission des finances réduisant la nature 3132 "Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc." de 1 million.	-1,000,000		bndg.	'	566'649'109	'

2. LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2018 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 29 NOVEMBRE 2017. FONCTIONNEMENT A FORMATION

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018	SUDGET 2018	MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS	TOTAL DES		ЕТР	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	JDGET 2018 DE
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	CHARGES REVENUS Techn hors 37 et 39 hors 47 et 49 Budg.		Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			2'072'971'586	83'426'804		5'803'662	-4'728'000	•		2,078'775'248	78'698'804
A02 Enseignement secondaire II et formation continue	94	Revenus de transferts		47.292'044	47:232'044 Diminuton de la contribution fédérale en faveur de la formation professionnelle selon informations disponibles dans le projet de budget 2018 de la Confédération.		-4728'000 budg.	pnqg.	1		42'564'044
A02 Enseignement secondaire II et formation continue	88	Subvention extraordinaire à la FFPC	62'369'673		Ajustement de la subvention extraordinaire de la FFPC conformément à l'art. 8 de la loi sur la formation commune des adultes (LFCA). Cette démande est arrivée trop tardivement pour être prise en compte au PB18.	803'662		pnqg.	'	63'173'335	
A03 Suivi éducatif et soutien aux familles	38	Frais de placements éducation	18'422'219		Ajustement des frais de placements dans féducation spécialisée pour faire suite à un dépassement budgétaire le là faccueil de réquérants d'asiles mineurs non accommannés et les horantalisations et fins sociales.	5,000,000		budg.		23'422'219	

2. LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2018 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 29 NOVEMBRE 2017- FONCTIONNEMENT B EMPLOI

		_	707	1	88
PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	REVENUS	hors 47 et 49	33.077.70.		32'005'328
PROJET DE I	CHARGES	hors 37 et 39	104'230'024	1'967'311	,
ЕТР	Total		•	1	,
	Techn	Budg.		pnqg.	budg.
TOTAL DES AMENDEMENTS	REVENUS	hors 47 et 49	-500,000		-5pnq pnq-
TOTAL DES AMENDEMENT	CHARGES	hors 37 et 39	-200,000	-500'00	
MOTIFS				Dans le cadre du dispositif des allocations de retour en emploi (ARE), l'office cantonal de femplo (IOCB) definanciée retourbousnement de participation financière vestée aux entreprises beheficiaires. Cette facturation donne leu à la constalation d'une créanne et merchins a beheficiaires. Cette facturation donne leu à la constalation du ne créanne et mentions en leur se rapporte à une participation financière de fexercice précédent le remboursement vient en déduction de la charge s'il se responte à une participation financière de l'exercice courant.	Les créances es exportant à ces factures ne sont parfois pas recouvées en naison de hautaien financier en déblieur fuir but déprédaire et de sait sons saite. Depuis le boudement 2016 une baisse du treours à ce type de disposifir de constale. Les sait que le montant de la lestantiente et des vernas prèvus sur la rubrique 465001 doit être revu à la baisse de 6000000. En paraille, le volume des créances et de dépréciations à constaler baissent du même montaint.
SUDGET 2018	REVENUS	hors 47 et 49	33'577'707		32'505'328
PROJET DE BUDGET 2018	CHARGES	hors 37 et 39	104'730'024	2'467'311	
Libelié				Charges de biens et services et autres charges d'exploiation	Reverus de transferts
Nature				25	94
Programme				Bot - Réinsertion des demandeurs d'emplois	B01 - Réinsertion des demandeurs d'emplois

200/244

2. LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2018 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 29 NOVEMBRE 2017- FONCTIONNEMENT C ACTION SOCIALE

					C ACTION SOCIALE						
Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018	UDGET 2018	MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS	ES ENTS		ETP	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	UDGET 2018 IDE
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn	Total	CHARGES	REVENUS
			hors 37 et 39	hors 47 et 49		hors 37 et 39	hors 47 et 49	Budg.		hors 37 et 39	hors 47 et 49
			929'127'502	169'834'311		10,238,400	6'365'300		•	939'365'902	176'199'611
C01 - Accès à l'assurance maladie	8	Subsides aux assurés à ressources modestes	344'053'200		La loi 12203 modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie annule la mesure d'économie infegrée dans le projet de budget 2018 à hauteur de 5468400 F.	5'468'400		budg.	'	349'521'600	1
C01 - Accès à l'assurance maladie	98	Subsides aux assurés à ressources modestes	344'053'200		Le projet de budget 2018 a été construit sur la base d'une hausse prévisionneile des mandes d'assurancennalacié de 4.5%. Ch la publication d'inéele des primes 2016 par l'Office fédéral de la santé publique (CFSP) fait était d'une hausse moyenne pour en 2018 est de +6:000'000 F. de cette hausse plus importante sur les subsides à payer en 2018 est de +6:000'000 F. de cette hausse plus importante sur les subsides à payer Parallèlement, il subvention rédérale pour assurés à ressources modestes augmente Parallèlement, il subvention rédérale pour assurés à ressources modestes augmente deriféres informations communiquées par l'OFSP.	6,000,000		budg.	-	350'053'200	1
C01 - Accès à l'assurance maladie	46	Revenus de transferts		161'600'000	the that uses exported the transfer and		.gpnq 005,560,9	budg.	-	1	167'695'300
C01 - Accès à l'assurance maladie	98	Subsides aux assurés à ressources modestes	344'053'200		Cet amendement budgetaire vise à tenir compte des baisses de charges courantes compribles suit de forcétand und lastosatif dentaide administrative en matière de tutte contre la finaude aux prestations sociales Les charges liées à la création du service d'enquête sont sur le programme HO1.	-100,000		budg.		343'953'200	•
C01 - Accès à l'assurance maladie	46	Revenus de transferts		161'600'000	Cet amendement budgetaire vise à tenir compte des revenus supplementaires comprible suite à le rotation du dispositif chritaide administrative en maitére de lutte contre la fraude aux prestations sociales. Les charges liées à la création du service d'enquête sont sur le programme H01.		300,000	budg.			161'900'000
C01 - Accès à l'assurance maladie	98	Couverture des créances des créances des assureurs pour primes impayées	50'7'00'000		Conformément à l'article 64a LAMai. l'Etat prend en charge chaque année, à hauteur de Conformément à l'article 64aut de bens (LAMD) i soltaint des prinnes dissantence-madade les minguées des genevois. Selon les dennées en hormations communiquées par les sauveux au Sevice de fassauranes—antailes (SAM), cette barge sace de 25000000 F en 2018, Entrapport au montait intilialement prévu au projet de budget 2018, une hausse de +1'900000 F est nécessaile, s'agissant d'une charge contrainte.	1,900,000		budg.	,	52'600'000	
C03 - Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale	98	Hospice Général - Prestations - Action Sociale (S970810000)	300'447'658		Cet amendement s'inscrit dans le cadre de l'application du fer train de la loi 11761 instituant la répartition des laches sertre les communes et le canton (LRT). Le montant du jour des locaux exploites par l'Asplece générial (HO) ainsi que de la compensation des charges cantonates par les communes de Carouge, de l'rotnex et de Veyrier ort.	-30,000		budg.	1	300'417'658	1
C03 - Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale	94	Revenus de transferts		4.277.502	des surseitmes de 20000F. Il construction d'altaier à la basse la participation au fonds de régulation de Carouge (-1944 F.) de Troinex (-1901 F.) et de Veyrier (-9615 4/277502 F.), ainsi que la subvention accordée à IHG (-30000 F). L'érfet sur le résultat est neutre.		-30,000 pnqg.	budg.	1		4'247'502

2. LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2018 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 29 NOVEMBRE 2017- FONCTIONNEMENT C ACTION SOCIALE

PROJET DE BUDGET 2018 Libellé	PROJET DE BUDGET 2018	UDGET 2018		MOTIFS	TOTA	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP	PROJET DE BUDO	ROJET DE BUDGET 2018 AMENDE
CHARGES REVENUS		REVENUS			CHARGES	REVENUS Techn Total CHARGES	Techn	Total	CHARGES	REVENUS
hors 37 et 39 hors 47 et 49	hors 37 et 39 hors 47 et 49	hors 47 et 49			hors 37 et 39	hors 47 et 49 Budg.	Budg.		hors 37 et 39	hors 47 et 49
Hospice General - 32693'340 Revue		Revue	Revue	Revue à la baisse du nombre de personnes accueilles dans le dispositif.	-3,000,000		budg.	1	29'693'340	1

2. LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2018 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 29 NOVEMBRE 2017- FONCTIONNEMENT D PERSONNES ÂGÉES

2. LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2018 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 29 NOVEMBRE 2017- FONCTIONNEMENT E HANDICAP

					ETANDICAL						
Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018	UDGET 2018	MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS	DES MENTS		ЕТР	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	DGET 2018 DE
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn	Total	CHARGES	REVENUS
			hors 37 et 39	hors 47 et 49		hors 37 et 39	hors 47 et 49	Budg.		hors 37 et 39	hors 47 et 49
			425'986'721	64'829'503		-157'568	472'704			425'829'153	65'302'207
E02 - Soutien financier	36	Prestations complémentaires fédérales AI (PC fédérales AI)	156'215'825		Cet amendement budgétaire vise à tenir compte des baisses de charges courantes escomptéses suite à la création d'un dispositif d'entraide administrative en matière de	-105'590		budg.		156'110'235	ı
personnes handicapées	36	Prestations complémentaires cantonales AI (PC cantonales - AI)	76'898'257		lutte contre la fraude aux prestations sociales. Les charges liées à la création du service d'enquête sont sur le programme H01.	-51'978		pnqg.		76'846'279	1
E02 - Soutien financier individuel aux personnes handicapées	46	Revenus de transferts		60'367'572	Cet amendement budgetaire vise à tenir comple des revenus supplémentaires 60'367'572 economiples suite à le récetion du diopositif dertrade administrative en malère de lutte 60'367'577 contre la fraude aux prestations sociales. Les charges liées à la création du service d'enquête sont sur le programme H01.		472'704 budg.	pnqg.		1	60'840'276

2. LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2018 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 29 NOVEMBRE 2017- FONCTIONNEMENT H SÉCURITÉ ET POPULATION

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE	PROJET DE BUDGET 2018	MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS	DES MENTS		ЕТР	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	DE BUDGET 2018 AMENDE
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn	Total	CHARGES	REVENUS
			hors 37 et 39	hors 47 et 49		hors 37 et 39	hors 47 et 49	Budg.		hors 37 et 39	hors 47 et 49
			632'484'261	282'249'665		2,075,000	275'000	•	7.0	634'559'261	282'524'665
H01 Population, droit de cité et migration	30	Charges de personnel	27'366'768		Création de la cellule anti fraude selon décision du Conseil d'Etat du 18 octobre 2017. Cet amendement est en tien avec celui du DEAS sur les programmes CO1, D02 et Est anne de la celle	700000		budg.	7.0	28'066'768	
H02 Sécurité publique	30	Charges de personnel	306'712'517		Dans le cadre de l'actualisation de la convention intercantonale de la conférence latine des des de conférence latine des des de conférence latine des des des de conférence la de la conférence la conférence la convention de la conférence la conférence la conférence la conférence la convention de la conférence la conférence la convention de la conférence la conférence la convention de la conférence la conf	275'000		.gpnq	2.0	306'987'517	
H02 Sécurité publique	46	Revenus de transfert		46'087'085			275'000	budg.	,	•	46'362'085
H02 Sécurité publique	30	Charges de personnel	306'712'517		Augmentation des primes d'assurances malade pour 2018	825'000		budg.		307'537'517	1
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement	8	Charges de personnel	115721705		Augmentation des primes d'assurances maladle pour 2018	275'000		budg.	'	115996'705	,

2. LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2018 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 29 NOVEMBRE 2017- FONCTIONNEMENT J MOBILITÉ

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE E	PROJET DE BUDGET 2018	MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS	DES		ЕТР	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	NE BUDGET 2018 WAENDE
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn	Total	CHARGES	REVENUS
			hors 37 et 39	hors 47 et 49		hors 37 et 39	hors 47 et 49	Budg.		hors 37 et 39	hors 47 et 49
			399'908'279	75'899'232		12,978,447	-	•		412'886'726	75'899'232
J01 Transports et mobilité	90	Charges de personnel	14'495'813		Amendement de la commission des finances	-300,000		.gpnq		14'195'813	
J01 Transports et mobilité	38	Transports Publics Genevois (TPG)	227'065'969		Indemnité TPC, reur de la ci fédérale sur le transport de voyageurs (art. 28, al. 4, LTV), de frodornance sur indemnisation du trafic régional de voyageurs (art. 31 OTTRV) et de la frodornance sur indemnisation du trafic régional de voyageurs (art. 31 OTTRV) et de la froi 12128 modifiant la loi sur le réseau des transports publicis (art. 3A, al. 2), versement d'une indemnité supplémentaire en compensation de la non augmentation des tarifs Unireso.	4'252'168		budg.	'	231'318'137	•
J01 Transports et mobilité	8	Transports Publics Genevois (TPG)	227'065'969		Indemnie TPC supplementaire (L.12128) En application de la 10,1228 montainal la loi sur le réseau des transports publics (art 3A, al. 5), versement d'une indemniet supplementaire afin de retrouver le volume d'offre de 2014. Le montain, propose par une délégation ad-hoc du Conseil d'Elat, a été entériné le 1'en novembre 2017 par le Conseil d'Elat.	9.000.000		budg.	'	236'065'969	
J01 Transports et mobilité	38	Société des mouettes genevoises navigation S.A. (SMGN)	2'506'934		Indemnité SMGN Per ude la follédère le sur le transport de voyageurs (est. 28, al. 4, LTV), de Todonnance sur indemnisation du trafic régional de voyageurs (est. 31 OTRV) et de la Todonnance sur indemnisation du trafic régional de voyageurs (est. 31 OTRV) et de la Todonnance sur indemnisation du trafic régional de voyageurs (est. 31 OTRV) et de la Todonnance sur indemnisation de stransporte publicies (est. 28, al. 2), versement Lot 1228 modifiant la loi sur le réseau des transporte publicies (est. 28, al. 2), versement Lot 1228 modifiant la loi sur le réseau des transporte publicies (est. 28, al. 27), versement Universe.	26'279		pnqg.	'	2'533'213	1

2. LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2018 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 29 NOVEMBRE 2017- FONCTIONNEMENT K SANTÉ

ET 2018	REVENUS	s 47 et 49	36'116'806	1
PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	3ES R	hors 37 et 39 hors 47 et 49		3'460'314
	II CHARGES	hors 37	1'169'069'768	8,46
ETP	Total			
	Techr	Budg	-	budg.
TOTAL DES MENDEMENTS	REVENUS Techn Total	hors 37 et 39 hors 47 et 49 Budg.		
TOTAL DES AMENDEMENTS	CHARGES	hors 37 et 39	1.400,000	1'400'000
MOTIFS			9	Des 2016, l'Elat doit verser par an des sommes de l'ordre de 600'000 F aux infimières indépendantes et de 5000'000 F aux organisations de soins à domicile. Par rapport au vigage 1071 de 250'000 F, la part sédatele à couvrir par un amendement budgétaire séée donc à 1400'000 F infaure 31'3087).
UDGET 2018	REVENUS	hors 47 et 49	1'167'669'768 36'116'806	
PROJET DE BUDGET 2018	CHARGES	hors 37 et 39 hors 47 et 49	1,167,669,768	7'060'314
Libellé				Charges de biens et services et autres charges d'exploitation
Nature				31
Programme				K01 - réseau de soins

2. LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2018 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 29 NOVEMBRE 2017- FONCTIONNEMENT M FINANCE ET IMPÓTS

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE	PROJET DE BUDGET 2018	MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS	L DES		ETP	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	UDGET 2018 IDE
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn	Total	CHARGES	REVENUS
			hors 37 et 39	hors 47 et 49		hors 37 et 39	hors 47 et 49 Budg.	Budg.		hors 37 et 39	hors 47 et 49
			741'682'269	741'682'269 6'916'477'274		703'519	119'928'000		•	742'385'788	7'036'405'274
	40	Revenus fiscaux		6'145'245'000	La chambre constitutionate de la Cour de justica a amué la loi modifiant la loi de prodoture fecale (149245000) (IPFes) (Tansmission nolgative par femplopeu des certificats de salare à l'aubrité fiscale (11833)) (a 30 cubbre 2017. Les revenus prévus par cette loi ne peuvent donc pas être réalisés.		-16'000'000 budg.	pnqg.	'	,	6'129'245'000
M01 Impôts, taxes	40	Revenus fiscaux		6145'245'000	Cet amendement reflète la mise à jour des estimations fiscales à fin septembre. Le total des impdis s'améliore de 1359 millions de francs et se décompose de la manière suivante: 6145245000 400 - Impdis des personnes physiques : +10.5 millions le tresté inchangé à 1,7%. En reaux de croissance du Pils suisse réel pour 2018 est resté inchangé à 1,7%. En reaux de croissance du Pils suisse réel pour 2018 est resté inchangé à 1,7%. En reaux de croissance du Pils suisse réel pour 2018 est resté inchangé à 1,7%. En reaux de croissance de conseance de 1,4% als xis, Compile tenu de l'avancement de la taxation, firmpact est de -10 millions pour finpût sur le revenu.		99100'000 budg.	pnqg	1		6244345000
et droits					Le taux de croissance de la fortune mobilière (indicateurs de la BNS) a évolué de manière positive. Compte tenu de favancement de la taxation, l'impact est de +20						
	94	Revenus de transferts		395'042'000	401 – Impots des personnes morales : +88.4 millions 401 – Impots des personnes morales : +88.4 millions 1-Evolution des taux de crossance pour 2016, 2017 et 2018 résultant du rouveau panel des entreprises de septienble, combinée avec l'avancement de la taxabon explique cette augmentation importante, combinée avec l'avancement de la taxabon explique cette augmentation importante, combinée avec l'avancement de la taxabon explique cost explication for formotien complementatie : +0.2 million 1-Emélioration est principalement due 8 millions L'amélioration est principalement due 8 millions L'amélioration est principalement due 8 millions		36'828'000	pnqg.	1	,	431870'000
M03 Péréquation financière intercantonale	98	Charges de transfert	399129'222		Lors de la consultation intercantionale des montants compensationes 2018, le cantion de l'Actur à dermadé, confromément la PFCC (oil Chédrele sur la prédictation financière et la compensation des drages), une correction de la base de calcul pour les debt cardions reclifies de deux personnes moralès. Cette demandre et de soutient par la CPF (conference des riterchies et directions en morales controllers de mancier). Les la CPF (conference des riterchies et directions cantionaux des finances). Les montants compensationes pour la précitation des sessources out par consequent été revus et la paricipation du cantion de Genève modifiée à la tausse. Les nouveaux montants ont été adoptés par le Conseil fédéral en date du 15 novembre.	703519		budg.		399'832'741	,

2. LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2018 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 29 NOVEMBRE 2017- FONCTIONNEMENT N CULTURE, SPORT ET LOISIRS

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE E	PROJET DE BUDGET 2018	MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS	DES		ETP	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	JDGET 2018 DE
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Total	Total	CHARGES	REVENUS
			hors 37 et 39	hors 47 et 49		hors 37 et 39	hors 37 et 39 hors 47 et 49 Budg.	Budg.		hors 37 et 39	hors 47 et 49
			70,955,938	1.528'120		-2'720'000				68'235'938	1'528'120
N01 Culture	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'342'715		Prestations pédagogiques du Grand Théâtre destinées aux classes du DIP	120,000		budg.	'	1'462'715	1
N01 Culture	36	Grand-Théâtre de Genève	3,000,000		Amendement de la commission des finances	-3,000,000		.gpnq	'		
N02 Sport et loisirs	36	Sport - soutien au mouvements	330,839		Amendement de la commission des finances	160'000		budg.	'	490,939	

2. LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2018 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 29 NOVEMBRE 2017- FONCTIONNEMENT O AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE	PROJET DE BUDGET 2018	MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS	TOTAL DES MENDEMENTS		ETP	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	UDGET 2018 NDE
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Total	Total	CHARGES	REVENUS
			hors 37 et 39	hors 47 et 49		hors 37 et 39	hors 37 et 39 hors 47 et 49 Budg.	Budg.		hors 37 et 39	hors 47 et 49
			88'590'449	1'633'297		-152'000				88'438'449	1'633'297
							_				
O07 Affaires extérieures	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'518'895		Amendement de la commission des finances	-50.000		pndg.	<u>'</u>	1'468'895	
O07 Affaires extérieures	36	Club suisse de la presse	102,000		Amendement de la commission des finances	-102'000		.gpnq		•	•

2. LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2018 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 29 NOVEMBRE 2017- FONCTIONNEMENT
P ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS

018	SUN	et 49	70'707'600	30'417'549
DE BUDGET 2/ AMENDE	REVENUS	hors 47	2.02	30'41
PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	REVENUS Techn Total CHARGES	hors 37 et 39 hors 47 et 49	743'713'411	1
ETP	Total			
	Techn	Budg.	-	budg.
TOTAL DES AMENDEMENTS		hors 37 et 39 hors 47 et 49 Budg.	000.007-	-200.000
TOTA	CHARGES	hors 37 et 39		
MOTIFS				Avec l'entrée en vigueur fin octobre 2017 de la loi 12058 A sur la répartition des tidores entrée des communes de l'octions de le trait de socramines des locations de salées aux associations sportives vont diminuer. En effet la loi stipule que les gassectaions sportives vont diminuer. En effet la loi stipule que les gassectaions sportives au bréférice front est cherulon communale peuvent bénéficier de la gratified des salies. La baisse des resentus est évaluée à environ 200000 crif en 2018 of 1/3 du total des revenus des locations de sales.
PROJET DE BUDGET 2018	REVENUS	hors 37 et 39 hors 47 et 49	009,206,02	30'617'549
PROJET DE	CHARGES	hors 37 et 39	743'713'411	
Libellé				Revenus financiers
Nature				4
Programme				P04 - Gestion du parrimoine de l'Etat - bâtiments et biens associés

3. LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2018 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 29 NOVEMBRE 2017. FONCTIONNEMENT A FORMATION

				0000		OLG IVACA	c L			1000	0,00
Programme	Nature	Libellé	PROJEI DE BI	JUGE 1 2018	MOTIFS	AMENDEMENTS	MENTS		ETP	AMENDE	DE 2016
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES REVENUS hors 37 et 39 hors 47 et 49	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			2'072'971'586	83'426'804		•	•	•	•	2'072'971'586	83'426'804
A01 Enseignement obligatoire et orientation	34	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	15'867'793		Transfert vers les charges de personnel pour les dépenses relatives au personnel	42000		techn	'	15825793	
A01 Enseignement obligatoire et orientation	30	Charges de personnel	622'843'825		terriposario y concentrato de la constancia del constancia de la constancia della constancia della constanci	42,000		techn	•	622885825	•
A01 Enseignement obligatoire et orientation	30	Charges de personnel	622'843'825		Reaffectation de 2 ETP enseignants du programme A02 vers le programme A01 (R 2018 dans le cadre de FO18).	89,456		techn	2.0	622933281	•
A01 Enseignement obligatoire et orientation	30	Charges de personnel	622'843'825		Redfertation de 0.6 ETD de chande de mission du noncamme AD? vers la noncamme	106'815		techn	0.5	622950640	
A02 Enseignement secondaire II et formation continue	90	Charges de personnel	433'341'015		A01.	-106815		techn	-0.5	433234200	
A02 Enseignement secondaire II et formation continue	30	Charges de personnel	433'341'015		Reaffectation de 2 ETP enseignants du programme A02 vers le programme A01 (R 2018 dans le cadre de F018).	-89456		techn	-2.0	4332511559	
A03 Suivi éducatif et soutien aux familles	30	Charges de personnel	84.715'533		Stabilisation d'un etp auxiliaire pour le chef de service du SSEJ	•		techn	•	84715533	•
A03 Suivi éducatif et soutien aux familles	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2,920,036			-20000		techn		2900036	
A03 Suivi éducatif et soutien aux familles	8	Groupement de liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ-GE)	123'629		Transfert au GLAJ pour gestion / maintenance de la plateforme Loisfrijeunes.ch	20,000		techn	'	143629	
A03 Suivi éducatif et soutien aux familles	33	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'920'036		Transfett vers les charges de personnel pour les dépenses relatives au personnel	-158000		techn	1	2762036	•
A03 Suivi éducatif et soutien aux familles	8	Charges de personnel	84.715'533			158'000		techn		84'873'533	

3. LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2018 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 29 NOVEMBRE 2017. FONCTIONNEMENT

78,000,827 hors 47 et 49 REVENUS PROJET DE BUDGET 2018 479'288'722 842310 2'958'452 2254'168 2239775 2349'679 2'883'218 2'598'605 2'125'763 3'146'693 3'888'067 2013'141 10881192 6119182 2'105'920 2'412733 1360198 1288'508 1'8 13'427 19897035 1096'872 4395'592 1645338 7'477'638 2324'586 2712024 1909736 1960'499 1'562'405 2'106'457 1841'602 1720'327 2'066'731 2282061 ors 37 et 39 CHARGES Fotal ᇤ techn techn techn techn rechn techn 3ndg. techn techn techn hors 47 et 49 REVENUS AMENDEMENTS TOTAL DES -7.899 -641 7966 3'798 5'947 13672 -7.290 -4'818 6.239 -3'780 6'808 11974 6,097 22349 -7624 7940 93,222 5'993 6,786 ors 37 et 39 CHARGES nécanismes salariaux sur le report ligne à ligne par EMS. Il vise à adapter les dans le cadre du renouvellement de leur contrat de prestations et sur la base effet, la fin de la rénovation de bâtiment des Azalées de la Maison de Retraite Set amendement intègre également le regroupement des lignes de subvention dans le cadre du projet d'amendement du régime de financement des soins ictualisé des données financières, analytiques et de gestion fournies par les ine nouvelle ligne de subvention "EMS - Petite Boissière, Charmilles, Liotard le LaMal et eu égard au texte retenu en conférence de conciliation (session EMS - La Petite Boissière", "EMS - Les Chamilles" et "EMS - Liotard" sur dans le cadre de la planification médico-sociale et sur la base du planning Cet amendement neutre corrige une confusion faite dans l'application des notamment de l'évolution des minutes de soins, du coût normatif reconnu ictualisé au 31 août 2017 des ouvertures et fermetures de lits EMS. A cet iouvelle ligne de subvention "EMS - Fondation la Vespérale", ainsi que le l'automne 2017) pour les séjours extra-cantonaux, les modalités desdits changement de nom sans modification de rubrique budgétaire de EMS -SARL" et "EMS - Résidence Les Arénières" et "EMS - Poterie" sur une du Petit-Saconnex (24 lits MRPS) est avancée à 2019 au lieu de 2021; 'ésidence Nant-d'Avril qui devient EMS - Villa Mandement. D PERSONNES ÂGÉES MOTIFS éjours sont plus restrictives qu'anticipées. ubventions accordées par EMS: 'effet sur le résultat est neutre. WS 479'288'722 78'000'827 hors 47 et 49 REVENUS PROJET DE BUDGET 2018 2112170 1,592,959 2160'613 22477065 1830354 1'818'245 1'995'574 2892493 1'100'652 2'606'504 4,409'664 2132571 3'146'714 3'900'041 2019238 1'091'487 2073'440 1'959'040 1'645'979 7499'987 2332552 6'115'384 2721'447 1'917'360 2290'001 1'967'430 1.567.509 1'847'549 1,725,806 1'364'122 2968'603 2113'243 2419951 10 rs 37 et 39 CHARGES EMS - Fondation de l'Age d'Or (ex EMS - Résidence des Franchises EMS - Résidence de Bon Séjour EMS - Résidence Fort Barreau EMS - Domaine de la Louvière EMS - Résidence Beauregard EMS - Résidence Happy Days EMS - Résidence Mandement EMS - Résidence Les Tilleuls EMS - Le Nouveau-Kermont EMS - Bessonnette - fdt Les EMS - Nouveau Coccinelle EMS - Maison de la Tour EMS - Les Châtaigniers EMS - Maison de Vessy EMS - Pierre de la Fée EMS - Résidence de la EMS - Résidence Jura EMS - Armée du Salut EMS - La Provvidenza EMS - Les Charmettes EMS - Les Pervenches Libellé EMS - La Méridienne EMS - La Terrassière EMS - Foyer St-Paul EMS - Les Bruyères EMS - Les Mimosas EMS - Eynard Fatio EMS - Foyer Béthel EMS - Foyer Vallon EMS - Notre Dame EMS - Plantamour EMS - Châtelaine EMS - De la Rive EMS - Le Léman EMS - Le Prieuré EMS - Les Pins EMS - Mouilles Les Lauriers) EMS - MRPS EMS - Butini Champagne EMS - Drize 888 Nature 98 38 98 98 88 88 98 98 98 98 38 38 38 38 98 98 38 38 98 98 88 38 38 98 88 38 38 38 38 88 98 88 8 88 98 98 D01 - Mise en oeuvre actions en faveur des sersonnes âgées et conduite des

3. LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2018 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 29 NOVEMBRE 2017- FONCTIONNEMENT

hors 47 et 49 REVENUS PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE 1.029132 26811134 1,421,909 1.8297280 1'911'195 7386327 25897435 1'443'845 1,253,502 747172 2738'490 1.146'812 7267051 iors 37 et 39 CHARGES ELP Total rechn techn techn techn techn techn Budg. techn techn techn techn techn techn 10rs 47 et 49 REVENUS AMENDEMENTS TOTAL DES -6'165 -8.829 4263 -3.965 71,406 24'830 392 2142447 -2901'527 1'997739 361'870 761'510 7267051 10rs 37 et 39 CHARGES alariaux sur le report ligne à ligne par EMS. Il vise à adapter les subventions accordées par angagements déjà pris pour les ouvertures et fermetures de lits EMS qui vont s'étaler sur la dans le cadre de la planification médico-sociale et sur la base du planning actualisé au 31 dans le cadre du projet d'amendement du régime de financement des soins de LaMal et eu égard au texte retenu en conférence de conciliation (session d'automne 2017) pour les Det amendement intègre également le regroupement des lignes de subvention "EMS - La révue au budget 2018 ne suffra pas à honorer cet engagement dès 2019. Les modalités Vespérale", ainsi que le changement de nom sans modification de rubrique budgétaire de août 2017 des ouvertures et fermetures de lits EMS. A cet effet, la fin de la rénovation de éjours extra-cantonaux, les modalités desdits séjours sont plus restrictives qu'anticipées. ubvention "EMS - Petite Boissière, Charmilles, Liotard SARL" et "EMS - Résidence Les bâtiment des Azalées de la Maison de Retraite du Petit-Saconnex mais l'enveloppe EMS conférence de conciliation. Ainsi, une partie du montant prévu en 2018 pour couvrir cette Arénières" et "EMS - Poterie" sur une nouvelle ligne de subvention "EMS - Fondation la Set amendement neutre corrige une confusion faite dans l'application des mécanismes antonaux sont plus restrictives qu'anticipées, notamment en regard du lexte retenu en 'efite Boissière', "EMS - Les Charmilles" et "EMS - Liotard" sur une nouvelle ligne de nancement des 24 lits MRPS qui seront ouverts à la fin de la rénovation en cours du átiment des Azalées de la Maison de Retraite du Petit-Saconnex (24 lils MRPS) est dans le cadre du renouvellement de leur contrat de prestations et sur la base notair le l'évolution des minutes de soins, du coût normatif reconnu actualisé des données Cet amendement budgétaire vise à adapter l'enveloppe EMS pour tenir compte des d'application du régime de financement des soins de LaMal pour les séjours extraériode des contrats de prestations 2018-2021. L'Etat doit notamment pourvoir au harge est réallouée de manière à présenter un amendement neutre. EMS - Résidence Nant-d'Avril qui devient EMS - Villa Mandement. D PERSONNES ÂGÉES ancières, analytiques et de gestion fournies par les EMS; MOTIFS ancée à 2019 au lieu de 2021; "effet sur le résultat est neutre. l'effet sur le résultat est neutre. hors 47 et 49 REVENUS PROJET DE BUDGET 2018 1'425'874 1,033,395 1,900,686 1'917'360 7411157 2'598'294 1'443'453 2'142'447 2'901'527 2078243 1997739 7256638 500,000 385'302 nors 37 et 39 CHARGES (ex EMS - Résidence Nant-d'Avril) EMS - Petite Boissière, Charmilles, Séjours Extra cantonaux (nouveau EMS - Résidence Les Arénières destinée aux nouvelles places) EMS - Fondation la Vespérale lestinée aux nouvelles places) Enveloppe EMS (Enveloppe EMS - Résidence Saconnay Enveloppe EMS (Enveloppe EMS - Résidence Vendée EMS - St-Loup - Vandelle EMS - La Petite Boissière EMS - Villa Mandement EMS - Les Charmilles Libellé EMS - Villa Mona EMS - Val Fleury EMS - La Plaine EMS - Liotard EMS - Poterie EMS - Stella Jobard SARL 36 36 36 36 36 36 36 36 Nature 36 36 36 36 36 36 36 actions en faveur des D01 - Mise en oeuvre D01 - Mise en oeuvre actions en faveur des et conduite des personnes âgées et conduite des personnes âgées

3. LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2018 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 29 NOVEMBRE 2017- FONCTIONNEMENT

	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	SES REVENUS	et 39 hors 47 et 49	Ш	425'986'721 64'829'503		- 10'491'956		3'427'888	5'419'148
		II CHARGES	hors 37 et 39		- 425'9	- 22.	- 10,		- 3,	- 22
	ETP	n Total	-			 _	_	-	_	
		Techn	Budç		-	 techn	techn	techn	techn	techn
	TOTAL DES AMENDEMENTS	REVENUS	hors 37 et 39 hors 47 et 49 Budg.							
	TOT	CHARGES	hors 37 et 39			464'400	410'400	739'200	180,000	-1'794'000
E HANDICAP	MOTIFS						Ajustement de la subvention accordée dans le cadre du nouveau contrat de prestations 2018 - 2021, suite à une actualisation de la	planification des places mises à disposition par l'EPH.	L'effet sur le résultat est neutre.	
	DGET 2018	REVENUS	hors 47 et 49		64'829'503					
	PROJET DE BUDGET 2018	CHARGES	hors 37 et 39		425'986'721	21'918'897	10'081'556	60'135'076	3'247'888	7.213.148
	Libellé					EPH - Clair-Bois adultes	EPH - Fondation Ensemble - adultes	EPH - EPI	EPH - Association La Corolle	EPH - Erveloppe nouvelles places
	Nature					36	36	36	36	36
	Programme						E01 - Mise en œuvre et conduite des	actions en faveur des personnes	handicapées	

3. LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2018 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 29 NOVEMBRE 2017- FONCTIONNEMENT F ENVIRONNEMENT

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018	UDGET 2018	MOTIFS	TOTA	TOTAL DES AMENDEMENTS		ЕТР	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	UDGET 2018 NDE
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn	Total	CHARGES	REVENUS
			hors 37 et 39	hors 47 et 49		hors 37 et 39	hors 37 et 39 hors 47 et 49 Budg.	Budg.		hors 37 et 39	hors 47 et 49
			69'546'774	41'766'649		•	•		•	69'546'774	41'766'649
F04 - Nature et pasyage	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6,403,969		Conventions-programmes RPT Reclassification des charges liées à la part cantonale au financement des conventions-	-274'475		techn	-	6'129'494	•
F04 - Nature et paysage	36	Charges de transfert	1,038,633		programmes RPT en charges de transfert, conformêment à la nature des projets (= transfert neutre).	274'475		techn		1'313'108	

3. LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2018 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 29 NOVEMBRE 2017. FONCTIONNEMENT G AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE E	PROJET DE BUDGET 2018	MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS	DES		ETP	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	JDGET 2018 IDE
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn	Total	CHARGES	REVENUS
			hors 37 et 39	hors 47 et 49		hors 37 et 39 hors 47 et 49 Budg.	hors 47 et 49	Budg.		hors 37 et 39	hors 47 et 49
			121'723'318	38'362'417		167'258			1.0	121'890'576	38'362'417
G01 - Logement et planification foncière	30	Charges de personnel	10823'461		Renforcement de l'équipe de la direction de la planification des opérations foncières pour le tratement des droits distincts et permanents en provenance de l'office des bâtiments (P04).	167258		techn	1.0	10'990719	
G01 - Logement et planification foncière	30	Charges de personnel	10'823'461		Renforcement de l'équipe de la direction du projet Praille	-117'562		techn	-1.0	10.705899	
G02 - Aménagement	30	Charges de personnel	14'649'425		départementales au DALE.	117562		techn	1.0	14'766'987	

3. LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2018 ADDOFFES PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 29 NOVEMBRE 2017-FONCTIONNEMENT
3. LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2018 ACMINISTRAM ATOMINISTRAM

					H SECURITE ET POPULATION						
Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018	SUDGET 2018	MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS	. DES MENTS		ETP	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	IDGET 2018 DE
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	CHARGES REVENUS Techn Total	Techn	Total	CHARGES	REVENUS
			hors 37 et 39	hors 37 et 39 hors 47 et 49		hors 37 et 39	hors 37 et 39 hors 47 et 49 Budg.	Budg.		hors 37 et 39	hors 47 et 49
			632'484'261	632'484'261 282'249'665		-210'667			•	632'273'594	282'249'665
H05 Admission à la circulation routière 33	33	Amortissements du patrimoine administratif	250781		Des amortissements pour 211'000 ont été budgétés à tort sur le programme H05 au lieu du programme J01	-210'667		techn		40,114	

3. LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2018 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 29 NOVEMBRE 2017- FONCTIONNEMENT J MOBILITÉ

Programme	Nature	Fibelié Fibelié	PROJET DE BUDGET 2018	DGET 2018	MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS	DES		ЕТР	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	IDGET 2018 DE
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	CHARGES REVENUS Techn Total	Techn		CHARGES	REVENUS
		2	hors 37 et 39 hors 47 et 49	hors 47 et 49		hors 37 et 39	hors 37 et 39 hors 47 et 49 Budg.	Budg.		hors 37 et 39	hors 47 et 49
			399,908,579	399'908'279 75'899'232		210'667	•			400'118'946	75'899'232
J01 Transports et mobilité	33	Amorfissements du patrimoine administratif	3'961'359		bes amortissements pour 211'000 ont été budgétés à tort sur le programme H05 au lieu du xrogramme J01	210'667		techn		4'172'026	,

3. LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2018 ADDOFT 2015 ADDOFT ACOMMISSION DES FINANCES LE 29 NOVEMBRE 2017. FONCTIONNEMENT

					L ECONOMIE						
Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018	SUDGET 2018	MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS	DES		ETP	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	DGET 2018 JE
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	CHARGES REVENUS Techn Total	Techn		CHARGES	REVENUS
			hors 37 et 39 hors 47 et 49	hors 47 et 49		hors 37 et 39	hors 37 et 39 hors 47 et 49 Budg.	Budg.		hors 37 et 39	hors 47 et 49
			38'662'661	55'418'651		678'970			2.6	39'241'631	55'418'651
L01 Développement et soutien à	8	Charges de personnel	2,460,680		Transfert neutre de 2.6 ETP entre le programme P05 et le programme L01 (DG DER))	578'970		techn	2.6	3039650	

PL 12176-A

3. LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2018 ADOPTET PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 29 NOVEMBRE 2017- FONCTIONNEMENT

					M FINANCE ET IMPOTS						
Programme Ni	Nature	Libelié	PROJET DE BUDGET 2018	SUDGET 2018	MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS	DES		ETP	PROJET DE AMI	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS Techn Total	Techn	Total	CHARGES	REVENUS
			hors 37 et 39	hors 47 et 49		hors 37 et 39	hors 47 et 49 Budg.	Budg.		hors 37 et 39	hors 47 et 49
			0001000177	ATO1574 104010		00000			c	00010001777	4 10 11 11 11 11 11
			141 002 203	03.104/17/4		40.009			0.2	141 122 330	0 310 4/ / 2/ 4
M04 Production et perception des impôts	8	Charges de personnel	69'868'053		Transfert neutre intra-département (DF) (voir également P01 et P05)	40.069		techn	0.2	69908'122	

3. LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2018 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 29 NOVEMBRE 2017- FONCTIONNEMENT P ETATS-MAJORS FOR PRESTATIONS DE MOYENS

Programme	Nature	Libelié	PROJET DE BUDGET 2018	JDGET 2018	SHLOW	TOTA	TOTAL DES		ETP	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	OGET 2018 E
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn	Total	CHARGES	REVENUS
			hors 37 et 39	hors 47 et 49		hors 37 et 39	hors 37 et 39 hors 47 et 49	Budg.		hors 37 et 39	hors 47 et 49
			743'713'411	70'907'600		-786'297		•	-3.8	742'927'114	20,302,600
P01 Etats-majors départementaux	30	Charges de personnel	23'187'470		Transfert neutre intra-département (DF) (voir également P05 et M04)	-160274		techn	-0.8	23027196	
P01 Etats-majors départementaux	90	Charges de personnel	23'187'470		Transfert neutre de 0,2 ETP entre le programme P05 et le programme P01 (DSE)	46'145		techn	0.2	23233615	1
P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines	42	Taxes		2805940	ELIAN A managas subman subman bashara and a subman		-200,000	techn	,	,	2'605'940
P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines	46	Revenus de transferts		1406'000	Cet alrenderien vise a enexuder un idansien riedure en let evenus a l'OFE.		200,000	techn	•	,	1'606'000
P04 - Gestion du patrimoine de l'Etat - bâtiments et biens associés	8	Charges de personnel	36'084'110		Transfert neutre inter-département (DF - DALE GOT) Renforcement de l'équipe de la direction de la planification des opérations foncières pour le traitement des droits distincts et permanents en provenance de l'office des bâtments	-167258		techn	-1.0	35916852	
P05 Systèmes d'informtion et de communication	30	Charges de personnel	95'486'245		Transfert neutre intra-département (DF) (voir également P01 et M04)	120'205		techn	9:0	95606450	1
P05 Systèmes d'information et de communication	30	Charges de personnel	95'486'245		Transfert neutre de 0,2 ETP entre le programme P05 et le programme P01 (DSE)	46145		techn	-0.2	95440100	1
P05 Systèmes d'information et de communication	90	Charges de personnel	95'486'245		Transfert neutre de 2,6 ETP entre le programme P05 et le programme L01 (DG DER!)	-578970		techn	-2.6	94'907'275	

4. LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2018 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 29 NOVEMBRE 2017 INVESTISSEMENTS HORS PRETS A CARACTERE GENERAL

1'305'844 8,800,000 1,000,000 23'610'47 26'643'87 800,000 148'028'334 515'361 4'165'534 2'509'984 17'022'042 54'590'607 42'712'956 -150'000 -46'753'750 -46'753'750 -2,500,000 -2'500'000 -150,000 -33,200,000 -33'200'000 Amendements budgétaires Amendements techniques Amendements budgétaires Amendements techniques Amendements budgétaires Amendements budgétaires Amendements budgétaires Amendements techniques Amendements budgétaires Amendements budgétaires Amendements techniques Amendements budgétaires Amendements techniques Amendements techniques Amendements techniques Amendements techniques Amendements techniques 23/610/474 8,800,000 1,000,000 677'630 2'509'984 4'165'534 800,000 75'912'956 150'528'334 797'008'094 SECURITE ET POPULATION PERSONNES AGEES AMENAGEMENT ET LOGEMENT ENVIRONNEMENT ACTION SOCIALE FORMATION HANDICAP EMPLOI TOTAL ETAT U otal net

2

4. LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2018 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 29 NOVEMBRE 2017 INVESTISSEMENTS HORS PRETS A CARACTERE GENERAL

11'827'000 112,400 Dépenses 10'511'110 301'146'933 65'575'187 29'934'086 11'828'300 52'071'176 -300,000 -300,000 -3'687'500 6'216'250 -700'000 Amendements budgétaires Amendements techniques Amendements budgétaires Amendements budgétaires Amendements budgétaires Amendements budgétaires Amendements budgétaires Amendements budgétaires Amendements techniques 11'827'000 10'511'110 301'446'933 69'262'687 58'287'426 112,400 11'828'300 30'634'086 CULTURE, SPORT ET LOISIRS ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS FINANCE ET IMPOTS AUTORITES ET GOUVERNANCE ECONOMIE MOBILITE ENERGIE JUSTICE SANTE 0 Ø

4. LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2018 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 29 NOVEMBRE 2017 INVESTISSEMENTS HORS PRETS A CARACTERE GENERAL

8'800'000 PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE 2'500'000 148'028'334 Dépenses budg. udg. Recettes TOTAL DES AMENDEMENTS -2'500'000 -2'500'000 Dépenses La planification des objets non déposés au Grand Conseil a été revue à la baisse Amendements budgétaires Amendements techniques MOTIFS A. FORMATION 8'800'000 Recettes PROJET DE BUDGET 2018 150'528'334 5,000,000 Nature nat ω 0230 S 1908002 | HEAD - Equipements et adatation des locaux du nouveau campus Libellé N* de projet

က

PL 12176-A 226/244

4. LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2018 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 29 NOVEMBRE 2017 INVESTISSEMENTS HORS PRETS A CARACTERE GENERAL. F. ENVIRONNEMENT

4. LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2018 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 29 NOVEMBRE 2017 INVESTISSEMENTS HORS POTOCIFRE GENERAL. H. SEGUATIE ET POPULATION

		a						
PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	Receibes	1,000,000						
PROJET DE I	Déparses	42712'956		200,000	700'000	200,000		
	Techn Budg.		budg.	. Bpnq	budg.	bndg.	budg.	
#S BNTS	Recettes							
TOTAL DES AMENDEMENTS	Dépenses	-33,200,000	-33,200,000	-25'000'000	-700'000	-500,000	-7'000'000	
MOTIFS			Amendements budgétaires Amendements techniquies	Amendement de la commission des finances	La planification des objets non déposés au Grand Conseil a été revue à la baisse	La planification des objets non déposés au Grand Conseil a été revue à la baisse	Amendement de la commission des finances	
PROJET DE BUDGET 2018	Recottes	1,000,000						
PROJET DE E	Dépenses	nat 75'912'956		25'500'000	1'400'000	1,000,000	7'000'000	
Nature		nat		22	22	ъ	2	
CR (publié)				0230	0404	0404	0230	
Lbeté				1918007 Les Dardelles - construction et équipements	1918009 Nouveaux radars	Sécurisation des installations des stands de tir- féquipements métiers de la police	Les Dardelles - étude	
N*de projet				1918007 L	1918009 N	1918010 ^S	11254 L	

.

4. LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2018 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 29 NOVEMBRE 2017 INVESTISSEMENTS HORS PREIS A CARACTERE GENERAL.

DGET 2018		Recettes	11.827.000				
PROJET DE BUDGET 2018 AM ENDE		Dépenses	301'146'933		100,000		
		Techn Budg.		budg. techn	budg.	budg.	
ENTS		Recettes					
TOTAL DES AMENDEMENTS		Dépenses	-300,000	-300,000	-100,000	-200,000	
MOTIFS				Amendements budgétaires Amendements techniques	La planification des objets non déposés au Grand Conseil a été revue à la baisse	Amendement de la commission des finances	
DGET 2018		Recettes	11'827'000		0		
PROJET DE BUDGET 2018		Dépenses	301'446'933		200,000	200,000	
Nature			nat		ω	ιΩ	
R	(piiqnd)				0611	0903	
Lbows					Jonction autoroutière de Vernier Canada et barreau de Monfleury	Etudes d'avant-projet pour le télécabine urbain entre les Cherpines et l'aéroport	
N° de projet					1918012	1918013	

4. LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROLET DE BUDGET 2015 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 29 NOVEMBRE 2017 INVESTISSEMENTS HORS PRETS A CARACTERE GENERAL K. SANTE

PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	Receives	.187		637'500	1,350,000	000,000.	200,000	200,000	
PROJE:	Dépenses	65'575'187		637	1,350	1,000	200	200	
	Techn Budg.		budg.	budg.	budg.	budg.	budg.	budg.	
TOTAL DES AMENDEMENTS	Receives								
TOTA	Diperses	-3'687'500	-3'687'500	-637'500	-1'350'000	-1'000'000	-200,000	-500'000	
MOTFS			Amendements budgétaires Amendements techniques	La planification des objets non déposés au Grand Conseil a été revue à la baisse	La planification des objets non déposés au Grand Conseil a été revue à la baisse	La planification des objets non déposés au Grand Conseil a été revue à la baisse	La planification des objets non déposés au Grand Conseil a été revue à la baisse	La planification des objets non déposés au Grand Conseil a été revue à la baisse	
DGET 2018	Rocettes								
PROJET DE BUDGET 2018	Dépenses	69'262'687		1'275'000	2700'000	2'000'000	400,000	1,000,000	
Nature	-	nat.		ıo	2	20	ın	2	
CR	Ì			0715	0715	0715	0230	0230	
Nedio				1918014 MAD - informatique	1918015 HUG - Solution d'archive neutre (VINA - Vendor Neutral Archive)	HUG - Equipements d'automation et d'assistance aux gestes techniques	1918017 HUG - Rénovation partielle des pavillons (3A) de l'Hôpital de Loëx	1918018 HUG - Rénovation et agrandissement des blocs opératoires	
N' de projet				1918014	1918015	1918016	1918017	1918018	

4. LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2018 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 29 NOVEMBRE 2017 INVESTISSEMENTS HORS PREIS 2 A CARACTERE GENERA. N. CULTURE, \$90AFF ET LOISIRS

JDGET 2018	DE - ::	Receites				
PROJET DE BUDGET 2018	AMEN	Dépenses	29.934.086		700.000	
	Techn	Budg.		budg. techn	budg.	
TOTALDES	MENIS	Recettes				
TOTAL	AMENDE	Dépenses	-700,000	-700'000	-700'000	
GEMANN	MO IPS			Amendements budgétaires Amendements techniques	La planification des objets non déposés au Grand Conseil a été revue à la baisse	
DOET MAG	DOE: 2010	Recettes		•		
obo ist ne binost me	Proces de Bo	Dépenses	30'634'086		1,400,000	
1	Mature		nat.		2	
ę	(priplie)				0230	
THEORY I	0.00011				1918019 Centre de formation football - subvention	
Method and	n de projet				1918019	

4. LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETARRES AU PROJET DE BUDGET 2018 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 29 NOVEMBRE 2017 WESTISSEMENTS HORS PRETER GENERAL.

P. ETATS-MALORS ET PRESTATIONS DE MOYENS

	_					
PROJET DE BUDGET 2018 AM BN DE	Receites					
PROJET DE AME	Dépenses	52'071'176		2,500,000	3'716'250	
	Techn Budg.		budg. techn	budg.	budg.	
AMENDEMENTS	Recettes					
AMEND	Dépenses	-6'216'250	-6'216'250	000,005,2-	-3'716'250	
MOTIFS			Amendements budgétaires Amendements techniques	La planification des objets non déposés au Grand Conseil a été revue à la baisse	La planification des objets non déposés au Grand Conseil a été revue à la baisse	
DGET 2018	Recettes			-		
PROJET DE BUDGET 2018	Dépenses	58'287'426		5,000,000	7'432'500	
Nature		nat.		ιΩ	υ	
CR (publié)				0230	0411	
Liberiré				1917017 Acquisitons de terrains et bâtiments	Crédits d'ouvrage à venir en matière de systèmes d'information et de communication	
N*de projet				1917017	1914015	

PL 12176-A 232/244

Date de dépôt : 7 novembre 2017

RAPPORT DE LA PREMIÈRE MINORITÉ

Rapport de M. Jean Batou

Mesdames et Messieurs les députés,

Le projet de budget 2018 soumis au vote de notre parlement confirme la politique de contraction des charges menée systématiquement par nos gouvernements depuis une quinzaine d'années. Mais, attention, nous avons aujourd'hui atteint des seuils au-dessous desquels « le modèle social genevois » risque de n'être plus qu'un souvenir. En d'autres termes, ce Conseil d'Etat est en train de détruire le bouclier social, auquel notre population est profondément attachée, pour bétonner le bouclier fiscal qui protège les plus grosses fortunes, pour renoncer au remboursement des 3,2 milliards (intérêts et principal) qu'a coûté à ce jour le sauvetage de la Banque cantonale de Genève, alors qu'elle réalise des affaires mirobolantes, enfin, pour diviser par deux l'imposition des bénéfices des plus grandes sociétés (RIE III / PF17).

Parce que nous nous opposons à cette politique régressive qui sacrifie les intérêts de 99% des habitants et travailleurs de ce canton à ceux d'un petit 1% de privilégiés, nous refuserons ce projet de budget 2018, ainsi que l'ensemble des politiques publiques qu'il contribue à fragiliser et à dégrader. Afin que les choses soient claires, notre refus de chacune des politiques publiques ne vise pas tel ou tel magistrat qui en a la responsabilité à titre individuel, mais la politique d'ensemble de ce collège gouvernemental qui défend sans fausse note cette orientation profondément antisociale.

Champion suisse de la « rigueur »

« <u>Depuis 2005 (!)</u>, le canton de Genève est l'un de ceux qui a la croissance des charges la plus faible ». Ce n'est pas moi qui parle, mais M. Pierre Béguet, directeur général des finances de l'Etat, lors de la récente audition de la politique publique M (Finances et impôts) par deux sous-commissaires de notre commission. En 2018, les charges de la Confédération augmenteront en effet de 2,5%, celles du canton du Valais de 3,3%, celles du canton de Vaud

de 2,5%, tandis que celles de notre canton croîtront de 1,3% seulement (1,9% en tenant compte de la péréquation financière nationale – RPT).

Ce n'est donc pas par erreur que le mensuel *PME Magazine* de décembre, sur la base des analyses comparatives de l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP) de Lausanne, relève que, en 2016, Genève a été financièrement le canton géré avec la plus grande rigueur. Il se voit ainsi attribuer la note maximum de 6 sur 6 pour « la couverture des charges », « la maîtrise des dépenses courantes », « la part des investissements financés par les recettes propres » et « la réduction de l'endettement ».

Certes, le PLR, qui dispose pourtant de deux conseillers d'Etat et inspire directement les orientations les plus antisociales de ce gouvernement, se paye aujourd'hui le luxe de refuser ce budget au nom d'une politique d'austérité plus brutale encore. De tels effets de manche venant d'un parti qui compte tant d'avocats ne surprendront personne. Toutefois, l'organe de presse du petit et moyen patronat donne pleinement raison à M. Pierre Béguet : Genève n'a rien à envier à la Confédération et aux autres cantons en matière de compressions budgétaires, bien au contraire.

Quand mille coupures font une hémorragie

Les faits sont là : notre canton subit une cure d'austérité de longue durée qui entre de plus en plus brutalement en conflit avec les besoins fondamentaux de la population et les droits de ses employés, consacrés par des règlements et par des lois. Nous l'avons répété à maintes reprises dans cette enceinte : les besoins des usagers croissent beaucoup plus vite que la population cantonale, en particulier en raison de sa précarisation accélérée, de ses besoins de formation et de son vieillissement. Ces facteurs ont un effet multiplicateur sur la demande de prestations en termes d'éducation, de santé, de logement subventionné, d'aide sociale, de prise en charge des aînés, de transports publics, de sécurité, etc. Le canton a-t-il les moyens de répondre à un tel défi ? Certainement, à condition de maintenir, voire de renforcer, la progressivité de l'impôt, pour compenser les effets du creusement en cours des inégalités de fortunes et de revenus. C'est effectivement son rôle.

Or, nous assistons au mouvement inverse : plus les inégalités sociales se creusent dans ce canton, plus on nous presse de réduire la pression fiscale sur les bénéfices des sociétés les mieux loties (RIE III – PF17), sur les fortunes des multimillionnaires (bouclier fiscal) ou sur les revenus des gros actionnaires (taxation partielle des dividendes). Notre Commission fiscale s'est ainsi transformée en une « commission sociale » au chevet des privilégiés, pour lesquels elle ne cesse d'imaginer, à l'initiative du PLR, de l'UDC et du MCG,

PL 12176-A 234/244

de nouveaux cadeaux fiscaux aux nantis. Pendant ce temps, de budget en budget, les prestations à la population et les conditions de travail de la fonction publique et parapublique sont péjorées, suivant la tactique du salami. Même si les effets à court terme de ces multiples petites coupures sont à chaque fois minimisés, leur impact cumulatif se traduit par une véritable hémorragie, vécue de plus en plus douloureusement par les usagers et le personnel.

Prenons l'exemple des coupes linéaires dans les charges salariales : elles ont représenté 34,9 milliards sur 3 ans (2015-2018). A cela, il faut ajouter les effets délétères de la non prise en charge intégrale par l'Etat des mécanismes salariaux dans les entités subventionnées, qui les force à grignoter encore sur leurs prestations. Et ce n'est que l'arbre qui cache la forêt : les 93 mesures prises par le Conseil d'Etat depuis 2015 ont eu en réalité un impact infiniment plus grave sur toutes les politiques publiques, de même que sur l'hôpital, sur l'IMAD, sur les EMS, sur l'Hospice général, sur l'université, etc. A l'horizon 2019, ces mesures devraient avoir dégagé 584 millions. Et, à cela, il faut encore ajouter la trentaine de mesures supplémentaires projetées par le plan financier quadriennal d'ici 2021, évaluées à 301 millions, soit une purge totale de près de 900 millions en 6 ans (2015-2021).

Radiographie sociale du canton

Pour celles et ceux qui nous écoutent et qui attendent une présentation objective de l'explosion des inégalités sociales à Genève, voici quelques faits édifiants :

- 1. Des riches toujours plus riches. Un tiers des 300 plus grosses fortunes de Suisse résident aujourd'hui à Genève. Parmi ces multimillionnaires, ma spéciale dédicace va à quatre heureuses familles, sans doute bénéficiaires de forfaits fiscaux, les Castel, les Timtchenko les Safra et les Rupert, qui ont vu leur patrimoine privé augmenter de près de 10 milliards de francs au cours de cette dernière année (cf. Bilan, n° 21, 24 nov. 2017). Parmi celles qui n'ont pas la chance de bénéficier d'un forfait fiscal, le nombre de fortunes de plus de 10 millions a augmenté de 6% par an, de 2005 à 2014. Elles se partagent aujourd'hui 54,2 milliards de patrimoines déclarés. Et, de 2013 à 2014 (dernières données disponibles), leurs fortunes cumulées ont crû de 7,64 milliards, soit pratiquement de l'équivalent du budget cantonal! C'est ce qui explique sans doute que Genève dispose de la plus rutilante écurie d'automobiles de luxe, du réseau le plus fourni de restaurants gastronomiques et du plus grand parc de jets privés de Suisse, largement devant Zurich.
- 2. <u>Multiplication des cadeaux fiscaux aux privilégiés</u>. En dépit de leur nombre croissant, près de 2500 multimillionnaires peuvent déduire

115 millions de francs d'impôts grâce au bouclier fiscal, et pas moins de 3 projets de lois sont à l'examen devant la Commission fiscale pour en doubler, voire en tripler les effets... Les gros actionnaires ne sont taxés que sur 50 à 60% du montant des dividendes qu'ils touchent, contrairement aux salariés et aux retraités qui le sont sur 100% de leurs revenus. Et le Conseil d'Etat a encore l'indécence de défendre comme projet stratégique n° 1 une baisse d'impôts de 600 millions pour les grandes entreprises avec une perte de recettes à la clé d'au moins 350 millions pour les finances publiques. L'échange automatique de renseignements bancaires (dès 2017), mais aussi les scandales qui se multiplient, ont fait exploser le rythme des dénonciations spontanées de fraudeurs à Genève : près de 2 milliards mis au jour en 2016 ; beaucoup plus en 2017. Et pourtant, on n'a pas entendu parler pour le moment de poursuites pénales contre leurs complices (banques, études d'avocat, etc.).

3. Des pauvres toujours plus pauvres. La population « à risque de pauvreté » est 30% plus élevée à Genève que dans le reste de la Suisse, et les femmes sont les plus touchées. 15% de la population genevoise renonce à des soins de santé pour des raisons financières. 64 000 personnes sont au bénéfice de l'aide sociale (14% de la population genevoise et 28% des familles monoparentales). Parmi elles, 2 sur 10 sont des working poor, et 4 sur 10 ont des problèmes de santé. De 2008 à 2012, les salaires les plus bas ont crû de moins de 1% par an, et les plus élevés de plus de 6%. Le Conseil d'Etat lui-même dénonce « le désengagement des employeurs » qui versent des salaires insuffisants et se défaussent sur l'aide sociale, notamment sur les prestations complémentaires familiales (cf. Rapport sur la pauvreté, août 2016). Après déduction des prélèvements obligatoires et des frais fixes, le revenu disponible des Genevois est le plus faible de Suisse (Crédit Suisse, 13 décembre 2016). En 2016, en moyenne, 2200 personnes sont entrées et sorties du chômage chaque mois (26 000 par an) et, parmi elles, les non-diplômés étaient surreprésentés, ce qui pointe un besoin de formation insatisfait

Le tournant de 2005

Pourquoi le directeur général des finances cantonales situe-t-il le point de départ de l'effort de contraction des charges de l'Etat en 2005, il y a 13 ans ? Je n'aurais pas l'audace de l'attribuer seulement au glissement à droite de ce parlement, suite à l'éviction de l'Alliance de gauche cette année-là, bien que notre absence de cette enceinte, de 2005 à 2013, a évidemment facilité le développement de ces politiques régressives. Voilà une bonne raison, soit dit en passant, de doubler la représentation d'Ensemble à Gauche au Grand Conseil, le 15 avril prochain!

PL 12176-A 236/244

Il y a bien sûr un autre motif à ce tournant. De 2001 à 2005, le coût du sauvetage de la Banque cantonale de Genève (BCGe) a contribué à gonfler massivement la dette de l'Etat – de 2,3 milliards en 4 ans –, faisant mécaniquement croître ses charges d'intérêt de plusieurs dizaines de millions par an. Pourtant, le Conseil d'Etat a décidé jusqu'ici de faire porter cet énorme effort par la population, en toute illégalité d'ailleurs... Ainsi, une quinzaine d'années plus tard, alors que les bénéfices de la BCGe explosent, avec un résultat opérationnel 2016 de 111 millions, notre gouvernement, acculé pourtant aujourd'hui à un déficit de plus de 180 millions, n'a toujours pas proposé le moindre plan de remboursement à cette banque, même sur le très long terme... Vous aurez vu dans la presse qu'Ensemble à Gauche vient de déposer un projet de loi visant à rompre avec une telle complaisance. Tous les députés vont le recevoir et sont invités à le signer d'ici au 9 janvier. Ce dossier mérite bien un appel au sens civique et à la conscience de chacune et de chacun!

Quelle a donc été la politique du Conseil d'Etat et de la majorité de ce parlement depuis 2005 ? D'abord, d'introduire le <u>mécanisme du frein au déficit</u>, ratifié à une très courte majorité par le peuple en 2006, puis de réviser à la baisse l'imposition des personnes physiques en 2009, en glissant dans ce paquet de nouvelles mesures le fameux bouclier fiscal en faveur des multimillionnaires, qui fait aujourd'hui perdre au moins 115 millions par an aux recettes publiques. Le résultat ne s'est pas fait attendre, avec une nouvelle flambée de la dette cantonale (+2,9 milliards, de 2010 à 2014), ce qui a justifié cette fois-ci la mise en place du mécanisme du <u>frein à l'endettement</u>, en 2013. Pourtant, depuis 2005, les annuités qui, rappelons-le, ne sont pas des augmentations de salaires mais des engagements de l'Etat à l'égard de ses employés, n'ont été honorées qu'en 2010, 2011, 2013, 2014 et 2017. En clair, les dispositions légales n'ont été pleinement observées que 5 années sur 13.

C'est dans ce contexte que les attaques aux prestations et aux services publics sont devenues le leitmotiv de l'actuel gouvernement de centre droit, de budget en compte, et de compte en budget.

Faut-il tout sacrifier à RIE III / PF17 ?

Dès février 2014, l'exposé des motifs du PL 11398 (Personal Stop), déposé par le PLR, entendait « donner un cadre plus précis aux autorités exécutives chargées d'élaborer le budget de l'Etat ». A l'automne, le projet de budget 2015 marquait une aggravation des attaques à la fonction publique et aux prestations. Pourquoi un tel durcissement ? Un député PLR a bien répondu à cette question au printemps 2015, à l'occasion de la discussion du plan

financier quadriennal 2015-2018 : « Si le Conseil d'Etat veut garder l'objectif de pouvoir absorber la RIE III, il va devoir faire un travail plus important au niveau de la maîtrise des charges ». A quoi le chef du département des finances a répondu que, à l'horizon 2019, « l'objectif sera d'avoir la marge de manœuvre suffisante pour absorber cette réforme ». Ce qui lui a valu cette duplique agacée du même député : « Le PLR attend un signe plus marqué de la part du Conseil d'Etat au niveau de l'évolution [des charges] sur 2016-2018 » (RD 1062-A, 18 mai 2015, p. 14).

Prétextant l'anticipation d'un gros déficit des comptes, le gouvernement annonce une cure de choc à l'automne 2015 : passage aux 42 h, réduction des charges salariales de 5% sur 3 ans, suspension des mécanismes salariaux. De son côté, la majorité de droite de ce parlement durcit encore le ton en adoptant dans la foulée la loi dite du *Personal Stop*. La réponse de la fonction publique et des usagers est immédiate : près de 21 000 signatures en 22 jours contre le *Personal Stop*, 7 jours de grèves, et des manifestations de rues comme on n'en avait plus vécu depuis 20 ans. Le Conseil d'Etat avait perdu une bataille politique, de même que sa majorité confortable au Grand Conseil, mais il n'avait pas perdu la guerre. Contraint d'abandonner les grandes orgues, il se contentera désormais d'un harmonium pour pianoter la même rengaine, abusant de ses prérogatives en douzièmes provisoires en 2016, et multipliant les coupes prétendument « indolores » en 2017. Le projet de budget 2018 est du même tonneau, mais cette fois-ci avec un déficit de près de 200 millions.

La politique du moindre mal a des limites...

Le pire reste à venir. A tel point que le Conseil d'Etat n'a toujours pas osé décliner les nouvelles mesures d'économies qu'il envisage aux dépens de la fonction publique dans le cadre du PFQ 2018-2021. A la Commission des finances, il nous avait affirmé qu'il en réservait la primeur au Cartel intersyndical, à qui il a pourtant refusé de les dévoiler le 6 décembre dernier, comme il s'y était engagé. De quoi l'Etat a-t-il si peur ? Pourquoi refuse-t-il de dire ce qu'il entend faire ? Comment les députés peuvent-ils voter en confiance un projet de budget déficitaire de près de 200 millions, alors que le gouvernement n'ose même pas leur expliquer franchement comment il entend équilibrer ses comptes ?

Le PLR le sait bien, qui soutient ce projet de budget au Conseil d'Etat et s'y oppose au Grand Conseil. Le gouvernement et le parlement qui sortiront des urnes au printemps auront cinq ans devant eux pour tenter d'imposer les choix fondamentaux dont on refuse de débattre aujourd'hui. Or, la majorité actuelle anticipe des pertes de recettes d'au moins 350 millions dès 2020, en raison du PF17, mais aussi des hausses de charges de 100 à 140 millions,

PL 12176-A 238/244

induites par la mise en œuvre de deux projets ineptes, qui vont péjorer le régime des salaires (SCORE) et des retraites (paquet Longchamp pour la CPEG) de l'Etat. Qui peut donc croire une seule seconde que cette majorité ne prépare pas de nouvelles restrictions infiniment plus dures des postes de travail et des prestations à la population ?

Ensemble à Gauche défend une alternative claire : d'abord une réforme fiscalement neutre de l'imposition des entreprises, qui augmenterait certes de 4 à 5 points la taxation des sociétés à statuts, mais réduirait de plus de 8 points celles de toutes les sociétés ordinaires ; l'abolition du bouclier fiscal pour les multimillionnaires ; la fin de la taxation allégée des dividendes ; une réforme de la CPEG plus favorable aux assurés, utile à la population et moins coûteuse pour l'Etat, fondée sur le transfert de terrains publics à la Caisse pour la construction de logements à des prix abordables ; l'abandon de SCORE et une claire priorité aux emplois de terrain sur une hiérarchie pléthorique, soit l'exact opposé de la voie suivie par la LPol de Pierre Maudet pour la police.

Parler clair pour élargir la résistance

Lors du débat sur ce projet de budget en Commission des finances, Ensemble à Gauche a voté en faveur de tous les amendements de nature à favoriser un résultat moins calamiteux. Nous nous sommes aussi opposés au versement d'une demi-annuité seulement aux employés de l'Etat. Nous avons enfin réussi à contraindre le Conseil d'Etat à renoncer à une coupe de 5,5 millions sur les subsides aux assurés maladie en inscrivant dorénavant ces montants dans la loi. Sur de nombreux autres points, nous avons été toutefois minorisés. Nous faudrait-il aujourd'hui voter en faveur de ce budget au rabais parce que le passage en douzièmes provisoires pourrait être pire ? Nous ne le croyons pas. L'exemple de 2016 montre en effet que les dépenses totales prévues par le projet de budget refusé par le parlement ont été les mêmes que celles en douzièmes provisoires, qui ont dû être complétées par des dizaines de demandes en autorisation de crédits supplémentaires acceptées par la Commission des finances.

Ce qui compte plus que tout pour nous aujourd'hui, c'est de développer un large front de résistance au démontage social dans ce canton, avec les citoyennes et les citoyens, les associations, les syndicats et les militants politiques qui partagent nos valeurs de solidarité et de justice. Nous sommes à la veille d'une échéance électorale importante, où la population « va en prendre de nouveau pour cinq ans », et c'est une raison de plus de lui parler clair. Ce projet de budget 2018 et le plan financier quadriennal qui l'accompagne sont un simple hors-d'œuvre ; le plat principal sera servi après les élections, et il s'annonce extrêmement salé. C'est pourquoi nous regrettons vivement que nos

amis Verts et socialistes aient choisi de soutenir ce projet de budget, même à reculons, alors que les services publics et un nombre croissant d'usagers en colère nous appellent aujourd'hui à le renvoyer au Conseil d'Etat.

Cela ne nous empêche pas de les inviter à venir grossir avec Ensemble à Gauche les rangs de la résistance à PF17, qui menace de priver les collectivités publiques d'un montant équivalent à la totalité des prestations individuelles aux personnes âgées, à deux fois les subventions à l'IMAD, ou à trois fois celles aux EMS. Tous ensemble, nous avons les moyens de défendre un autre projet économique, social et culturel pour Genève. Pour cela, il importe d'écouter la protestation qui monte au dehors de cette enceinte, de la soutenir de toutes nos forces, de l'appeler à poursuivre la lutte, à l'exemple du personnel des EMS de Plantamour et de Notre-Dame contre l'externalisation des services sociohôteliers ou des travailleurs d'ABB-Sécheron contre une délocalisation boursière intolérable. Enfin, il nous reste à peine quatre mois pour convaincre les électrices et les électeurs de voter en faveur d'une force qui refuse de baisser la tête devant la régression sociale, pour Ensemble à Gauche.

En conclusion, notre groupe vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à rejeter le projet de loi budgétaire qui vous est soumis, parce qu'il tourne le dos aux besoins essentiels de la population et qu'il détériore encore plus les conditions de travail des salariés du secteur public et subventionné.

PL 12176-A 240/244

Date de dépôt : 7 décembre 2017

RAPPORT DE LA SECONDE MINORITÉ

Rapport de M. Patrick Lussi

Mesdames et Messieurs les députés,

Pour notre minorité, il est primordial, avant toute autre considération, de se remémorer les intentions et promesses présentées par le Conseil d'Etat lors de son « discours de Saint-Pierre » du 11 juin 2014 :

« Réformer le fonctionnement de l'Etat et maîtriser la dette

Les comptes 2013 de l'Etat de Genève, bien que se soldant par un bénéfice de 57 millions de francs, affichent en réalité un déficit de quelque 100 millions de francs. On l'observe depuis plusieurs années : le canton vit structurellement au-dessus de ses moyens. De plus, une partie importante des investissements a dû être financée par l'emprunt, ce qui a conduit depuis 2010 à une augmentation de la dette. Ces éléments peu réjouissants se sont produits alors que la croissance économique affiche des taux enviables, mais volatils (4,5% en 2010, -0,8% en 2011, 2,3% en 2012 et 2,2% en 2013, soit une croissance moyenne du PIB de 2,75% entre 2010 et 2013). »

« La dette publique réduit la marge de manœuvre de l'Etat. Alors que de nombreux investissements ne peuvent plus être retardés, il importe d'éviter qu'ils aggravent la charge de la dette. »

Puis de regarder la situation financière du canton en cette fin de législature.

Les comptes 2016 montrent que l'endettement moyen s'établit à 11,9 milliards de francs. N'oublions pas que le seuil de déclenchement du frein à l'endettement est fixé à 13,3 milliards.

Considérons enfin les montants inscrits au PL 12176, projet de budget 2018, issus de l'examen par la Commission des finances :

« Les charges s'élèvent à 8 340 938 628 F et les revenus à 8 154 511 956 F hors imputations internes et subventions à redistribuer.

L'excédent de charges s'élève à 186 426 672 F et l'excédent de charges avant dotations et dissolutions de provisions à 195 033 842 F.

Les investissements nets s'élèvent à 726 643 870 F. »

Lors de cette session, nos débats et votes vont donc essentiellement porter sur les approbations ou refus, dans les politiques publiques, de cet excédent de charges de 186 426 672 F, un tel montant déficitaire n'ayant jamais été présenté dans cette législature.

L'intention de notre minorité est de tenter de sortir de l'électoralisme, attitude complaisante pour certains bénéficiaires mais incompatible avec les réelles attentes des électeurs demandant une gestion saine de l'Etat.

L'évolution des postes (ETP) du petit Etat est une des causes de cette croissance des charges.

Mentionnons les chiffres inscrits dans le tome 1 du projet de budget 2018, page 17 :

« Au final, le nombre de postes ETP inscrit au projet de budget 2018 se monte à 16 459, soit une croissance de 297 postes par rapport au budget 2017! »

Qu'en était-il du nombre des ETP inscrits dans les budgets précédents ?

- 2016:15 820;
- 2015:15751;
- 2014:15 431.

Soit une augmentation de 1028 ETP, en valeur relative plus 6,6%.

Comparons ces données à l'augmentation des charges sur la même période :

- Budget 2018: 8 430 398 628 F;
- Budget 2014: 7 926 526 309 F.

Soit une augmentation de 503 872 319 F soit en valeur relative plus 6,35%.

Il est incontournable de comparer ces données avec l'augmentation de la population durant la même période selon les chiffres disponibles :

- 2014: 482 546 habitants;
- 2016: 493 706 habitants.

Soit une augmentation de 11 160 habitants soit en valeur relative 2,31%.

Force nous est faite de constater que les charges de l'Etat commencent à suivre une courbe de croissance, en rapport à l'augmentation de notre population, qui n'est plus linéaire mais exponentielle.

La lecture du rapport de majorité vous aura permis de remarquer, surtout dans les commentaires et les résultats des différents votes, que deux motivations totalement différentes guidaient les votes :

PL 12176-A 242/244

- Le groupe majoritaire sombrait dans la complaisance.
- Le groupe minoritaire tentait de revenir à un équilibre de ce budget motivé par l'intérêt général visant des finances saines.

Notre minorité se doit de relever que, dans la grande majorité des votes (sauf le vote final), le commissaire du groupe PDC a joint son suffrage au groupe minoritaire, non pas pour des motivations d'ordre politique mais par conscience que le pragmatisme et la raison nous imposaient de revenir à un équilibre entre les charges et les revenus.

Notre minorité ne peut faire part de son sentiment général de déception. Quand le budget initial présenté est déficitaire de 261 millions de francs, il faut obtenir un mois après le PFQ censé présenter les solutions structurelles pour revenir à l'équilibre budgétaire. Cette lecture du PFQ ne résout rien, bien au contraire, vu qu'aucune économie structurelle n'est mentionnée et qu'on lit des propositions de déplacement de charge et de nouveaux impôts et taxes...

La minorité constate que ce projet de budget est déficitaire à hauteur de 186 millions de francs, mais le déficit pourrait même être de 200 millions de francs puisque les 15 millions de francs de revenus des SIG sont comptés dans le budget alors qu'ils ne sont pas encore votés.

Contrairement à l'avis de la gauche élargie, pour la minorité le résultat de ce budget 2018 ce n'est pas un problème de revenus, mais de charges qui ne sont plus en rapport avec les revenus fiscaux et la situation économique actuelle.

Regardons aussi ce qui se passe ailleurs et rappelons qu'un budget de plus de 10 milliards de francs (canton et communes) pour une population de 500 000 habitants, cela doit être unique au monde.

Ne passons pas sous silence le fait qu'avec un tel budget on est en train de saborder quelque chose d'indispensable pour Genève, à savoir le PF17.

Alors que les caisses sont vides, le PF17 va momentanément faire baisser les recettes fiscales. Toutefois, si le PF17 ne passait pas, le problème à Genève des recettes fiscales en déroute serait tellement inquiétant que la discussion actuelle semblera une peccadille en comparaison.

Notre minorité est persuadée que le Conseil d'Etat rend un mauvais service à la République en présentant un budget de cette sorte.

Sommes-nous fondés, cette législature s'achevant en avril 2018, de laisser aux nouveaux députés ainsi qu'aux nouveaux magistrats élus une telle situation budgétaire?

Résolument, notre minorité répond NON et vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à refuser ce projet de budget 2018 et donc à refuser l'entrée en matière du PL 12176.

Si, malgré tout, le deuxième débat devait avoir lieu, notre minorité reprendra les amendements présentés en Commission des finances.

Amendements

Amendements transversaux linéaires :

1. Amendement transversal linéaire

Tous les programmes, nature 30 (charges de personnel) - 24 500 000 F

Amendement transversal proposant de limiter les charges de personnel, rubrique 30 à 14,5 millions de francs, soit l'équivalent de l'inflation (+0,7% au lieu des +1,7% prévus dans le budget).

Cela améliorerait le budget d'environ 24,5 millions de francs.

2. Amendement transversal linéaire

Tous les programmes, nature 3102 (imprimés, publications) −1 500 000 F

Amendement transversal sur la rubrique 3102 « imprimés, publications » propose que les frais de publication des départements soient limités au niveau des comptes 2016, ce qui représenterait une économie d'environ 1,5 million de francs sur la rubrique 3102.

Nouveau montant proposé: 3 100 000 F.

3. Amendement transversal linéaire

Tous les programmes, nature 3130 (prestations de services de tiers) – 8 000 000 F

Amendement sur la rubrique 3130 « prestations de services de tiers ».

Revenir au montant des comptes 2016 soit inscrire le montant de $82\,600\,000\,\mathrm{F}$.

Cela représente une économie de 8 millions de francs par rapport aux 90,5 millions de francs prévus au projet de budget 2018.

PL 12176-A 244/244

4. Amendement transversal linéaire

Tous les programmes, nature 3132 (honoraires, conseiller externes, experts, spécialistes, etc.)

- 5 200 000 F

Amendement sur la rubrique 3132 « Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc. »

Propositions de diminuer de 10% soit de 5 200 000 F le montant inscrit au budget (52 839 845 F)

5. Politique publique A – FORMATION

Programme A01 – Enseignement obligatoire et orientation Rubrique 30 Charge de personnel – **15 500 000 F**

Cet amendement ne générera aucun licenciement et ne diminuera pas les prestations en tant que telles. Il porte sur le fait que 1000 nouveaux élèves annoncés imposent qu'il y ait 95 postes supplémentaires, ce qui représente une augmentation de 14,25 millions de francs.

L'amendement souhaite donc supprimer l'augmentation entre ces 95 postes nécessaires et les 196 postes supplémentaires inscrits au budget, ce qui correspond à une diminution de 15,5 millions de francs de la rubrique 30 de la politique publique